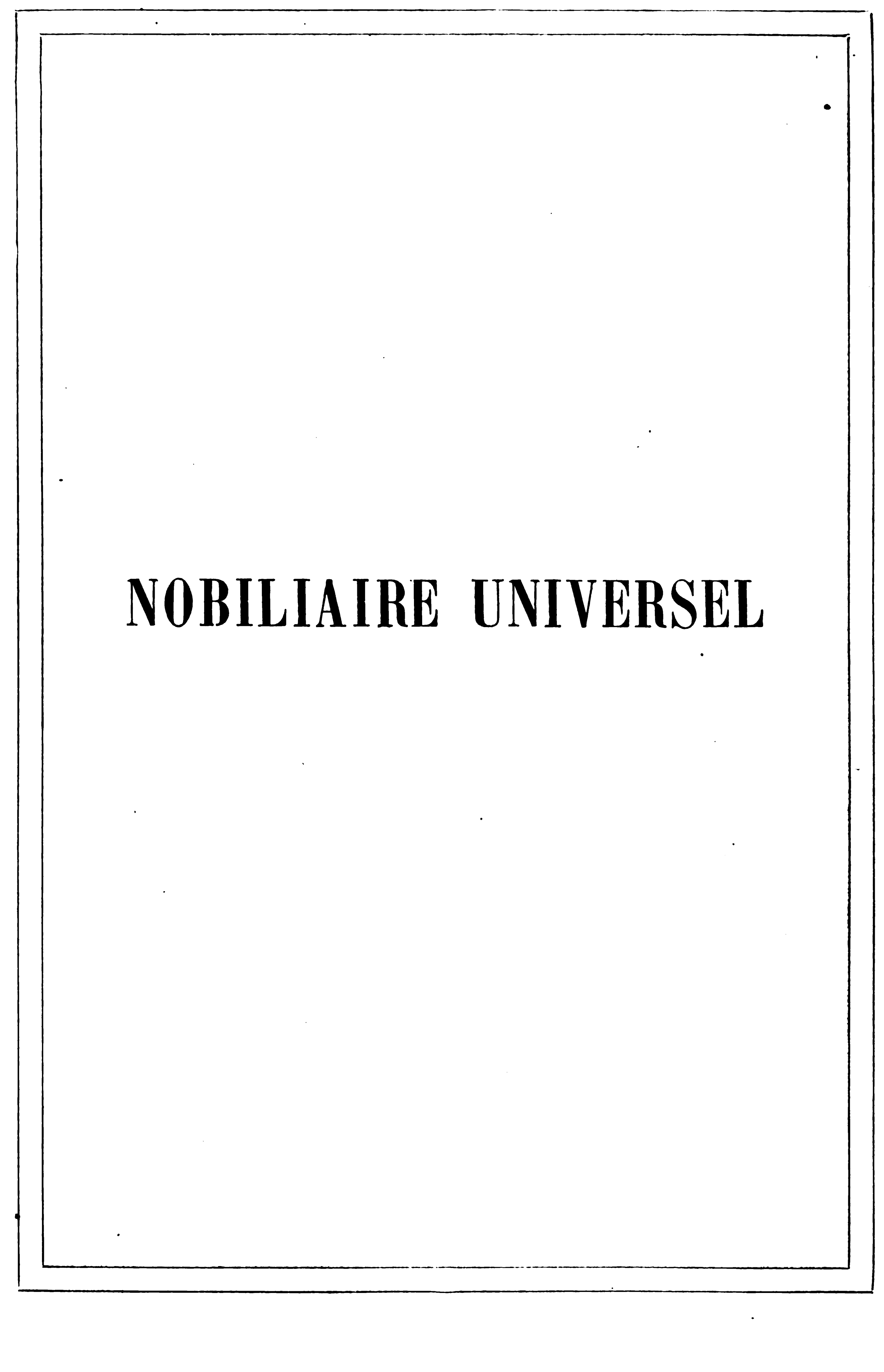



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08183197 0



NOBILIAIRE UNIVERSEL



INSTITUT HÉRALDIQUE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

RECUEIL GÉNÉRAL

DES

GÉNÉALOGIES HISTORIQUES ET VÉRIDIQUES

DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

PUBLIÉ PAR

M. LE VICOMTE DE MAGNY

(LUDOVIC-DRIGON)

Camérier d'honneur de Sa Sainteté le Pape Pie IX, Chevalier de grâce de l'ordre Constantinien, Chevalier des ordres de la Conception de Villaviçosa, du Sauveur de Grèce et de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), membre de la Société des gens de lettres, Directeur de l'INSTITUT HÉRALDIQUE, etc.





CINQUIÈME VOLUME.

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT HÉRALDIQUE

RUE SAINTE-ANNE, 48

1858



PARIS. — IMPRIMERIE D'AUBUSSON ET KUGELMANN,

13, RUE DE LA GRANGE-BATELIÈRE, 13.

INTRODUCTION



e Nobiliaire universel jouit aujourd'hui de la notoriété qui s'attache seulement aux œuvres sérieuses et durables. Quatre ans ne se sont pas encore écoulés depuis sa création, et le voici cependant parvenu à son cinquième volume; *quatre cents* familles nobles s'y sont fait inscrire spontanément; près de *douze cents* autres ont adressé des documents, qui, lorsqu'ils seront coordonnés et complétés, les feront figurer dans ce recueil.

C'est évidemment là un fait qui mérite de fixer l'attention à un double point de vue.

Il met hors de doute l'importance des travaux héraldiques. Il prouve, avec cette puissance de conviction qu'ont toujours les faits, qu'il n'est pas possible de refuser à ces travaux leur utilité et leur raison d'être : la science héraldique n'est plus, comme certains avaient voulu le prétendre, une lettre morte de nos jours et sans application utile.

Il établit, en second lieu, que l'œuvre à laquelle nous nous sommes attaché a justifié la confiance qu'elle avait inspirée dès le début. Il dit, surtout, que la méthode historique adoptée pour nos généalogies était véritablement le seul moyen d'harmoniser des travaux sur la noblesse avec les progrès du temps, et de faire du *Nobiliaire universel* une page de notre histoire nationale.

Nous croyons qu'il nous est permis de nous applaudir de semblables résultats. N'avons-nous pas, en effet, et des premiers, réagi contre les errements des anciens héraldistes, contre leur système de nomenclatures sèches et arides, où les faits, admis sans examen et sans contrôle historique, sont aussi sans valeur comme preuves, et sans portée comme démonstrations utiles? Alors que le mercantilisme donnait naissance à une foule de publications généalogiques vivant de la compilation, ne nous sommes-nous pas imposé plus

fortement cette tâche de patientes et laborieuses recherches qui peut seul conduire à la vérité. Les hommes honorables dont la bienveillance nous a suivi et encouragé dans notre œuvre, savent ce qu'elle nous a coûté d'efforts; nous avons eu trop souvent recours à leur érudition sur la matière héraldique, pour qu'ils ne sachent pas aussi de quel profond amour du vrai nous avons été constamment animé. Nous disions enfin, en annonçant la publication du *Nobiliaire universel*, que nous entreprenions cet ouvrage avec le désir d'être toujours impartial, digne, sérieux, moral et utile; nous laissons là-dessus parler les faits: ils témoignent assez de notre fidélité à ce programme.

Plusieurs souverains ont daigné nous accorder des récompenses qui marquent la bienveillante approbation qu'ils donnent à nos travaux; et la médaille d'or dont il a plu à S. M. l'Empereur Napoléon III de nous honorer, en la faisant accompagner d'une lettre des plus flatteuses, dont nous devons à bon droit nous enorgueillir (1), est venue sanctionner cette haute approbation, et nous apporter en même temps le plus précieux encouragement et le plus éclatant témoignage de satisfaction que nous puissions ambitionner.

C'est donc sous la protection de ces marques de puissante bienveillance que le *Nobiliaire universel* s'offre à la noblesse, dans les graves circonstances où elle va, sous peu, se trouver placée. On devine que nous voulons parler de la nouvelle loi contre l'usurpation des titres nobiliaires.

Il ne nous appartient pas de discuter ici les principes de cette loi, et nous ne voulons pas davantage en tirer ces appréciations qui ont fait le fond de la polémique des divers organes de la presse. Ce qu'il nous importe de constater, c'est la situation dans laquelle elle place nécessairement la noblesse.

Si l'usurpation des titres nobiliaires est devenue à ce point scandaleuse, que le gouvernement s'en est ému et s'est décidé à réprimer un tel désordre, on doit certainement admettre que les mesures législatives qui ont été prises par les deux grands corps de l'Etat, ne disposent pas seulement pour l'avenir, mais qu'elles s'attaquent au mal déjà

(1) Lettre d'envoi de S. E. le ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur.

Monsieur le vicomte,

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur les deux premiers volumes de l'ouvrage que vous publiez sous le titre de NOBILIAIRE UNIVERSEL, et dont vous avez fait hommage à Sa Majesté.

Sa Majesté a daigné apprécier le mérite de cette publication, qui contient sur la Maison impériale de France des indications tout à fait dignes d'intérêt, et, en me chargeant de vous adresser ses remerciements, l'Empereur m'a ordonné de vous offrir, comme témoignage de sa satisfaction, une MÉDAILLE D'OR à son effigie, qui vous sera remise avec la présente lettre.

Recevez, Monsieur le vicomte, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre d'Etat de la Maison de l'Empereur,

Signé: A. FOULD.



existant et tendent à le faire disparaître. Que servirait d'établir une pénalité contre quiconque usurperait à l'avenir un titre de noblesse, si l'on tolérait les nombreuses usurpations qui ont motivé la pétition de M. Voysin de Gartempe au Sénat. Ne serait-ce pas leur donner un brevet d'inviolabilité, ne serait-ce pas en quelque sorte légaliser le désordre et l'abus ? Cela ne peut pas être. La loi veut à la fois protéger le patrimoine d'honneur des familles, et faire respecter les attributs de la puissance souveraine, à laquelle seule appartient le droit d'accorder des titres nobiliaires.

A l'exception, par conséquent, d'un très petit nombre de familles, dont les titres ont une notoriété historique qui les dispense d'examen, il est possible que les autres, c'est à dire l'immense majorité soit appelée à faire ses preuves. Quel que soit le tribunal désigné pour les recevoir, quelque profonde connaissance qu'aient de la matière héraldique les hommes qui le composeront, il ne pourra évidemment y avoir ratification des titres soumis à cet examen, que tout autant qu'il aura été fourni des documents établissant leur parfaite légitimité.

Or, nous le demandons, les familles titrées — auraient-elles dans leurs mains tous ces documents — peuvent-elles, seules, sans le secours d'un paléographe, classer et coordonner ces preuves, de manière à en tirer la justification qui leur sera imposée ? Répondre par l'affirmative, ce serait prétendre que dans un procès les lumières et l'expérience d'un avocat sont inutiles, et qu'en matière de procédure, chacun est à même d'agir avec la même régularité que les hommes spéciaux.

Nous sommes cet avocat de la cause de la noblesse et nous le disons hautement et sans crainte d'être démenti, la mission que nous nous sommes donnée depuis tantôt quinze ans nous permettant, croyons-nous, de parler ainsi. Si nous n'avons jamais consenti à nous faire les flatteurs des préjugés de ceux qui ne veulent la noblesse que comme caste privilégiée, nous avons été en revanche un des plus ardents défenseurs des idées qui la posent comme devant servir d'exemple de toutes les vertus sociales. *Noblesse oblige*, avons-nous souvent répété, mais qu'on ne s'y trompe pas, nous n'avons jamais vu autre chose dans ce vieil adage qu'un symbole de dévouement à tous les sacrifices qui font les grands citoyens. Ces principes ont été la constante inspiration de nos travaux ; nous ne saurions les abandonner alors qu'ils vont donner à ces travaux une autorité morale si importante pour les familles qui nous confieront la défense de leurs intérêts les plus sacrés.

Le *Nobiliaire universel* vient ainsi se constituer comme rapporteur dans les débats qui sont près de s'ouvrir. Ce n'est certes pas à dire qu'il fera toutes les causes siennes, il peut seulement affirmer que toutes celles auxquelles il prêtera sa publicité sortiront victorieusement de l'épreuve. La raison en est bien simple : il n'acceptera, comme il n'accepte du reste depuis sa création, que ce qui est fondé sur la justice et la vérité. C'est aux familles titrées à comprendre l'importance de cet appui, et c'est à celles surtout dont les titres sont usurpés ou discutés qu'il importe d'y avoir recours.

Un mot d'explication à ce sujet :

On serait dans une profonde erreur si l'on supposait que la noblesse se préocupe beaucoup des prétentions aristocratiques de nos bourgeois gentilshommes : elle en rit.

Que lui importe que la sottise et la vanité se décorent de noms pompeux et s'affublent de titres imaginaires ? en quoi cela peut-il diminuer son prestige ? contre de tels usurpateurs elle n'a jamais eu de colères bien sérieuses. La raillerie et le dédain ont été les seules armes dont elle se soit servi contre eux. Si le pouvoir souverain n'en juge pas ainsi, c'est, nous l'avons déjà dit, qu'il voit dans l'usurpation d'un titre un empiétement sur ses attributions, et qu'à ce point de vue cet acte n'est plus seulement ridicule, mais illégal et punissable.

Ce qui préoccupe la noblesse, ce qui la froisse dans ses sentiments les plus respectables, ce sont les usurpations qui font passer un titre dans une famille n'y ayant aucun droit, au détriment des héritiers naturels, trop souvent hors d'état de revendiquer judiciairement leur patrimoine de gloire ; ce sont les abus qui, en multipliant à l'infini des titres originairement personnels, déconsidèrent ceux qui se sont régulièrement transmis ; c'est cette infinité de prétentions à un même titre qui amènent les familles les plus honorables devant les tribunaux et leur font oublier dans ces disputes que le meilleur des titres est celui de gentilhomme ; c'est enfin l'immense désordre résultant de la transmission des titres à brevet et généralement de ceux qui, n'ayant dû être que viagers, sont devenus héréditaires. Là est le mal réel, car il s'attaque aux principes mêmes dont vit le corps nobiliaire. Sans doute la bonne foi peut servir d'excuse au plus grand nombre de ces abus ; mais ils n'en sont que plus regrettables, cette bonne foi accusant toute la confusion dans laquelle se trouvent les archives de la plupart des familles nobles.

S'il nous était permis d'exprimer respectueusement notre avis, nous dirions aux magistrats chargés de l'exécution de la nouvelle loi que ce sont ces questions qu'il est surtout important de réglementer, et en parlant ainsi, nous serions en droit d'ajouter que nous sommes l'interprète des vœux de toute la noblesse française.

Espérons que cette réglementation ramènera à l'ordre et à la régularité ce qu'on pourrait appeler le chaos héraldique ; espérons que les familles intéressées seconderont l'initiative prise par le gouvernement, et qu'en allant au devant de la vérification des titres dont elles sont en possession, elles rendront la tâche du pouvoir plus simple et plus facile. Le *Nobiliaire universel* est appelé à jouer un grand rôle dans l'immense procès qui va s'ouvrir, il en comprend l'importance et il ne restera pas au-dessous de sa mission. C'est pour nous en ce moment le cas de dire que ce que nous avons fait répond de ce que nous ferons.

Que nos lecteurs veuillent bien nous suivre maintenant dans un autre ordre d'idées. Assez de témoignages d'estime et d'intérêt se sont attachés à notre œuvre, pour qu'il nous soit permis de dire que le sujet que nous allons aborder ne les intéresse pas moins que nous.

A la suite d'informations judiciaires qui ont mis au jour une foule de faits montrant la vanité ou la sottise aux prises avec le charlatanisme de quelques obscurs intrigants, il s'est produit un *tolle* général dans la presse parisienne. La plupart des journaux et notamment le *Droit*, le *Courrier de Paris*, le *Constitutionnel*, la *Patrie*, ont d'abord très longuement relaté ou reproduit ces faits (ce dont nous ne les blâmons certes pas), et puis, comme s'ils eussent obéi à un mot d'ordre, se transformant en accusateurs publics, ils

se sont plu à prendre à partie tous les généalogistes, héraldistes et paléographes quels qu'ils soient et se sont mis à leur faire leur procès.

Ces attaques ont eu cette violence que prend toujours l'injustice, et s'il ne suffisait pas de cette même violence pour démontrer leur peu de fondement, on en trouverait une preuve évidente dans l'ignorance où sont leurs auteurs de tout ce qui concerne la matière héraldique. Que ceux qui se sont livrés à cette polémique nous permettent de le leur dire, ils eussent parlé et surtout conclu bien autrement, s'ils avaient la moindre connaissance de ce qu'il leur plaît d'appeler le *métier* de généalogiste. Mais nous les tenons pour gens d'infiniment d'esprit, et nous allons leur prouver et les faire convenir de bonne foi qu'ils ont été violents sans motif, injustes par irréflexion et contempteurs d'hommes et de choses qu'ils ne connaissaient pas.

Nous pensons que s'ils admettent que la noblesse ne peut plus être aujourd'hui, en France, qu'une distinction honorifique pure de tout privilège et ne rappelant aucune idée de différence de race ou de caste, ils admettent aussi que cette noblesse est vivante, qu'on la voit partout, autour du trône, dans l'armée, dans l'administration, mêlée à tous les pouvoirs publics. Mais si elle existe, elle doit avoir certainement le droit de s'affirmer ; si les titres nobiliaires sont une propriété, il faut bien que cette propriété puisse se justifier alors qu'elle est méconnue, ou se revendiquer quand on l'usurpe. Cette affirmation de la noblesse, la justification et la revendication de ses titres et priviléges honorifiques, voilà, dirons-nous en quoi consiste le *métier* de généalogiste. A moins de nier la noblesse ou plutôt de la supprimer, car il n'est pas possible de la nier puisqu'elle existe, on est forcé d'admettre l'utilité et la nécessité des héraldistes. Il y a une loi qui punit à présent les usurpations nobiliaires, on s'en applaudit et on ne veut pas qu'à côté du tribunal qui punit l'usurpateur, il y ait des institutions et des moyens de se mettre en garde contre l'usurpation ; c'est là en vérité une singulière logique ! Est-ce parce qu'il y a des juges pour maintenir la validité des contrats qu'on en prendra motif de demander la suppression des notaires qui dressent ou détiennent ces contrats? La prétention serait regardée comme absurde. On ne fait pas cependant autre chose au sujet des généalogistes, qui ne sont en définitive que les notaires, les archivistes, si l'on veut, de la noblesse. Les uns dressent des inventaires de propriétés mobilières et immobilières ; les autres, des inventaires de propriétés honorifiques. Permis à ceux qui font le procès aux généalogistes de ne pas faire grand cas de ces dernières propriétés et de trouver que c'est un mince patrimoine à conserver, mais qu'il nous soit aussi permis d'en juger autrement et de penser que les titres qui honorent valent les titres qui enrichissent.

L'existence et la reconnaissance de la noblesse ont donc pour corrélation forcée l'existence et la reconnaissance de généalogistes et d'héraldistes. On ne peut pas les supprimer, on ne peut que les absorber, c'est à dire que l'État peut se déclarer seul généalogiste des familles nobles. Notre tâche nous semble aussi respectable, car vouloir qu'elle ne soit plus un métier, c'est vouloir qu'elle devienne une fonction.

Le principe une fois établi, entrons dans les questions de détail et voyons ce que pèsent ces lourds pavés qu'on jette à la tête des hommes qui se sont voués à la science héraldique et à l'étude de l'archéologie nobiliaire.

Il y a des gens, nous dit-on, qui fabriquent de fausses généalogies, qui trafiquent des titres et autres distinctions honorifiques, qui vendent des brevets et des diplômes imaginaires, etc., etc. Qu'est-ce que cela prouve ? Quel argument sérieux peut-on en tirer contre les généalogistes en général ? Il y a des faiseurs d'affaires qui se livrent à de honteux tripotages ; est-ce une raison pour condamner les hommes d'affaires ? Dans tous les rangs de la société, dans les fonctions les plus justement respectées, on signale, à chaque instant, des individualités flétries pour avoir manqué à leur devoir et forfait à l'honneur ; songera-t-on jamais à faire retomber la responsabilité de ces actes coupables sur toute une classe? Non, évidemment ; chacun convient que ce serait là une déplorable injustice. Mais n'est-il pas tout aussi injuste d'accuser tous les généalogistes et héraldistes de ce qui ne serait, en somme, que l'œuvre de quelques-uns d'entre eux ? Nous disons : qui ne serait, car dans tous les faits incriminés, parmi tous les individus inculpés, on peut hardiment avancer que hommes et faits n'ont rien de commun avec les travaux généalogiques et les généalogistes. On ne s'improvise ni généalogiste ni paléographe, et celui qui, sous l'abri de ce titre commet un abus de confiance, ne réussit que par l'ignorance de sa dupe sur la matière héraldique et les héraldistes.

Que des hommes se disant généalogistes soient donc coupables d'actes frauduleux, cela importe assez peu à ceux qui le sont véritablement. Que si l'ignorance fait qu'on les confonde les uns avec les autres, et que, par suite, la friponnerie profite de cette confusion, les généalogistes dignes de ce nom répondent : Apprenez à nous connaître par nos travaux et ne nous rendez pas responsables de faits isolés, qui n'ont rien de commun avec la profession d'écrivain généalogiste.

Forcés de diminuer la portée de leurs accusations, voici ce que diront peut-être maintenant ceux qui ont si sévèrement requis contre les généalogistes :

Nous convenons que les hommes auxquels leurs travaux et leurs antécédents donnent la qualité de généalogiste, ne se rendront pas coupables des mêmes actes que ceux qui, prenant ce titre, ne sont que des chevaliers d'industrie ; nous convenons que ces hommes sont trop intéressés à conserver la position qu'ils se sont faite pour aller se compromettre par de vulgaires abus de confiance, mais nous les suspectons de se servir de leurs études pour fabriquer — c'est le mot employé par MM. les journalistes — pour fabriquer, disons-nous, de fausses généalogies ; nous les soupçonnons encore de faire commerce de titres et de distinctions honorifiques, et ce sont là des griefs qui justifient une partie de nos accusations.

On voit que, peu familiarisé avec les habiletés de la presse quotidienne, nous ne mettons sous le boisseau aucun des arguments de nos adversaires.

A vos soupçons sur notre *fabrique* de fausses généalogies, nous répondons une chose bien simple :

Celui au profit de qui nous dresserions une fausse généalogie voudrait incontestablement commettre quelqu'une des usurpations nobiliaires prévues et punies par la nouvelle loi. Mais si le législateur a porté des peines contre les usurpateurs de distinctions honorifiques, c'est qu'il sait qu'on peut très-bien reconnaître et différencier ces usurpateurs des vrais titulaires. Il faut donc supposer que le porteur d'une fausse généalogie



dressée pour lui être utile se mettrait de son plein gré sous le coup de la loi, et appellerait sur lui la vindicte publique en donnant de la notoriété à un acte devant être tenu secret, car toutes les généalogies faites par les vrais généalogistes sont publiées dans des ouvrages ou recueils périodiques, et, par conséquent soumises à l'examen et à la critique, non-seulement du premier venu, mais encore de ceux qui auraient intérêt à en contester la véracité. Cette supposition est-elle assez inadmissible? Une pareille hypothèse n'est-elle pas un démenti au plus vulgaire bon sens?

Permettez! nous dit-on: dans votre fausse généalogie, le vrai et le faux seront si habilement mêlés que la vérification deviendra impossible.— L'argument est à peu près ainsi formulé par le *Courrier de Paris*.

C'est vraiment faire trop d'honneur à l'habileté des généalogistes; mais nous, qui détestons les compliments, nous répondrons à l'auteur de cet hypothétique mélange du vrai et du faux que, s'il avait eu la moindre notion de ce qu'est un travail généalogique, il n'eût point avancé une semblable énormité.

On dresse, lui dirons-nous, une généalogie pour établir la qualité de gentilhomme ou des droits à un titre nobilaire. Vouloir faire d'un roturier un gentilhomme à l'aide d'une fausse généalogie est absolument, radicalement impossible. Nous défions le plus habile héraldiste d'arriver sur ce terrain à rien qui soutienne l'ombre du plus mince examen. Il aura beau reculer les origines, étendre la filiation, la difficulté ne sera pas seulement la même, elle ira croissant. Il lui faut trouver pour son roturier un ancêtre ayant reçu des titres de noblesse; plus il le cherchera loin, moins il sera facile de le trouver : c'est là une vérité élémentaire pour les généalogistes.

Une fausse généalogie peut tout au plus servir à l'inscription des prétentions d'une famille jusque-là non reconnue comme noble, à la noblesse et aux titres d'une famille du même nom, réellement noble et titrée. Mais que de conditions sont nécessaires, nous ne dirons pas pour faire aboutir ces prétentions et faire réussir cette fraude, celle-ci peut toujours être découverte; mais pour qu'il soit simplement possible de le tenter. Il faut que l'usurpateur soit l'homonyme de la famille dont il veut se prétendre issu; que cette famille n'ait pas de particule, cas très-rare dans l'ancienne noblesse, ou que lui-même ait un nom dont les deux initiales composent cette particule; que cette famille soit éteinte, sans quoi ses représentants seront les premiers à poursuivre l'usurpateur devant les tribunaux; qu'indépendamment de l'extinction, la famille dont il est question ait eu une branche collatérale dont la filiation lui soit à jamais restée inconnue. Et, nous le répétons, toutes ces conditions fussent-elles reunies, un généalogiste habile découvrira immédiatement la fraude. Croira-t-on, maintenant, à ce qu'on appelle les fabriques de fausses généalogies?

Enfin nous disons plus haut qu'une généalogie est un véritable inventaire de pièces et de titres honorifiques; voilà surtout ce qui rend à peu près impossibles les fausses généalogies. En effet, à moins de faire du roman, si vous dressez une fausse filiation à laquelle vous vouliez donner quelque apparence de vrai, il vous faudra du coup *fabriquer* bien réellement, cette fois, les pièces à l'appui. De charlatan vous serez contraint de devenir faussaire.



En supposant que les honorables détracteurs des généalogistes ne croient pas ces derniers capables de reculer devant cette énormité, nous les prions de consulter un paléographe sur la possibilité matérielle de ces faux. Ils apprendront que l'imitation des moindres documents, tels que titres ou diplômes, serait une œuvre d'art qui coûterait peut-être cinq ou six cents fois ce que reçoivent les généalogistes pour leurs travaux. Il faudrait donc admettre qu'ils se ruinent en même temps qu'ils se déshonorent, et tout cela par amour de leur *métier*. Ah! messieurs les journalistes, votre imagination va trop loin, et l'on voit bien à votre logique que vous avez, vous autres aussi, vos fabriques de romans.

Passons à ce trafic de titres et de décorations qui soulève tant de colères.—Nous commençons par dire que nous n'avons jamais fait faire le moindre chevalier ni le plus petit comte-palatin, et franchement nous le regrettons. Si nos confrères, ceux qui s'efforcent d'honorer le titre d'écrivain héraldiste et généalogiste, plus heureux ou plus puissants que nous, jouissant auprès des cours étrangères d'une influence supérieure à la nôtre, ont pu réussir à faire appeler les faveurs de quelques souverains sur des hommes qui le méritaient, non seulement nous ne leur en faisons pas un crime, mais nous les en félicitons au contraire et les en estimons davantage.

Si l'on admet qu'on trafique des titres et décorations, tous les raisonnements aboutissent à ce dilemme : Ce qu'on a livré est vrai ou faux, c'est du bon or ou c'est du chrysocale. Je trouve dans les rues un industriel en guenilles qui me vend une chaîne de cuivre ou d'argent doré que je prends et que j'accepte comme une chaîne d'or ; ai-je le droit de me plaindre de ma niaiserie ou de ma cupidité et de m'en prendre à tout le corps des bijoutiers parce que je me serai laissé attraper par ce vulgaire industriel ? Un homme aveuglé par la vanité achète un titre fantastique à quelque intrigant, il reconnaît qu'il a été pris pour dupe ; est-il mieux venu à jeter la pierre à un homme qui par son crédit et ses hautes relations aura réussi à aider et à faire obtenir à un homme de lettres, à un savant, à un artiste, un titre régulier et de bon aloi ?

Mais, objecte-t-on, le titre fût-il bon et régulier, le marché est immoral; c'est un honteux abus que de voir vendre comme marchandise ce qui doit être la récompense du mérite et de la vertu.

Nous sommes tout à fait de cet avis et c'est ce qui nous donne l'intime conviction que le trafic de titres sérieux est d'une impossibilité manifeste. Car, raisonnons un peu : pour que l'héraldiste ou le généalogiste pût vendre des titres réguliers il faudrait qu'il les eût achetés lui-même de première main, ou qu'il les ait reçus gratuitement avec la liberté d'en disposer à son gré, hypothèse absurde, car a-t-il été jamais démontré ou seulement avancé que même le plus mince des princes souverains ait vendu ses faveurs ou ses décorations ? Dans l'un et l'autre cas, l'immoralité de la chose remonterait à une hauteur où de pareilles bassesses ne s'élèvent jamais. S'il ne peut pas acheter, il ne peut pas vendre, voilà qui est incontestable et ce que ne pourront détruire les contes en l'air débités sur un pareil sujet.

Mais, ajoute-t-on, c'est parce qu'il ne peut ni acheter ni vendre, que l'on peut déclarer faux et de mauvais aloi tout ce qui vient par lui. Par conséquent, tout généalogiste,

convaincu d'avoir fait obtenir une distinction honorifique, peut être considéré aussi comme ayant commis un abus de confiance.

La conclusion ne nous paraît pas logiquement déduite..

Un homme s'est acquis par ses travaux ou ses fonctions la bienveillance d'un souverain; il sollicite une distinction honorifique en faveur d'une personne qu'il juge ou qu'il croit y avoir des droits; la récompense est accordée : tout cela n'est-il pas parfaitement honorable, parfaitement régulier?

Nous le répétons, on ne peut trafiquer que de titres imaginaires, et ceux qui pratiquent une pareille industrie sont placés sous l'action des lois, comme tous ceux qui exploitent la bonne foi ou la crédulité publique. Rendre tous les Généalogistes solidaires de leurs méfaits, c'est aller contre l'évidence, obscurcir à plaisir la vérité, c'est insulter à la majesté des souverains et à la moralité de leur entourage, auquel on est forcé de faire remonter la complicité de pareils actes.

Nous avons examiné un à un tous les chefs d'accusation portés contre les Généalogistes, et en voyant ce qu'ils pèsent, on se demande comment des hommes intelligents, écrivant ou devant écrire sans parti pris, ont pu avancer de telles pauvretés et se persuader qu'elles seraient prises au sérieux. Nous aimons à croire à leur bonne foi, et cependant quel moyen de n'en pas douter, en présence de ces erreurs tellement palpables qu'on peut les dire volontaires, en face de ces affirmations tellement contradictoires qu'elles semblent mises à la suite les unes des autres pour se détruire? Ainsi, dans ce violent réquisitoire dont nous espérons avoir fait bonne justice, on revient, à chaque instant, sur le nombre infini de cabinets héraldiques qui se trouvent à Paris; peu s'en faut qu'on n'en place un à chaque coin de rue. Veut-on savoir la vérité? Il y a, aujourd'hui, à Paris trois cabinets possédant des collections de titres originaux et pouvant, par conséquent, prendre le nom de cabinets héraldiques. Le premier est le *Collége Héraldique et archéologique de France*; le deuxième est le Cabinet de M. Letellier d'Irville, qui possède les principales collections du fonds d'Hozier; le troisième est l'*Institut Héraldique* que nous avons l'honneur de diriger depuis 1852.

On parle encore d'une masse de Généalogistes, de façon à faire supposer qu'ils forment une véritable armée; voici ceux qu'il nous a été donné de connaître comme ayant véritablement droit à ce titre :

De 1846 à 1847, M. de Martres, ancien directeur d'un cabinet héraldique, devenu plus tard chef de cabinet de S. Ex. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, et aujourd'hui conservateur des Archives départementales au Ministère de l'Intérieur;

M. de Milleville, référendaire au Sceau de France, qui a publié un Armorial historique de la noblesse;

M. Borel d'Hauterive, professeur à l'Ecole Impériale des Chartes, qui, depuis 1843, publie chaque année un petit ouvrage estimé, sous le titre d'*Annuaire de la Noblesse;*

Et nous, enfin, à qui nos travaux donnent, nous l'espérons, le droit de prendre ce titre de Généalogiste et d'en être aussi fier que si nous faisions du journalisme *par conviction;* chose assez rare cependant.

Ainsi s'écroule tout cet échafaudage d'attaques qui n'ont que la triste excuse de

l'ignorance à invoquer. Nous eussions pu ne pas les relever, car nous n'avons certainement jamais pensé que nous fussions personnellement attaqué dans cette violente polémique; mais nous avons préféré en finir, une bonne fois, avec l'insupportable manie des gens qui, sous le prétexte d'amuser le public, parlent et dogmatisent *ex professo* sur toutes choses et à propos de tout, et trop souvent sur des sujets dont ils ne connaissent pas le premier mot. Que leur importe que la réputation, la fortune, la position d'hommes honorables en souffrent; ils ont une matière *à copie*, un thème à paroles, et ils brodent dessus, suivant qu'ils sont plus ou moins bien inspirés. Ah! cette fois, qu'ils en conviennent, l'improvisation n'a été ni heureuse, ni charitable!

Mais dans tout ce que nous avons dit jusqu'ici, notre but exclusif a été de défendre les généalogistes en général et de les distinguer de ces intrigants de bas étage, avec lesquels une malveillance systématique a essayé de les confondre. Nous n'avons pas parlé de nous. La noblesse, qui depuis que nous sommes voué à l'étude de l'archéologie nobiliaire et héraldique nous a donné tant de témoignages de son estime et de son approbation, n'a pas besoin que nous lui adressions une requête en défense personnelle. Elle nous connaît et nous sommes d'autant plus assuré de sa confiance, que nous avons la conscience de l'avoir méritée. Mais la noblesse, notre juge naturel, n'est pas tout le public. Nous avons dit ailleurs que nous comprenions la science héraldique à un point de vue patriotique et national, que nous cherchions à écrire nos ouvrages encore plus en historien qu'en généalogiste; que nous soumettions enfin nos publications à l'appréciation de tout le monde, parce que tout le monde peut, croyons-nous, y puiser quelque chose d'utile. Pour cette masse du public dont nous ne sommes pas personnellement connu, il nous semble nécessaire de dire quels ont été nos travaux et quelles récompenses aussi ils ont reçues. Ah! c'est que nous n'ignorons pas que de la calomnie il reste toujours quelque chose, et mieux vaut, ce nous semble, la prévenir que la combattre.

Avant de prendre la direction de l'*Institut héraldique*, nous avions été le collaborateur du marquis de Magny dans sa publication des quatre premiers volumes du *Livre d'Or*, et dans celle du *Nouveau traité historique de la science des armoiries*. Ces deux ouvrages ont eu assez de retentissement pour que nous ne soyons pas suspecté d'amour-propre ou de partialité filiale en nous faisant l'écho des plus célèbres bibliophiles, tels que MM. Paul Lacroix, le comte de Bastard, C. Hippeau, président de la Société des antiquaires de Caen, Jules Pautet, de Gaulles, etc., etc., et en disant qu'ils sont, le dernier surtout, ce qui a été publié de plus complet et de plus splendide en matière héraldique.

Comme directeur de l'*Institut héraldique*, nous avons successivement livré au public cinq volumes du *Nobiliaire universel des maisons nobles de l'Europe*. Le commencement de cette introduction, de ce mémoire, si l'on veut, nous dispense de parler des hautes preuves d'estime qu'a reçues cette œuvre. Avec le *Nobiliaire universel*, nous avons publié et nous continuons à publier la *Science du blason*. S'il était nécessaire de démontrer que cette publication n'a rien de commercial et qu'elle n'a été entreprise que dans un but scientifique, nous dirions qu'on n'a qu'à examiner le chapitre de l'*Origine du Blason*, contenu dans la première partie.

Tel est le bilan de nos travaux, et il y a quinze ans à peine que nous nous occupons

d'archéogie nobiliaire et héraldique, et six ans seulement que nous sommes à la tête du cabinet d'archives connu sous le nom d'*Institut héraldique*.

Nos décorations nous ont été conférées en vertu de diplômes que nous tenons à la disposition de chacun (1). Notre qualité de camérier d'honneur du pape Grégoire XVI et de S. S. le pape Pie IX, date de 1845. Enfin, *notre titre*, nous le devons encore au pape Grégoire XVI, qui, dans sa généreuse protection pour les hommes de lettres, les savants et les artistes, daigna dispenser notre père, le marquis DE MAGNY, des droits de chancellerie ordinaires, et de tous-frais quelconques, ainsi que cela est indiqué aux lettres patentes apostoliques publiées au tome III du *Livre d'Or*, pages 323 et 324, et dont nous donnons ci-dessous la traduction littérale et certifiée conforme par les autorités compétentes (2).

(1) Diplôme de chevalier de justice de l'ordre Constantinien, signé par S. M. Ferdinand II, à la date du 6 mars 1856; diplôme de chevalier de l'ordre de la Conception de Villaviçosa, signé par S. M. Dom Pedro V, en date du 14 octobre 1857; diplôme de chevalier du Sauveur, signée par la Reine, en date du 22 juillet 1856; et, enfin, diplôme de chevalier de Malte, en date du 17 janvier 1843.

(2) **GRÉGOIRE P. P. XVI**

A NOTRE CHER FILS CLAUDE-DRIGON DE MAGNY

« Très-cher fils, salut et bénédiction apostolique :

« Nous nous plaisons volontiers à décorer de titres d'honneur les hommes remarquables que distinguent leur piété, leurs vertus, leur esprit et leurs talents.

« Etant informé, très-cher fils, que, déjà recommandable par la gravité de vos mœurs, vous vous êtes acquis une réputation éminente, tant par les qualités de votre esprit que par vos ouvrages et votre érudition, et aussi que vous êtes animé pour Nous et pour le Saint-Siége, ainsi que pour la Foi catholique, du zèle plus pur et le plus éprouvé, Nous avons résolu de donner en votre faveur une manifestation éclatante de notre haute satisfaction et de notre munificence pontificale, en vous élevant, vous et votre postérité, par un titre d'honneur.

« En conséquence, étendant notre bienveillance particulière à tous ceux que ces lettres concernent, et en faveur desquels elles sont données, et les absolvant de toutes excommunications, interdits, sentences ecclésiastiques, censures et peines quelconques, pour quelque cause qu'elles aient été prononcées et encourues, Nous accordons et conférons à vous, très-cher fils, et à tous vos descendants légitimes et naturels en ligne directe et primogéniturale, et pour tout le temps où ils persévéreront dans la Foi catholique, le titre de MARQUIS, avec tous les honneurs, droits, priviléges et immunités qui y sont attachés, de telle sorte que Vous et les VÔTRES puissiez jouir librement et user légalement de ce titre dans tous les diplômes et actes publics, et ce nonobstant les constitutions, ordonnances apostoliques et toutes autres qui leur seraient contraires.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'Anneau du Pécheur, le seizième jour du mois de septembre mil huit cent quarante-cinq, la quinzième année de notre Pontificat.

« *Signé* : A. cardinal LAMBRUSCHINI. »

Ce qui suit est écrit en français sur l'original :

Vu pour légalisation de la signature ci-dessus de Son Eminence Monseigneur le cardinal Lambruschini, secrétaire des brefs de Sa Sainteté.



Et maintenant que nous avons dit la vérité sur les hommes et sur les choses, nous n'avons nullement la prétention d'avoir réhabilité les généalogistes, et cela par une fort bonne raison, c'est qu'ils n'en avaient pas besoin. Ce que nous espérons avoir fait, c'est de les avoir distingués de ceux qui usurpent si audacieusement cette qualité ; d'avoir mis l'opinion en garde contre les fables inventées par la malveillance ou la calomnie ; c'est enfin d'avoir suffisamment éclairé le public — ce juge en dernier ressort de tous les débats, — pour qu'il soit à même de prononcer.

Vicomte Ludovic-Drigon DE MAGNY.

Rome, le dix-huit septembre mil huit cent cinquante-cinq.
L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France près le Saint-Siége (L. S.). *Signé* : Rossi.
Le ministre des affaires étrangères certifie véritable la signature ci-contre de M. de Rossi.
Paris, le six octobre mil huit cent quarante-cinq.
Par autorisation du ministre.

Pour le chef du bureau de la chancellerie (L. S.). *Signé* : Seneuze.

Je soussigné, interprète-juré près la Cour de cassation, le Tribunal de première instance, le Tribunal de commerce, etc., etc., certifie la présente traduction fidèle et conforme à l'original en langue latine, qui m'a été présenté et que j'ai rendu après l'avoir signé et paraphé : *Ne varietur.*
Paris, le seize octobre mil huit cent quarante-cinq. *Signé :* Frédéric Lameyer.

Enregistré à Paris, 2e bureau, le vingt-huit février mil huit cent quarante-huit, folio 38, 8e, case 8.

Il est ainsi en la traduction faite par M. Frédéric Lameyer d'un bref délivré par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, en date, à Rome, du seize septembre mil huit cent quarante-cinq, déposé pour minute avec ladite traduction chez Me Baudier, notaire à Paris, soussigné aux termes d'un acte reçu par son collègue et lui, le vingt-sept février mil huit cent quarante-huit ; enregistré.

A ce propos, qu'on nous permette de faire remarquer que les titres directs conférés par le Pape à un très-petit nombre de familles françaises ne doivent pas être confondus avec celui de Comte Palatin, dont un récent procès a montré quel étrange abus on en fait.

La dignité de Comte Palatin (*Comes Palatii*), qui peut être assimilée à celle de camérier ou de chambellan, n'a jamais conféré le droit de se qualifier Comte. Les hommes les moins versés dans la science héraldique savent qu'il n'y a aucun rapport entre le titre de *Comes Palatii*, qui indique une charge ou fonction du palais, avec le titre féodal de Comte.

Observons encore que le Pape, souverain au spirituel et au temporel, confère des titres dont la valeur nobiliaire est certainement la plus sérieuse. Qu'on se rappelle, en effet, la hiérarchie féodale, qui est l'expression ou la forme par excellence de la noblesse organisée, et l'on verra le Pape placé au sommet des souverainetés temporelles ; des plus grandes aux plus petites, elles relèvent toutes de lui. Permis de discuter les titres de noblesse, permis de vouloir les supprimer ; mais, quand on les admet, c'est une absurde inconséquence de ne pas estimer à leur valeur ceux octroyés par le chef de l'Eglise.



MAISON IMPÉRIALE

DE

RUSSIE

ARMES :

D'or, à l'aigle de sable à deux têtes, au vol éployé, couronnée d'or, tenant dans la serre dextre un sceptre, et dans la senestre un globe impérial, du même émail, et chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules, au saint Michel d'argent, combattant un dragon de sable et portant sur les ailes les armoiries des différentes provinces de l'Empire.

MAISON IMPÉRIALE

DE

RUSSIE

CONNUS des Grecs sous les noms de Scythes et de Sarmates, les premiers habitants de la Russie ont une origine dont la plupart des écrivains anciens se sont occupés.

Depuis l'an 500 avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du Bas-Empire, on voit plusieurs flux et reflux des hommes du Nord et de ceux du Sud-Est se pousser et être repoussés dans ces vastes contrées, tantôt de la mer Caspienne et du Pont-Euxin vers les mers du Nord, tantôt de celles-ci aux mers Noire et Caspienne. Les uns apportaient de l'Asie, dans ce vaste espace, leurs mœurs indépendantes et pastorales : ce furent les Slaves; les autres, ceux du Nord, le traversaient avec leurs habitudes guerrières et dominatrices : c'étaient les Variègues, d'origine scandinave. Les premiers avaient formé la république de Novgorod, ou Novogorod-la Grande, qui était depuis longtemps riche et florissante, lorsque, au milieu du IXe siècle, les Variègues, ayant à leur tête trois frères : Rurik, Sinéous et Trouvor, vinrent s'y établir, et, soit par droit de conquête, soit comme le veut la tradition, par le vœu et sur l'appel des habitants, étendirent leur domination sur la plus grande partie de la Russie d'Europe.

Deux ans après, Sinéous et Trouvor étant morts, leur frère Rurik se trouva maître de leurs états, et fonda, vers l'an 862, la monarchie russe, aujourd'hui le plus vaste empire de la terre.

On distingue, dans l'histoire de Russie, cinq grandes périodes sous deux dynasties.

De 862 à 1054, dans un espace de 192 ans, la première période de fondation, de gloire et d'agrandissement, nous montre Rurik-le-Fondateur (862-879); Oleg-le-Conquérant (879-913); Olga-l'Administratrice (945-955); Vladimir-le-Chrétien, l'apôtre et le Salomon de la Russie (980-1015); Jaroslaf-le-Législateur (1019-1054), dont la fille Anne épousa notre roi Henri Ier.

C'est sous le règne de JAROSLAF que Nestor, moine du monastère de Petcherski, écrivit sa chronique, le premier monument de l'histoire russe.

Dans la seconde, de 1054 à 1236, période de 180 ans, toute de discordes, on remarque seulement le valeureux et vertueux Vladimir Monomaque (1113-1125), et André-le-Politique (1169-1174). C'est dans cet intervalle que fut fondée, il y a bientôt sept cents ans, en 1147, la grande ville de Moscou.

Dans la troisième, 1236 à 1462, période de 223 ans, toute d'asservissement sous les Tatars, on vit briller le dévoué saint Alexandre Newsky (1247-1263); l'habile Ivan Ier (1327 à 1340), et Dimitri-Donskoy, premier vainqueur de ces Tatars (1360-1389).

Au XIVe siècle, le siége de l'Empire, qui avait d'abord été à Novgorod, puis à Kief, et plus tard à Volodimer, fut transféré à Moscou.

La quatrième, de 1462 à 1613, a duré 153 ans. Dans cette période d'affranchissement de la nation et de concentration du pouvoir, les regards doivent surtout se fixer sur Ivan III (1462-1505), qui fit plus peut-être pour la gloire de la Russie qu'aucun de ses prédécesseurs, en achevant de réunir les diverses principautés qui divisaient le pays, et en secouant le joug des Tatars, et sur Ivan IV, *dit* le Terrible (1534 à 1584), qui subjugua les royaumes de Kasan et d'Astrakan, et acquit la Sibérie.

Les souverains de Russie avaient porté jusqu'alors le titre de grand prince. Ce fut IVAN IV qui prit le premier celui de TZAR ou CZAR, en 1545. Son fils, Fédor Ier IVANOWITSCH, ou fils d'Ivan (1), mort sans postérité, en 1598, est le dernier prince de la première dynastie, celle de Rurik, qui avait fourni 47 souverains à la Russie, dans un espace de 736 ans.

La cinquième période, qu'on doit appeler l'ère de civilisation et de puissance, commence en 1613, avec la seconde race des souverains russes, celle

(1) En Russie, pour désigner les enfants d'un prince, on ajoute au nom du père les terminaisons *owitsch* pour les fils, *owna* pour les filles, s'il finit par une consonne, et les terminaisons *ewitsch* et *ewna*, s'il finit par une voyelle.

de la maison de Romanof, qui remplace, après quinze années d'usurpation et d'interrègne, la dynastie éteinte de Rurik.

BRANCHE DE ROMANOF.



ANS une assemblée solennelle des États de Russie, réunis pour nommer un successeur au trône, Mickaël ou Michel ROMANOF, âgé de quinze ans, fut élu à l'unanimité, en 1613. Du reste, le nom qu'il portait, et que ses aïeux avaient illustré par des services éclatants rendus au pays pendant plus de deux siècles, suffisait pour le recommander aux suffrages de tous. Il descendait des CHÉRÉMÉTIEF, ancienne et illustre famille, et était fils du métropolite Fédor ROMANOF, surnommé *Philarète*, martyr pour sa patrie, et l'un des plus proches alliés de la maison de Rurik, par sa femme Marie, fille d'Ivan IV.



endant un règne de trente-deux ans, Michel ROMANOF s'occupa utilement du rétablissement de l'ordre dans les diverses branches de l'administration, et conclut la paix avec les nations voisines, notamment avec la Suède et la Pologne ; pour réparer les maux qu'une longue anarchie avait occasionnés dans l'Empire, il envoya des ambassadeurs en Perse et jusqu'en Chine, dans le but de nouer avec l'Orient des relations commerciales.

Ce vertueux prince, mort en juillet 1645, à quarante-neuf ans, laissa da son mariage avec Eudoxie LUCANOWNA plusieurs enfants, dont l'aîné, Alexis, lui succéda.



lexis **Mikaelowitsch**, proclamé Czar la nuit même de la mort de son père, prit sous sa protection les Cosaques, en 1654, et donna en fief à leur chef l'Ukraine, qui depuis lors fut séparée de la Pologne.

L'année suivante, il ravagea la Lithuanie, et, en 1656, obligea le roi **Casimir** à lui céder Smolensk, avec toutes les autres places conquises sur les Russes par le roi de Pologne Wladislas VII.

Il déclara la guerre à la Suède, prit Derpt, Kolkenhausen et plusieurs autres villes, puis accorda la paix à cette puissance.

Il refusa de recevoir un ambassadeur que lui avait envoyé Cromwell. En 1658, la guerre recommença avec la Pologne, mais elle ne fut pas de longue durée.

L'année 1666 est mémorable par la déposition du patriarche Nikon, prononcée dans un concile que le Czar avait assemblé. Relégué dans un monastère, il fit de toutes les vieilles chroniques russes une compilation sans laquelle l'ancienne histoire de Russie nous serait presque complétement inconnue.

L'an 1670, le Czar s'étant emparé de Stenko-Razin, chef des Cosaques, qui lui avait fait une guerre sanglante, ordonna qu'il fût mis à mort.

Ce prince fit de grands efforts pour améliorer la législation de son pays. Par son ordre, on rédigea un corps raisonné de lois, connu sous la dénomination de *Code d'Oulagénié*.

Il agrandit Moscou, peupla les déserts, vers le Volga et le Kama, des prisonniers que ses armées avaient faits, fonda des bourgs considérables, et établit quelques manufactures.

C'est sous son règne que la noblesse russe commença à faire usage des armoiries, qu'elle emprunta aux Allemands et aux Polonais. Ce prince, dont l'honneur est d'avoir commencé presque toutes les grandes réformes qui furent les plus belles conquêtes de Pierre-le-Grand, mourut le 8 février 1676. Il avait épousé : 1° Marie **Miloslawska**, fille de Miloslawski, seigneur russe; 2° Nathalie **Nariskin**, fille du colonel Kirilot Nariskin.

Il laissa de ces deux mariages, entre autres enfants :

Du premier lit :

1° **Fédor**, qui lui succéda;
2° **Ivan**, qui monta sur le trône après son frère Fédor;
3° Sophie **Alexiewna**, qui mérita une grande célébrité pendant la minorité de Pierre et d'Ivan, en gouvernant, comme régente, avec Vassili-Galitzin, son ministre;

Et du second lit :

4° **Pierre**, dit **le Grand**, premier empereur de Russie, dont l'article viendra après ceux de ses frères;
5° Nathalie **Alexiewna**, décédée en 1716.



édor II **Alexiewitsch** monta sur le trône à la mort de son père, en 1676. Ce prince montra, dans un corps languissant, une âme forte et élevée : il se fit rendre, par un traité de paix conclu avec la Porte, la ville de Tchiguirin, dont le sultan s'était emparé.

En 1678, il trancha, par un coup d'Etat, les querelles interminables des nobles touchant le mérite ou l'ancienneté de leurs aïeux, en faisant brûler en sa présence leurs chartes et priviléges, et en déclarant qu'à l'avenir les distinctions entre les sujets nobles seraient fondées sur leur mérite personnel, et non sur leur naissance.

Fédor mourut le 27 avril 1682, sans laisser d'enfants des deux mariages qu'il avait contractés, le premier avec Agathe **Groucheski**, polonaise; le second avec Marthe **Apraxin**.

Ivan V **Alexiewitsch** fut placé sur le trône, à l'âge de dix-neuf ans, par les Strélitz, avec Pierre, son frère consanguin, âgé de dix ans, malgré l'opposition d'une partie des grands et des chefs du clergé.

Ces deux princes sont couronnés, le 25 juin 1682, par le patriarche Adrien; Sophie, sœur d'Ivan, qui avait contribué à le faire reconnaître souverain, en soulevant les Strélitz contre les opposants, se fait déclarer régente, gouverne avec habileté, et prend pour ministre Galitzin, de l'illustre famille des Jagellons.

Cette princesse et son ministre s'assurent la possession perpétuelle des duchés de Smolensk, de Tchernigof et de Severie. Ils font ensuite, en 1687 et 1688, deux campagnes malheureuses contre les Tatars de Crimée. Ce fut alors que Pierre, qui avait atteint l'âge de dix-sept ans, prit le pouvoir en main, fit arrêter Galitzin avec sa famille, et l'envoya en exil.

Ivan, jugeant le fardeau des affaires trop lourd pour lui, céda sa part d'autorité à **Pierre**, qui eut toujours pour son frère le plus profond respect.

IVAN mourut le 26 janvier 1696. Il avait épousé Proscovia FEDEROWNA, décédée le 24 octobre 1723. De ce mariage sont issues deux filles :

1° Catherine IVANOWNA, mariée à Charles-Léopold, duc de MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN, et décédée en 1733, laissant de son alliance :

A. Anne, duchesse de MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN, qui épousa Antoine-Ulric DE BRUNSWICK-BEVERN, plaça sur le trône, après la mort de l'impératrice Anne Ivanowna, son fils Ivan VI (voyez ci-après), renversa la puissance du régent Biren, le fit exiler, et fut elle-même, en 1741, dépouillée de toute autorité par Elisabeth, puis envoyée, avec son mari, à Kolmogoré, dans une île de la Dwina, près de la mer Blanche. Elle mourut en 1746, laissant un fils :

AA. Ivan VI DE BRUNSWICK, empereur après la mort d'Anne IVANOWNA, sa grand'-tante (voy. ci-après);

2° Anne IVANOWNA, qui monta sur le trône après PIERRE II, et dont l'article viendra plus loin ;

3° Proscovia IVANOWNA, décédée sans alliance.



PIERRE Ier ALEXIEWITSCH, devenu seul maître de l'Empire après la mort de son frère IVAN, s'occupa, dès son avènement au trône, d'exécuter le grand dessein qu'il avait formé de régénérer ses sujets, et de faire de la Russie une des plus formidables puissances de l'Europe.

Pour se mettre en état d'accomplir cette tâche immense, il commença par se réformer lui-même ; il étudia l'art militaire avec Lefort, officier expérimenté, natif de Gênes; il s'éclaira sur toutes les sciences; il parcourut l'Allemagne et la Hollande; se fit charpentier à Saardam pour apprendre la construction des vaisseaux ; visita l'Angleterre, et, à son retour dans ses Etats, créa cette marine russe si puissante de nos jours.

Il joignit par des écluses le Don au Volga, reconstitua l'administration des finances, établit des écoles de mathématique et d'astronomie, construisit des hôpitaux spacieux, et jeta les fondements de Saint-Pétersbourg, devenue la capitale de l'Empire, et l'une des plus belles villes du monde.

Bientôt il fit à Charles XII une guerre où il se couvrit de gloire, et qui se termina par la ruine de son brillant rival, lutte d'autant plus avantageuse au Czar, qu'elle forma ses soldats et ses généraux à une parfaite discipline et à la tactique militaire.

En 1717, le désir de connaître à fond les intérêts politiques des cours et la législation des peuples engagea Pierre à faire un second voyage en Europe. Il parcourut le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, et vint à Paris, où il reçut un accueil digne d'un si grand prince.

Après la mort de Charles XII, il conclut avec la Suède un traité de paix qui lui assura la possession de la Livonie, de l'Esthonie, de l'Ingrie et de la Finlande ; il entreprit ensuite une expédition contre le sultan Mahmoud, dans le but de se rendre maître d'une place forte qui facilitât son commerce avec la Perse, entreprise qui réussit complétement par la défaite du sultan et la prise de Derbent.

ALEXIS, fils du Czar, accusé d'avoir conspiré contre son père, fut condamné à mort, et expira dans sa prison le surlendemain de sa condamnation. Par suite de cet événement, l'Empereur (Pierre fut le premier souverain de Russie qui porta ce titre) appela CATHÉRINE, sa seconde femme, à lui succéder, la couronna lui-même, le 7 mai 1724, en présence de tous les grands, et mourut le 2 janvier 1725.

La Russie moderne est la création de PIERRE-LE-GRAND. Son règne est un trop vaste sujet de méditations pour que nous osions l'aborder en passant et prétendre n'y consacrer que quelques lignes. Disons seulement, avec M. de Ségur, que PIERRE I[er] est peut-être le plus grand citoyen des temps anciens et modernes, par l'amour ardent qu'il montra pour la gloire de son pays, que jamais le génie humain ne conçut un projet plus gigantesque, plus utile, et ne l'exécuta avec une vigueur aussi inflexible et aussi suivie dans l'ensemble et les moindres détails.

La Russie lui doit six provinces nouvelles : sa moderne capitale, trois mers, un commerce étendu, une bonne police, des forteresses, plusieurs ports, une armée régulière qui a été portée de nos jours à plus de 600,000 hommes, une marine de 240 bâtiments de guerre, une multitude d'établissements pour les arts, les belles-lettres et les sciences de toute nature. En un mot, son génie organisateur posa irrévocablement les bases de cette puissance colossale de l'Empire russe, qui a fait encore depuis son règne de si grands progrès.

PIERRE-LE-GRAND avait épousé en premières noces Eudoxie LAPUCHIN, qu'il répudia, et, en secondes noces, CATHERINE, qui lui succéda.

Ses enfants du premier lit furent :

1° Alexis PETROWITSCH, condamné à mort, comme on l'a vu plus haut, du vivant de son père. Il avait épousé la princesse Charlotte DE BRUNSWICK, dont il eut :
 A. Pierre II ALEXIEWITSCH, qui régna après Catherine I[re] (voy. ci-après :

Et ceux du second lit :

2° Anne PETROWNA, mariée à Charles-Frédéric, duc DE HOLSTEIN-GOTTORP, et décédée l 15 mai 1728, laissant de ce mariage :
 A. Charles-Pierre-Ulric DE HOLSTEIN-GOTTORP, né le 21 février 1728, proclamé Empereur à la mort de sa tante, Elisabeth-Petrowna ROMANOFF, décédée en 1762 (voy. ci-après);

3° Elisabeth PETROWNA, impératrice de Russie après Ivan VI, en 1741 ;
4° Nathalie PETROWNA, morte, quelques jours après son père, de douleur de l'avoir perdu.

CATHERINE Ire, seconde femme de PIERRE-LE-GRAND, fut proclamée Impératrice, comme tenant l'Empire du choix de son époux, dans une assemblée du sénat, du synode et des grands, convoquée par le prince Menzicof. Elle établit l'ordre militaire de Saint-Alexandre-Newski, fit une nouvelle alliance avec l'empereur Charles VI et le roi de Prusse, pour soutenir les droits du duc de Holstein, son gendre, sur le duché de Sleswick, et ratifia tous les traités conclus par son époux.

Cette princesse fit jouir la Russie d'une paix glorieuse et bienfaisante; enfin, et ceci est le plus complet éloge qu'on puisse faire de son règne, CATHERINE continua avec succès tout ce que PIERRE-LE-GRAND avait commencé. Elle mourut à l'âge de trente-huit ans, le 17 mai 1727, laissant, par testament, la couronne à Pierre II.



Pierre II ALEXIEWITSCH, fils du malheureux Alexis, enfant du premier lit de PIERRE Ier, succéda à CATHERINE Ire, en vertu des dispositions testamentaires de cette princesse.

Pendant le règne de ce jeune monarque, le duc de Holstein et Menzicof, membres du conseil de régence, eurent tour à tour la prépondérance. Ce dernier l'emporta enfin sur son compétiteur.

Un parti considérable s'étant levé pour placer sur le trône la duchesse DE HOLSTEIN, Anne, fille de PIERRE-LE-GRAND, ce ministre le dissipa et devint tout puissant; mais, après de nombreux abus de pouvoir, il fut disgracié et exilé en Sibérie, où il mourut.

PIERRE II ne lui survécut que peu de temps après : il succomba à la petite vérole, le 31 janvier 1730, à l'âge de seize ans.



nne IVANOWNA, seconde fille d'Ivan V ALEXIEWISTCH, frère de PIERRE-LE-GRAND, fut proclamée Impératrice, en 1730, par le haut conseil, pour succéder à PIERRE II, préférablement à CATHERINE, sa sœur aînée, duchesse de MECKLENBOURG-SCHWÉRIN, et à Pierre DE HOLSTEIN-GOTTORP, encore enfant. Biren, dit Biron, fut appelé à la cour, et placé à la tête des affaires.

Le trône de Pologne étant devenu vacant, ANNE se déclara pour Auguste III, fils du roi défunt, contre Stanislas LECZINSKY, élu de la noblesse, et parvint à le faire triompher ; plus tard, elle soutint contre la Turquie une guerre glorieuse.

Cette princesse, qui était veuve, depuis 1711, de Frédéric-Guillaume, duc de Courlande, mourut sans postérité, en 1740.

Elle laissa, par testament, la couronne à Ivan DE BRUNSWICK, son petit-neveu, en nommant pour régent le ministre Biren.



van VI DE BRUNSWICK fut proclamé empereur de Russie, le 29 octobre 1740, par les soins de Biren ; le 20 novembre de la même année, le général Munich, avec l'approbation d'Anne, mère d'Ivan, et du duc DE BRUNSWICK, son époux, se rend au palais du régent, qu'il enlève et envoie en Sibérie.

La mère de l'Empereur se trouva ainsi maîtresse du gouvernement, mais elle n'en jouit pas longtemps. Le 6 décembre 1741, ELISABETH, fille de PIERRE-LE-GRAND, fut proclamée Impératrice par un parti puissant : la duchesse de BRUNSWICK, envoyée en exil, et le jeune IVAN conduit dans la forteresse de Schusselbourg, où il périt en 1763, après vingt-deux ans de captivité.



lisabeth PETROWNA, proclamée Impératrice, le 7 décembre 1741, par les représentants de la nation, reçut d'eux le serment de fidélité, et fut couronnée à Moscou, le 7 mai 1742.

A son avènement au trône, elle jeta les yeux sur son neveu Pierre-Ulric DE HOLSTEIN-GOTTORP, pour en faire son héritier. Ce prince, s'étant rendu à Moscou, y fut

déclaré, le 18 novembre 1742, grand-duc de Russie, après avoir embrassé la religion grecque.

ELISABETH prouva qu'elle avait hérité du génie de PIERRE-LE-GRAND ; elle étouffa une conspiration tramée contre elle, et fit la guerre au roi de Prusse avec de grands avantages.

La clémence de cette princesse était inépuisable. On a remarqué que pendant son règne personne ne fût mis à mort. Pendant sa dernière maladie, elle diminua l'impôt sur le sel, fit ouvrir les prisons à 14,000 contrebandiers et à 25,000 débiteurs. Elle mourut le 5 janvier 1762, sans avoir contracté d'alliance.

MAISON DE HOLSTEIN-GOTTORP.



A maison ducale de HOLSTEIN-GOTTORP a pour auteur ADOLPHE, fils cadet de Frédéric Ier, et petit-fils de Christian Ier, roi de Danemarck. Elle s'est divisée en deux branches lors de la mort de Christian-Albert, arrivée en 1695. Christian-Auguste, le plus jeune, fonda la branche DE HOLSTEIN-EUTIN, et fut père d'Adolphe-Frédéric, roi de Suède, et de Georges-Louis, tige des grands-ducs D'OLDENBOURG.

Frédéric IV, frère aîné de Christian-Albert, eut pour fils Charles-Frédéric, duc DE HOLSTEIN-GOTTORP, qui a épousé, comme nous venons de le voir, Anne PETROWNA, princesse impériale de Russie, fille aînée de PIERRE-LE-GRAND. Leur fils, Charles-Pierre-Ulric, duc DE HOLSTEIN-GOTTORP, né le 21 février 1728, proclamé empereur sous le nom de PIERRE III, est la tige de la maison impériale de Russie actuellement régnante.



IERRE III DE HOLSTEIN-GOTTORP, petit-fils de PIERRE-LE-GRAND, fut proclamé Empereur de Russie le 5 janvier 1762.

Les commencements de son règne furent heureux; mais on lui reprocha de vouloir imiter le roi de Prusse dans ses réformes; il alla trop vite, suivant la plupart des historiens, dans les changements qu'il projetait.

Les mécontents se révoltèrent : il fut détrôné l'année même de son avènement, et jeté dans une prison, où il mourut sept jours après.

Il avait épousé Catherine, princesse D'ANHALT-ZERBST, qui d'abord fut portée au trône après la déposition de son mari, puis après la mort de celui-ci, le 9 juillet 1762, définitivement reconnue et proclamée impératrice sous le nom de CATHERINE II, en même temps que leur fils unique, Paul PETROWITSCH, était déclaré grand-duc et héritier présomptif.

Nous ne pouvons exposer ici les événements de ce règne mémorable ; il nous suffira de dire que CATHERINE n'a point usurpé le nom de *Grande* que lui a donné l'histoire. Elle mérita d'être appelée la Sémiramis du Nord, comme conquérante, en reculant dans toute la longueur de l'Europe les limites de ses Etats. Elle fut grande encore par le génie administratif, par les réformes qu'elle introduisit dans l'ordre judiciaire, par ses nombreux établissements d'utilité publique et de bienfaisance, par les monuments somptueux dont elle dota sa capitale, et par la protection éclairée qu'elle accorda aux lettres et aux arts.

Ce fut par ses ordres que le voyageur Pallas parcourut des provinces dont on ignorait les ressources et les productions ; que Blümager et Billings explorèrent, l'un, l'Archipel du Nord ; l'autre, l'Océan oriental jusqu'aux rives du Japon.

Cette femme illustre, à laquelle les Etats russes assemblés avaient décerné le titre de *Mère de la Patrie*, mourut le 17 novembre 1796, à l'âge de soixante-sept ans.



aul I[er] PETROWITSCH, fils unique de PIERRE III et de CATHERINE II fut proclamé Empereur le 18 novembre 1796, et son fils aîné ALEXANDRE, czarewitsh et héritier présomptif de la couronne.

Lorsque la guerre éclata entre la France et les puissances européennes, en 1798, PAUL I[er] se déclara chef de la coalition, et il sut, en imposant par sa fermeté aux cabinets de Vienne et de Londres, amener la conclusion des traités de paix d'Amiens et de Lunéville.

Ce prince mourut violemment le 25 mars 1801.

Il avait épousé : 1° Wilhelmine, princesse de HESSE-DARMSTADT, morte le 26 avril 1776, sans postérité ; 2° Sophie-Dorothée-Auguste-Marie, princesse de WURTEMBERG, fille de Frédéric-Eugène, duc de Wurtemberg, et nièce du grand Frédéric.

De ce dernier mariage sont issus :

1° Alexandre, Empereur de Russie après son père, et dont l'article suit ;
2° Constantin PAULOWITSCH, grand duc de Russie, né le 8 mai 1779, qui renonça au trône, du consentement de l'Empereur Alexandre, et confirma cette renonciation le 8 octobre 1825. Il a épousé : 1° Anne-Fedorowna DE SAXE-COBOURG, fille de François de Saxe-Cobourg; 2° Jeanne, comtesse DE GRUZINSKA, créée princesse de Lowicz par l'empereur Alexandre. Il est décédé sans postérité à Witepsk, le 27 juin 1831;
3° Nicolas PAULOWITSCH, dont l'article est rapporté après celui de son frère ;
4° Michel PAULOWITSCH, grand-duc de Russie, né le 8 février 1798, marié, le 19 février 1824, à Hélène PAULOWNA, ci-devant Frédérique-Charlotte-Marie, princesse de Wurtemberg, fille du feu prince Paul de Wurtemberg, née le 9 janvier 1807. Il est mort le 9 septembre 1849, ayant eu de son mariage trois filles :
A. Marie MICHAELOWNA, grande-duchesse de Russie, née le 25 mars 1825;
B. Elisabeth MICHAELOWNA, grande-duchesse de Russie, née le 26 mai 1826, mariée, le 31 janvier 1844, au duc Adolphe DE NASSAU ;
C. Catherine MICHAELOWNA, grande-duchesse de Russie, née le 28 août 1827, mariée, le 16 février 1851, à Georges, duc DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ ;
5° Alexandra PAULOWNA, grande-duchesse de Russie, mariée à Joseph-Antoine, archiduc D'AUTRICHE, fils de l'empereur Léopold II, et décédée le 11 mars 1801 ;
6° Hélène PAULOWNA, grande-duchesse de Russie, mariée à Frédéric-Louis, prince héréditaire DE MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN, décédée le 24 septembre 1803;
7° Catherine PAULOWNA, grande-duchesse de Russie, mariée : 1° à Pierre-Frédéric, Georges, prince DE HOLSTEIN-OLDENBOURG ; 2° et à Guillaume, roi DE WURTEMBERG. Elle est morte le 9 janvier 1819 ;
8° Marie PAULOWNA, grande-duchesse de Russie, née le 15 février 1786, mariée, le 3 août 1804, à Charles-Frédéric, grand-duc DE SAXE-WEYMAR, aujourd'hui grande-duchesse douairière ;
9° Anne PAULOWNA, grande-duchesse de Russie, née le 18 janvier 1795, reine douairière des Pays-Bas.



lexandre Ier PAULOWITSCH, fils aîné de Paul Ier, né à Saint-Pétersbourg, le 13 décembre 1771, fut salué Empereur à la mort de son père, le 24 mars 1801.

Le règne de ce prince est un des plus grands de l'histoire de Russie, sous le rapport de la législation, de la gloire militaire et de la prépondérance acquise à cette nation dans les affaires de l'Europe et de l'Asie.

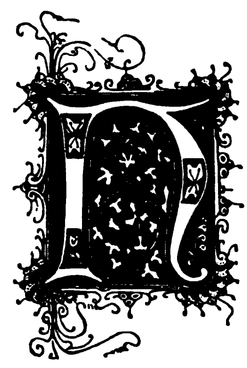
Nous n'avons pas à rappeler ici la part que l'empereur ALEXANDRE prit à la lutte mémorable des puissances européennes contre l'empereur Napoléon; mais il nous est impossible de ne pas rendre hommage à la justice et à la modération de ce prince éminent.

On sait que, lorsque les souverains alliés se réunirent, en 1816, au congrès d'Aix-la-Chapelle pour fixer l'indemnité exigée de la France, ce fut l'em-

pereur de Russie qui éleva le premier la voix en faveur de la nation française.

Aussitôt après le congrès, il retourna dans sa capitale pour s'occuper du bien-être de ses peuples.

Il est mort à Tangarog le 1er décembre 1825, sans laisser d'enfants de son mariage avec Élisabeth ALEXIEWNA (auparavant Marie-Auguste), princesse de Bade.



icolas Ier PAULOWITSCH, empereur de Russie, troisième fils de l'empereur Paul Ier, né le 6 juillet 1796, succéda, le 1er décembre 1825, à son frère Alexandre, en vertu de la renonciation du grand-duc Constantin, son aîné. Il a été couronné, le 3 septembre 1826, à Moscou, et, le 24 mai 1829, à Varsovie.

Lé règne de l'empereur Nicolas est une digne continuation de celui de son frère. La sagesse et la fermeté de son gouvernement, en même temps que le succès de ses armes, ont constamment accru, depuis son avènement au trône, la prospérité et la gloire de l'empire.

Ce prince a épousé, le 13 juillet 1817, Alexandra FÉDOROWNA, ci-devant Frédéricque-Louise-Charlotte Wilhelmine, princesse DE PRUSSE, sœur du roi de Prusse, née le 13 juillet 1798; veuve le 2 mars 1855.

De ce mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Alexandre NICOLAEWITSCH, qui suit;

2 Constantin NICOLAEWITSCH, grand-duc de Russie, né le 21 septembre 1827, grand-amiral, propriétaire du 18e régiment autrichien, marié, le 11 septembre 1848, à Alexandra JOSEFOWNA, ci-devant Alexandrine, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg, née le 20 juillet 1830, dont :

- *A*. Nicolas CONSTANTINOWITSCH, né le 14 février 1850;
- *B*. Olga CONSTANTINOWNA, née le 3 septembre 1851;
- *C*. Vera CONSTANTINOWNA, née le 16 février 1854;

3° Nicolas NICOLAEWITSCH, grand-duc de Russie, inspecteur-général du génie, né le 8 août 1831, marié, le 6 février 1856, à Alexandra-Frédérique-Wilhelmine, née le 2 juin 1838, fille de Pierre, prince D'OLDENBOURG, dont :

- *A*. Nicolas NICOLAEWITSCH, né le 18 novembre 1856;

4 Michel NICOLAEWITSCH, grand-duc de Russie, né le 25 octobre 1832, grand-maître de l'artillerie et aide-de-camp général de l'Empereur, marié, le 27 août 1857, à Cécile, princesse DE BADE, née le 29 septembre 1839, sœur du grand-duc régnant de Bade;

5° Marie NICOLVEWNA, grande-duchesse de Russie, née le 18 août 1819, marié, le 14 juillet 1839, à Maximilien, duc DE LEUCHTENBERC, veuve le 1er novembre 1852;

6° Olga NICOLAEWNA, grande-duchesse de Russie, née le 11 septembre 1822, mariée, le 13 juillet 1846, à S. A. R. le prince Charles-Frédéric-Alexandre DE WURTEMBERG, prince héréditaire;



lexandre II Nicolaewitsch, empereur de toutes les Russies, né le 29 avril 1818, marié, le 28 avril 1841, à Marie Alexandrowna, ci-devant Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, princesse de Hesse, fille de Louis II, grand-duc de Hesse, né le 16 août 1824. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas Alexandrowitsch, czarewitsch et grand-duc héritier, né le 20 septembre 1843 ;

2° Alexandre Alexandrowitsch, grand-duc de Russie, né le 10 mars 1845, chef du régiment de dragons de Pereiaslaff;

3° Wladimir Alexandrowitsch, grand-duc de Russie, né le 22 avril 1447, chef du régiment de dragons de la Nouvelle-Russie;

4° Alexis Alexandrowitsch, né le 14 janvier 1850;

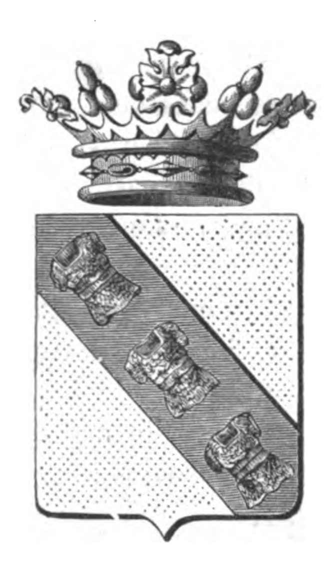
5° Marie Alexandrowna, née le 17 octobre 1853.



D'AUBERJON DE MURINAIS

DAUPHINÉ

Marquis et Comtes de Murinais; Seigneurs de Montmeyran, de Buisson-Rond, de la Maison-Forte, de la Balme et autres lieux.



Armes : *D'or, à une bande d'azur, chargée de trois hauberts ou cottes d'armes d'argent, posés 2 et 1.* — Couronne : *De marquis.* — Supports : *Deux sauvages.*

Noble de race et d'ancienne chevalerie, la maison **D'AUBERJON DE MURINAIS** (1) est, sans contredit, l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la province du Dauphiné.

Les preuves de sa noblesse (2) établies par d'Hozier pour la réception de Pierre-Joseph d'Auberjon de Murinais, dans les Pages de la grande écurie du Roi, au mois de mai 1700, remontent, sur *titres originaux*, sa filiation généalogique jusqu'en

(1) La minute de ces preuves est aux archives de la famille.

(2) Il a existé en Languedoc, dans le diocèse de Narbonne, une autre famille d'Auberjon, dont les armes sont : d'azur, à six besants d'or posés 3, 2 et 1, et qui est présumée descendre de l'ancienne race connue en Dauphiné; elle a eu pour premier auteur Louis d'Auberjon, écuyer, seigneur de la Chevalinière, qui fut l'objet d'une protection toute particulière de la part de mesdames Madeleine et Eléonore de Bourbon, tantes de Henri IV.

l'année 1331. De plus, un jugement de l'intendant de Dauphiné, du 20 juillet 1667, confirme les seigneurs D'AUBERJON dans leur noblesse de race et d'ancienne chevalerie.

La gloire acquise par eux dans la carrière militaire, les charges importantes qu'ils ont remplies à la cour du Roi et des dauphins de Dauphiné, leur admission dans plusieurs chapitres nobles et dans l'ordre de Malte, enfin, une longue suite d'alliances brillantes ont conservé l'éclat de cette antique noblesse jusqu'à nos jours.

Ses principales alliances ont été prises dans les maisons les plus considérables du Dauphiné, entre autres celles de : Alleman, de Claveson, d'Hauteville, d'Iserand, de Falcos, de Chamberes, de Mevinars, Armuet de Bonrepos, de Levrou, de Savary, de Guiscard, de Rostang, de la Forest de Divonne, de la Vieuville, de Viry, de Loras, de Malyvert, du Parc de Locmaria, etc.

Malgré la perte d'un grand nombre de titres précieux au milieu des guerres qui ont dévasté le Dauphiné, et d'autres circonstances funestes, la maison D'AUBERJON, grâce aux archives qui lui restent encore, et aux preuves qu'elle a faites à différentes époques, peut justifier d'une filiation (1) non interrompue depuis plus de cinq siècles; elle remonte ainsi jusqu'à Humbert D'AUBERJON, qui testa l'an 1331.

Premier Degré.

I. Noble Humbert AUBERJON, écuyer, qui vivait à la fin du XIII[e] siècle, a épousé demoiselle Isabeau ALLEMAN, fille de noble Jean ALLEMAN, écuyer, seigneur de Lantiol. Il testa en 1331, et eut de son mariage le fils qui suit :

Deuxième Degré.

II. Guillaume AUBERJON, écuyer, co-seigneur de Montmeyran, qui fit hommage au Dauphin Humbert II, avec les cérémonies usitées pour les gentilshommes, le 3 janvier 1334. Il a épousé damoiselle Ennemonde DE CLAVESON, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

(1) On peut consulter sur la famille AUBERJON les auteurs suivants : La Chesnaye des Bois, t. I[er] et t. XV; Le Nobiliaire du Dauphiné, par Chorier, et l'Armorial de d'Hozier, registre I[er].

Troisième Degré.

III. Pierre AUBERJON, écuyer, qui était échanson du roi Charles VI, en 1388. Il vivait encore en 1415, et avait épousé noble damoiselle Elise ou Alix D'HAUTEVILLE, fille de Florimond d'Hauteville, écuyer, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

1° François, qui suit;
2° Humbert AUBERJON, écuyer, qui figure dans des actes des annés 1438 et 1448;
3° Guillaume AUBERJON, damoiseau qui est dénommé également dans un acte de 1445.

Quatrième Degré.

IV. François AUBERJON, écuyer, seigneur de la Maison-Forte, fut compris au nombre des nobles du Dauphiné dans une révision des feux de cette province, faite en 1431. Il comparut en équipage de guerre à la montre et revue d'un corps de troupes envoyé par le roi Louis XI au secours d'Yolande, duchesse de Savoie, en 1472, et au ban de la noblesse en 1464. Il a épousé damoiselle Aliénor FALCOS, fille de noble Jean Falcos, et veuve de Mistral DE TORCY. Cette dame, étant déjà veuve, fit son testament le vingt-sixième jour de juin 1480. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, savoir :

1° Hector AUBERJON, écuyer, qui fut institué par le testament de sa mère héritier, par moitié, avec son frère Jean, en 1480;
2° Jean, qui a continué la descendance;
3° Jeanne AUBERJON, damoiselle, mariée à noble Jean DE SALERS;
4° Huguette AUBERJON;
5° Claude AUBERJON.

Cinquième Degré.

V. Jean AUBERJON, écuyer, seigneur de la Maison-Forte, succéda à son frère dans les biens de sa famille, et fit son testament le 30 juillet 1520. Il avait épousé noble demoiselle Isabelle DE CHAMBORAN, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Humbert AUBERJON, qui mourut sans avoir été marié, et fit son testament le 27 juillet 1542, laissant tous ses biens à son frère puiné;

2° Jean, qui suit;
3° Mérande AUBERJON, mariée à noble Antoine BOLUT, en 1520.

Sixième Degré.

VII. Jean AUBERJON, IIe du nom, écuyer, seigneur de Buisson-Rond et de la Maison-Forte, substitua par son testament, fait le 19 mars 1544, ses biens à ses fils et aux fils de ses filles, à la charge par eux de porter son nom et ses armes. On lui donne pour femme noble damoiselle Marguerite DE MARCHAND, dont il a eu :

1° Aimard, qui suit;
2° Claire AUBERJON, qui a épousé Claude FRESSION, issue de l'ancienne famille de ce nom, qui fut illustrée par plusieurs chevaliers de Malte, dont un fut maréchal de l'ordre;
3° Jeanne AUBERJON, légataire avec ses sœurs, par le testament de leur père, en 1544. Elle a épousé noble Aimar ALLEMAN, seigneur de Puvelin, co-seigneur de Chaste, dont elle était veuve en 1574;
4° Aimare AUBERJON, citée dans le testament de son père;
5° Madeleine AUBERJON;
6° Isabelle AUBERJON, religieuse en 1574, lors du testament de son frère.

Septième Degré.

VII. Aimard AUBERJON, écuyer, seigneur de la Balme et de Buisson-Rond, paroisse et mandement de Vinay, a épousé, par contrat du 28 septembre 1550, damoiselle Claude DE MURINAIS, fille de Gaspard DE MURINAIS, seigneur de la Balme et de dame Claude d'Iserand. Elle était issue d'une branche de l'ancienne et illustre maison de Puy-Montbrun, qui avait été substituée à celle de Murinais. De ce mariage, sont nés les enfants ci-après :

1° Jacques, qui suit;
2° Françoise AUBERJON, qui n'était pas encore mariée en 1574;
3° Jeanne AUBERJON.

Huitième Degré.

VIII. Jacques AUBERJON, écuyer, seigneur DE MURINAIS, de la Balme, de Buisson-Rond et autres lieux, épousa, par contrat du 17 mars 1602,

damoiselle Catherine du Mottet, fille de Charles du Mottet, chevalier, seigneur de Champier et de Sechiline, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de dame Alix d'Estuard. Il fit son testament le 30 août 1630, et laissa de son mariage :

1° Bertrand, qui suit;
2° Hippolyte Auberjon, mariée à Horace du Rival, écuyer, seigneur de Blanieu, en 1630, dont elle a eu :
  A. Anne du Rival, épouse du sieur de Chaboud de Nantoin, en 1664;
3° Anne Auberjon, mariée à Claude d'Iserand, seigneur du Molar, en 1642, veuve en 1664;
4° Claude Auberjon, supérieure du couvent de Sainte-Cécile, à Grenoble;
5° Gabrielle Auberjon,
6° Françoise Auberjon,
7° Catherine Auberjon, toutes trois religieuses au même monastère en 1630.

Neuvième Degré.

IX. Bertrand Auberjon, chevalier, seigneur de Murinais, capitaine au régiment d'Henrichemont, servit sous Louis XIII dans les guerres d'Italie. Il fut maintenu dans sa noblesse d'*ancienne extraction* par jugement du 7 octobre 1641. Il a épousé, par contrat du 29 août 1645, damoiselle Marguerite Armuet de Bonrepos, fille de noble Guillaume Armuet, écuyer, seigneur de Bonrepos, et de dame Catherine de Loras. Il fit son testament le 5 mai 1664, et laissa, de son mariage, les enfants ci-après :

1° Ennemond-Bernard, qui suit;
2° Charles Auberjon, qui entra dans l'ordre de Malte;
3° Joseph Auberjon, écuyer;
4° Thérèse Auberjon;
5° Alix Auberjon.

Dixième Degré.

X. Ennemond-Bernard Auberjon, chevalier, seigneur de Murinais, capitaine au régiment de Sault, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 20 juillet 1667. Il a épousé, par contrat du 4 juin 1682, damoiselle Catherine de Levrou, fille du comte Horace de Levrou, issue d'une famille très-noble et très-ancienne du Piémont, et de dame Marguerite Robia. De ce mariage est né, entre autres enfants :

Onzième Degré.

XI. Messire Pierre-Joseph d'Auberjon, marquis de Murinais, chevalier, seigneur de Murinais, de la Balme et autres lieux, né en 1683, fut reçu page du Roi dans sa grande écurie le 20 mai 1700, puis capitaine de cavalerie au régiment de Luynes et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 10 juillet 1719, demoiselle Louise-Geneviève de Savary de Brèves, fille de Camille, marquis de Brèves, et de Catherine de Guiscard. De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Guy-Joseph-François-Louis-Pierre, qui suit;
2° Antoine-Victor-Augustin d'Auberjon, comte de Murinais, né le 27 août 1731. Il appert, d'une copie de son acte de baptême délivré, en 1742, par le sieur Fournier, curé de Murinais, qu'il a été baptisé le 29 août 1731, et qu'il eut pour parrain messire François de Falquoy de la Blache, comte d'Anjou, représenté par messire Guigues-Antoine de Rostaing, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et pour marraine dame Marie-Lambert de Villeneuve, femme dudit sieur de Rostaing. Il fut aide-major de gendarmerie, puis maréchal des camps et armées du Roi, commandant la province de Bretagne, et ensuite membre des Cinq Cents, et déporté à Cinamary. Il a épousé demoiselle Jeanne-Marie de Charnoy, dont il eut un fils :
   A. Victor d'Auberjon, comte de Murinais, officier supérieur des gardes du corps de Louis XVIII et Charles X, marié à mademoiselle de Beaufort, et mort sans enfants en 1834.
3° Henriette-Louise d'Auberjon de Murinais, mariée, en Savoie, au marquis de Costa.

Douzième Degré.

XII. Guy-Joseph-François-Louis-Pierre d'Auberjon, marquis de Murinais, né le 6 septembre 1728, a été baptisé le 8 suivant, et eut pour parrain haut et puissant seigneur messire Guy-Joseph-François-Louis de Maugiron, marquis, comte de Montléon, seigneur d'Ampuis et d'autres lieux, grand bailli d'épée du Graysivodan, de Vienne et de Saint-Marcelin. Etant officier au régiment des gendarmes anglais, il fut tué, en 1759, à la bataille de Todenhausen-Minden. Il a épousé, le 9 février 1751, demoiselle Geneviève-Louise de la Vieuville de Saint-Chamon, qui le rendit père des enfants ci-après :

1° Antoine-Louis-Victor d'Auberjon, marquis de Murinais, marié à mademoiselle de la Forest-Divonne, mort sans enfants, en 1815;
2° Guy-Joseph-François-Louis-Timoléon, qui suit;
3° Nicole d'Auberjon de Murinais, mariée au comte de Malyvert;
4° Geneviève d'Auberjon de Murinais, mariée au marquis de Costa.

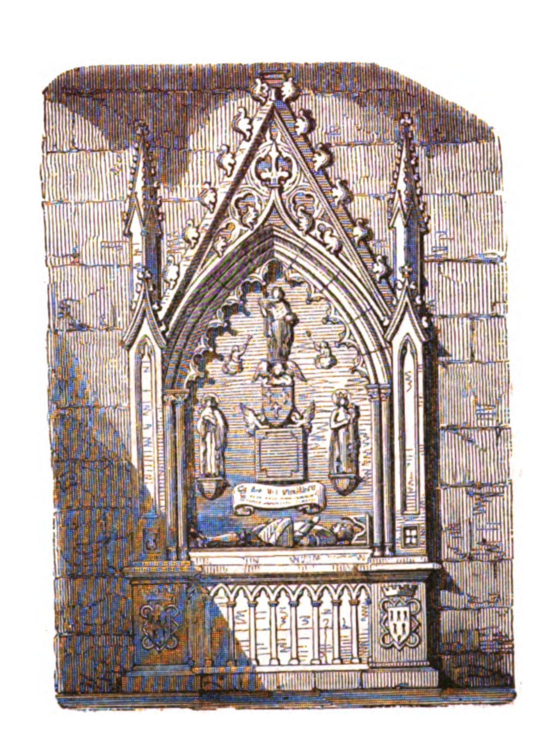
Treizième Degré.

XIII. Guy-Joseph-François-Louis-Timoléon D'AUBERJON, marquis DE MURINAIS, né en 1759, reçu chevalier de Malte le 2 juin 1761, fut député de la noblesse à l'Assemblée constituante. Il a épousé, le 1er prairial an X (1802), demoiselle Rosalie DE LORAS, et il est mort le 28 février 1831, laissant de cette union :

1° Antoine-Charles-François, qui suit;
2° Adélaïde-Louise-Mélanie D'AUBERJON DE MURINAIS;
3° Aglaée-Mélanie-Victorine D'AUBERJON DE MURINAIS, mariée au baron DE VIRY;
4° Françoise-Laurence-Louise-Laurence D'AUBERJON DE MURINAIS.

Quatorzième Degré.

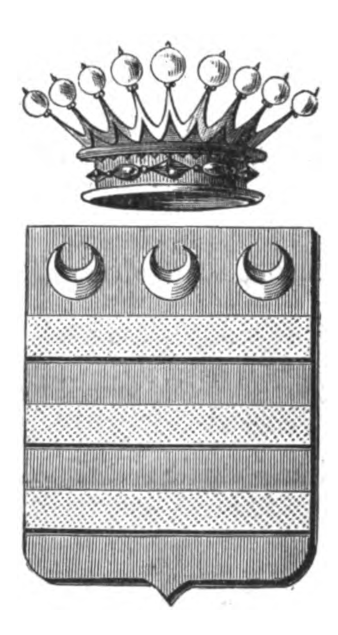
XIV. Antoine-Charles-François D'AUBERJON, marquis DE MURINAIS, chef actuel de nom et d'armes de sa maison, est né le 11 juin 1804. Il a épousé, en premières noces, le 6 août 1832, demoiselle Henriette-Pétronille DE LORAS, morte le 28 juillet 1850; et, en secondes noces, le 27 décembre 1853, demoiselle Adèle DU PARC DE LOCMARIA.



BAUDINOT

BOURGOGNE

SEIGNEURS DE CHATEAUVERT, DE SELORRE, DE LA BROSSE, DE PUTIÈRES, DE POUILLY, DE CHAMP-JACOB, DU BREUIL, DE LA SALLE, DE L'ESPINASSE, DE VILLORBAINE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, à trois fasces d'or et trois croissants d'argent rangés en chef.*
COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux levrettes.*



RIGINAIRE de la Bourgogne, la famille BAUDINOT est connue depuis quatre siècles. Plusieurs de ses membres sont mentionnés dans les archives de cette province pour avoir occupé des positions très-honorables et des emplois marquants. Ainsi, en 1569, Guillaume BAUDINOT, seigneur de Selorre, de la Brosse et autres lieux, fut élu député aux Etats généraux de Bourgogne.

N... Baudinot, seigneur de la Salle, élu pour le Charolais, figure parmi les gentilshommes qui assistèrent aux Etats généraux, en 1662 (1).

Benoît-Palamède Baudinot, seigneur de Selorre, fut vicomte-mayeur de de Dijon de 1679 à 1681 (2).

Elle a fourni aussi un grand prieur à l'ordre de Cluny; un conseiller d'Etat et secrétaire du cabinet du roi Henri IV; plusieurs conseillers au Parlement (3); un gentilhomme de la chambre; et, enfin, plusieurs officiers distingués de tous grades, dont deux, chevaliers de Saint-Louis, sont morts à Fontenoy.

Trois membres de cette famille ont fait enregistrer leurs armes à l'*Armorial général*, établi en vertu de l'édit du Roi du 20 novembre 1696, savoir :

1° Claude-Palamède Baudinot, seigneur du Breuil, conseiller au parlement de Bourgogne;

2° Benoit-Palamède Baudinot, seigneur de Selorre, ancien conseiller au Parlement;

3° Claude Baudinot, prêtre, sociétaire au Mepart de Paray.

La filiation suivie et authentique de cette famille est établie sur titres originaux à partir de :

FILIATION

I. Honorable homme Jean Baudinot, né en 1492, juge bailly d'Anzy-le-Duc, en Brionnais, qui a épousé demoiselle Alix Pagès, dont il eut un fils :

II. Guillaume Baudinot, qui devint secrétaire intime du cardinal prince de Lorraine, qu'il accompagna en Italie, à la suite de François Ier. En récom-

(1) *Catalogue des gentilshommes nommés aux Etats généraux*, f° 40.

(2) Courtépée : *Histoire du duché de Bourgogne*, t. II.

(3) Pierre Palliot : le *Parlement de Bourgogne*, page 318; Continuation, par François Petitot, pages 73 et 153.



pense des services qu'il rendit à ce monarque, il fut anobli et acheta alors les seigneuries de Selorre, de la Brosse et de Châteauvert. En 1569, il fut député aux Etats généraux de Bourgogne, assemblés pour vaquer à l'amplification et interprétation des coutumes de cette province. Il avait épousé, en 1541, noble damoiselle Louise Moreau, qui lui donna un grand nombre d'enfants. Six fils lui survécurent :

1° Guillaume Baudinot, écuyer, seigneur de Châteauvert, né en 1546, fut commandant pour le Roi du château de Montcenis pendant les guerres de religion. Il eut un fils :
   A. Isaac Baudinot, seigneur de Châteauvert, qui était, vers 1618, enseigne d'une compagnie au régiment des gardes;
2° Dom Noël Baudinot, né en 1549, docteur de Sorbonne, à l'âge de vingt-quatre ans, grand prieur de l'abbaye de Cluny. Il fut tué à Paris par un seigneur huguenot;
3° Jean Baudinot, qui suit;
4° Robert Baudinot, écuyer, né en 1553, fut secrétaire d'ambassade à Venise, et mourut jeune, sans avoir été marié.
5° François Baudinot, écuyer, seigneur de la Brosse, né en 1555, fut d'abord avocat au parlement de Bourgogne. Appelé auprès d'Henri III, il fut plus tard attaché au service du roi Henri IV, en qualité de conseiller d'Etat et de secrétaire de son cabinet. Il a épousé noble demoiselle Esther de la Curée, et est mort en 1628 sans enfants.
6° Palamède Baudinot, dont l'article sera rapporté plus loin.

III. Jean Baudinot, écuyer, seigneur de Selorre et de Putières, né en 1552, fut capitaine d'un régiment d'infanterie; il se retira du service, après avoir été blessé d'un coup de feu à la poitrine au premier siége de La Rochelle. Il épousa, en 1572, damoiselle Françoise Desclaux, et en 1592, demoiselle Sara Desclaux. Il mourut en 1632, laissant plusieurs enfants, parmi lesquels :

1° Isaac, qui suit;
2° Jean-François Baudinot, né en 1596, avocat en Parlement, qui épousa noble damoiselle Jeanne Quarré de Laffin, et fut la souche d'une branche éteinte aujourd'hui, dont un des derniers représentants fut député du clergé aux Etats généraux de 1789. Cette branche compte encore des descendants par les femmes, dans la famille Vial d'Alais, à laquelle elle s'est alliée;
3° Pierre Baudinot, né en 1604, capitaine d'un régiment d'infanterie, fut tué en Italie, étant encore fort jeune.

IV. Isaac Baudinot, écuyer, seigneur de Selorre, de la Brosse, de Putières, etc., gentilhomme ordinaire de S. A. Monseigneur le prince de Condé, a épousé en secondes noces damoiselle Marie Masse, qui le rendit père d'un fils :

V. Benoît-Palamède Baudinot, écuyer, seigneur de Selorre, fut conseiller au Parlement, puis vicomte-mayeur de la ville de Dijon, en 1679, dignité qui lui conféra le droit de faire battre monnaie à ses armes. Il a épousé

noble demoiselle N... LENET, fille du conseiller Lenet, gentilhomme et historiographe du prince de Condé, dont il n'a pas laissé d'enfants.

III. Palamède BAUDINOT, né en 1562, fut avocat au Parlement. Il avait eu pour parrain un prince de la maison de Savoie, qui lui donna le prénom de Palamède, à la condition qu'il serait porté par les aînés de toutes les branches masculines qui naîtraient de lui (1). Il est mort en 1642, laissant d'une alliance inconnue plusieurs fils, dont deux seulement ont fait souche :

1° Jean BAUDINOT, écuyer, seigneur de Pouilly, auteur de la branche aînée ;
2° François BAUDINOT, écuyer, seigneur de la Salle, auteur de la branche cadette, éteinte de nos jours.

BRANCHE AINÉE

IV. Jean BAUDINOT, écuyer, seigneur de Pouilly et de Champ-Jacob, avocat au Parlement, bailli et juge de la ville de Paray, eut pour fils :

V. Claude-Palamède BAUDINOT, écuyer, seigneur de Pouilly, conseiller au parlement de Dijon, qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* de 1696 (généralité de Bourgogne, registre 6, f° 34 ; Bibliothèque impériale, section des manuscrits). Il a épousé vers 1681 demoiselle Geneviève-Anne GUYOT DE LA FAYE, qui le rendit père de deux fils, savoir :

1° Guillaume-Palamède, qui suit ;
2° Jean-Claude BAUDINOT, écuyer, cornette au régiment de Royal-Dauphin, tué fort jeune ;

VI. Guillaume-Palamède BAUDINOT, écuyer, seigneur de Pouilly, premier conseiller au bailliage de Charolais, eut deux fils :

1° Etienne-Palamède, qui suit ;
2° Claude BAUDINOT, écuyer, avocat au Parlement, qui laissa des descendants.

(1) Cette condition, devenue une tradition dans la famille, a toujours été respectée.

VII. Etienne-Palamède BAUDINOT, écuyer, seigneur de Villorbaine, né en 1690, avocat au Parlement, a épousé noble demoiselle Catherine DE GOUVENAIN. Il est mort en 1775, laissant de son mariage les trois fils qui suivent :

1° Benoît-Palamède, qui suit;
2° Bénigne BAUDINOT;
3° Pierre BAUDINOT.

VIII. Benoît-Palamède BAUDINOT, écuyer, seigneur de Villorbaine, a épousé demoiselle Marie-Gilberte BILLET DE VILLARD. Il est mort en 1778, laissant de son mariage les trois fils qui suivent :

1° Bénigne-Palamède BAUDINOT DE VILLORBAINE, mort prêtre;
2° Jean-Marie BAUDINOT DE VILLORBAINE, mort prêtre;
3° Louis, qui a continué la descendance.

IX. Louis BAUDINOT DE VILLORBAINE, né en 1769, est mort en 1814. Il avait épousé demoiselle Marie CHAMPANHAC, qui le rendit père du fils qui suit.

X. Joseph-Palamède BAUDINOT DE VILLORBAINE, chef de nom et d'armes de sa famille, né en 1794, a épousé, le 15 décembre 1829, mademoiselle Espérance FONTAINE, dont il a eu trois fils, savoir :

1° Antonin-Félix-Palamède BAUDINOT DE VILLORBAINE, né en 1830, mort en 1846;
2° Archambaud-Gaston BAUDINOT DE VILLORBAINE, né le 10 juillet 1834, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des mines;
3° Félix BAUDINOT DE VILLORBAINE, né le 16 mai 1856.

BRANCHE CADETTE

(ÉTEINTE)

IV. François BAUDINOT, écuyer, seigneur de la Salle et du Breuil, gendarme et capitaine-exempt des gardes du Roi, eut d'une alliance inconnue les deux fils qui suivent :

1° Claude-Palamède BAUDINOT, seigneur du Breuil et de la Vesvre, conseiller au parlement de Bourgogne, eut pour fils :

A, Claude-Palamède BAUDINOT DU BREUIL, capitaine de la fauconnerie de France, qui ne laissa qu'une fille : Elisabeth, alliée à la famille des comtes DE THÉLIS ;

2° Benoît, qui suit.

V. Benoît BAUDINOT, écuyer, seigneur de la Salle, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. L'aîné de ses petits-fils, Claude-Palamède BAUDINOT DE LA SALLE eut deux filles, qui épousèrent, l'une, le comte DE DIENNE, l'autre M. DE RAFFIN (1); son autre petit-fils, Gilbert BAUDINOT DE LA SALLE, écuyer, seigneur de l'Espinasse, qu'on voit figurer, en 1733, au nombre des gentilshommes élus aux Etats généraux de Bourgogne, devint la souche d'une branche récemment éteinte en Alsace.

(1) Il existe encore dans plusieurs familles nobles du Bourbonnais des descendants de ces deux alliances, qui portent le nom de PALAMÈDE.

DE TOURREAU

COMTAT-VENAISSIN



Armes : *D'azur, à un château d'argent, crénelé, ouvert et maçonné de sable, surmonté d'une étoile d'or.* — L'Écu *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* — Supports : *Deux lions.*



'ancienne famille noble DE TOURREAU, établie dans le Comtat-Venaissin depuis plus de trois siècles, tire son nom d'un château de ce nom situé dans le territoire de Sarrians (Vaucluse). Depuis son origine jusqu'à nos jours, tous les membres de cette famille, divisés en plusieurs branches, se sont constamment voués au service de nos Rois, soit aux bans et arrières bans de la noblesse, soit dans les compagnies des ordonnances, soit enfin dans les grades supérieurs depuis la formation des régiments réguliers. Cette famille, dont l'origine chevaleresque a eté reconnue à différentes époques, a possédé différents fiefs seigneuriaux, et de temps immémorial le château de Tourreau, qui fut détruit et pillé le 19 avril 1791, par une bande de brigands Avignonnais. Par suite

de la destruction de toutes les archives de la famille, nous n'avons pu faire remonter sa filiation qu'à partir de :

Claude-Joseph-Paul DE TOURREAU, écuyer, né en 1720, mousquetaire à la première compagnie grise, qui a fait les campagnes d'Allemagne et fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il est mort en 1776, laissant pour fils :

Paul-Benezet DE TOURREAU, chevalier, d'abord mousquetaire gris, puis capitaine de dragons, et enfin chef d'escadron en retraite et chevalier de Saint-Louis, mort en son château le 22 juin 1849, laissant un fils qui fut aussi capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et qui est mort des suites des fatigues de la guerre, étant retiré du service.

N... DE TOURREAU, appelé le chevalier de Tourreau, frère cadet de Paul, mentionné plus haut, est né à Avignon en 1755. Entré dans les mousquetaires gris (première compagnie), il y resta jusqu'à la réforme de ce corps, qui eut lieu le 27 octobre 1775, et fut nommé plus tard chevalier de Saint-Louis. Il a épousé demoiselle Henrique DE VIGNE, qui le rendit père des quatre enfants qui suivent :

1° Paul-Alexandre-Hyacinthe DE TOURREAU, né le 19 décembre 1781, entra au service en 1804, et fit toutes les campagnes de l'Empire jusqu'en 1815. Chevalier de la Légion-d'Honneur, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Charles III d'Espagne, il fut tué en 1823, étant commandant de la place de Penjacacorbo (Espagne);

2° Ajax-Marie DE TOURREAU, né le 14 novembre 1789, capitaine des chasseurs à cheval de la vieille garde impériale et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a fait toutes les campagnes depuis 1806 jusqu'en 1823, et est mort à Sarrians, le 20 mars 1852;

3° Jean-Augustin DE TOURREAU, né le 7 octobre 1792, entra, comme ses frères, dans la carrière des armes, et périt probablement dans la funeste campagne de Russie;

4° Charles-Gabriel-Léopold, qui suit.

Charles-Gabriel-Léopold DE TOURREAU, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 2 août 1802, capitaine d'infanterie en retraite et officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, entra au service le 31 octobre 1819, et fit les campagnes d'Espagne et celle de Belgique en 1832. Lors de son admission à la retraite, le colonel du 72e régiment d'infanterie, dans lequel il servait, lui décerna un très-bel ordre du jour.

DE BARRAL D'ARÈNES

LANGUEDOC

Marquis de Barral d'Arènes;
Seigneurs d'Arènes, d'Issartines, de la Vialette, de Feuillan, du Parc et autres lieux.



Armes : *De gueules, à un loup passant d'or et un chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or* (1). — **Couronne** : *De marquis*. — **Supports** : *Deux sauvages*.

(1) Ces armes sont celles qui ont été enregistrées à l'*Armorial général* de 1696, généralité de Montpellier, registre 15, folio 219.



ONNUE dans l'histoire du Languedoc, dès le XIIIe siècle, la maison des marquis DE BARRAL D'ARÈNES, qu'il ne faut pas confondre avec celle des marquis DE BARRAL, de Dauphiné, avec laquelle elle pourrait néanmoins avoir une communauté d'origine, est originaire de la province de Languedoc, où elle possédait, dès le XIIIe siècle, le château d'Arènes. L'ancienneté de son extraction chevaleresque, l'éclat des alliances qu'elle a contractées à toutes les époques, les hautes fonctions dont ses membres ont été revêtus, les services qu'ils ont rendus dans l'armée, dans les conseils de nos rois et dans les cours souveraines, la placent au nombre des familles les plus distinguées de la noblesse française.

Outre la seigneurie d'Arènes, qu'elle possède depuis le XIIIe siècle, les domaines de cette ancienne famille comprenaient un grand nombre de terres et fiefs nobles, parmi lesquels se distinguent ceux d'Issartines, de la Vialette, de Feuillan, du Parc, etc.

Elle s'est alliée aux maisons les plus distinguées de la province de Languedoc, entre autres celles : de Bossuges, d'Assas, Visseq de Latude, de Castellane, d'Albignac, d'Arre, Lacour de la Gardiolle, de Vibrac, de Cantoris, d'Auriac, de Causse, de Puech.

Cette ancienne race a donné à l'église de France plusieurs abbés. Dans le moyen âge, comme dans les temps les plus modernes, depuis les croisades jusqu'avant la révolution de 1789, elle a maintes fois versé son sang pour la défense de la religion, l'indépendance nationale, de la monarchie et de la civilisation. C'est ainsi qu'en 1435, Simon DE BARRAL, écuyer, servait dans la compagnie de Thomas Moras, écuyer, dont la montre fut reçue à Pézenas, le vingt-deuxième jour de janvier de ladite année (1435) (*Titres originaux*).

En 1449, Jean DE BARRAL reçut d'Auber Panais, receveur en la sénéchaussée de Beaucaire, conjointement avec Jean le Picard, Xainconis et Jacques Cuer, la somme de 8,000 livres tournois pour don du Roi (*Titre original*).

C'est ainsi que noble Guillaume DE BARRAL D'ARÈNES reçut commission, du 17 juin 1562, pour lever et commander une compagnie de trois cents hommes de guerre, afin d'aller porter secours à différentes villes de Languedoc, menacées par les huguenots. Le roi Henri IV lui écrivit, le 18 juillet 1578, pour le féliciter de ses services (*lettre autographe*); qu'un autre, le marquis Théodore DE BARRAL D'ARÈNES, écuyer de S. A. R. Madame Sophie de France, fut nommé, par Louis XV, lieutenant de la province de Languedoc.

Cette maison a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. de Besons, du 18 juillet 1669. En outre elle a fait enregistrer officiellement ses armoiries à l'*Armorial général*, établi en vertu de l'édit du 20 novembre 1696, généralité de Montpellier, f° 219. Enfin, Charles-Théodore DE BARRAL D'ARÈNES fit ses preuves de noblesse, en 1769, pour être admis au nombre des gentilshommes du Collége royal de La Flèche (*Preuves manuscrites à la Bibliothèque impériale*). A la même époque, ses sœurs étaient reçues à la Maison royale de Saint-Cyr.

Un bien petit nombre de maisons nobles du Languedoc peuvent prétendre à une origine aussi ancienne que celle des marquis DE BARRAL. Le premier document authentique où soient nommés ces seigneurs est une charte du 9 janvier 1283, dans laquelle on voit figurer Estelle DE BARRAL, fille de messire Biondi DE BARRAL, et petite fille d'un Guillaume DE BARRAL, laquelle fut mariée avec Guillaume DE CONOR. Dans une autre charte de l'année 1347, il est question de Jean DE BARRAL, seigneur d'Arènes. Les enfants de Jean ne sont pas connus, mais on sait qu'il eut pour petit-fils Guillaume DE BARRAL, qui suit, et qui commence la filiation de sa maison.

La filiation suivie et authentique ne peut s'établir sur pièces originales qu'à partir du commencement du XVIe siècle. Nous la donnons telle qu'elle est rapportée :

1° Dans le jugement rendu à Montpellier, le 18 juillet 1669, par M. de Besons, intendant de la province du Languedoc, commissaire député par Sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de noblesse en ladite province, par lequel Théodore DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes, et André DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Issartines, frères, habitant tous deux la ville du Vigan, sont déclarés *nobles et issus de noble race et lignée*, et il est ordonné que « tant eux que leur postérité née et à naître de légitime mariage, jouiront des priviléges de noblesse, auquel effet ils seront inscrits dans le catalogue des véritables nobles de ladite province du Languedoc (*Titre original déposé à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits*).

2° Et dans le procès-verbal des preuves de noblesse de Charles-Théodore DE BARRAL D'ARÈNES, agréé par le Roi pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans le collége royal de La Flèche. Ce procès-verbal est ainsi terminé :

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et, en cette qualité, commissaire du Roi, pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves de l'École royale et militaire et du Collége royal de La Flèche, chevalier, grand'-croix honoraire de l'ordre royal de Saint-Maurice de Sardaigne, certifions au Roi que Charles-

Théodore DE BARRAL D'ARÈNES a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans le Collége royal, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ledit procès-verbal fait à Paris, le 26 avril 1769 (*Titre original déposé à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits*).

FILIATION

Premier Degré.

I. Noble Guillaume DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes, né vers 1460, a épousé noble damoiselle Isabeau DE BOSSUGES. Il fit son testament, le 17 juillet 1516, pardevant Cassaignes, notaire royal, et laissa de son mariage plusieurs enfants, entre autres :

Deuxième Degré.

II. Guillaume DE BARRAL, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Arènes, a épousé : 1° par contrat du 2 février 1523, noble damoiselle Antoinette DE RANC DE VIBRAC; et, en deuxièmes noces, le 27 septembre 1562, noble damoiselle Sybille DE CANTORIS, morte sans lui donner d'enfants. Il dénombra sa terre au Roi par acte du 18 mai 1551. Le 17 juin 1562, il reçut de M. le lieutenant-général pour le Roi en Languedoc une commission pour commander trois cents hommes de guerre à pied, et aller porter secours à différentes villes assiégées par l'ennemi. Le 18 juillet 1578, le roi Henri IV lui écrivit une lettre autographe, par laquelle il l'engage à continuer de faire son devoir et à veiller à la conservation du pays et à le défendre contre les ennemis de la France. De son premier mariage sont issus plusieurs enfants, savoir :

1° Pons DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes, qui a épousé demoiselle Marguerite ALOSE, mort sans postérité;
2° Salvan, qui suit;
3° Antoine DE BARRAL, mort au service du Roi;
4° Et trois filles : Marguerite, Michelle et Louise DE BARRAL.

Troisième Degré.

III. Salvan DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes, né le 21 octobre 1531, a épousé, par contrat du 6 juin 1574, demoiselle Marthe D'AURIAC, fille de noble Antoine d'Auriac, seigneur de Lhom. De ce mariage sont nés les six enfants ci-après :

1° Jean, qui continue la descendance ;
2° Jacques DE BARRAL, écuyer, seigneur de la Vialette ;
3° Salvan DE BARRAL, écuyer, seigneur de la Fabrié ;
4° Théodore DE BARRAL, écuyer, seigneur de Maleplaye ;
5° Marthe DE BARRAL ;
6° Nymphe DE BARRAL.

Quatrième Degré.

IV. Jean DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes et d'Issartines, a épousé, par contrat du 3 juin 1609, demoiselle Suzanne DE CAUSSE DE RIGOLS, qui le rendit père des quatre enfants ci-après :

1° Théodore DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes, qui épousa, le 30 octobre 1630, noble demoiselle DE CANTAL, dont il n'eut pas d'enfants ;
2° André, qui a continué la descendance ;
3° Françoise DE BARRAL ;
4° Nymphe DE BARRAL.

Cinquième Degré.

V. André DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes et d'Issartines, succéda à son frère aîné, et à sa mort, il hérita de tous les biens de sa famille. Il figura avec son frère dans le jugement de maintenue de noblesse rendu le 18 juillet 1669, et que nous avons cité plus haut. Il a épousé, par contrat du 6 janvier 1669, demoiselle Françoise DE GUIBAL, fille de noble André de Guibal, écuyer, seigneur de Combeseure. Il fit son testament le 20 janvier 1666, et institua sa femme héritière universelle de tous ses biens, à la condition de les restituer intégralement à son fils aîné. De son mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1° Théodore, qui suit ;

2° Pierre DE BARRAL, qui servit comme cornette, et fut tué au siége d'une ville;
3° Anne DE BARRAL.

Sixième Degré.

VI. Théodore DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes et d'Issartines, entra fort jeune au service, et, après s'être distingué dans plusieurs batailles où il reçut diverses blessures, il fut nommé lieutenant-colonel, en 1691; maréchal de camp des armées du Roi, en 1704; et enfin, lieutenant-général, le 1er octobre de la même année. Il a épousé, le 12 juin 1691, noble demoiselle Marie DE PUECH, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

1° Clément, qui suit;
2° Angélique DE BARRAL, qui fut mariée à messire Henri D'ALBIGNAC, baron d'Arre.
3° Jeanne DE BARRAL.

Septième Degré.

VII. Clément DE BARRAL, écuyer, seigneur d'Arènes et d'Issartines, officier de cavalerie au régiment de la Reine, a épousé, par contrat du 21 septembre 1725, demoiselle Anne DE LA TREILHE DE SORBS, fille de feu noble Antoine de la Treilhe, seigneur de Sorbs, du Viala et autres lieux, et de dame Anne de la Tude, demeurant en son château de Sorbs, diocèse de Lodève. Il fit son testament olographe, le 15 janvier 1740, par lequel il nomma son héritier universel son fils aîné, et mourut, le 22 mars 1759, laissant de son mariage les enfants ci-après ;

1° Théodore, qui suit;
2° André-César-Louis DE BARRAL, capitaine dans le régiment de Languedoc, chevalier de Saint-Louis, major des ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit; puis lieutenant de Roi, gouverneur des îles Sainte-Marguerite; étant allé faire la guerre au Canada, il eut le bras droit emporté par un boulet.

Huitième Degré.

VIII. Messire Théodore, marquis DE BARRAL, chevalier, seigneur d'Arènes, de Viala, de Feuillan, du Parc et autres lieux, né le 10 juin 1727, fut baptisé le 16 suivant; il eut pour parrain : Théodore DE BARRAL, mestre de camp,

son grand-père, et pour marraine : dame Anne de la Tude, dame de Sorbs, sa grand'-mère maternelle. Il fut écuyer de Madame Sophie de France, et obtint du roi Louis XV des provisions de lieutenant de Roi dans la province du Languedoc. Dans ses lettres qui sont en possession de ses descendants, il y est fait mention honorable de sa naissance, des emplois distingués que ses ancêtres ont successivement occupés dans les armées, des services rendus au Roi par le chevalier D'ARÈNES, son frère, au Canada, où il perdit le bras droit; de l'estime particulière que faisait le roi Henri IV de leur cinquième aïeul, etc. Le marquis Théodore DE BARRAL est entré aux États du Languedoc pour Monseigneur le prince de Conti, le 26 janvier 1774. Il avait épousé, par contrat du 8 janvier 1756, passé pardevant Me Aguze, notaire royal au Vigan, demoiselle Anne-Françoise DE LA COUR DE VALBELLE, fille de messire Charles-Désiré de la Cour, sieur de la Gardiolle, de Valbelle, etc., et de dame Jeanne Despuech. De ce mariage sont issus quatre enfants :

1° Charles-Théodore, qui suit ;
2° François DE BARRAL D'ARÈNES, né le 6 août 1764 ;
3° Jeanne DE BARRAL D'ARÈNES, née le 8 octobre 1757, qui fut admise à Saint-Cyr ;
4° Charlotte-Catherine DE BARRAL D'ARÈNES, née le 5 mars 1762, entrée à Saint-Cyr en 1772.

Neuvième Degré.

IX. Charles-Théodore, marquis DE BARRAL D'ARÈNES, né le 6 janvier 1759, et baptisé le lendemain, eut pour parrain : messire Charles-Désiré de la Cour, son aïeul maternel. C'est à lui que fut délivré par d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, en 1769, le certificat que nous avons relaté plus haut, afin d'entrer parmi les élèves gentilshommes au Collége royal militaire. Successivement officier de cavalerie au régiment du Roi ; capitaine de dragons, le 13 avril 1780, il a été nommé écuyer de Madame Sophie de France, en survivance de son père. Il a épousé, par contrat du 27 octobre 1787, noble demoiselle Esther-Jeanne-Romaine DE MANSORD DE FERRANDIÈRE, qui le rendit père de deux fils :

1° Prosper-Théodore DE BARRAL, né le 30 octobre 1794, entré à l'Ecole militaire en 1813, fut d'abord officier dans le 18e régiment de ligne, en 1813, puis dans la légion des Ardennes, puis, enfin, lieutenant, en 1823, dans le 1er régiment d'infanterie légère, avec lequel il fit les campagnes d'Espagne, où il fut nommé chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur ; il est mort sans postérité, en 1829 ;
2° Charles-Auguste, qui suit.

Dixième Degré.

X. Charles-Auguste, marquis DE BARRAL D'ARÈNES, né le 13 décembre 1796, entré à l'École militaire de Saint-Cyr en 1813, fut nommé sous-lieutenant au 18e régiment de ligne en 1813, fut ensuite placé dans la légion des Ardennes, nommé lieutenant, en 1823, dans le 1er régiment d'infanterie légère, alors en Espagne, où il fut nommé, en 1824, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand ; il s'est retiré du service en 1826. Il a épousé, le 26 juin 1826, mademoiselle Jeanne-Clémentine MAURIN DE BRIGNAC, qui le rendit père des deux enfants ci-dessous :

1° Louis-Félix-Théodore-Jules, comte DE BARRAL D'ARÈNES, né le 8 janvier 1834, entré à l'École militaire en 1853; il en sortit pour entreprendre la campagne de Crimée, pendant laquelle il fut fait lieutenant, à la fin de 1855 ;
2° Louise-Esther-Blanche DE BARRAL D'ARÈNES, née le 3 avril 1828, et mariée, le 15 février 1848, à M. Etienne-Isidore ROUQUET.

DE CHARGÈRES

SAVOIE, NIVERNAIS ET BOURGOGNE

Marquis de Chargères; Marquis et Comtes du Breuil;
Barons de la Motte-Bouchot et de Beaudésir; Seigneurs de Tourny,
de Sapinières, du Breuil, de Vaux,
de Magny, de la Goute, de la Cœudre, de la Creuzille, de Roudon,
d'Arcenay, de Pommeray,
de la Boutière, de Premiens et autres lieux.



Armes : *D'azur, au lion léopardé d'or, lampassé de gueules, surmonté de trois trèfles d'argent rangés en chef.* — Couronne : *De marquis.* — Supports : *Deux lions.*



RIGINAIRE de la Savoie, où elle était connue dès l'époque la plus reculée, la maison DE CHARGÈRES ou CHARGIÈRES est d'extraction chevaleresque, et a constamment exercé la profession des armes. Elle est venue se fixer en Nivernais au XVe siècle, et s'est divisée en plusieurs branches et divers rameaux, qui résident aujourd'hui en Nivernais et en Bourgogne.

Son ancienneté et ses services militaires la mettent au nombre des maisons les plus distinguées de la noblesse de France.

Elle a contracté des alliances avec les familles les plus nobles et les plus considérables, parmi lesquelles nous citerons celles de Damas, du Crest, de Chissey, de Bataille, de Mathieu, d'Aligray, de Charry, de Bongars, d'Angéli, et enfin celle de Vichy, qui lui procura une parenté avec la maison royale DE BOURBON.

La plupart de ses membres se sont distingués dans la carrière des armes, et ont légué une part brillante d'illustration à leurs descendants.

Parmi les personnages remarquables qu'elle a produits, nous mentionnerons particulièrement : un capitaine de cent hommes d'armes, des officiers supérieurs dans les armées de terre et de mer, des chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Lazare, etc., etc.

La généalogie de la maison DE CHARGÈRES (1), qui a pu être établie d'une manière suivie et non interrompue, d'après un grand nombre de titres originaux, et d'après la copie authentique du jugement de maintenue obtenu en 1666, commence à noble Antoine DE CHARGÈRES, qui suit.

FILIATION

I. Antoine DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Sapinières, en Bourbonnais, capitaine de cent hommes d'armes, qui vivait en 1424. Il a épousé noble damoiselle Anne DU CREST, dont il eut le fils qui suit.

II. Durand DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Tourny et de Sapinières, capitaine de cent hommes d'armes, vivait encore en 1487, ainsi qu'il appert

(1) *Voir* La Chesnaye des Bois, t. XIV).



d'une reconnaissance d'une rente faite à son profit, le 17 mars de ladite année, et de deux autres actes, en date des 15 juin et 24 octobre 1498, par les parents de sa femme. Il a épousé damoiselle Philippe DES VERNOIS, fille de noble François des Vernois, écuyer, et de dame Anne de Chissey, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Nicolas, qui suit;
2° Gaspard DE CHARGÈRES, dont on ignore la postérité.

III. Nicolas DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Tourny, du Breuil, de Sapinières, du Plessy, de Tars et autres lieux, est cité dans une transaction qu'il fit, le 16 août 1515, avec ses frères et sœurs, à propos de la succession de leur mère. Il est encore connu par trois sentences contre les habitants de Flety et d'Avrez, obtenues en l'élection de Nevers, les 6 mars, 1er juillet et 10 septembre 1634, par Antoine DE CHARGÈRES DE TOURNY, Laurent DE CHARGÈRES DE LA GOUTE et autres, ses descendants aux deuxième et troisième degrés, qui les déclarent issus de noble race, et dans l'une desquelles leur filiation est établie sur des titres dont copie collationnée est restée au greffe. Il a épousé, en 1523, par contrat passé pardevant Me Simon, notaire royal, dame Anne DE LA MENUE, veuve de Philippe DE MOROGES, écuyer. Il est mort en 1557, et fut inhumé dans l'église de Flety, ainsi qu'il appert d'un acte du 2 avril 1557, passé pardevant Pelletier et Virot, notaires royaux en la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, par lequel ses enfants s'engagent à payer une somme de 5 livres par an pour la fondation d'une messe. De ce mariage sont nés les enfants ci-après :

1° Denis, qui suit;
2° Jean DE CHARGÈRES, écuyer, tige de la branche des seigneurs DE LA GOUTE, qui sera rapportée plus loin ;
3° Charles DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Pommeray et de la Boutière, tige de la branche des seigneurs DE POMMERAY, dont l'article suivra ;
4° Louis DE CHARGÈRES, mort assassiné ;
5° Pierre DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur du Breuil et de Curdin, dont on ignore la postérité.

IV. Denis DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Tourny, du Breuil et autres lieux, fit partage avec ses frères des biens de leur père, du consentement d'Anne de la Menue, leur mère, sauf, après son décès, leur part et portion dans les terres et seigneuries du Plessy, Montout, la Verchère et Montcharbon, à la charge de payer, par égales portions, 5 livres par an pour la fondation d'une messe dans l'église de Flety, où Nicolas DE CHARGÈRES a été inhumé. Il a épousé, en 1567, par contrat reçu par Bayard, notaire

royal, noble damoiselle Benedicte DE VINGLES, veuve de noble Claude DE GENELARD, dont il eut :

V. Antoine-Jean DE CHARGÈRES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Tourny, du Breuil et autres lieux, qui servait en qualité d'hommes d'armes dans la compagnie du sieur de Tavanes, en 1592. Le 22 juin 1598, il rendit hommage à Madame la duchesse de Nevers, pour les redevances qu'il avait à Buzonchèdes, Vanoise et Saint-Jean-de-Gout, et qu'il tenait de son père. Il a épousé : 1 damoiselle Marguerite DE VINGLES, fille de haut et puissant seigneur Georges de Vingles, chevalier, seigneur de Druz, de Saveranges, etc., et de dame Jeanne de Longuevaye ; 2° le 25 mars 1636, damoiselle Guillemette BERNAT. De ces mariages sont issus les enfants ci-après, savoir :

Du premier lit :

1° Claude, qui suit;
2° Roland DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur d'Antrezy, marié à noble damoiselle Philiberte D'ANGNY ;
3° Benedicte DE CHARGÈRES, mariée à Jean DE BATAILLE, écuyer, sieur de Flagny, le 19 juin 1614;

Du deuxième lit :

4° Claude DE CHARGÈRES, écuyer, tige de la branche des seigneurs D'ARCENAY, marquis DE CHARGÈRES, qui sera rapportée ci-après ;
5° Hugues DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur des Boisards ;
6° Léonard DE CHARGÈRES.

VI. Claude DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de Tourny, de Montigny, de Roche et autres lieux, a épousé, par contrat du 15 août 1624, passé pardevant Me Repoux, notaire royal à Luzy, noble damoiselle Marguerite DE MATTIEU, fille de feu Robert de Mattieu, écuyer, seigneur de Varennes, de la Vallée, etc., et de dame Catherine de Reugny du Tremblay. De ce mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Antoine, qui suit ;
2° Simon DE CHARGÈRES, écuyer, capitaine au régiment de Picardie ;
3° Hugues DE CHARGÈRES ;
4° Joachim DE CHARGÈRES, reçu chevalier de Malte ;
5° Perrette DE CHARGÈRES, mariée à noble Guillaume DE PONARD, écuyer, seigneur de Mariez ;
6° Marguerite DE CHARGÈRES, religieuse.

VII. Antoine DE CHARGÈRES, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Tourny et autres lieux, capitaine au régiment de la marine, produisit ses titres justi-

fiant sa noblesse devant messire Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins, duquel il obtint une sentence qui le déclara issu de noble race. Il a épousé, le 31 mars 1669, par contrat passé à Nevers, damoiselle Edmée D'ALIGRAY, fille de messire Claude d'Aligray, chevalier, seigneur de la Croix-Marnay, en Berry, et de dame Antoinette Le Jeune. De ce mariage sont nés le fils qui suit et plusieurs filles :

VIII. Claude DE CHARGÈRES, IIe du nom, chevalier, seigneur de Tourny, de Roche, de la Croix-Marnay et autres lieux, lieutenant d'infanterie, fut nommé commissaire à la revue des gentilshommes de l'arrière-ban de la province du Nivernais, au camp devant Dinant, en 1696. Il a épousé, par contrat du 19 avril 1700, demoiselle Louise DE CHARRY, fille d'Eustache de Charry, seigneur de Lurcey-le-Bourg, et de dame Cécile de Bigny, qui le rendit père des enfants ci-après :

1° Pierre DE CHARGÈRES, mort jeune ;
2° François, qui a continué la descendance ;
3° Jean DE CHARGÈRES, officier mort au service du Roi ;
4° Barbe DE CHARGÈRES, morte sans avoir été mariée.

IX. François DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de Tourny, de Roche, etc., obtint au bailliage de Nevers, en 1746, une sentence qui lui adjugea la préséance du pain bénit dans la paroisse de Fléty contre Eustache DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Vaux. Il a épousé, en 1738, demoiselle Claude DE JAQUINET, fille de feu messire Paul de Jaquinet de Cussy, chevalier, seigneur des Planches, officier de dragons au régiment de Languedoc, et de dame Claude de Jarsaillan. De ce mariage sont nés cinq enfants, savoir :

1° Claude DE CHARGÈRES, chanoine de la cathédrale d'Autun, en 1776 ;
2° Jean-Julien, qui suit ;
3° Barbe-Marguerite DE CHARGÈRES, religieuse ;
4° Jacqueline-Antoinette DE CHARGÈRES, religieuse ;
5° Jeanne DE CHARGÈRES, reçue à Saint-Cyr sur preuves de noblesse.

X. Jean-Julien DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de Tourny, de Roche, des Planches, etc., officier au régiment de Champagne, a épousé, le 25 novembre 1776, demoiselle Marie-Élisabeth DE MONCRIF, fille de M. de Moncrif, chevalier, seigneur de Verneuil, capitaine au régiment de Navarre, et de noble dame Anne Goureau. Il n'a pas laissé de postérité.

I. BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GOUTE

ÉTEINTE.

IV. Jean DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Sapinières, de Chigy-le-Migien et autres lieux, second fils de Nicolas et de Anne de La Menüe, a épousé, en 1559, damoiselle Claudine DE BALLARD, qui lui apporta en mariage la terre de la Goute, située en la paroisse de Fléty. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, savoir :

1° Denis DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Sapinières, mort sans postérité;
2° Laurent, qui suit;
3° Charles DE CHARGÈRES, seigneur du Breuil, tige de la branche des marquis DU BREUIL, laquelle sera rapportee ci-dessous ;
4° Pierre DE CHARGÈRES, seigneur d'Estevaux et de Montarmin, qui épousa demoiselle Jeanne DE MÉRANS, dont il eut :
   A. Laurent DE CHARGÈRES;
5° Claude DE CHARGÈRES, écuyer, tige de la branche des seigneurs DE VAUX, qui sera rapportée ci-dessous ;
6° Hugues DE CHARGÈRES, seigneur de Chigy-le-Migien;
7° Marie DE CHARGÈRES, mariée à Jean DE MIZARD, écuyer;
8° Madeleine DE CHARGÈRES, mariée : 1° en 1578, à Hugues DU CREST, 2° et à Jean DE MATTIEU.

V. Laurent DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de la Goute, a épousé, le 10 novembre 1607, damoiselle Marguerite D'APURILLON. De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

1° Claude DE CHARGÈRES, mort sans postérité ;
2° Hugues, qui suit;
3° Charles DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Magny, tige de la branche des seigneurs DE MAGNY, DE LA CŒUDRE, DE LA CREUZILLE, marquis DE CHARGÈRES, etc., rapportée plus bas ;
4° Catherine DE CHARGÈRES, morte sans postérité

VI. Hugues DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de la Goute, a épousé, le 1er février 1639, noble demoiselle Marie DES JOURS, dont il eut plusieurs enfants, tous morts sans postérité.

II. BRANCHE DES SEIGNEURS ET MARQUIS DU BREUIL

ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE, ÉTEINTE.

V. Charles DE CHARGÈRES, seigneur du Breuil, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, troisième fils de Jean et de Claudine Ballard, a épousé damoiselle Marguerite DE GAND. De ce mariage est né le fils qui suit.

VI. Pierre DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur du Breuil, de Curdin et autres lieux, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, a épousé, en 1696, damoiselle Françoise DE DAMAS-MARCILLY, qui lui apporta en dot le fief de la Motte-Bouchot. Il eut de ce mariage le fils unique qui suit.

VII. Antoine DE CHARGÈRES, chevalier, comte du Breuil, qui a épousé demoiselle Françoise DE VALLEROT, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre DE CHARGÈRES, comte du Breuil, baron de la Motte-Bouchot et de Beaudésir, mort sans postérité, fut élu aux États du duché de Bourgogne, en 1682, élu alcade comme comte du Breuil aux mêmes Etats généraux (1688) (*Voir* le Catalogue des gentilshommes qui ont assisté à la tenue des Etats-généraux du duché de Bourgogne, in-f°, Dijon, 1740). Les baronnies du Breuil furent érigées en marquisat en 1670 (*Tablettes chronologiques*, Paris, 1752) ;
2° François DE CHARGÈRES, chanoine de Saint-Claude ;
3° Bernard DE CHARGÈRES, chevalier de Malte, marquis de Curdin, comte du Breuil, baron de la Motte et de Beaudésir, héritier de tous ses frères, épousa Luzy DE COUSAN, dont il n'eut pas d'enfants. Sa terre du Breuil et ses titres passèrent à Charles DE CHARGÈRES, de la branche des seigneurs de la Cœudre et de la Creuzille.
4° Hélène DE CHARGÈRES, chanoinesse à Château-Châlon.

III. BRANCHE DES SEIGNEURS DE VAUX

ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE, ÉTEINTE.

V. Claude DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Vaux, cinquième fils de Jean et de Claudine Ballard, a épousé, le 22 novembre 1616, demoiselle Françoise GONTIER, dont il a eu :

VI. Claude DE CHARGÈRES, seigneur de Vaux, marié, par contrat du 18 oc-

tobre 1661, à demoiselle Jeanne DE JAQUINET. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

VII. François DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de Vaux, qui a épousé, par contrat du 20 mars 1682, passé devant Me Camuset, notaire royal à Nevers, demoiselle Isabelle DE BONGARS, qui le rendit père du fils qui suit.

VII. Eustache DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de Vaux, a épousé noble demoiselle Marie-Anne SAULAGET, dont il eut le fils qui suit et deux filles.

IX. Didier DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de Vaux, épousa demoiselle Anne DU CREST DU PONAY, de laquelle il n'eut que quatre filles.

IV. BRANCHE DES SEIGNEURS DE MAGNY

DE LA COEUDRE, ETC.; MARQUIS DE CHARGÈRES ET DU BREUIL

ACTUELLEMENT EXISTANTE.

VI. Charles DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Magny, troisième fils de Laurent et de Marguerite d'Apurillon, a épousé demoiselle Louise DE BOURGUIGNON, dont il eut quatre enfants, savoir :

1° Paul, qui suit;
2° Jean DE CHARGÈRES, } dont on ignore la postérité.
3° Pierre DE CHARGÈRES, } dont on ignore la postérité.
4° Lazare DE CHARGÈRES, } dont on ignore la postérité.

VII. Paul DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de Magny, a épousé demoiselle Élisabeth DU CREST DE BARNAUD, morte le 18 décembre 1677. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

VIII. Lazare DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de la Cœudre, de Roudon, etc., marié, le 20 juin 1679, par contrat passé à Moulins, à demoiselle Marie-Charlotte DES PRÉS, qui le rendit père de plusieurs enfants :

1° Eustache DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de la Cœudre, marié à Gabrielle DE SAUVAGES, dont une fille :



A. Madeleine DE CHARGÈRES, mariée, en 1766, à Charles DE CHARGÈRES DE PREMIENS.

2° Jean-Marie, qui a continué la descendance;
3° Joseph DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Roudon, chevalier de Saint-Louis ;
4° Madeleine DE CHARGÈRES, mariée à un de ses cousins.

IX. Jean-Marie DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de la Cœudre, de la Creuzille, etc., a épousé, le 26 novembre 1750, demoiselle Marie-Françoise DU CREST, fille de François du Crest, chevalier, seigneur de Ponay, et de dame Louise de Virgiles, dont il eut deux enfants :

1° Charles, dont l'article suit, et qui hérita, par testament et comme descendant en ligne directe de Nicolas DE CHARGÈRES, et le plus proche parent de Bernard DE CHARGÈRES, marquis du Breuil, de la terre du Breuil, ainsi que des titres de cette branche ;
2° Antoinette-Jacqueline DE CHARGÈRES.

X. Charles DE CHARGÈRES, chevalier, comte du Breuil, marquis de Curdin, baron de la Motte et Beaudésir, lieutenant au régiment d'Austrasie et garde-du-corps du Roi, né en 1757, a hérité, par testament, de la terre et marquisat du Breuil, que lui a laissée Bernard DE CHARGÈRES, son parent. Il a épousé, par contrat du 12 septembre 1794, noble demoiselle Marguerite DU CREST, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Christophe, marquis DE CHARGÈRES, né en 1788, lieutenant à la legion de l'Yonne, chevalier de la Légion-d'Honneur, rétiré du service en 1815, marié, en octobre 1816, à demoiselle Caroline DE GRILLON, qui est décédée le 20 avril 1850 ; il n'est point issu d'enfants de ce mariage ;
2° Charles DE CHARGÈRES, né en 1791, tué à la bataille de Dresde, en 1813, vélite au 2e régiment des lanciers de la garde impériale ;
3° Victor, comte DE CHARGÈRES, né en 1793, chevalier de la Légion-d'Honneur, a eu la jambe amputée par suite de la blessure qu'il reçut à la bataille de Bautzen, au 2e de lanciers de la garde impériale. Il s'est marié, le 15 janvier 1828, avec madame veuve MICHEL, née MONTCHANIN DE CHAMPOUX, dont il n'a pas eu d'enfants, et il est mort le 6 juillet 1855;
4° Guillaume-Hippolyte, qui continue la descendance;
5° Louis-Christophe, baron DE CHARGÈRES, né en 1797, colonel du 70e de ligne, marié, le 1er avril 1850, à demoiselle Elisabeth PAIN, mort le 21 février 1853. De ce mariage est né un fils :
   A. Louis-Hippolyte DE CHARGÈRES, né le 5 janvier 1852 ;
6° Alphonse DE CHARGÈRES, né en 1804, capitaine au 8e bataillon de chasseurs à pied, tué en Afrique, en 1845, à la bataille de Sidi-Brahim.

XI. Guillaume-Hippolyte, comte DE CHARGÈRES, chef actuel de nom et d'armes de sa maison, né en février 1795, capitaine au 9e de cuirassiers, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, retiré du service en 1829, a épousé,

le 22 octobre 1826, mademoiselle Louise PINOT. De ce mariage sont nés les enfants ci-après :

1° Charles DE CHARGÈRES, marquis du Breuil, né le 12 août 1827, marié, le 25 septembre 1850, à demoiselle Berthe POMELIN DE RAUCOURT, duquel mariage sont issus deux fils :
A. Edgard DE CHARGÈRES, né le 5 septembre 1851 ;
B. Hippolyte DE CHARGÈRES, né le 4 juillet 1823 ;
2° Ernest, vicomte DE CHARGÈRES, né le 14 août 1829, marié, le 28 août 1855, à demoiselle Maclovie DE ROTALIER, duquel mariage est issue une fille :
A. Madeleine DE CHARGÈRES, née le 11 juin 1856.

La branche DE VAUX étant éteinte, et M. le comte Guillaume-Hippolyte DE CHARGÈRES étant propriétaire de la terre de Vaux, son second fils est appelé à succéder aux titres de cette branche, qui lui seront transmis par son père, son fils aîné ayant ceux de marquis du Breuil, à titre d'héritier comme enfant adoptif de défunt Victor DE CHARGÈRES, propriétaire de ladite terre.

3° Clotilde DE CHARGÈRES, née le 29 juin 1829.

V. BRANCHE DES SEIGNEURS DE POMMERAY

ÉTEINTE.

IV. Charles DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Pommeray, de Marsandry, etc., troisième fils de Nicolas et de dame Anne de la Menüe, a épousé noble demoiselle Jeanne, dame DE LA BOUTIÈRE, fille de Charles de la Boutière et de dame Philiberte de Saint-Clément, dont il eut :

V. François DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur de Pommeray, marié, en 1602, à demoiselle Françoise DE VICHY, fille de Jacques de Vichy et de dame Philiberte de Douhars, de la maison des sires de Dalins. De ce mariage est né, entre autres enfants :

VI. Charles DE CHARGÈRES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Pommeray et de la Boutière, qui épousa demoiselle Charlotte DE CARON, fille de Denis,

écuyer, seigneur de Bierry, et de Suzanne de Changy. De ce mariage sont nées deux filles :

1° Jeanne DE CHARGÈRES, mariée, en 1655, à Jacques DE DAMOISEAU, écuyer, seigneur de la Mothe;
2° Françoise DE CHARGÈRES, mariée à Claude D'ANSTRUDE, chevalier, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise du Roi, en 1649.

VI. BRANCHE DES SEIGNEURS D'ARCENAY

MARQUIS DE CHARGÈRES

(EN AUXERROIS) ACTUELLEMENT EXISTANTE.

VI. Claude DE CHARGÈRES, écuyer, seigneur des Gris, premier fils du deuxième lit d'Antoine, II[e] du nom, et de dame Guillemette Bernat, a épousé demoiselle Anne GOURLIER, et vivait encore en 1664. De ce mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Gabriel DE CHARGÈRES, mort sans postérité;
2° Louis, qui suit;
3° Philippe DE CHARGÈRES,
4° Jean DE CHARGÈRES,
5° Étienne DE CHARGÈRES, } dont on ignore la postérité.
6° Jeanne DE CHARGÈRES.

VII. Louis DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur des Gris et coseigneur d'Arcenay, a épousé noble demoiselle Catherine BAUDOUIN D'ORVILLE, qui le rendit père, entre autres enfants, du fils qui suit.

VIII. Jacques DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur d'Arcenay, a épousé, par contrat du 16 janvier 1734, demoiselle Élisabeth ANGELI. Il est mort en 1746, laissant de son mariage onze enfants, savoir :

1 Charles, qui suit;
2° Antoine-Joseph DE CHARGÈRES, officier de cavalerie, qui eut un bras emporté à la bataille de Wirtemberg;

3° Jacques DE CHARGÈRES, tué au service du Roi dans l'Inde ;
4° François DE CHARGÈRES, chanoine collégial d'Autun ;
5° Geneviève DE CHARGÈRES, mariée dans la ville de Semur, en Auxois ;
6° Marie-Louise-Thérèse DE CHARGÈRES, qui a épousé François DE FRAMERY DE LA FOSSE ;
7° Jean DE CHARGÈRES ;
8° Edme DE CHARGÈRES ;
9° Louis-Athanase DE CHARGÈRES ;
10° Catherine DE CHARGÈRES ;
11° François DE CHARGÈRES.
Ces quatre derniers enfants sont morts en bas âge.

IX. Charles, marquis DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur d'Arcenay et de Premiens, en Auxois, lieutenant au régiment de Royal-Champagne, a épousé, en 1766, demoiselle Marie-Madeleine DE CHARGERES, sa parente, fille de messire Eustache DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur de la Cœudre et de Vauvrey, dont il a été fait mention plus haut. De ce mariage sont issus un fils qui suit et deux filles :

X. Eustache, marquis DE CHARGÈRES, chevalier, seigneur d'Arcenay et de Premiens, né le 8 octobre 1766, reçu sur preuves à l'Ecole militaire d'Auxerre, débuta au service dans le régiment de la Couronne (infanterie), et fut créé chevalier de Saint-Louis. Il épousa, en 1803, noble demoiselle Claire DE FRAMERY, dont il eut deux enfants :

1° Léonce-Rodolphe, qui suit.
2° Clara DE CHARGÈRES ;

XI. Léonce-Rodolphe, marquis DE CHARGÈRES, né le 22 mai 1807, actuellement colonel du 16e régiment d'infanterie, officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, a fait partie des corps expéditionnaires d'Afrique en 1830 et de Crimée en 1855. Il a épousé demoiselle Jeanne-Marguerite-Aurélie MORET, dont il a deux enfants :

1° Berthe-Marie-Eugénie-Anne-Aurélie DE CHARGÈRES ;
2° Raoul-Eustache-Victor-Aurélien DE CHARGÈRES.

DE TIVOLLIER

DAUPHINÉ ET LORRAINE

COMTES D'AUTERIVE; SEIGNEURS DE BARAT ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Parti, au 1, de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules; au 2, de gueules, à la bande d'or, chargé de trois losanges et de deux demies de sable.* — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux guerriers armés de toutes pièces.* — CIMIER : *Un lion léopardé d'or, issant, tenant une épée de gueules de la patte dextre.* — DEVISE : Si tu manques à l'honneur ! ! !



LA famille DE TIVOLLIER, originaire du Dauphiné, est très-ancienne dans cette province. Son nom, qu'elle emprunta à un domaine considérable qu'elle a possédé près d'Anjou (département de l'Isère), s'est écrit dans cette province TIVOLEI, et, par inversion, TIVOLIÉ ou TIVOLIER (Chorier, *Nobiliaire du Dauphiné*, t. II).

Elle a possédé plusieurs fiefs importants, entre autres celui d'Auterive, que le roi Louis XIII érigea en comté pour récompenser

Guy de Tivollier de la bravoure qu'il montra sous les ordres du maréchal de la Châtre, pendant la guerre d'Allemagne, en 1643.

Le premier auteur connu de cette famille est :

I. Antoine de Tivolei, écuyer, vivant en 1420, père de :

II. Armand de Tivolei, qui a épousé, en 1449, Louise de Laigne de Chandieu, et fit son testament en 1468, laissant pour fils :

III. Pierre de Tivolei, écuyer, qui fut père de :

IV. Pierre de Tivolei, écuyer, châtelain d'Auterive, qui épousa, le 31 décembre 1513, noble damoiselle Jeanne de Chaponnay, issue de l'une des plus illustres familles du Dauphiné. De ce mariage est né :

V. Antoine de Tivolei, écuyer, seigneur de la Maison-Forte, de Barat et autres lieux, qui fut marié, le 6 février 1565, à demoiselle Philiberte Tabernier, qui le rendit père de :

VI. Benoît de Tivolei de Barat, qui a épousé, le 25 avril 1620, demoiselle Jeanne de Bernard, dont il eut deux fils :

1o Louis, qui suit ;
2o André de Tivolei, marié à demoiselle Virginie de Beauvoir.

VII. Louis de Tivolei, Ier du nom, marié, le 25 mai 1643, à noble dame Anne du Chastellard, fille de Guy et de noble dame Françoise de Bartholoni. De cette union est issu le fils qui suit.

VIII. Guy de Tivolei, marié, le 5 août 1671, à Marie de Vitrolles, fille de Jean de Vitrolles et de Louise de Gruel. Il a fait enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général*, en l'année 1696 (*Registre de la généralité du Dauphiné*, fo 166). Il a laissé pour fils :

IX. Louis de Tivolei de Barat, IIe du nom, ci-devant capitaine de grenadiers dans le régiment du Perche, puis commandant du 2e bataillon au même régiment, par brevet du 15 juin 1717. Il a épousé, le 25 novembre 1711, demoiselle Anne de Flotte, fille de messire Henri de Flotte et de dame Claudine du Chastellard. De ce mariage est né le fils qui suit.

X. Louis de Tivolei, né le 10 septembre 1713, qui fut reçu page du Roi dans sa grande écurie, en 1729. On ignore s'il a laissé postérité.

La branche qui changea son nom en celui DE TIVOLIER ou TIVOLLIER passa en Lorraine à l'époque des guerres religieuses, prit du service à l'armée des ducs de Lorraine, et occupa des positions élevées dans l'armée.

On voit les TIVOLLIER, en 1609, n'ayant plus pour vivre que leur épée et une pension que leur faisait le roi Henri IV, pension dont le brevet se trouve aux *Archives de la famille.* Voici la copie textuelle de ce brevet :

HENRY, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux contrôleurs et trésoriers de notre épargne, maîtres François Hotman et Balthazar Gobelin, salut ; nous voulons et vous mandons que des deniers dudit épargne, vous payez et délivrez comptant ou assigné par mandement, portant quittance au sieur DE THIVOLIIÉ, commandant pour notre service à Quillebœuf, la somme de *mille écus*, de laquelle, en considération de ses bons et agréables services, et pour lui donner moyen de continuer, nous lui avons fait et faisons don, par ces présentes, signées de notre main, sans qui lui soit aucune chose déduite ni rabattue pour le droit du cinquième denier, destiné aux dépenses de notre ordre et milice du Saint-Esprit, dont nous avons déchargé et dispensé, déchargeons et dispensons par cesdites présentes, rapportant lesquelles et quittance dudit sieur DE THIVOLLIÉ, sur ce suffisante seulement; nous voulons ladite somme de mille écus être passée et allouée en la dépense de compte de notredite épargne, déduite et rabattue de la recette d'iceux, par nos amés et féaux les gens de nos comptes, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté;

Car tel est notre bon plaisir, nonobstant quelconques lettres à ce contraires. Donné à Mantes, le cinquième jour de janvier mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, et de notre règne le sixième.

Signé : HENRY.

Par le Roi : RUZÉ.

En 1750, on voit Brice DE TIVOLLIER, brigadier des gardes-du-corps du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine, recevoir sur ses vieux jours, et en récompense de ses bons et nombreux services aux armées, où il se distingua et fut blessé plusieurs fois, une lettre de cachet, signée de la main de ce monarque, pour se présenter à l'abbaye d'Orval, et en recevoir le titre et la pension d'*oblat* (*Titre original aux archives de la famille*).

Dans un mémoire olographe de ladite année, il représente au Roi « qu'il est gentilhomme de très-ancienne extraction ; qu'il a prouvé avec un de ses frères germains, dans une instance au conseil du feu Roi, que leur huitième aïeul était premier gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, et qu'il supplie le Roi de lui procurer de quoi subsister, sinon dans une aisance en rapport avec sa naissance, du moins en le récompensant d'une manière proportionnée à ses longs services. »

On voit par ce qui précède que, riches et puissants dans le principe, les TIVOLLIER se virent, par intrigues de cour, n'avoir pour tous biens que leur épée et la reconnaissance de leurs rois. Braves et loyaux, ils ne surent jamais, pour obtenir des places et des honneurs, recourir aux bassesses qui les avaient fait déchoir de leur position première. Trop fiers pour implorer, ils préférèrent rester pauvres que d'avoir des richesses mal acquises.

Les derniers descendants de cette branche sont aujourd'hui fixés à Marseille, où ils occupent de belles positions dans l'administration.

D'ASSAILLY

LANGUEDOC, POITOU, AUNIS ET PROVENCE

SEIGNEURS DU PEUX, DE LA SALMONDIÈRE, DE GERANSON, DE LA RIVIÈRE, D'ARTHENAY, DE LA BOISSIÈRE ET AUTRES LIEUX.





ARMES : *De gueules, à trois lis d'argent.* — COURONNE : *De comte.*
SUPPORTS : *Deux griffons d'or.*



La maison **D'ASSAILLY** ou **ASSAILLY** est originaire du Languedoc et l'une des plus anciennes et des plus distinguées de cette province (1).

Elle est désignée indifféremment dans des titres des XIe, XIIe et XIIIe siècles, sous les noms D'ASSALIT, ASSAILLIT, ASSALI, ASSAILLY, en latin ASSALITUS (2).

(1) Nous regrettons d'être en désaccord sur ce point avec le savant auteur du *Dictionnaire des Familles nobles du Poitou*, qui dit : « Le nom de la famille D'ASSAILLY se trouve dans le Nobiliaire de Toulouse, et il est de tradition parmi ses membres qu'elle est d'origine écossaise. Cette tradition est complétement erronée. »

(2) La traduction littérale du mot ASSALITUS, mot de basse latinité, est ASSAILLY ou ASSAILLIT (Voy. le *Glossaire* de Du Cange).

Elle a eu l'insigne honneur de fournir un grand-maître à l'ordre des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenu plus tard l'ordre de Malte.

En effet, Gerbert D'ASSALIT ou D'ASSAILLY fut élu le cinquième grand-maître de cet ordre illustre en 1167.

Sa bannière portait pour armoiries : *D'azur, semé d'étoiles d'argent, au lion du même.*

On sait qu'à cette époque les armoiries n'étaient pas encore fixes et héréditaires dans les familles, et qu'elles ne le furent qu'après les croisades; il n'est donc pas surprenant que les descendants du grand-maître en aient adopté de différentes.

La branche-mère de la maison d'ASSAILLY a continué de résider en Languedoc jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle on la voit complétement s'éteindre. Mais bien antérieurement à cette époque, vers 1300, une branche principale était allée se fixer en Poitou, où elle prit place au premier rang des famille nobles de cette province, et de cette branche que nous appellerons la branche aînée est issue une branche cadette, qui est allée se fixer en Provence vers 1660.

La maison d'ASSAILLY a contracté des alliances avec les maisons les plus distinguées du Languedoc et du Poitou, entre autres celles : de Châteauneuf, de Marbeuf, de Payen, de Clarac, de Chargé, de Barazan, Greslier de Concize, de Sahuguet, de Lasteyrie, Creuzé de Lesser, etc.

Sa noblesse d'extraction a été reconnue solennellement par un jugement de maintenue rendu le 10 janvier 1699 par M. de Meaupou, intendant du Poitou. — (Une copie authentique de l'original nous a été représentée.) — De plus, ses armoiries ont été enregistrées quatre fois à l'Armorial Général créé par l'Edit royal de l'année 1696 (*Registre de la Généralité de Poitiers*, folios 139, 146, 168) (1).

Différents auteurs, entre autres M. Beauchet-Filleau, dans son Dictionnaire des Maisons nobles du Poitou, ne font remonter la filiation de la maison d'ASSAILLY qu'au XVe siècle; mais des investigations sérieuses, des recherches approfondies nous ont fait découvrir un grand nombre de chartes fort anciennes et des documents dans les histoires du Languedoc qui nous ont permis de remonter d'une manière authentique la filiation de cette famille jusqu'au XIIe siècle.

Au nombre des personnages marquants que nous trouvons cités dans ces chartes et documents, nous mentionnerons :

(1) C'est par erreur que des auteurs modernes ont blasonné ces armoiries avec le champ *d'azur*, il est positivement de *gueules*, suivant l'Armorial officiel de 1696.

Guillaume d'ASSAILLY, IIe du nom, qui fut viguier du vicomte de Rodez et qui figure en cette qualité dans le codicile de Roger, vicomte de Béziers, fait en 1194 (*Histoire de Languedoc*, Tom. III des preuves, fol. 91).

Son fils Guillaume, selon une charte de la généralité de Toulouse, prêta serment au roi, en 1243, avec les barons et les seigneurs du pays (*Idem*, T. III, fol. 424).

Celui-ci eut deux fils : Audebert, auteur de la branche du Poitou, et Bertrand, damoiseau, qui figure dans une charte de décembre 1257 (de Courcelles, t. VI, généalogie de la maison de *Pelleporc*).

La trace de la famille D'ASSAILLY se perd en Languedoc vers le milieu du XVIIe siècle, où vivait Pierre D'ASSAILLY, juge criminel à Carcassonne, qui paraît n'avoir pas eu d'enfants, puisque Jean-François de Bénavent fut héritier de ses biens et de sa charge, le 3 août 1648 (Waroquier, *Tableau de la noblesse*, Tom. Ier, p. 213).

Mais la famille se continue en Poitou, où nous voyons que cette branche a produit :

Guillaume D'ASSAILLY, vivant en 1364, qui figure comme témoin dans une charte passée le 4 mars de ladite année avec noble Isabeau de Marbeuf, sa femme.

François D'ASSAILLY, cité dans le catalogue original des nobles de la généralité de Poitiers (1594 et 1597), ainsi que François, écuyer, seigneur du Peux.

Le fils de ce dernier, François D'ASSAILLY, sieur du Peux, né vers 1596, fut élu échevin de la ville de Niort, ainsi qu'il appert de la déclaration qu'il fit au greffe de ladite ville le 7 novembre 1634, et son fils François, IIe du nom, qui faisait partie de la deuxième brigade du ban des nobles de la sénéchaussée de Poitiers, convoqué en 1689, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Alexis, Pierre et Madeleine, ses frères et sœur, par jugement du 10 janvier 1699.

Sébastien ASSAILLY, auteur de la branche cadette, Ve du nom, habitait la ville de Niort en 1594; son fils Guillaume a servi dans une compagnie de 200 hommes de guerre du régiment des Gardes-du-Roi, ainsi qu'il appert de

la montre et revue de ladite compagnie faite à Paris le 10 janvier 1638 (*Titre original*).

Le neveu dudit Guillaume, Sébastien-Guillaume Assailly, fut pair de la ville de Niort de 1620 à 1630. Il a épousé noble demoiselle Marie de Roigne, et leur fils Joseph, né vers 1645, alla se fixer à Paris et devint trésorier-général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville.

Claude-Joseph d'Assailly, fils de Joseph qui précède, a épousé, le 22 juin 1732, demoiselle Jeanne Creuzé. S'étant embarqué à bord du navire l'*Equité*, il fit naufrage sur la côte de Peymarck le 23 décembre 1753, et mourut dans ce naufrage, ainsi que l'atteste une déclaration faite par des témoins, en juillet 1769, au siége de l'amirauté de la Rochelle.

Ses descendants passèrent à l'île de Saint-Domingue, y restèrent quelque temps et revinrent se fixer en Province. Cette branche cadette a pour représentant actuel :

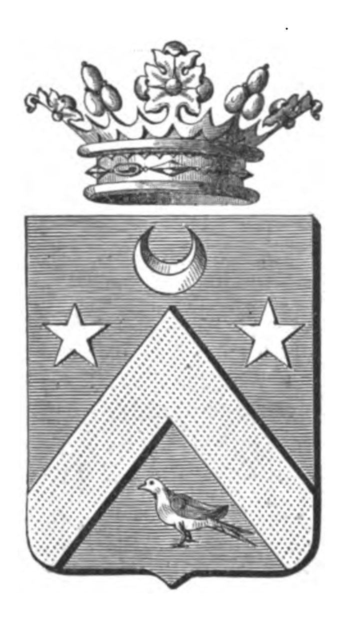
Henry-Joseph-Théogène d'Assailly, maire de la commune d'Aureille, membre du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Quant à la branche aînée, elle est représentée de nos jours par Charles-Philippe-Alfred d'Assailly, ancien ministre plénipotentiaire de France.

DE COLOMB

QUERCY

Seigneurs de Puyblanc, de Goutepeirouse, de Lacombe, de Campendu, de Loumagne, du Theil et autres lieux.



Armes : ***D'azur, au chevron d'or, accosté de deux étoiles, surmonté d'un croissant et accompagné en pointe d'une colombe, le tout d'argent.*** — **Couronne** : ***De marquis.***

La famille **DE COLOMB**, dont la noblesse remonte au delà du XIVe siècle, est originaire de l'ancienne province du Quercy ; dans divers actes en parchemin des années 1464, 1507, 1517, plusieurs de ses membres sont qualifiés *nobiles*.

Les diverses branches de cette famille ont été maintenues dans leur noblesse d'extraction par plusieurs arrêts de la Cour des aides

de Montauban et du parlement de Toulouse, et par divers jugements rendus en 1666, 1698 et 1780, par MM. de la Houssaye, de Rabastens, de Fortia et Le Gendre, intendants départis par le Roi pour rechercher les usurpateurs de noblesse.

Leur filiation généalogique, prouvée par titres originaux, remonte à :

I. Amand DE COLOMB, qui se maria, vers 1460, avec Jeanne DE GIBRADA, et est qualifié noble homme dans son contrat de mariage. Il eut deux fils :

1° Jacques, qui suit ;
2° Jean DE COLOMB, écuyer, qui épousa une de ses cousines, demoiselle Guillemette DE COLOMB, et devint le chef d'une branche principale de sa maison.

A cette branche appartenaient :

Jacques DE COLOMB, écuyer, seigneur de Goutepeirouse, marié à demoiselle Isabeau DE GALLES, en 1579.

Antoine DE COLOMB, seigneur de Martelez, marié à Anne DE PEIRUSSE vers 1647.

Jacques DE COLOMB, seigneur de Despoinniers, marié avec Thérèse DE GASQUES, en 1650.

Géraud DE COLOMB, seigneur de Despoinniers, marié à Marguerite DE LAPLACE en 1662.

Autre Géraud DE COLOMB, seigneur de Lacombe, en 1666.

Thomas DE COLOMB, seigneur de Saint-Hamar, en 1700.

Isaac DE COLOMB, capitaine d'infanterie, en 1725.

Cette branche existe encore.

II. Jacques DE COLOMB, écuyer, seigneur de Campendu, épousa vers 1500 noble demoiselle Louise DE RENAUD, et alla se fixer à Figeac, dans le Quercy.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean DE COLOMB, mort vers 1581, qui eut pour fils :
   A. François DE COLOMB, gouverneur et commandant de la ville et château de Cardaillac, en 1586 ;
   B. Gilibert DE COLOMB, seigneur de Campendu, cornette des armées du Roi, qui a épousé noble demoiselle Louise DE LOUMAGNE, et a eu pour fils :
      AA. Jean DE COLOMB, écuyer, seigneur de Loumagne, marié avec noble demoiselle Françoise DE LAGARDE vers 1657 ;
2° Antoine, qui suit.

III. Antoine DE COLOMB, écuyer, a épousé, en 1540, noble demoiselle ARPAGE DE L'HOSPITAL, dont il eut trois fils :

1° Pierre DE COLOMB, écuyer, seigneur du Theil, qui a épousé, en 1583, noble demoiselle Antoinette D'ESCORAILLES, et alla s'établir en Auvergne. Cette branche y existe encore ;
2° Gilibert DE COLOMB, seigneur de Favart, a épousé, en 1589, demoiselle Marguerite DE PRUDHOMME. Son petit-fils, Bertrand DE COLOMB, seigneur de Favart, de

Larose, de Lagorce et autres lieux, était capitaine de cavalerie, en 1650;
3° Jacques, dont l'article suit.

IV. Jacques DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, a épousé, en 1599, noble demoiselle Cécile DE LAURENCIE, dont il eut :

V. Jean-Balthazar DE COLOMB, marié, en 1639, à demoiselle Cécile DE HÉRAUDY, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

VI. Jean-Joseph DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, marié, en 1676, à demoiselle Delphine DE CONQUANS DE CAMBURAT, dont il eut :

VII. Jean-Balthazar-Bruno DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, marié, en 1711, à Marie DE TOURNEMIRE. Il eut pour fils :

VIII. Jean-Joseph-Gabriel DE COLOMB, écuyer, seigneur de Puyblanc, marié, en 1752, à noble demoiselle Ursule DE BOUTARIC. De ce mariage sont issus les deux fils ci-après :

1° Benoît DE COLOMB, colonel d'artillerie, directeur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, mort en 1822, sans laisser de postérité mâle;
2° Jean-Joseph-Augustin, qui suit.

IX. Jean-Joseph-Augustin DE COLOMB, chevalier, seigneur de Puyblanc, entra aux gardes-du-corps du roi Louis XVI, et fut inscrit lieutenant de cavalerie en 1787. Il est mort colonel d'infanterie en retraite, en 1837. De son mariage avec demoiselle Hortense BESSIÈRE sont issus deux fils :

1° Louis, qui suit;
2° Octave DE COLOMB, né le 29 octobre 1825, marié, en 1854, à mademoiselle Eliska DUPUY DE MARQUÈS, dont il a un fils :
Amar DE COLOMB, né le 26 février 1855.

X. Louis DE COLOMB, né le 6 janvier 1823, officier de la Légion-d'Honneur, chef de bataillon d'infanterie, commandant supérieur du cercle de Géryville, en Algérie, est le chef actuel de sa branche.

Il s'est marié, le 25 juin 1855, à mademoiselle Eugénie LEONI, dont il a un fils :

Albert DE COLOMB, né le 13 janvier 1857.

MAULBON D'ARBAUMONT

BASSIGNY-BARROIS ET BOURGOGNE

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, 2 en chef et 1 en pointe surmonté d'un hêtre de sinople* (1).



LA famille MAULBON est originaire de la Mothe, ancienne capitale du Bassigny-Barrois, deux fois prise par les armées françaises, et détruite en 1645. Du Boys de Riocour, dans son *Histoire de la Mothe*, rapporte qu'au siége de 1634 un MAULBON, avocat, « fit courageusement et ne se retira qu'après avoir été renversé d'un coup qu'il reçut à l'épaule. »

Etablie d'abord en Champagne, puis en Bourgogne, vers le milieu du XVIIIe siècle, une branche de cette famille a été anoblie par les charges de robe dont furent pourvus :

1° Messire Henri MAULBON, sieur d'Arbaumont, conseiller du Roi, président, trésorier général de France au bureau des finances de Dijon, par lettres du 21 janvier 1754, et élu du Roi aux Etats de Bourgogne (1781-1734);

2° Messire Louis-Charles MAULBON D'ARBAUMONT, son fils, aussi conseiller du Roi, président, trésorier général de France au même bureau des finances.

(1) C'est par erreur que, dans la notice insérée dans le deuxième volume du *Nobiliaire*, p. 87, d'autres armoiries ont été attribuées à cette famille, et qu'il y est fait mention d'un Claude MAULBON, avocat au parlement de Besançon.

DE ROUGEMONT

BRESSE ET BUGEY





ARMES : *De gueules, au lion d'or armé, lampassé et vilené d'azur.* — COURONNE : *De baron.*
SUPPORTS et CIMIER : *Trois lions d'or.* — DEVISE : A moy.



CETTE maison, une des plus anciennes et des plus illustres de la Bresse, est désignée indifféremment dans les titres des XI[e] et XII[e] siècles, sous le nom DE ROGEMONT ou ROUGEMONT (1).

La baronnie de Chandée, une des terres les plus considérables de la Bresse, et qui donnent entrée aux États de Bourgogne, était le principal domaine seigneurial de cette maison. Outre cette baronnie, elle a possédé un grand nombre de fiefs

(1) Quelques auteurs ont pensé que cette maison pouvait avoir une origine commune avec l'illustre et antique race DE ROUGEMONT, de Bourgogne, dont les armes sont : *D'or, à l'aigle de gueules, becqué et membré d'azur;* mais aucune preuve n'a pu être retrouvée jusqu'à présent pour justifier cette parenté, en faveur de laquelle cependant s'élèvent bien des présomptions.

nobles très-considérables, entre autres ceux de : Pierre-Cloux, de Lentenay, de Bussière, de Rougemont, de la Tour-Priay, de Verneaux, etc.

Les diverses branches de cette illustre maison se sont alliées aux familles : de Clermont, de la Pallu, de Montferrand, de Montbel, de Toulongeon, de Gigny, de Vireville, de Vilette, de Bletterans, de la Roche, de Varennes, de Clugny, d'Albon, d'Arlos, de Verneys, etc.

La noblesse chevaleresque de la maison DE ROUGEMONT a été authentiquement constatée à diverses époques sur production de titres, notamment par des jugements de maintenue. Les bornes de cette notice ne nous permettant pas d'énumérer ici tous les personnages éminents que la maison DE ROUGEMONT a produits, il nous suffira de rappeler que plusieurs de ses ancêtres ont pris part aux croisades; que l'on trouve des grands dignitaires et des chevaliers de son nom dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, aux époques les plus brillantes de son histoire, et qu'enfin, depuis les temps les plus reculés du moyen âge jusqu'à nos jours, cette famille n'a pas cessé de se distinguer par des services militaires éclatants et des fondations pieuses, et qu'un grand nombre de ses membres ont occupé des fonctions éminentes dans le clergé.

La maison DE ROUGEMONT a formé plusieurs branches principales dont nous allons présenter successivement la filiation (1), et parmi lesquelles une seule, comme on le verra plus loin, s'est continuée jusqu'à nos jours. Ces diverses branches reconnaissent pour premier auteur connu :

FILIATION

I. Guillaume DE ROUGEMONT, chevalier, qui vivait en 1150, en Bugey, ainsi qu'il appert d'un accord fait avec les chartreux de Meyria, par l'entremise de saint Antelme, évêque de Belley, et auquel furent présents Wicard de la Balme, Allard de Belignen, Evrard de Matignat et plusieurs autres seigneurs. Il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Garnier, qui suit ;
2° Guillaume DE ROUGEMONT, qui figure avec ses enfants dans des chartes de l'an 1210 ;
3° Geoffroy DE ROUGEMONT ;
4° Josserand DE ROUGEMONT, chevalier, qui vivait encore en 1195.

(1) Voir Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*.

II. Garnier DE ROUGEMONT, chevalier, figure avec Josserand, Guillaume et Geoffroy, ses frères, dans une charte de l'année 1210, par laquelle il accorde aux chartreux le droit d'envoyer paître leur bétail dans ses terres. D'une alliance inconnue, il eut les sept enfants ci-après :

1° Guillaume DE ROUGEMONT, chevalier, qui figure dans la charte de 1210, mort sans postérité ;
2° Garnier, qui a continué la descendance ;
3° Josserand DE ROUGEMONT, chevalier, qui vivait encore en 1253, ainsi qu'il appert d'un acte de donation qu'il fit aux chartreux de Meyria dans ladite année ;
4° Geoffroy ;
5° Henri DE ROUGEMONT, religieux à l'abbaye de Saint-Pierre de Nantua ;
6° Pierre-Illion DE ROUGEMONT, qui est dénommé dans un acte de l'année 1240 ;
7° Humbert DE ROUGEMONT, chevalier, mentionné avec son fils Aymé dans un titre de l'année 1250.

III. Garnier DE ROUGEMONT, IIe du nom, chevalier, renouvelle aux chartreux de Meyria, par une charte de l'année 1240, le droit de pâturage dans ses terres que leur avait octroyé son père. Pierre-Illion DE ROUGEMONT et Garnier de Bussy signèrent à cet acte comme témoins. D'une alliance dont le nom ne nous est pas connu, il eut deux fils et deux filles :

1° Humbert DE ROUGEMONT, chevalier, mort sans postérité ;
2° Bernard DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Rougemont, qui suit ;
3° Bernarde DE ROUGEMONT ;
4° Pétronille DE ROUGEMONT, mariée à Ulrich DE CORSANT.

IV. Bernard DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Rougemont, a épousé dame BRUNE, qui est ainsi dénommée dans une donation qu'ils firent ensemble aux religieuses de Blye, en Bugey. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre, qui suit ;
2° Jean DE ROUGEMONT ;
3° Guillaume DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Lentenay et de la Velière, tige de la branche de ce nom ;
4° Humbert DE ROUGEMONT.

V. Pierre DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Rougemont, qui vivait en 1330, a épousé damoiselle Marguerite DE LA PALLU, fille de Girard, chevalier, seigneur de Varembon, qui le rendit père de plusieurs enfants :

1° Aimé, qui suit ;
2° Guillaume DE ROUGEMONT, chevalier, marié à Isabelle DE CORLIER ;
3° Jean DE ROUGEMONT, chevalier, qui s'attacha à la cour du comte de Savoie, ainsi qu'il appert d'un acte passé à Avignon, en 1322, avec le pape. Il a épousé demoi-

selle Dragonette DE MONTFERRAND, de laquelle il eut deux fils, dont un des descendants fut auteur de la branche des seigneurs DE VERNEAUX, rapportée plus loin.

VI. Aimé DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Rougemont, bailli de la Valbonne et de Montluel pour le comte de Savoie, vivant en 1362, eut de sa femme Guillemette N... le fils qui suit.

VII. Jean DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Rougemont et de Lentenay, fit hommage, le 18 février 1392, à Humbert, sire de Thoire et de Villars, de son château de Rougemont, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Il fit son testament, le 18 juillet 1422, nommant pour ses exécuteurs testamentaires : Amblard du Bourg, abbé de Saint-Rambert, et Jacques DE ROUGEMONT, seigneur de Verneaux, son parent. Il avait épousé damoiselle Béatrix DE GIGNY, qui le rendit père de deux fils :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Humbert DE ROUGEMONT, seigneur de Lentenay, auteur de la branche des seigneurs DE PIERRE-CLOUX, qui viendra plus loin.

VIII. Guillaume DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Rougemont et de Corhier, eut avec son frère, à propos de la succession de leur père, un différend qui fut apaisé en 1430, par l'entremise de Guibert de Montfaucon, prieur de l'abbaye de Monthous. Il a épousé noble demoiselle Catherine DE VILLETTE, dont il eut plusieurs enfants :

1° Jean DE ROUGEMONT, mort sans enfants ;
2° Pierre, qui suit ;
3° Louis DE ROUGEMONT ;
4° Et quatre filles.

IX. Pierre DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Rougemont et de Lentenay, a épousé : 1° Renaude DE MONTLUEL, veuve de Louis DE CLERMONT, seigneur de Montferrat, en Dauphiné, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° en l'année 1485, Jeanne DE VILLETTE, qui le rendit père d'une fille :

Huguette DE ROUGEMONT.

DEUXIÈME BRANCHE.

V. Guillaume DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Lentenay et d'Izenave, qui vivait en 1279, troisième fils de Bernard et de dame Brune, a épousé dame Isabelle, veuve d'André DE VIRY, dont il eut trois fils et une fille :

1° Pierre, qui suit ;
2° Guillaume DE ROUGEMONT, prieur de la Baulme-Cornillon, en 1335 ;
3° Jean DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur d'Outria, qui donna, en 1313, aux chartreux de Meyria, le droit de haute, moyenne et basse justice, sur la terre et seigneurie d'Outria ;
4° Alix DE ROUGEMONT, mariée à Gaumain DE TOULONJEON, chevalier.

VI. Pierre DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Lentenay et de la Velière, fit hommage, en 1336, des fiefs de Lentenay et de la Velière au sire de Thoire et de Villars. D'une alliance inconnue sont issus plusieurs enfants :

1° Pierre, qui suit ;
2° Jean DE ROUGEMONT, qui se distingua dans la guerre que fit le maréchal de Vergy contre le sire de Villars, et vécut jusqu'en 1402 ;
3° Guy DE ROUGEMONT, seigneur de la Velière.

VII. Pierre DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Lentenay et de la Velière, fit aussi hommage du fief de la Velière au sire de Villars, en 1334. Il n'eut pas de postérité.

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE PIERRE-CLOUX, BARONS DE CHANDÉE.

VIII. Humbert DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Lentenay, de Bussie et de Pierre-Cloux, deuxième fils de Jean et de Béatrix de Gigny, vivait en 1452, ainsi qu'il appert de lettres patentes du 2 janvier de ladite année, accordées aux syndics de la ville de Bourg, par Louis, duc de Savoie, dans lesquelles il

est cité comme témoin, ainsi que Jacques de la Tour, chancelier de Savoie, Anne de Chabans, Jean de Chavannes et plusieurs autres seigneurs. Il a épousé demoiselle Catherine DE BLETTERANS, dame de Pierre-Cloux et de Bussie, en Mâconnais, qui lui apporta en dot tous les biens de sa famille, ses frères étant morts sans enfants. De ce mariage sont issus :

1° Philibert, qui suit;
2° François DE ROUGEMONT, mort sans enfants.

IX. Philibert DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Pierre-Cloux, de Bussie, de Bussière, de Lentenay et autres lieux, a épousé : 1° Catherine DE LA ROCHE, fille de Jean de la Roche, sire de Tournoëlle, en Auvergne ; 2° Philiberte DE BUSSEUIL, veuve de messire DE VIRY. Du premier lit est née une fille :

1° Philiberte DE ROUGEMONT, mariée à Gabriel DE MONTDRAGON ;

Du deuxième lit :

2° Gaspard, qui suit;
3° Jeanne DE ROUGEMONT, mariée à Guillaume DE BUSSEUIL, en 1519 ;
4° Et deux autres filles.

X. Gaspard DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Pierre-Cloux, de Lentenay, de Chastillon, de Viry et de beaucoup d'autres lieux, a épousé, par contrat du 28 septembre 1503, avec dispense du pape Jules II, Huguette DE ROUGEMONT, sa cousine germaine; ce mariage fit passer la terre de Rougemont de la branche aînée dans la sienne. Il est mort au service du roi Louis XII, laissant de son mariage les enfants ci-après :

1° Antoine, qui suit;
2° Jacqueline DE ROUGEMONT, dame d'honneur de la duchesse de Lorraine;
3° Jeanne DE ROUGEMONT, mariée à Pierre DE VARENNES.

XI. Antoine DE ROUGEMONT, seigneur de Rougemont, de Pierre-Cloux et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, reçut du duc de Nemours, lieutenant-général pour le Roi en Bourgogne et en Lyonnais, les provisions de lieutenant dans le pays de Dombes, par lettres patentes signées au camp d'Eyrien, le 2 septembre 1562; plus tard, il reçut du même prince une commission pour lever cent chevaux-légers pour le service du Roi. Il a épousé demoiselle Claudine DE GIGNY, et a été enterré avec sa femme en l'église de Saint-Vincent, à Mâcon, où l'on a

inscrit, en 1578, une très-belle épitaphe rappelant leurs bienfaits. De ce mariage sont issus plusieurs enfants :

1° Alexandre DE ROUGEMONT, mort jeune ;
2° Jean, qui suit ;
3° Claudine DE ROUGEMONT, mariée à Claude, baron DE CHANDÉE, seigneur de Montfaucon ;
4° Antoinette DE ROUGEMONT.

XII. Jean DE ROUGEMONT, seigneur de Pierre-Cloux, de Bussières, etc., chevalier de l'ordre du Roi, a épousé demoiselle Béatrix DE GROLÉE, fille de François de Grolée, comte de Vireville, et de dame Catherine de Clermont, dame de Vaulserre. De ce mariage sont nés deux fils et quatre filles :

1° Balthazar DE ROUGEMONT, baron de Chandée, mort sans postérité, après avoir vendu ses seigneuries à Jean-François de Grenaud.
2° Hugues, qui suit.

XIII. Hugues DE ROUGEMONT, chevalier, baron de Chandée, seigneur de Pierre-Cloux, de Bussière et autres lieux, a épousé demoiselle Isabelle D'ALBON, fille de Bertrand d'Albon, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre. De ce mariage sont nés sept enfants, savoir :

1° François, qui suit ;
2° Gabrielle DE ROUGEMONT, mariée à Jean DE FRANC, chevalier, baron d'Anglure, seigneur d'Essertaut, de Survilly, etc.;
3° Mencie DE ROUGEMONT ;
4° Claude DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Pierre-Cloux, qui a servi comme volontaire dans les guerres d'Allemagne, de Flandre et de Catalogne, et fut blessé d'un coup de mousquet au siége de Tournay ;
5° Bertrand DE ROUGEMONT, seigneur de Buffières ;
6° Guillaume DE ROUGEMONT, chanoine-comte de Lyon ;
7° Hélène DE ROUGEMONT.

XIV. François DE ROUGEMONT, baron de Chandée, prit du service fort jeune, et fit la guerre pendant trois ans en Flandre, sous les ordres du duc d'Enghien ; nommé cornette de la compagnie des chevaux-légers de feu Monseigneur le prince, en 1645, il assista au siége de Mardick, où il fut blessé à la tête d'un coup de feu et eut un cheval tué sous lui.

Sa postérité s'est continuée jusqu'à nos jours.

QUATRIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE VERNEAUX ET DE LA TOUR-PRIAY.

VIII. Jacques DE ROUGEMONT, chevalier, petit-fils de Pierre DE ROUGEMONT, rapporté au Ve degré, vivant en 1373, a épousé, par contrat du 18 mai 1402, noble damoiselle Agnès DE VAREILLES, fille unique et héritière d'Antoine de Vareilles, chevalier, seigneur de Verneaux, et de dame Guionne de Torchefelon. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

1° Guy, qui suit;
2° François DE ROUGEMONT, religieux d'Ambronay;
3° Benoît DE ROUGEMONT, religieux au couvent de Saint-Rambert;
4° Guillaume DE ROUGEMONT, seigneur du Planet, en Bugey;
5° Claude DE ROUGEMONT, } entrés aussi dans les ordres.
6° Antoine DE ROUGEMONT, }

IX. Guy DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Verneaux et de la Tour-Priay, fut un des deux cents maîtres d'hôtel qui jurèrent pour Louis, duc de Savoie, le traité qu'il avait fait avec le roi Charles VIII, en 1452. Il a épousé, le 22 septembre 1435, demoiselle Marie DE CLERMONT, qui le rendit père de deux fils et deux filles :

1° Philibert, qui suit;
2° Claude DE ROUGEMONT, damoiseau seigneur de la Tour-Priay, auteur de la branche rapportée ci-dessous.

X. Philibert DE ROUGEMONT, chevalier, seigneur de Verneaux, a épousé, le 8 juin 1468, noble damoiselle Marie DE LA MERLÉE, fille de Roland de la Merlée, écuyer. Il testa le 8 avril 1491, laissant de son mariage le fils unique qui suit.

XI. Claude DE ROUGEMONT, écuyer, seigneur de Verneaux, de la Tour-Lucenay, coseigneur en la vallée de Rougemont, a épousé, en 1503, demoiselle Polixène DE MONTBEL, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Antoine DE ROUGEMONT, seigneur de Verneaux, mort jeune;
2° Hugues, qui suit;
3° Claude DE ROUGEMONT;
4° Et plusieurs filles, qui furent toutes religieuses.

XII. Hugues de Rougemont, écuyer, seigneur de Verneaux, etc., a épousé Claudine d'Arlos, fille de Claude d'Arlos, seigneur de la Servette, et de dame Claudine de Montferrand. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont l'aîné :

XIII. Hugues de Rougemont, écuyer, seigneur de Verneaux, vivait encore en 1620. Il avait épousé Jeanne de Moyria, dont il n'eut pas d'enfants, ainsi s'éteignit cette branche.

CINQUIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE LA TOUR-PRIAY.

X. Claude de Rougemont, damoiseau, seigneur de la Tour-Priay, épousa, par contrat du 24 juillet 1455, damoiselle Marguerite de Verneys, fille d'Édouard de Verneys, écuyer, seigneur de la Bussière, de laquelle il eut deux fils :

1° Guillaume de Rougemont, écuyer, seigneur de la Tour-Priay, mort sans enfants, le 28 mai 1484, laissant tous ses biens à Philibert de Rougemont, seigneur de Verneaux, son cousin ;
2° Claude, qui suit.

XI. Claude de Rougemont, écuyer, coseigneur de la Tour-Priay, n'eut que deux enfants, dénommés dans son testament, qu'il fit le 9 avril 1522, savoir :

1° Guy, qui suit;
2° Louise de Rougemont, mariée à Claude du Breuil, écuyer, seigneur de l'Isle.

XII. Guy de Rougemont, écuyer, co-seigneur de la Tour-Priay, vivait encore en 1550; on ne connaît pas son alliance ni sa postérité.

De toutes les branches que nous venons de rapporter, une seule, la troisième, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et ses descendants, aujourd'hui rentrés dans la vie commune, habitent encore la Bresse et le Bugey, où ils professent avec distinction les arts mécaniques, industriels et agricoles. L'un d'eux, architecte estimé, est cité comme fondateur et directeur de l'École industrielle de Nantua.

TARDY DE MONTRAVEL

VIVARAIS, LANGUEDOC, LORRAINE ET SUISSE

ARMES : *D'argent, à trois cyprès arrachés de sinople, rangés en fasce; au chef, de gueules, chargé de trois besants d'or.* — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



LA famille DE TARDY DE MONTRAVEL, dont le nom est composé de ceux de deux familles nobles qui s'unirent par le mariage, en la personne d'Aimar DE MONTRAVEL avec Agnès DE TARDY, fille unique et héritière de cette maison, est l'une des plus anciennes et des plus honorables du Vivarais.

Une transaction latine, passée en 1316, entre Auzon et Aimar DE MONTRAVEL, qualifiés dans l'acte de *milites* (chevaliers); une autre transaction latine, du 6 mai 1355, entre nobilis monacus TARDY et Petrus TARDY DE MONTRAVEL domicellus (damoiseau) ejus nepos, confirme l'origine de la réunion des noms de ces deux familles.

Cette origine est démontrée pareillement par une ancienne généalogie, conservée dans les archives du château des seigneurs du Bussy, en Forez, avec lesquelles la famille DE TARDY DE MONTRAVEL a contracté alliance.

Il résulte de ce document qu'en partant d'Aimar DE MONTRAVEL et d'Agnès DE TARDY, sa femme (1er degré), et en descendant par Pierre TARDY DE MONTRAVEL (2e degré), Aimar II (3e degré), Pierre II (4e degré), Philippe (5e degré), Hector (6e degré) et Henri (7e degré), on arrive à noble Jean TARDY DE MONTRAVEL (8e degré), écuyer, seigneur du Bois, capitaine de cinquante hommes de guerre, qui épousa, en 1590, demoiselle Isabelle DE GRANGEON.

La branche de cette famille, établie en Vivarais, est en possession des titres, et notamment des ordonnances des 24 mai 1784 et 18 février 1786, par lesquelles sa noblesse d'extraction et d'origine a été vérifiée et reconnue,

à partir de noble Jean TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, seigneur du Bois, qui a laissé pour fils :

IX. Noble François TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, commissaire de l'artillerie de France, qui épousa demoiselle Antoinette BOUCHE, le 23 décembre 1631, dont il eut le fils qui suit.

X. Noble Jean TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, marié à demoiselle Catherine GOTTARD, par contrat du 15 septembre 1670. De cette union vint :

XI. Noble Damien TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, qui fut marié avec demoiselle Marie-Louise DUPLESSIS, dont il a eu pour fils :

XII. Noble Jean-Fleury DE MONTRAVEL DE TARDY LA BROSSY, seigneur de Bressac, Saint-Lager et autres places, fut baptisé le 2 juillet 1717, et rendit hommage, le 8 juillet 1766, duquel il résulte qu'il avait épousé Marie-Hélène DE CHANTEREAU, dont il eut :

1° Jean-Louis-Damien, qui suit;
2° Jean-Baptiste-Fleury TARDY DE LA BROSSY, maréchal de camp ;
3° Joseph-Marie TARDY DE MONTRAVEL, officier supérieur d'infanterie ;
4° Et trois sœurs.

XIII. Noble Jean-Louis-Damien DE MONTRAVEL DE TARDY LA BROSSY, seigneur de la Beaume, Auriolle, Bressac, Saint-Lager et autres places, épousa demoiselle Marie-Rosalie-Dorothée PELLIER DE SAMPZON, dont il eut :

1° Noble Louis-Antoine-Fleury TARDY DE MONTRAVEL, officier des chevaux-légers de la garde du Roi ;
2° Antoine-Maurice-Louis-Victor-Eugène, chevau-léger dans la même compagnie ;
3° Marie-Thérèse-Madeleine-Elisabeth TARDY DE MONTRAVEL.

On vient de voir que la famille TARDY DE MONTRAVEL, établie en Vivarais, descend en ligne directe de noble Jean TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, seigneur du Bois, etc., et par lui, d'Aimar DE MONTRAVEL, Ier du nom, et d'Agnès DE TARDY.

La postérité dudit noble Jean TARDY DE MONTRAVEL s'est divisée en plusieurs branches, dont une établie en Vivarais, et dont la filiation vient d'être rapportée.

Une autre s'est fixée à Nancy, en la personne de noble Marie-Philippe-

Just-Gabriel TARDY DE MONTRAVEL, officier supérieur d'infanterie de l'armée émigrée, marié à demoiselle Marguerite DE SÉRANVILLE DE BELLEROSE ; il a pour frère noble Auguste-Marie-Alexandre TARDY DE MONTRAVEL, officier supérieur d'artillerie, marié à noble N... DE BOHON ; pour sœur : Marie-Louise-Émilie DE MONTRAVEL, tous trois enfants de noble Jean-François-Damien TARDY DE MONTRAVEL, ecuyer, ancien colonel d'artillerie, fils de noble Jacques-Louis-Damien TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, et de dame Marie-Louise DUPLESSIS (voir le 11e degré).

Une autre s'est fixée dans le département de la Haute-Loire, par suite du mariage de noble Jean-Baptiste DE TARDY, écuyer, officier supérieur du génie militaire, autre fils de noble Jacques-Louis-Damien TARDY DE MONTRAVEL, cité plus haut, avec N... DE CHALENDAR ; de ce mariage sont provenus : nobles Jean TARDY DE MONTRAVEL, marié à demoiselle Julie DE SALLIER ; Joseph TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, et demoiselle Marie-Pélagie, mariée à noble N...

Une quatrième branche, descendant aussi de Jean TARDY DE MONTRAVEL et de dame Isabelle DE GRANGEON, est établie en Suisse, où elle a contracté des alliances avec les meilleures maisons du pays.

Toutes les autres, provenues de la même souche, sont éteintes : l'aînée de toutes, dans la personne de noble Just TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, seigneur du Bois, capitaine au régiment de cavalerie de la Reine, arrière-petit-fils de Jean et d'Isabelle DE GRANGEON (8e degré).

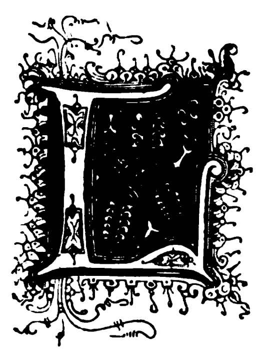
De son mariage avec Marie-Anne DE HARENC DE LA CONDAMINE, il eut une fille unique, nommée Colombe, qui fut mariée à noble Joseph PICHON DE LA RIVOIRE, écuyer du Roi, baron de Vaucanse, seigneur de Ville-Vanose et autres lieux ; elle mourut sans enfants, et laissa tous ses biens à son mari.

Une autre s'est éteinte également dans la personne de noble Jean-Louis TARDY DE MONTRAVEL, écuyer, gendarme de la Reine, et dame Marie-Françoise DE LUZY-PÉLISSAC, lequel était fils de François (9e degré) et de demoiselle Antoinette BOUCHE.

DE LESCURE

LANGUEDOC, POITOU ET ALBIGEOIS.

ARMES : *Ecartelé d'azur et d'or, au lieu de l'un en l'autre.* ([1]) — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



A ville et seigneurie DE LESCURE, situé dans le diocèse d'Alby, était une ancienne baronnie qui donnait à ses possesseurs le droit d'assister aux assises de ce diocèse, ainsi qu'aux états généraux de la province du Languedoc.

Le château de Lescure servait originairement de place de défense à cette partie de l'Albigeois, soumise à la domination des vicomtes de Béziers, et ne rendait hommage qu'au Saint-Siége (*Histoire du Languedoc*, t. III, p. 140), de sorte que la baronnie de Lescure, quoique enclavée dans les états de ces vicomtes, formait réellement un domaine particulier, qui, par son indépendance et ses rapports avec l'Église romaine, assurait aux seigneurs DE LESCURE une grande considération.

Vézian DE LESCURE, vivant au commencement du XIe siècle, ainsi qu'il appert de l'acte de foi et hommage qu'il fit au pape Sergius IV du château de Lescure, en 1012, est le premier auteur connu de cette illustre maison, qui s'est divisée en plusieurs branches et une infinité de rameaux qui se sont répandues dans les provinces voisines, et même dans le Poitou.

Ne pouvant nous occuper de toutes les branches de cette illustre famille, dont l'aînée (1), qui portait le titre de marquis, s'éteignit en 1793, nous allons donner seulement la filiation d'un rameau de cette maison, qui s'est formé en Guyenne, au XIVe degré :

XIV. Antoine-François DE LESCURE, écuyer, seigneur de Pradines, conseiller du Roi, procureur général au parlement de Bordeaux, de 1544 à

(1) Voyez. pour la généalogie de la branche aînée : Waroquier, t. VII ; Aubais, t. VII, et de Courcelles, t. X.

1565, a épousé, par contrat du 22 octobre 1543, noble demoiselle Marguerite D'AUDRAND. De ce mariage est né le fils qui suit.

XV. Jacques DE LESCURE, écuyer, seigneur de Pradines, né en 1581, succéda à son père dans la charge de conseiller au parlement, qu'il exerça pendant trente-six ans. Il eut deux fils :

1° Henri, qui suit;
2° Jacques DE LESCURE, II° du nom, qui fut aussi conseiller au Parlement. Le roi Henri IV, lui accorda des lettres de dispense datées de l'année 1605.

XVI. Henri DE LESCURE, écuyer, seigneur de Pradines, fut docteur en droit en la souveraine Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Il vint donc s'établir à Montpellier, et épousa, en deuxièmes noces, le 2 mars 1628, noble demoiselle Marguerite DE BENOIT. De ce mariage est né :

XVII. Jean DE LESCURE, écuyer, qui a épousé demoiselle Marguerite DE MALBOIS, qui le rendit père de quatre enfants, entre autres :

1° Jean, III° du nom, qui suit :
2° Henri DE LESCURE, écuyer, en faveur de qui fut rendu, un jugement de noblesse en 1698 par l'intendant du Languedoc.

XVIII. Jean DE LESCURE, XIII° du nom, écuyer, a épousé, par contrat du 20 juin 1666, demoiselle Jeanne DE ROUVIÈRE, et, en deuxièmes noces, le 17 avril 1673, noble demoiselle Françoise DE BELLISSENS. Il eut, entre autres enfants, le fils qui suit.

XIX. François-Joseph DE LESCURE, écuyer, a épousé, le 20 octobre 1674, demoiselle Marie DE CASTERA, dont il eut le fils qui suit.

XX. Jean-Joseph DE LESCURE, écuyer, né le 27 février 1678, capitaine au régiment de Santerre, le 12 septembre 1706, et chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, par contrat du 6 septembre 1713, noble demoiselle Marie DE MOREL, dont il eut le fils rapporté ci-après.

XXI. Jean-Joseph DE LESCURE, écuyer, entra au service du Roi, comme cadet gentilhomme dans le régiment de Clermont, puis fut nommé garde-du-corps du Roi. De son mariage avec Françoise D'ALINGHEN, il eut deux fils, savoir :

1° Jean-Joseph-François DE LESCURE, officier, chevalier de Saint-Louis;
2° François DE LESCURE, docteur en droit, qui a épousé demoiselle Anne DE RENTIÈRE, dont postérité.

DE PERPESSAC

LANGUEDOC



Armes : *D'argent, à un vase de sable, soutenu de deux lionceaux de gueules, dans lequel sont cinq roses de gueules tigées de sinople.* — **Casque** *de chevalier, orné de lambrequins.*



La famille **DE PERPESSAC**, dont la noblesse remonte au XVIIe siècle, est originaire de la province du Languedoc.

I. Vers 1650, Armand DE PERPESSAC, docteur en médecine, fut nommé, après un brillant concours, professeur à la faculté de médecine de Toulouse, et, en sa qualité de maître et de docteur de cette université, il reçut les titres de noblesse qui y étaient attachés, ainsi qu'il résulte des termes des lettres

patentes du roi François Ier, en date du mois de juin 1535, dont voici la teneur :

François Ier, par la grâce de Dieu, Roy de France, etc., déclarons en outre, d'autres franchises, immunités et exemptions accordées par nos prédécesseurs, que les maîtres et *docteurs de l'Université* de médecine de Tolose ont le *privilége de noblesse*, bien qu'ils ne servent et poursuivent les guerres, et sont regardés ayant le titre de gentilshommes, la médecine étant honorable et non un vil estat. Par quoi il n'est besoin de recevoir lesdits maîtres et docteurs à informer ne prouver leur noblesse ; ce qui est priviléges particuliers de Nous que leur accordons par lettres de charte, car ainsi nous plaist-il fait, et l'avons ainsi voulu, etc.

Donné à Rambouillet, le 22e jour de juin de l'an de grâce 1535.

Armand DE PERPESSAC acquit une réputation méritée pendant sa longue carrière, et ses leçons à la faculté de médecine furent imprimées et recherchées comme un modèle de l'enseignement d'alors. Il avait épousé demoiselle N... DE GODARD ; il est mort vers l'année 1680, et a été enseveli dans l'église du Tour, dans le tombeau de sa famille. Il a laissé le fils qui suit.

II. Joseph DE PERPESSAC, écuyer, qui suivit aussi la carrière de la médecine, et eut de son mariage avec demoiselle Marie DELLAC le fils qui suit.

III. Joseph-François-Pantaléon DE PERPESSAC, nommé, en 1783, conseiller au siége présidial de la sénéchaussée de Toulouse, a épousé demoiselle DE POUS, petite-fille d'un capitoul de Toulouse. De ce mariage est né le fils qui suit.

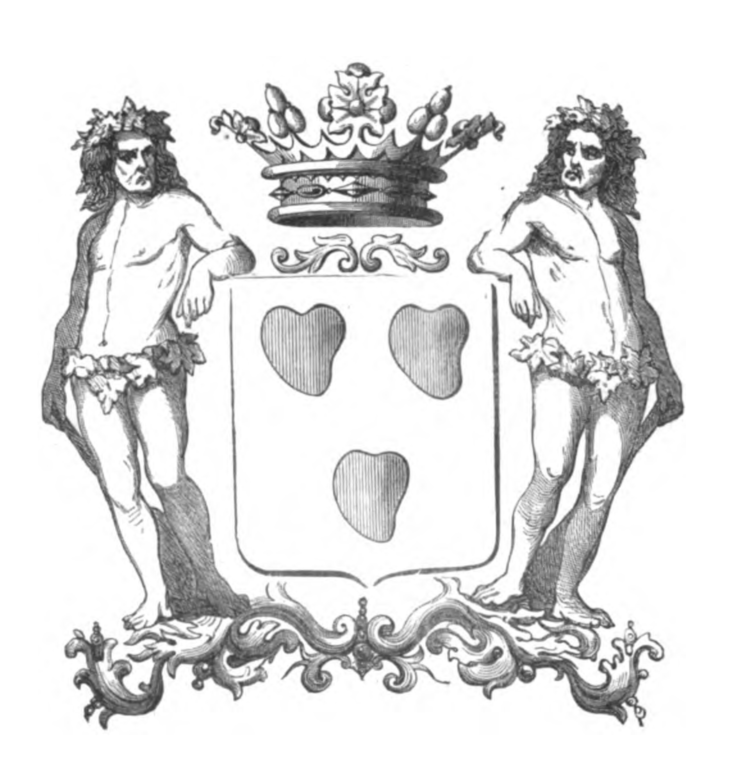
IV. Armand-Emile DE PERPESSAC, né le 31 octobre 1798, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien magistrat, ancien maire de la ville de Toulouse, membre du conseil général du département de la Haute-Garonne, élu en 1852 et 1857 député au Corps Législatif. Il a épousé, en 1844, mademoiselle TUSSAU, fille de M. Tussau, ancien sous-préfet, membre du conseil général du département de l'Ariége. De ce mariage sont nés trois enfants :

1° Ferdinand DE PERPESSAC, né le 23 août 1845;
2° Raoul DE PERPESSAC, né le 7 septembre 1849;
3° Léonce DE PERPESSAC, né le 15 octobre 1857.

CŒURET DE NESLE

NORMANDIE ET ILE DE FRANCE

Marquis de Nesle; Seigneurs de Rais, de Vaumartin,
de Galie, de Saint-Germain, de Framecourt, d'Ozigny, de Verville, de Halwin,
et autres lieux.



Armes : *D'argent, à trois cœurs de gueules, posés 2 et 1.* — Couronne : *De marquis.*
Supports : *Deux sauvages.*



SUIVANT le *Dictionnaire de la France* d'Expilly, on comptait anciennement dans le nord de la France neuf seigneuries du nom DE NESLE, parmi lesquelles les deux plus importantes étaient le marquisat DE NESLE (1), situé en Picardie, dans l'élection de Noyon, et la seigneurie DE NESLE (2), près l'Ile-Adam, qui a donné son nom à l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de France, la maison DE COEURET DE NESLE, en la possession de qui cette seigneurie se trouvait dès l'an 1550.

Depuis le XIVe siècle, cette maison n'a pas cessé de servir dans les armées de nos Rois ou d'occuper des fonctions très-importantes à la cour. On compte, parmi ses membres : un maître queue du roi Louis XI; un maréchal des logis de la compagnie de M. le dauphin, en 1538; un lieutenant de cinquante homme d'armes des ordonnances de Monseigneur du Maine, gentilhómme et chevalier de l'ordre du roi Louis XIII; un gentilhomme de la vénerie du

(1) NESLE, petite ville de Picardie, dont les anciens seigneurs étaient châtelains de Bruges, tomba dans la maison de Clermont par le mariage de Gertrude, dame DE NESLE, avec Raoul DE CLERMONT, seigneur d'Ailly, dont le fils Simon fut père de Raoul II, connétable de France, tué à la bataille de Courtray, en 1303, ne laissant que trois filles : Béatrice, qui était l'aînée et dame DE NESLE, épousa Guillaume DE FLANDRE, dont est issue : Marie DE FLANDRE, dame de Nesle, mariée à INGERGER Ier, seigneur d'Amboise.

Leur fille, Marguerite D'AMBOISE, dame de Nesle, devint héritière de Nesle, et l'apporta en dot à son mari Jean DE SAINTE-MAURE, comte de Benaon. C'est en faveur de son petit-fils, Charles DE SAINTE-MAURE, que la seigneurie de Nesle fut érigée en *comté* par lettres de janvier 1448. Son fils, Adrien DE SAINTE-MAURE, eut de Charlotte DE CHALON : Jean II, comte de Nesle et de Joigny, père de Louis, en faveur de qui le comté de Nesle fut érigé en *marquisat*, par lettres de janvier 1545. Louis étant mort sans postérité, Jean de Laval, fils de sa sœur Louise et de Gilles II de Laval, devint héritier de Nesle et de tous les droits de la maison SAINTE MAURE, que la mort de Guy, arrivée sans enfants, en 1590, fit passer à son cousin germain, René Aux-Epaules, fils de François et Gabrielle de Laval. René eut pour héritier, en 1650, sa fille Madeleine, dite de Laval, femme de Bertrand-André de Mouchy, seigneur de Montcavrel, marquis de Nesle, dont le fils Jean-Baptiste, se voyant sans enfants, vendit, par acte du 30 mars 1666, les marquisats de Nesle et de Montcavrel à sa sœur Jeanne de Mouchy, et à son mari Louis-Charles de Mailly, auxquels le Roi accorda, au mois de mai 1701, des lettres patentes portant confirmation de la substitution masculine, graduelle et perpétuelle du marquisat de Nesle et des terres y jointes, en faveur des aînés de la maison DE MAILLY DE NESLE (*Tablettes historiques, généalogiques et chronologiques*, t. 4, p. 5).

(2) Ce nom a été orthographié de différentes manières dans les titres et les actes de l'état civil; on le trouve écrit indistinctement : NELLES, NEEL, NELLE, NESLES; mais la véritable orthographe est celle-ci : DE NESLE.

C'est à l'occasion de ces modifications apportées par erreur dans l'orthographe de leur nom, que MM. DE NESLE sollicitèrent et obtinrent, le 29 août 1827, un jugement du tribunal de Versailles, qui ordonna la rectification du nom DE NESLE dans les actes de l'état civil, où il se trouve orthographié différemment.

Roi ; un page du roi Louis XIV, puis gentilhomme ordinaire de sa chambre ; un capitaine commandant du régiment de Saint-Germain, puis lieutenant de Roi à Arras ; des officiers supérieurs de l'armée de terre et de mer et dans les gardes-du-corps du Roi ; des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, etc.

Ses alliances ont été constamment prises dans les premières familles de la noblesse. Parmi les maisons auxquelles elle s'est unie, on peut citer celles : de Vaudetar, de Braque, de Cossart, Le Pelletier de Martainville, de Belloy, de Saint-Ravy, de Postel, de Saint-Brimont, de Bruc, de Corbie, de Testu de Balincourt, de Flahaut, de Dampont.

Outre la seigneurie de Nesle, dont elle a pris le nom, et dans l'église de laquelle existe encore de nos jours des pierres tumulaires et des épitaphes glorieuses de ses ancêtres, la maison DE COEURET a possédé un grand nombre de fiefs importants, entre autres ceux de Vaumartin, de Rais, de Galie, de Saint-Germain, de Framecourt, de Verville, d'Hallwin.

Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction chevaleresque par jugement de maintenue de l'an 1667.

La maison DE COEURET a formé deux branches principales, savoir :

1° L'aînée, des marquis DE NESLE, qui s'est éteinte vers 1770, faute de descendance mâle, par la mort de la marquise de Balincourt, ainsi qu'on le verra plus loin ;

2° La cadette, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, a hérité des titres de la branche aînée, et est représentée de nos jours par le marquis Nicolas DE NESLE, et ses fils : Louis-Armand-Alexandre, comte DE NESLE, député au Corps-Législatif, et Armand-Emile, vicomte DE NESLE.

La filiation régulière et non interrompue de la maison DE COEURET, qu'on va lire, est établie sur les preuves de noblesse dressées par le juge d'armes de France, pour l'admission de Philippe DE COEURET DE NESLE, comme page de la grande écurie du Roi, en 1666 (1), et sur un grand nombre de titres originaux et de copies collationnées conservés dans les *Archives de la famille.*

Peu de familles en France pourraient fournir des preuves de noblesse aussi complètes et aussi rigoureuses que les siennes, et l'on s'étonne de ce que jusqu'à ce jour, aucun auteur héraldique n'ait pas publié de notice complète sur cette maison si intéressante et si distinguée. C'est pour combler cette lacune dans les ouvrages de nos devanciers que nous présentons à nos lecteurs ce travail historique, qui sera lu sans doute avec quelque intérêt, surtout par les personnes qui croient que la maison DE MAILLY DE NESLE est la seule en

(1) La minute originale de ces preuves est aux *Archives de la famille.*

France qui ait le droit de porter le nom illustre DE NESLE; quand, au contraire, la maison DE COEURET DE NESLE était en possession de ce nom plus d'un siècle et demi avant qu'il fût la propriété de la maison DE MAILLY.

La filiation qu'on va lire repose sur des preuves irrécusables et des documents de la plus grande authenticité, et nous nous sommes attachés à citer le plus possible les sources où nous avons puisé les documents qui ont servi à l'établir.

FILIATION

I. Jacques COEURET, écuyer, né vers 1450, était écuyer et maître queue du roi Louis XI. Ce prince, voulant récompenser ces bons et loyaux services, lui fit don de la seigneurie de Rais, près Poissy, par lettres patentes du 30 septembre 1482 (1). Il avait épousé damoiselle Jeanne DE BRAQUE, et ils furent tous deux inhumés dans l'église de Vaumartin (2). On trouve dans un compte de l'ordinaire de Paris (*Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 539), de l'an 1506, une Jeanne DE BRAQUE, dont le compte fait mention en ces termes :

« Jacques ENCUREL ou CURET, ou CUEURET, c'est-à-dire COEURET, escuyer, » queux ordinaire du Roi, notre Sire, mariée à damoiselle Jeanne BRAQUE, » demeurant à Vaumartin, en la paroisse de Saint-Nom, au val de Galie. » Leur épitaphe se voit aux cordeliers de Vernon, etc., etc. »

On a plusieurs comptes de l'hôtel des rois Charles VIII et Louis XII, pour les années 1496, 1497, 1498, 1499, 1501, 1504, 1505, 1508, 1509, 1510, 1512, et dans tous ces comptes, au chapitre des *queux*, se trouve un Jacques CURET, ou CUEURET, c'est-à-dire COEURET, dont le fils Mathieu CURET, avait les fonctions en 1512. Ce Jacques CURET est évidemment le même à qui le compte de l'ordinaire de Paris, cité plus haut, donne le nom de Jacques ENCUREL, dont l'orthographe a été singulièrement altérée.

De ce mariage est né le fils qui suit.

II. Mathieu COEURET, écuyer, seigneur de Rais, a épousé damoiselle Marie

(1) Preuves de noblesse pour les pages de la grande écurie du Roi, établies par d'Hozier, en 1666.

(2) Leur épitaphe, qui était conservée aux cordeliers de Vernon avant la révolution, était ainsi conçue :

CY-GIT NOBLE HOMME JACQUES COEURET, VIVANT, ESCUIER DU ROI, NOTRE SIRE,
ET NOBLE DAME JEANNE DE BRAQUE, SA FEMME, QUI TRÉPASSA LE 21 JANVIER 1514,
ET ELLE LE 25 MARS 1541.

Cossart d'Espiais, fille de noble Jean Cossart, écuyer, seigneur de Vaumartin, de Galie, de Saint-Germain et en partie de Nesle, près l'Ile-Adam, et de dame Antoinette Le Forestier. Il est mort le 16 janvier 1550, et sa femme le 26 août 1566 ; tous deux furent inhumés dans le tombeau de la famille. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

III. Jacques Cœuret, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Nesle, de Vaumartin et autres lieux, maréchal des logis de la compagnie de Monseigneur le dauphin, fils du Roi François I[er]. Il est mort le 21 mars 1581, et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, dans l'église de Nesle (1).

Il avait épousé : 1° damoiselle Louise Le Pelletier de Martainville ; 2° Madeleine de Dampont, dont il n'a pas eu d'enfants. Du premier lit est né le fils qui suit.

IV. Geoffroy Cœuret, chevalier, seigneur de Nesle, de Framecourt, de Verville et autres lieux, lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, a épousé, par contrat du 29 août 1584, damoiselle Madeleine de Vaudetar, fille de Jean de Vaudetar, écuyer, seigneur de Condé, et de dame Jeanne le Rouiller de Genitoy; 2° le 25 janvier 1589, damoiselle Jacqueline de la Salle (2), fille de Jean de la Salle, seigneur des Carrières, dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, et de dame Marie Herouët. Sa sépulture a eu lieu dans l'église de Nesle, ainsi qu'il résulte d'une plaque en marbre noir (3) retrouvée, le 6 avril 1826, par le curé de cette église, et sur laquelle on lit l'épitaphe suivante, dont nous avons cru devoir respecter l'orthographe :

CY GIST MESSIRE GEOFFROY DE CUEURET, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI,
GENTILHOMME ORDINAIRE DE SA CHAMBRE, LIEUTENANT DE CINQUANTE HOMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES,
SEIGNEUR DE NESLE ET AUTRES LIEUX, QUI TRÉPASSA LE 22 NOVEMBRE 1639.

PRIEZ DIEU POUR SON AME!

(1) L'épitaphe placée sur sa tombe était ainsi conçue :

CY GIT JACQUES CŒURET, CHEVALIER, SEIGNEUR DE NESLE ET DE VAUMARTIN,
VIVANT MARÉCHAL DES LOGIS DE CENT HOMMES D'ARMES DES ORDONNANCES SOUS LA CHARGE DE M. LE DAUPHIN
QUI TRÉPASSA LE 21 MARS 1581,
ET DAME LOUISE LE PELLETIER DE MARTAINVILLE, SA FEMME, QUI TREPASSA LE 21 SEPTEMBRE 1563.

(2) Il existe aux *Archives de la famille* un contrat de vente faite le samedi, 2[e] jour de mai 1615, par messire Geoffroy Cœuret, sieur de Nesle et de Framecourt, tant en son nom qu'en celui de sa femme, au sieur Jean Lhuillier, conseiller du Roi.

(3) Ce précieux monument est en la possession de la famille.

De ses deux mariages il eut plusieurs enfants, savoir, du premier lit :

1° Gabrielle DE CŒURET, qui épousa Hector DE BELLOY, seigneur de Tronville, près Amiens, et, en secondes noces, N... DE SAINT-RAVY, gentilhomme de la vénerie du Roi. Du premier lit vinrent :
   A. Louis DE BELLOY, seigneur de Tronville, page de la grande écurie du Roi;
   B. Charlotte DE BELLOY, mariée à François DE SAINT-BLIMONT, seigneur de Supplicourt;

Du deuxième lit sont nés les enfants ci-après :

2° Sébastien, qui continue la descendance;
3° Jean DE CŒURET, chevalier, seigneur de Nesle et d'Hallwin, qui fut tué au siége d'Ypres, en 1637;
4° René DE CŒURET DE NESLE, page de Monseigneur Gaston de France, qui fut tué aux côtés de son frère;
5° Catherine DE CŒURET, religieuse au couvent de Pont-aux-Dames;
6° Jeanne DE CŒURET, mariée à Jean-Jacques LE VAVASSEUR, seigneur d'Anisi, près Caen.

V. Sébastien DE CŒURET, chevalier, seigneur de Nesle, de Verville et autres lieux, né le 6 janvier 1601, fut élevé dans la maison des pages du Roi, puis nommé gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il a épousé, en 1638, demoiselle Anne DE POSTEL DE COMBRON, fille d'Henri de Postel, écuyer, seigneur d'Ormoi, et il est mort au mois de décembre 1693, laissant de ce mariage plusieurs enfants, savoir :

1° Louis, qui suit;
2° Philippe DE CŒURET DE NESLE, auteur de la branche cadette, dont l'article viendra;
3° Autre Louis DE CŒURET DE NESLE, chevalier;
4° Henri DE CŒURET DE NESLE, nommé, par brevet du 12 novembre 1709 (1), cornette de la compagnie de Narbonne, dans le régiment de cavalerie de La Tour, tué à l'armée.
5° Marie-Angélique DE CŒURET DE NESLE, mariée, en 1689, au sieur DES RUES, écuyer, seigneur de Sourdon.

VI. Louis DE CŒURET, marquis DE NESLE, chevalier des ordres du Roi, colonel de cavalerie, commandant le régiment de Saint-Germain-Beaupré, a épousé, en 1684, demoiselle Henriette-Jeanne-Rosalie DE BRUC (2), fille de messire René de Bruc, seigneur de Montplaisir, lieutenant de Roi à Arras, et dame Denise de Corbie. L'acte de décès de Jeanne-Rosalie DE BRUC, est ainsi conçu :

« Le 17 juin 1746, a été inhumée haute et puissante dame Henriette-

(1) Brevet original, signé du Roi, aux *Archives de la famille*.
(2) Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la commune de Nesle pour l'an 1746; copie collationnée et délivrée par le maire de Nesle, le 7 avril 1826.

» Jeanne-Rosalie de Bruc, veuve de haut et puissant seigneur Louis de » Cœuret, marquis de Nesle, colonel de cavalerie, décédée en son château » dudit Nesle, le 16 dudit mois, âgée de soixante-dix-huit ans ; à son inhu- » mation ont été présents : M. le chevalier de Saint-Simon de Sandricourt, » M. de Moutier fils, M. de Chiremont, curé de Hérouville ; M. Brignon, curé » de l'Ile-Adam, etc. »

Le marquis de Nesle a laissé quatre enfants, savoir :

1° Sébastien-François de Cœuret de Nesle, né le 1er décembre 1684, et baptisé d'abord à Saint-Germain-l'Auxerrois, puis dans la commune de Nesle, le 25 septembre 1685, eut pour parrain messire Sébastien de Cœuret, son grand-père, et pour marraine dame Catherine de Rougé, femme de M. le maréchal de Créqui (1). Il est mort jeune, servant comme mousquetaire ;
2° Louis-François de Cœuret de Nesle, né en 1700, mort sans alliance ;
3° Thérèse-Rosalie de Cœuret de Nesle, mariée, le 21 janvier 1715, au marquis François Testu de Balincourt, chevalier, seigneur d'Hérouville, chevalier de Saint-Louis et exempt des gardes-du-corps du Roi, puis capitaine au régiment d'Artois, fils de feu N... Testu de Balincourt, chevalier, marquis de Balincourt, baron de Bouloire et autres lieux, et de dame Marie-Suzanne-Thérèse de Masparant (2);
4° Marie-Marguerite de Cœuret, mariée à M. le comte de Flahaut;
5° Odile-Thérèse de Cœuret, mariée à Claude-Charles du Tillet.

BRANCHE CADETTE DES MARQUIS DE NESLE.

VI. Philippe de Cœuret de Nesle, second fils de Sébastien et de Anne de Postel de Combron, fut d'abord page du Roi dans sa grande écurie, en 1666. Il en sortit, l'année suivante, pour entrer dans la 1re compagnie des mousquetaires. Il fut ensuite cornette au régiment de Joyeuse, en 1672 ; lieutenant au régiment de Paulmy ; capitaine au régiment de cuirassiers, en 1678 ;

(1) Copie collationnée de l'acte de mariage, relevée sur les registres de la paroisse de Nesle pour l'an 1715.
(2) La copie de l'acte de baptême existe aux *Archives de la famille*.

puis major de la mestre de camp général. Il a fait presque toutes les campagnes de Flandre et d'Allemagne, et est mort en 1710. Il avait épousé, en premières noces, l'an 1696, demoiselle Judith HURCEL, *alias* HUMITTE, dont il eut le fils qui suit : 2° en 1709, demoiselle N... DE CHASSAIGNE, dont il n'eut pas d'enfants ; sa veuve s'est remariée à N... DROUIN, avocat au parlement de Paris.

1° Pierre-Philippe, qui suit;
2° Sébastien DE COEURET DE NESLE, entré au service le 18 février 1746, fut l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise, par brevet délivré à Versailles, le 27 mars 1761 ; puis sous brigadier des gardes-du-corps, par brevet du 30 juin 1771 (1).

VII. Pierre-Philippe DE COEURET DE NESLE, chevalier, seigneur de Nesle, né à Douai, le 26 janvier 1698, chevalier de Saint-Louis, capitaine de la compagnie des gardes des plaisirs de S. A. S. Monseigneur le comte de Charolais, a épousé, par contrat du 19 octobre 1726, demoiselle Marie-Jacqueline MAHUET, fille de Nicolas Mahuet, et de dame Jeanne Lotrey (3). Il est mort à Try-le Château, arrondissement de Beauvais, le 25 juin 1760, et fut inhumé dans la chapelle de cette paroisse, à côté de sa femme, dont le décès avait eu lieu le 8 mars 1758. De leur mariage sont issus plusieurs enfants :

1° Pierre-Nicolas DE COEURET, marquis de Nesle, chevalier, né le 22 juin 1727, ancien gentilhomme de la manche du Roi, brigadier des gardes-du-corps de S. M., capitaine des chasses et gentilhomme de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 23 novembre 1772, noble demoiselle Armande ROBILLARD DE VILLANDON, fille de feu messire Armand Robillard, écuyer, seigneur de Villandon, ancien capitaine de cavalerie, et de dame Anne-Julie Régnier (4). De ce mariage sont nés deux enfants :

A. Louis-Joseph DE COEURET DE NESLE, né le 22 septembre 1773, a été baptisé une seconde fois à Versailles, le 17 avril 1788, et a eu l'insigne honneur d'avoir pour parrain très-haut et très-puissant prince Louis-Stanislas-Xavier de France, MONSIEUR, frère du Roi, représenté par Monseigneur le comte de la Châtre, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, et pour marraine S. A. R. la princesse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, MADAME, représentée par madame la comtesse de Balby, première dame

(1) Ces deux brevets originaux, signés de la main du Roi, sont aux *Archives de la famille*.

(2) Copie certifiée de l'acte de naissance, délivrée à Douai, le 26 février 1828, relevée sur les registres de la paroisse Saint-Jacques de Douai.

(3) Copie certifiée, relevée sur les registres de mariage de l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville, annexe de Saint-Méry de Paris.

(4) Ce contrat de mariage a été passé devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, et une expédition sur parchemin a été signée en présence de S. A. S. Monseigneur Louis-François de Bourbon, prince de Conti, prince du sang, et de S. A. S. Monseigneur Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche, aussi prince du sang.

d'honneur. Il est entré aux gardes-du-corps du Roi, sous les ordres de M. le duc de Guiche, puis au régiment de Berchini, et fut tué au combat du Monthabor, le 2 juin 1796;

B. Armande-Julie-Emilie DE COEURET DE NESLE, mariée à son cousin, Jean-Nicolas DE NESLE, comme on le verra plus bas;

2° Jean-Antoine, qui suit;

3° Marie-Françoise DE COEURET DE NESLE, mariée à Jacques-Antoine BONHOURY, le 21 février 1770, morte sans enfants, le 10 fructidor an X.

VIII. Jean-Antoine DE COEURET, marquis DE NESLE, né le 18 août 1730, capitaine de cavalerie, conservateur des domaines de Monsieur, à Try-le-Château, chevalier de Saint-Louis et gentilhomme de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti, a épousé demoiselle Geneviève-Marguerite DE LAMARRE. De ce mariage sont nés deux fils :

1° Jean-Nicolas, qui continue la descendance;

2° Jean-Armand DE COEURET, chevalier DE NESLE, chef de bataillon, adjudant-major des pages du Roi, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, qui a épousé demoiselle Aline D'ERFF, dont il a eu deux filles :

A. Marie-Léonie DE NESLE, mariée à M. le baron D'AFFRINGUES;

B. Maria DE NESLE, mariée à M. le vicomte DE CHANTÉRAC.

IX. Jean-Nicolas DE COEURET, marquis DE NESLE, né le 22 février 1780, maréchal des logis chef aux gardes-du-corps, compagnie de Luxembourg, ancien lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. En l'année 1826, le marquis DE NESLE ayant entrepris des fouilles dans le cimetière de la paroisse de Nesle, dans le but pieux de rechercher les traces des monuments où reposaient ses ancêtres, retrouva, avec l'aide et le concours du curé de la paroisse, une urne funéraire ayant servi à renfermer le cœur de son aïeul, Louis DE COEURET, marquis de Nesle (voir au VI[e] degré).

Voici la traduction de l'épitaphe latine que l'on voit gravée sur cette urne :

« Sous ce plomb gît le cœur sans tache de très-noble et très-illustre Louis COEURET, » marquis de Nesle, qui, dès sa tendre enfance, servit avec distinction sous Louis le » Grand ; infatigable pour la gloire de son Roi, également remarquable et par son zèle » pour la piété chrétienne et par sa valeur guerrière dans le grade de colonel, succom- » bant aux infirmités, fruit de ses fatigues à la guerre, il mourut à Lille, en Flandre, » avec la même piété et le même courage qu'il avait vécu, regretté des siens, soupirant » après le bonheur éternel auprès de son oncle, très-illustre seigneur marquis de la » Rossillière, gouverneur intègre de la Flandre française, le 30 octobre 1701, ayant, » comme on l'espère, acquis la paix éternelle dans le ciel. »

Ce monument, précieux à tous égards, a été rétabli avec pompe dans la

chapelle de la paroisse, et procès-verbal de cette cérémonie a été dressé le 5 avril 1826 et déposé aux archives de la commune de Nesle.

Jean-Nicolas DE COEURET, marquis de Nesle, a épousé, le 16 floréal an X, sa cousine, demoiselle Armande-Julie-Emilie DE COEURET DE NESLE, dont il a eu les deux fils qui suivent :

1° Louis-Armand-Alexandre DE COEURET, comte DE NESLE, ancien capitaine de cavalerie, actuellement député au Corps Législatif et membre du conseil général du Cher. Il a épousé, en 1837, Suzanne-Clara DE GRANDMAISON, dont il a eu une fille :
   A. Marie-Jeanne DE NESLE ;

2° Armand-Emile DE COEURET, vicomte DE NESLE, ancien page de S. M. Charles X et ancien garde-du-corps.

FARGES-CHAUVEAU DE ROCHEFORT

LIMOUSIN, BOURBONNAIS

Barons de Rochefort; Seigneurs de la Breuilhe, de Bonnefond, de Salviac, de Neuvialle, de la Porte, de Sirieyx, et autres lieux.



Armes : ***D'argent, au lion de gueules.*** — **Couronne** : ***De baron.*** — **Supports** : ***Deux lions.***
Devise : **Vis et amor.**



Au nombre des maisons les plus distinguées du Limousin, il faut compter celle **DE CHAUVEAU**, aux noms et armes de laquelle a été substituée la famille **Farges**, comme on le verra plus loin, et qui était originaire du haut Limousin, et possédait de toute ancienneté la baronnie de Rochefort, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Les possessions de cette ancienne maison comprenaient, en outre, les terres et seigneuries de la Breuilhe, de Bonnefond, de Salviac, de

Neuvialle, de la Porte et de Sirieyx, situés, aussi bien que Rochefort, dans le département de la Corrèze.

Sa haute position, ses alliances et ses services militaires, la placèrent, dès la fin du xvᵉ siècle, au premier rang dans la province.

Les titres généalogiques déposés aux archives de France, produits lors de la recherche de 1669, par Charles CHAUVEAU, écuyer, seigneur de Salviac ou Sauviac, baron de Rochefort, établissent d'une manière authentique la filiation de cette famille depuis :

I. Jean CHAUVEAU, écuyer, seigneur et baron de Rochefort, vivant en 1480, mort en 1546. Sa sœur, Jeanne CHAUVEAU DE ROCHEFORT, épousa, en 1510, Antoine DE BOSREDON (1), seigneur du Puy-Saint-Gulmier et de Villevaleix.

Jean laissa deux fils, savoir :

1° Joseph, qui suit;
2° François CHAUVEAU DE ROCHEFORT, écuyer, qui transigea avec son frère aîné, par acte du 24 mai 1547, au sujet de la succession de leur père.

II. Joseph CHAUVEAU, écuyer, seigneur et baron de Rochefort, reçut, le 19 mars 1559, la reconnaissance féodale des habitants de Chaveroche, Sirieyx, las Fougieras, Loupeuch, Espinoux et Bighat, villages qui avaient de tout temps relevé de la terre et baronnie de Rochefort. Par cet acte, ils se reconnaissent ses sujets « justiciables et quittables en toute féodalité directe, justice haute, moyenne et basse. » Joseph CHAUVEAU avait épousé, le 15 juin 1548, Jeanne DES BRANDONS (2). Il eut de cette union un fils unique, Jacques, qui suit.

III. Jacques CHAUVEAU, écuyer, seigneur baron de Rochefort, servait comme homme d'armes, en 1597, dans la compagnie de Salaignac. Il avait épousé, le 11 février 1592, Catherine DE BOISSE DE LA FARGE (3), fille de Louis de Boisse, chevalier, seigneur de la Farge, et de dame Isabeau de la Bachellerie.

(1) Armes DE BOSREDON : Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, au lion d'argent armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3, vairé d'argent et de sinople.

(2) Armes de DES BRANDONS : De sable, parti d'azur, à l'aigle éployée, parti d'or et d'argent, couronnée et onglée de gueules, brochant sur le tout (*Armorial général de France*, généralité de Moulins).

(3) La famille DE BOISSE (DE BUXIA), d'une noblesse qui remonte aux croisades, a pour armes : Fascé d'argent et de gueules de six pièces, les fasces d'argent chargées chacune de trois mouchetures d'hermines de sable.

De ce mariage sont issus deux enfants :

1° Charles, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
2° Antoinette Chauveau de Rochefort, mariée, le 1er février 1638, au seigneur de Lafont.

IV. Charles Chauveau, chevalier, seigneur de Salviac et autres lieux, baron de Rochefort, capitaine au régiment de Nélias, en 1631, rendit hommage au seigneur de Ventadour, en 1634, pour sa terre et baronnie de Rochefort. Lors de la recherche générale de la noblesse, en 1666, il fit la production de ses titres généalogiques, établissant d'une manière authentique les degrés de filiation qui précèdent, et, par arrêt du conseil du Roi du 15 juillet 1669, il fut maintenu dans tous ses priviléges et prérogatives nobiliaires. L'arrêt ordonne « que Charles Chauveau, seigneur de Rochefort, ses successeurs, enfants et postérité nez et à naistre en légitime mariage, sont maintenus et gardés en qualité de noble et d'escuyer ; qu'ils jouiront de tous les priviléges, honneurs et exemptions dont jouissent les gentilzhommes du royaume, tant et si longuement qu'ils vivront nobles et ne feront acte desrogeant à noblesse ; et, pour cet effet, que ledit Charles Chauveau sera inscript dans l'estat et cathalogue des gentilzhommes qui sera arresté en conseil et envoyé dans les bailliages et élections du royaume, en conséquence de l'arrest du 24 mars 1666. » Cet arrêt, donné à Saint-Germain, le 15 juillet 1669, est signé : Séguier, Villeroy, Colbert, d'Aligre, de Sève, Laisné, Marin, de Bailleul et Letonnelier. Le 30 octobre 1672, Charles Chauveau donna à Jean de Fouesne, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourganeuf et de Bellechassagne, grand prieur d'Auvergne, reconnaissance d'une rente établie depuis 1649 sur la terre de Sauviac (Salviac). Il avait épousé, le 10 février 1641, Judith de Maumont (1).

De ce mariage sont issus six enfants :

1° Jean Chauveau, écuyer, seigneur de Salviac, Bonnefond et autres lieux, baron de Rochefort, né en 1646, mort le 12 septembre 1732, et inhumé dans la chapelle de Rochefort;
2° Joseph-Charles, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
3° Jacques Chauveau de Rochefort, vivant en 1671, au château de Balesme;
4° Léonard Chauveau de Rochefort, seigneur de Ponfeuille, curé de Neyniac et abbé commandataire du monastère de Saint-Benoît dudit lieu;
5° N... Chauveau de Rochefort, dite mademoiselle de Salviac;
6° Jean Chauveau de Rochefort, écuyer, seigneur de la Porte, qui entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie, et devint curé de Saint-Sulpice-lez-Bois.

(1) Armes de Maumont : D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre besants du même.

V. Joseph-Charles CHAUVEAU DE ROCHEFORT, écuyer, seigneur de la Breuilhe, résidant au château de Balesme, fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères Jean et Jacques, par M. de Bernage, intendant du Limousin, le 13 janvier 1698. Ses armes furent enregistrées, vers la même époque, dans l'*Armorial genéral de France*. Il avait épousé Marie DE LAFON, d'une famille ancienne, qui portait : *D'argent, a la bande ondée de gueules.*

Il eut de ce mariage dix enfants, savoir :

1° Ignace CHAUVEAU DE ROCHEFORT, écuyer, seigneur de Balesme, qui laissa une fille unique :
 A. Marie CHAUVEAU DE BALESME, femme de Charles DE DAVID, chevalier, marquis de Lastours ;
2° François, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
3° Léonard CHAUVEAU DE ROCHEFORT;
4° Claude CHAUVEAU DE ROCHEFORT, dit DE BALESME, écuyer, docteur en théologie et curé de Saint-Sulpice-lez-Bois;
5° Joseph CHAUVEAU DE ROCHEFORT, dit le chevalier DE BALESME;
6° N... CHAUVEAU DE ROCHEFORT, dont la destinée est ignorée;
7° Marie CHAUVEAU DE ROCHEFORT, qui épousa, en 1732, Jean-Jacques DE MONTBRUN;
8° Françoise CHAUVEAU DE ROCHEFORT, mariée au seigneur du Masdiolet;
9° Marianne CHAUVEAU DE ROCHEFORT (mademoiselle DE LA BREUILHE, religieuse au couvent de Saint-Bernard, à Tulle;
10° Marie CHAUVEAU DE ROCHEFORT (mademoiselle DE BALESME), religieuse au monastère de Sainte-Ursule, à Eymoutiers.

VI. François DE CHAUVEAU, chevalier, seigneur de Bonnefont et autres lieux, baron de Rochefort, naquit en 1696. Il testa le 15 novembre 1752, mourut le 23 décembre suivant, et fut inhumé dans la chapelle de Rochefort qu'il avait fait rebâtir, ainsi que la partie neuve du château. Il avait épousé Gabrielle-Mathilde DE FÉNIS DE LA COMBE (1), dont il eut quatre enfants, savoir :

1° Charles-Claude-Ignace DE CHAUVEAU DE NEUVIALLE, chevalier, baron de Rochefort, né en 1730, mort, le 9 janvier 1817, sans postérité de l'union qu'il avait contractée, le 26 novembre 1781, avec Augustine DE LESTRANGE, fille de haut et puissant seigneur Etienne, marquis de Lestrange, et de Dorothée de Calvimont;
2° Anne-Marie DE CHAUVEAU DE ROCHEFORT, mariée, le 30 septembre 1767, avec Jean-Baptiste-Joseph FARGES, seigneur de Sirieyx, de Treignac, etc., qui fut appelé à relever les nom, armes et titres de la maison, et dont l'article suit;
3° Marie DE CHAUVEAU DE ROCHEFORT, qui épousa, le 15 juin 1766, Jean COUCHOU, seigneur de la Mazière;
4° Marie-Henriette DE CHAUVEAU DE ROCHEFORT (mademoiselle DE PONS), religieuse au monastère Notre-Dame-Sainte-Marie, à Limoges, où elle prononça ses vœux, en 1779.

(1) Armes de FÉNIS DE LA COMBE : Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à un phénix s'essorant d'or, sur un bûcher enflammé de gueules, regardant un soleil d'or mouvant de l'angle dextre de chef ; aux 2 et 3, de gueules, au lion d'argent.

VII. Jean-Baptiste-Joseph FARGES, seigneur de Sirieyx, de Treignac, d'une famille noble et distinguée du Limousin, et Anne-Marie DE CHAUVEAU DE ROCHEFORT, sa femme, qu'il avait épousée le 30 septembre 1767, furent institués, par acte du 5 juillet 1772, donataires des biens de Claude-Ignace DE CHAUVEAU DE ROCHEFORT, leur frère et beau-frère, et de dame Gabrielle DE FÉNIS DE LA COMBE, veuve de François DE CHAUVEAU DE ROCHEFORT. Par cette cession, Jean-Baptiste-Joseph FARGES se vit appelé, lui et la postérité qui naîtrait de son mariage, à relever le nom, les titres et les armes des donateurs, qui par cela se conformaient aux dernières volontés de leur père et époux décédé ; car, par son testament, en date du 15 novembre 1752, François DE CHAUVEAU, chevalier, seigneur baron de Rochefort, nomme pour son héritier général et universel messire Gabriel DE FÉNIS DE LA COMBE, seigneur du Roussillon, prêtre, prévôt de l'église cathédrale de Tulle, son oncle, à la charge de remettre son hérédité au seigneur Claude-Ignace DE CHAUVEAU DE NEUVIALLE, son fils, et à son défaut, à sa fille aînée, Anne-Marie DE CHAUVEAU DE ROCHEFORT.

Les armes primitives de la famille FARGES étaient : *De gueules, à une gerbe d'or.*

Quatre enfants sont issus de cette union, savoir :

1° Claude-Ignace-Marie, qui continue la descendance, et dont l'article suit;
2° Claude-Ignace FARGES-CHAUVEAU DE ROCHEFORT DE NEUVIALLE, né le 19 septembre 1777, mort en 1834;
3° Gabrielle FARGES-CHAUVEAU DE ROCHEFORT DU CHASSAING;
4° Marie-Miselou FARGES-CHAUVEAU DE ROCHEFORT.

VIII. Claude-Ignace-Marie FARGES DE SIRIEYX DE ROCHEFORT, baron de Rochefort, né le 5 juillet 1768, épousa, le 20 février 1792, Marie-Jeanne PETIT-JEAN (1), née en 1764, décédée en 1845, petite-fille de M. Petit-Jean, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté de Moulins.

Il est mort, le 12 novembre 1808, laissant trois enfants de ce mariage, savoir :

1° Pierre-Lazare-Marcelin FARGES DE ROCHEFORT, baron de Rochefort, né en 1792, ancien garde-du-corps du Roi, compagnie de Grammont;
2° Jean-Baptiste-Emile, qui suit;
3° Anne-Sophie-Dalie FARGES DE ROCHEFORT, mariée, en 1822, à Barthélemy DESBOUTINS, garde-du-corps du Roi. De cette union sont nés deux enfants :
   A. Marcellin;
   B. Louise.

IX. Jean-Baptiste-Emile FARGES DE ROCHEFORT, baron de Rochefort, né

(5) Armes de PETIT-JEAN : De sinople, à trois moutons d'argent, 2 et 1, et une étoile d'argent en abîme.

le 25 mars 1795, garde-du-corps du Roi, compagnie de Raguse, lieutenant de cavalerie, le 16 juin 1814, héritier et possesseur de la baronnie de Rochefort, a épousé, le 21 juin 1824, Madeleine-Mélanie-Zénaïde COINCHON DE LA PLAINAUDIÈRE, née le 18 février 1798, et en a un fils :

Pierre-Emile FARGES DE ROCHEFORT, né à Moulins, le 25 mars 1825, marié, le 19 mai 1855, à demoiselle Octavie-Anne DE CHABANNES LA PALICE, fille de Hugues-Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric, marquis de Chabannes-la-Palice, général de brigade, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, et de dame Mathilde Dawes. De ce mariage est né un fils :

A. Pierre-Charles-Frédéric FARGES DE ROCHEFORT, né le 14 août 1856.

DE BLOIS

PICARDIE, CHAMPAGNE, BRETAGNE ET PAYS-BAS

SEIGNEURS D'AVESNES, DE TRESLON, DE BEAUMONT,
DE CRÉCY, DE PUISIEUX, DE NOVION, DE PARFONDRU, DE COURTRIZY, DE DAOUST,
DE LA SUZE, DE SAINT-GOBERT, DE FRÉCUL, DE LIOURS,
D'HEURTEBIZE, DE BLANCFOSSÉ, DE LA SAULSOTTE, DE LA CALANDE, ETC.



ARMES : *D'argent, à deux fasces de gueules, chargées chacune de trois annelets d'or.* — **COURONNE** : *De comte.* — **SUPPORTS** : *Deux lions.* — **CIMIER** : *Un dragon de gueules, les aîles éployées.* — **DEVISE** : Agere et pati fortia.


ISSUE directement de l'illustre maison DE CHATILLON, qui a fourni plusieurs alliances à la maison de France et possédé les duchés de Bretagne et de Gueldres et les comtés de Blois, de Penthièvre et de Soissons, la maison DE BLOIS, dont nous allons retracer la généalogie, tire de cette haute origine un beau et précieux titre de distinction parmi la noblesse de France. Elle a pour auteur Jean DE BLOIS, chevalier, seigneur de Treslon, en Hainaut, l'aîné des deux fils qui naquirent du mariage que Jean DE CHATILLON, comte de Blois, IIe de ce nom, contracta avec Isabeau DE ZIMBERG, lorsqu'il n'était encore que seigneur d'Avesnes.

Quelle fut la véritable cause de la disgrâce où tombèrent ces enfants, qui n'eurent point part aux grands fiefs de leur maison ? C'est une question dont la distance des temps rendrait l'éclaircissement difficile. Mais, ce qui est constant, c'est que le rang social d'Isabeau DE ZIMBERG rendait cette alliance convenable pour le jeune fils du comte DE BLOIS et de Jeanne DE HAINAUT ; c'est qu'elle fut solennellement bénie par l'évêque du pays ; c'est enfin qu'aucune note d'illégitimité n'a pu atteindre les deux fils nés de cette union dans les contrées qui en furent témoins. La branche des DE BLOIS DE TRESLON a en effet gardé, avec le nom distinctif des puînés DE CHATILLON, la condition qui appartenait à des rejetons de cette maison puissante. Elle s'est alliée aux Henin-Boussu, d'Humières, Montmorency-Wastines, de Launoy, de Croy, Neufchâtel-Cernay et aux Mérode, a qui elle a porté la terre de Treslon.

L'auteur de cette branche qui avait, en 1361, reçu de son père la seigneurie de Novion, en Picardie, la transmit à son sixième fils. Gérard DE BLOIS dut ainsi abandonner les Etats de la maison de Bourgogne pour s'établir dans ceux du roi de France. En épousant l'héritière de la maison DE CRÉCY, il en prit les armes, qui sont encore celles de ses descendants, dont les aînés ont porté cette terre de Novion à la maison de FAY D'ATHIES.

Tel est l'historique de la famille DE BLOIS, qui s'est étendue plus tard dans la partie de la Champagne voisine de la Picardie et y a pris alliance dans les maisons d'Henin-Cuvilliers, de Ronty, de Riencourt, du Quesnoy, etc. La branche qu'elle a formée en Bretagne au commencement du XVIIIe siècle s'est alliée aux La Boëssière, Gouyon, Poulpiquet, La Bonninière, de Beaumont, etc. Son origine repose sur des preuves assez solides pour écarter les préjugés qu'on pourrait induire du silence de quelques auteurs.

Si sa généalogie, publiée dans les *Recherches sur la noblesse de Champagne* de M. de Caumartin (Paris, in-fo, 1675), d'après les productions qu'elle avait

faites pour la réformation, s'arrête au XVe siècle dans la personne de Pierre DE BLOIS, seigneur de Parfondru, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agissait alors que de justifier d'une possession de deux cents ans de noblesse, et que la fusion de la branche aînée de la maison DE BLOIS dans celle DE FAY enlevait aux rameaux puînés la disposition des plus anciens titres de la famille.

Mais, ces documents, elle les a retrouvés depuis, épars dans la généalogie et les actes des maisons avec lesquelles elle eut en France ses premières alliances, dans les histoires locales et dans celle de la *Maison de Chastillon*, par André Du Chesne. Avant même qu'elle entreprit ce travail, l'origine de cette famille avait fixé l'attention du juge général d'armes de France. Nous en avons la preuve dans une note inscrite sur l'exemplaire de sa généalogie, imprimée par les soins de M. de Caumartin, qui appartenait au cabinet d'Hozier, comme l'annonce la signature d'Hozier de Sérigny, tracée plus loin, à la date de 1776. « Je crois, porte cette note, dont nous nous bornerons à » citer les premières lignes, la maison DE BLOIS sortie de Jean DE CHATILLON, » comte de Blois et de Dunois, duc de Gueldres, etc., et d'Isabeau D'YSBERGUE, » dont est issu Jean DE BLOIS, seigneur de Treslon, qui, de Sophie DE DALEM, eut Gérard DE BLOIS, etc.

Quelle que puisse être l'autorité d'un tel suffrage, ce n'est qu'après une nouvelle étude de cette généalogie que nous avons cru devoir l'insérer dans notre collection avec une annexe aussi importante.

Suivant les différents auteurs qui ont écrit sur la maison DE CHATILLON et DE BLOIS, entre autres : André du Chesne, Jacques le Boucq, *Histoire des Pays-Bas;* Jean Le Carpentier, *Histoire du Cambrésis;* Adrien de la Morlière, *Illustres Maisons de Picardie*, *Recherches sur la Noblesse de Picardie*, par MM. de Villers et de Rosseville; *Nobiliaire de Picardie*, par Haudiquer de Blancourt, etc., le premier seigneur de Blois, de la maison DE CHATILLON, est :

FILIATION

I. Hugues DE CHATILLON, IIe du nom, vivant en 1250, d'abord comte de Saint-Pol, puis de Blois et de Dunois, qui a épousé Béatrix DE FLANDRES, dont il eut deux fils :

1° Guy DE CHATILLON, qui a épousé, au mois d'octobre 1298, Marguerite DE VALOIS, fille de Charles de France;

2° Jean DE CHATILLON, qui prit le surnom DE BLOIS, que, depuis lui, tous les puînés de sa maison ont porté exclusivement.

II. Guy DE CHATILLON eut plusieurs enfants, entre autres, l'aîné :

III. Louis DE CHATILLON, Ier du nom, comte de Blois, de Dunois et de Soissons, seigneur d'Avesnes, de Novion, de Landrecies, etc., qui épousa Jeanne DE HAINAUT, dame de Chimay. Du vivant de son père, il s'appelait Louis DE BLOIS, et assista au conseil du royaume au Louvre, en 1331. De son mariage il eut trois fils :

1° Louis DE CHATILLON, comte de Blois et de Dunois, seigneur d'Avesnes, de Nouvion, de Trelon, etc., mort en 1372, sans avoir été marié ;
2° Jean DE BLOIS, qui suit;
3° Guy DE BLOIS eut le comté de Blois après ses deux frères aînés, et c'est en sa faveur que les deux fils d'Isabeau DE ZIMBERG furent exhérédés.

IV. Jean DE BLOIS, seigneur d'Avesnes, de Treslon, de Beaumont, de Goude et d'autres lieux, ainsi qualifié du vivant de son frère, avait épousé Isabeau DE ZIMBERG, sa cousine; mais, suivant Le Boucq (*Racine et extraction de la maison* DE BLOIS, Valenciennes, 1558), mal lui en prit; car « après qu'ils » furent mariés et eurent lignée, l'évêque d'Utrecht eut dispute avec ledit » messire DE BLOIS, et il se plaignit au pape que, contre les édits, il avait » épousé sa cousine sans dispense de Sa Sainteté. Le pape fit citer ledit Jean » DE BLOIS à Rome, cassa son mariage, et lui donna pour pénitence d'aller à » Jérusalem, ce qu'il ne fit pas, alléguant que l'évêque d'Utrecht, qui se plai- » gnait, était le même qui les avait unis au grand jour; il fut alors excom- » munié. » De son mariage il avait eu deux enfants : Jean et Guy DE BLOIS, dont nous parlerons plus loin. Sa femme étant morte sur ces entrefaites, et, peu de temps après elle, son frère aîné, il devint tout naturellement le chef de la famille, et prit alors le nom de Jean DE CHATILLON, comte de Blois et de Dunois, seigneur d'Avesnes, de Treslon, de Nouvion, de Thol, de Landrecies, et hérita, par sa mère Jeanne de Hainaut, de toutes les terres de Hollande, de Zélande et de Frise, ce qui l'obligea de faire sa demeure habituelle dans ces pays. Il épousa, en 1372, Marguerite, duchesse DE GUELDRES; son immense fortune lui permit de soutenir la guerre que sa femme avait entreprise pour maintenir ses droits sur ledit duché. Il mourut sans avoir eu d'enfants de cette seconde alliance; ceux qu'il avait eus de sa cousine Isabeau de Zimberg ne lui succédèrent pas, mais ils furent appelés du nom DE BLOIS. Il est mort en 1381, et fut enterré à Valenciennes.

V. Jean DE BLOIS, chevalier, seigneur de Treslon, en Hainaut, et de plusieurs autres terres en Brabant et dans le pays de Thiérache, vivant en 1350, fils aîné de Jean DE CHATILLON, comte de Blois, et de damoiselle Isabeau de

Zimberg, a épousé damoiselle Sophie D'ARKEL (1), issue d'une noble maison des environs de Malines. Son frère, Guy DE BLOIS, chevalier, seigneur de Haften et de Thol, en Zélande, fut la tige de la branche DE HAFTEN, dont le dernier rejeton existait encore en 1840 dans la Gueldre hollandaise, mais n'avait pas d'enfants.

De son mariage Jean DE BLOIS eut six enfants, savoir :

1° Jean II DE BLOIS, seigneur de Treslon, tige de la branche de ce nom en Hainaut qui s'est éteinte, en 1580, dans la famille DE MÉRODE, et lui a porté la terre de Treslon, qu'elle possède encore, et qui fut érigée en marquisat par le roi d'Espagne Philippe IV, en 1626;

2° Autre Jean DE BLOIS, chanoine de l'église d'Utrecht;

3° Arnould DE BLOIS,
4° Guy DE BLOIS, } dont on ignore la destinée.

5° Louis DE BLOIS, chevalier, seigneur de Cabban, etc., a formé également une branche qui existe encore en Hollande. Cette branche a pris le surnom DE TRESLON depuis l'extinction de la branche aînée; elle a fourni plusieurs amiraux et officiers distingués, et tient un rang honorable dans le pays. Elle accueillit avec amitié le chevalier DE BLOIS, et lui donna asile en 1792, pendant la révolution;

6° Gérard DE BLOIS, seigneur de Novion-le-Franc, auteur des diverses branches établies en France.

BRANCHES FRANÇAISES

ISSUES DE CELLE DE TRESLON, EN HAINAUT, ET ETABLIES DANS LA PICARDIE, LE LAONNAIS, LA CHAMPAGNE ET LA BRETAGNE.

VI. Gérard DE BLOIS, chevalier, sixième fils de Jean, Ier du nom, et de dame Sophie d'Arkel, ayant reçu en partage la terre de Novion-le-Franc, en Picardie, vint s'y fixer, et y épousa, vers 1406, l'héritière DE CRÉCY, fille d'Adam de Crécy, chevalier, seigneur dudit lieu, etc., qui lui apporta en dot les terres de Puysieux et de Colon (2). De ce mariage sont issus deux fils :

1° Adam DE BLOIS, chevalier, seigneur de Crécy, de Puysieux, de Novion et autres

(1) C'est par erreur que d'Hozier a mis DALEM dans la note généalogique que nous avons rapportée.

(2) Suivant un usage fort commun en ce temps-là pour les cadets qui épousaient de riches héritières, il prit les armes de la famille de sa femme, qui sont : D'argent, à deux fasces de gueules, chargées chacune de trois annelets d'or, que sa postérité a conservées, et qui sont ainsi décrites dans la maintenue de Champagne en 1664 et 1668, en Bretagne en 1735, et en Picardie en 1740.



lieux, qui, d'une alliance inconnue, n'eut qu'une fille, qui épousa noble Charles de Fay;
2° Gérard, qui suit.

VII. Gérard de Blois, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bellecourt, a épousé damoiselle Jeanne de Hénin-Cuvilliers (1), fille de Jean de Cuvilliers, chevalier, seigneur d'Aippes et de Juvigny, en Laonnois. De ce mariage sont nés deux fils :

1° Pierre, qui continue la descendance;
2° Philippe de Blois, écuyer, tige de la branche connue sous le nom de la Suze et de Saint-Gobert, qui s'est établi dans le Laonnais, et y a occupé des offices et des emplois dans la magistrature et dans l'armée. On la croit éteinte.

VIII. Pierre de Blois, écuyer, seigneur en partie de Parfondru, en Laonnais, a épousé, vers 1480, damoiselle Guillemette de Ronty, fille de Lancelot de Ronty et de Nicole d'Orjault. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

1° Louis de Blois, écuyer, seigneur de Chavignon, qui épousa demoiselle Perrette de Marle, dont il n'eut qu'une fille :
A. Madeleine de Blois, mariée à Innocent de Martigny;
2° Lancelot, dont l'article suit.

IX. Lancelot de Blois, écuyer, seigneur en partie de Parfondru, a épousé : 1° en 1520, noble damoiselle Marie de Cauchon, dont il n'eut pas d'enfants, et en deuxièmes noces, par contrat du 25 janvier 1530, noble damoiselle Françoise Moet, fille unique et héritière de Vincent Moët, écuyer, seigneur de Courtrizy. De ce second mariage sont nés deux enfants :

1° Nicolas, qui suit;
2° Antoinette de Blois, qui épousa, en 1555, Henri de Riencourt, fils de noble Jacques de Riencourt, écuyer, coseigneur de Parfondru, et de dame Françoise d'Ambly. Par cette alliance, Henri réunit toutes les portions de la seigneurie de Parfondru, et les fils de Blois conservèrent l'intégralité de celle de Courtrizy, en vertu du partage qu'ils firent avec Lestoc de Riencourt, en 1559.

X. Nicolas de Blois, écuyer, seigneur de Courtrizy, et coseigneur de Parfondru, par acte du 8 février 1559, partagea les biens de sa mère avec ses trois sœurs utérines et son beau-frère Henri de Riencourt. En l'année 1575, le 18 février, il échangea, avec Antoine de Saint-Pierre, la terre et seigneurie de Courtrizy, en Laonnais, pour celle de Daoust, située près Provins. Il fut

(1) Henin-Cuvillers porte : De gueules, à la bande d'or.

convoqué et comparut au ban et arrière ban de la noblesse du bailliage de Provins, au mois d'août 1587. Il a épousé, en 1566, damoiselle Andrée DE LANHARE, fille de Jacques de Lanhare, écuyer, seigneur de Tiercelien, et de dame Marie de Vincent. Il est mort au mois de décembre 1592, laissant de son mariage plusieurs enfants, entre autres :

1° Timothée, dont l'article suit;
2° Théodore DE BLOIS, écuyer, seigneur de la Cour et autres lieux, a épousé : 1° en 1605, demoiselle Jeanne DE QUESNOY; 2° et, en 1622, demoiselle Marie DU TRIOLLET. De ce second mariage sont issues les branches de La Cour, de Frécul, de Liours, et les rameaux de Grandpont, de Blancfossé et d'Heurtebize, établis en Champagne, mais éteints maintenant. L'aîné de ces rameaux s'est éteint en 1807, en la personne de Joseph-Marie DE BLOIS DE LIOURS, ancien officier de marine, mort sans enfants. Cette branche a fourni à l'armée plusieurs officiers distingués, dont quatre sont morts chevaliers de Saint-Louis.

XI. Timothée DE BLOIS, écuyer, seigneur de Daoust et autres lieux, rendit foi et hommage au Roi, pour cette seigneurie, le 12 juin 1595. Il a épousé, par contrat du 31 mai 1597, Barbe DE VIGNOLLES, dame de la Saulsotte, terre qu'elle lui apporta en mariage. Il mourut au mois de mai 1602, laissant de son mariage :

1° Charles, qui suit;
2° Anne DE BLOIS, mariée à Hector DE FERNAY, écuyer, seigneur de Fouchères.

XII. Charles DE BLOIS, écuyer, seigneur de Daoust et de la Saulsotte, né deux mois après la mort de son père, eut pour tuteur d'abord Joachim de Vincent, et ensuite noble Jean des Massues, qui lui rendit ses comptes de tutelle le 22 décembre 1621. Il rendit foi et hommage au Roi, pour la terre et seigneurie de la Saulsotte, le 8 juin 1634. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1630, demoiselle Anne DU QUESNOY, et fut nommé curateur de Louis et Marie DE BLOIS, ses cousins germains, fils de Théodore DE BLOIS, seigneur de la Cour, par acte du 13 avril 1646. Il mourut au château de la Saulsotte, le 8 décembre 1657, laissant de son mariage plusieurs enfants, savoir :

1° François DE BLOIS, écuyer, auteur de la branche DE LA SAULSOTTE;
2° Louis DE BLOIS, écuyer, seigneur de la Calande, auteur de la branche DE LA CALANDE, dont l'article sera rapporté après celui de son frère.

BRANCHE DE LA SAULSOTTE

CHAMPAGNE.

XIII. François DE BLOIS, chevalier, seigneur de la Saulsotte, rendit foi et hommage au Roi pour ladite seigneurie, le 31 mai 1660, tant pour lui que pour son frère et sa sœur, qui sont aussi compris dans l'aveu et dénombrement qu'il fit pour la même seigneurie, le 25 avril 1672. Il avait épousé, par contrat du 20 juillet 1663, noble demoiselle Anne MOREL, dont il eut une nombreuse postérité. De lui est sortie la branche DE LA SAULSOTTE, demeurée en Champagne; après s'être divisée en deux rameaux qui ont produit chacun trois générations, cette branche s'est éteinte vers la fin du XVIII[e] siècle. Elle a fourni plusieurs officiers à l'armée de terre et de mer, dont trois étaient chevaliers de Saint-Louis. Plusieurs membres de cette branche ont comparu à diverses époques dans des actes de famille de la branche établie en Bretagne.

BRANCHE DE LA CALANDE

CHAMPAGNE ET BRETAGNE.

XIII. Louis DE BLOIS, chevalier, seigneur de la Calande, né le 21 janvier 1641, est cité avec son frère aîné dans l'acte de foi et hommage rendu au Roi, le 31 mai 1660, et dans l'aveu et dénombrement rendus au Roi pour la terre et seigneurie de la Saulsotte, le 25 avril 1672. Il figure également : 1° dans l'arrêt de maintenue de noblesse rendu, en faveur de sa famille, par la Cour des aides de Paris, le 28 août 1664 ; 2° et dans l'ordonnance de maintenue, rendue, le 6 juin 1668, par M. Le Fèvre de Caumartin, commissaire délégué par le Roi pour la réformation de la noblesse en Champagne. Dans cet acte se trouve aussi compris Louis DE BLOIS, écuyer, seigneur de la Cour, son parent. Il a épousé, par contrat du 17 juillet 1768, demoiselle Edmée LE

Mercier, et est mort le 1er août 1710. De son mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1° François de Blois, écuyer, seigneur de la Calande et en partie de la Saulsotte, épousa, le 6 juillet 1701, noble demoiselle Jeanne Rayer. Après la mort de Jean-Timothée de Blois, leur père, il fut l'un des tuteurs de ses cousins de Bretagne, en 1720, et leur remboursa, par acte du 31 mars 1724, le capital d'une rente qu'il leur devait. Il acquit d'eux, par contrat du 20 décembre 1743, les portions de terres de la Calande et de la Saulsotte. Il mourut, le 23 juillet 1752, ne laissant qu'une fille :

A. Barbe-Jeanne de Blois, mariée, le 12 décembre 1724, à Edme-Charles du Bourg, chevalier, seigneur de Blives et d'Argilliers ;

2° Simon-Judes de Blois, officier distingué dans les guerres de Louis XIV, lieutenant-colonel au régiment de Penthièvre (infanterie), chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants, le 1er janvier 1705 ;

3° Jean-Timothée, qui suit.

XIV. Jean-Timothée de Blois, tige du second rameau de la Calande, établi en Bretagne, seigneur de la Calande et de l'Argenon, seigneur en partie de la Saulsotte, né le 21 décembre 1674, entra fort jeune dans la marine, et fut le compagnon d'armes du célèbre Du Guay-Trouin, sous les ordres duquel il se distingua, et dont il acquit l'estime. Il fut lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'une compagnie franche de la marine. Il a épousé, par contrat du 29 juillet 1712, demoiselle Françoise-Thomasse du Main-d'Angerets, veuve de M. Jean de Villiers de l'Ile-Adam, officier de marine. Il mourut, le 8 octobre 1719, sur le vaisseau commandé par M. de Roquefeuil, son beau-frère, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à l'attaque du fort de Pensacola, dans la Floride orientale. De son mariage sont issus :

1° Jean-Timothée de Blois, chevalier, seigneur de la Calande, né à Brest, en 1711, entra au service dans la marine au mois d'octobre 1731, et y fut lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine et chevalier de Saint-Louis.

Il se signala particulièrement, en 1747, sur le vaisseau le *Neptune*, où il fut blessé et fait prisonnier. Il avait épousé, à l'île Saint-Domingue, le 7 juillet 1744, demoiselle Françoise-Elisabeth Briochet, et il mourut sur la frégate la *Favorite*, dont il était second, le 19 juin 1751. De son mariage il a eu :

A. Jérôme-Jean de Blois de la Calande, mort en 1764, sans postérité ;

B. Aimée-Josèphe de Blois, mariée, en 1771, à messire François-Olivier d'Hemery, chevalier, seigneur de la Martinière, capitaine au régiment d'artillerie d'Auxonne, chevalier de Saint-Louis ;

2° François-Julien, qui a continué la descendance ;

3° Marie-Françoise de Blois, mariée, en 1758, à messire Allain de Nogérée, chevalier, seigneur de la Filière, capitaine de vaisseau, et chevalier de Saint-Louis.

XV. François-Julien de Blois de la Calande, seigneur en partie de la Saulsotte, né en 1718, à Brest, fut placé, ainsi que son frère et sa sœur, sous

la tutelle de sa mère, suivant l'avis des parents de Champagne, par acte du 10 avril 1720. Il entra dans la marine en 1734, et devint capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis. Il servit avec beaucoup de zèle et d'activité, et s'acquit la réputation d'un officier distingué. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1760, demoiselle Thérèse-Françoise-Agathe Provost de la Bouexière (1), fille de feu messire Laurent-François Provost de la Bouëxière, chevalier, seigneur de Bois-Billy, d'Herlan, de Launay, etc., chevalier de l'ordre du Roi, président en la Chambre des comptes de Bretagne, ancien lieutenant-général de l'amirauté de Morlaix, et de dame Marguerite-Perrine-Jacquette Boudin de Launay. Il est mort subitement à Morlaix, le 7 janvier 1766, laissant de son mariage les trois enfants qui suivent :

1° Aimar-Joseph-Emmanuel-Raphaël, dont l'article suit;
2° Joseph-François-Bernard-Gabriel-Marie de Blois de la Calande, dont l'article sera rapporté plus loin;
3° Marie-Gabrielle-Jaquette-Amable-Jeanne de Blois de la Calande, née posthume, mariée, le 19 octobre 1784, à messire Marie-Bernardin-Louis-Julien de Jacquelot, chevalier, seigneur du Bois-Rouvray, etc., conseiller au parlement de Bretagne.

BRANCHE AINÉE ACTUELLE

XVI. Aimar-Joseph-Emmanuel-Raphaël de Blois de la Calande, chevalier, seigneur du Launay, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, est né à Morlaix, le 7 novembre 1760. Il fut placé, ainsi que son frère et sa sœur, sous la tutelle noble de sa mère, par acte du siége présidial de Morlaix, en date du 25 avril 1766, et suivant l'avis de ses parents de Champagne. Admis fort jeune à l'Ecole royale et militaire, sur preuves de noblesse, il entra dans la marine en 1776, fut fait enseigne de vaisseau en 1778, et fit avec ce grade la guerre d'Amérique, où il se trouva à cinq combats et trois expéditions militaires. Devenu lieutenant de vaisseau en 1786, il épousa, par contrat du 29 janvier 1787, demoiselle Angélique-Elisabeth Péan de Livaudière, fille de feu messire Pierre-René Péan de Livaudière, chevalier, seigneur de Saché et autres lieux, et de dame Françoise-Elisabeth Briochet, veuve de messire Jean-Timothée de Blois de la

(1) Provost de la Bouexière porte pour armes : D'argent, à trois bandes fuselées de gueules.

Calande, son oncle paternel. Lors de la révolution, il fit tous ses efforts pour aller dans les Pays-Bas combattre dans l'armée des princes ; mais il en fut empêché par la journée du 10 août, et il se détermina à se retirer à Blois, où sa femme avait des parents ; il y resta jusqu'en 1797, époque où il revint en Bretagne. Il est mort à Launay, le 7 septembre 1852, laissant de son mariage les enfants qui suivent :

1° Charles, qui suit ;
2° Louis de Blois, né le 4 janvier 1793, gratifié, en 1807, d'un legs de 2,400 fr., par le testament de Joseph-Marie de Blois de Liours, son parent. Il a épousé, le 8 novembre 1853, mademoiselle Claire-Marie-Anne-Perrine Guymar de Coatidreux, dont :
   A. Anna-Angélique-Louise-Marie de Blois, née le 20 août 1854 ;
3° Théodore-Julien de Blois, né le 8 janvier 1799, mort lieutenant de vaisseau, démissionnaire le 22 juillet 1836 ;
4° Etienne-Gabriel de Blois, né le 14 octobre 1801, colonel d'artillerie, directeur à Toulon, officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, a épousé, le 9 mai 1842, mademoiselle Mélite de la Boissière de Lannuic (1), dont il a :
   A. Louis de Blois, né le 2 octobre 1843 ;
   B. Caroline de Blois, née le 20 mars 1846 ;
5° Angélique-Marie-Elisabeth de Blois, mariée, le 26 avril 1824, à Louis-Henri-Jean-Baptiste Garnier de la Villesbret (2), chevalier de la Légion-d'Honneur, dont postérité ;
6° Agathe-Elisabeth de Blois, morte à Guingamp, sans avoir été mariée, le 6 septembre 1815 ;
7° Mélanie de Blois, qui a épousé, le 10 juillet 1838, Armand de Gouyon de Coypel, dont postérité ;
8° Caroline-Octavie de Blois, morte le 11 octobre 1842 ;
9° Eugénie-Julienne de Blois, célibataire.

XVII. Charles de Blois, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 21 juillet 1791, a épousé, par contrat du novembre 1833, demoiselle Marie-Anne-Casimir Gouyon de Coypel (3), morte au mois de janvier 1838. De ce mariage est née une fille :

1° Marie de Blois, mariée, le 10 octobre 1853, à Adrien de Grainville.

XVI. Joseph-François-Bernard-Gabriel-Marie de Blois de la Calande, appelé le Chevalier de Blois, ancien capitaine de frégate, est né le 2 décembre 1764. Entré, comme son frère, à l'Ecole royale militaire, il en sortit

(1) De la Boessière de Lannuic porte : De sable, au sautoir d'or.
(2) Garnier de la Villesbret porte : D'argent, à trois haches d'armes de sable, posées 2 et 1.
(3) Gouyon de Coypel porte : D'argent, à la croix pleine de sable.

en 1780 pour entrer dans la marine; il fit la guerre d'Amérique, et fut nommé lieutenant de vaisseau en 1788. Ayant rejoint à la révolution l'armée des princes, il fit la campagne de 1792, et après la dissolution de cette armée, il se réfugia en Hollande, où la branche de sa famille, qui y est établie depuis longtemps, lui donna asile et lui fit l'accueil le plus cordial. Il renoua ainsi avec cette branche de la famille DE BLOIS les relations que le temps et la distance des lieux avaient presque anéanties. De retour de l'émigration, il épousa, par contrat du mois de mai 1801, demoiselle Marie-Thérèse-Gabrielle LE BORGNE DE KERMORVAN (1), fille de feu Jacques-Vincent-Marie Le Borgne de Kermorvan, chevalier, seigneur de Poulguinan, et de dame Marie-Jacquette de la Pierre la Forest. Il est mort, le 10 mars 1846, ayant eu de son mariage deux fils et trois filles, savoir :

1° Aymar-Gabriel, qui suit;
2° Albert-Emile DE BLOIS, qui a épousé, le 28 février 1839, demoiselle Cécile DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT (2), issue de l'une des premières maisons de Touraine, dont :
- *A.* Albert DE ELOIS, mort jeune;
- *B.* Georges DE BLOIS;
- *C.* Marc DE BLOIS, mort jeune;
- *D.* Adrien DE BLOIS, né en 1858.

3° Amélie-Marie-Prudence DE BLOIS, mariée, le 25 novembre 1826, à Charles LE BIHANNIC DE TROMÉNEC (3), dont postérité;
4° Thérèse-Marie DE BLOIS, mariée, le 26 août 1827, à Louis-Célestin DE POULPIQUET DE BRESCANVEL (4), dont postérité;
5° Félicie-Marie DE BLOIS, morte au Sacré-Cœur du Mans, le 10 mai 1826.

XVII. Aymar-Gabriel DE BLOIS, né le 17 septembre 1804, membre du tribunal de Quimper, de 1827 à 1830, et député du Finistère de 1848 à 1852, a épousé, par contrat du 5 février 1839, demoiselle Eléonore-Joséphine-Marie DES CHAMPS DU MÉRY (5). De son mariage sont nés plusieurs enfants :

1° Marie-Thérèse DE BLOIS, née le 25 juin 1840;
2° Aimar-Joseph-Marie, né le 22 avril 1842;
3° Xavier-Adam-Marie DE BLOIS;
4° Paul-René-Marie DE BLOIS, né le 31 décembre 1844;
5° Albert-Céleste-Marie DE BLOIS, né le 1er octobre 1848;
6° Mathilde-Alexandre-Marie DE BLOIS, né le 26 octobre 1853;
7° Joséphine-Jeanne-Alix-Marie DE BLOIS, né le 26 juillet 1855.

(1) LE BORGNE DE KERMORVAN porte : d'azur, à trois huchets d'or, liés et virolés de même.
(2) DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT porte : d'argent, à la fleur de lys de gueules.
(3) LE BIHANNIC DE TROMÉNEC porte : d'azur à deux dauphins affrontés d'or.
(4) DE POULPIQUET DE LESMEL porte : d'azur à trois pies de mer d'argent becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1.
(5) DES CHAMPS DU MÉRY porte : d'argent, à 2 lionceaux de gueules affrontés.

HUOT

FLANDRE ET FRANCHE-COMTÉ

SEIGNEURS DE CRISPERG, D'AMBRE, DE MONT-SOUS-VAUVREY, DE VEZET, DE NEUVIER, DE BOUSSERAUCOURT, DE CHARMOILLE, DE VALEROY, DE CHARENVILLE, DE FRASNOIS, DE VILLERY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De sable, à trois têtes de lévriers d'argent, lampassées et colletées de gueules, le collier bordé et cloué d'or.* — L'ECU *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



LA famille HUOT, d'une ancienne noblesse de Flandre, est venue s'établir en 1400 en Franche-Comté, où elle s'est divisée en plusieurs branches distinctes, se rattachant toutes aux HUOT DE VEZET.

Parmi les titres originaux qui concernent cette famille se trouve une charte de l'année 1229, dont la copie collationnée faisait partie des archives de l'abbaye de la Charité avant la révolution.

Cette charte concerne un HUOT, *miles dictus de Lavoncourt*, marié à Castellane, qui a donné à l'abbaye de la Charité (Haute-Saône) tout ce qu'il possédait dans le pays de Vetel et de Graccourt. Son fils, Guy HUOT DE THYSE, damoiseau, est dénommé également dans une charte de 1295, dont l'original était déposé dans les archives de l'abbaye de Bellevaux, et qui se trouve citée dans les arrêts obtenus tant au Parlement qu'à la Chambre des comptes de Besançon et de Dôle, les 29 mars 1727 et 9 mai 1746. Malgré ces titres anciens, la généalogie de cette famille n'a pu être établie d'une manière authentique qu'à partir du milieu du XIVe siècle.

Les quatre branches issus de la souche commune sont :

1° La branche de HUOT DE VEZET, qui a pour auteur Frédéric HUOT, chevalier, seigneur de Crisperg, chancelier de la province du Brabant, vivant en 1350, et qui s'éteignit dans la personne de Charles-Bonaventure HUOT, écuyer, seigneur de Vezet, mort ne laissant que des filles;

2° La branche de HUOT D'AMBRE, issue de la précédente, commençant à François HUOT, écuyer, mort en 1539, et se continuant jusqu'à Nicolas-Claude-Antoine-Marie-Gabriel HUOT, écuyer, seigneur de Bousseraucourt et autres lieux, marié le 30 novembre 1772;

3° La branche HUOT DE FRASNOIS, commençant au XIIe degré de la généalogie, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

4° La branche de HUOT DE NEUVIER, dont nous allons nous occuper succinctement.

QUATRIÈME BRANCHE

Le premier auteur de cette branche est Pierre HUOT, écuyer, né vers 1471, deuxième fils de Pierre-Conrad et de dame Alix DE SAINT-VIRANT, formant le IVe degré de la filiation.

Un de ses descendants, noble Jean HUOT, qui s'était fixé à Besançon, demanda, en 1618, au roi Philippe II, des lettres de noblesse, ignorant

qu'il descendait d'une famille noble et issue de noble race depuis deux siècles. Il avait épousé noble damoiselle Catherine RENARD, fille de Simon Renard, sire de Bermont (1); après son mariage, il demanda au roi d'Espagne l'autorisation de prendre les armes de son beau-père (2). Cette autorisation fut accordée à la suite d'une enquête du comte de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté. La pièce originale existe dans les archives du parlement de Besançon. Une copie collationnée est entre les mains de M. Théodore HUOT DE NEUVIER, propriétaire à Mandeure (Doubs).

Cette branche possède dans ses archives de famille les lettres patentes originales du roi Philippe II, qui, à la suite de l'enquête ci-dessus, reconnaissent la noblesse de sa famille et autorisent ses membres à prendre la qualité d'écuyer et à porter les armes données à Simon Renard, sire DE BERMONT.

L'enquête relative à la noblesse de la famille HUOT établit notamment :

1° Que noble Pierre HUOT, aïeul du requérant, était frère de Jean, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Ambre et de Mont-sous-Vaudrey, etc., président du conseil du prince d'Orange, en 1529 ;

2° Et que ses parents, DE HUOT D'AMBRE, figuraient aux assemblées de la noblesse de Bourgogne ;

3° Que du côté maternel, il était allié à la famille des marquis DE SAINT-MAURIS-MONTBAREY, par Jeanne BOURGEOIS, sa mère, fille du président de Saint-Mauris.

Bruno HUOT, marié le 24 juillet 1749, était conseiller aulique du prince de Porentruy, évêque de Bâle.

L'aîné de ses fils, Jean-François-Xavier HUOT DE NEUVIER, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, marié à demoiselle Louise WENS-YON-MENS-

(1) Simon Renard, sire DE BERMONT, bien connu dans l'histoire de la Franche-Comté, était membre du conseil des Pays-Bas, qui comprenaient alors les Flandres, l'Artois, la Franche-Comté, et il fut ambassadeur de Charles-Quint près du roi François Ier, puis en Allemagne, lors de la réforme, et enfin en Angleterre, où il participa à la négociation du mariage de Philippe II avec Marie, reine d'Angleterre. Continuellement en lutte avec le cardinal de Granville, il fut exilé à Dôle, et alla mourir à Madrid.

(2) Depuis 1618, la branche DE BESANÇON OU DE HUOT DE NEUVIER porte les armes du sire DE BERMONT, qui sont : Coupé au 1, d'argent, à l'aigle d'empire de sable ; au 2, d'azur, au dauphin d'argent, embrassant une ancre d'or posée en pal.

Yon-Opperhausen, dame chanoinesse d'un chapitre noble de Hanovre, décédé en 1837, a eu deux fils et une fille :

1° Théodore-Louis-François Huot de Neuvier, propriétaire à Mandeure (Doubs), marié à demoiselle Clémence Huot de Neuvier, en 1837;
2° Auguste-Henri-Claude Huot de Neuvier, capitaine, chevalier de la Légion-d'Honneur;
3° Georgette Huot de Neuvier.

Le second, Marie-Thérèse-François Huot de Neuvier, officier supérieur et chevalier de Saint-Louis, décédé en 1839, avait épousé en 1807, demoiselle Louise Roux de Raze, fille de Pierre-François Roux, seigneur de Raze, lieutenant-général au bailliage d'Amont, président du tiers-état de Franche-Comté aux assemblées provinciales de 1789, et député à l'Assemblée constituante. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

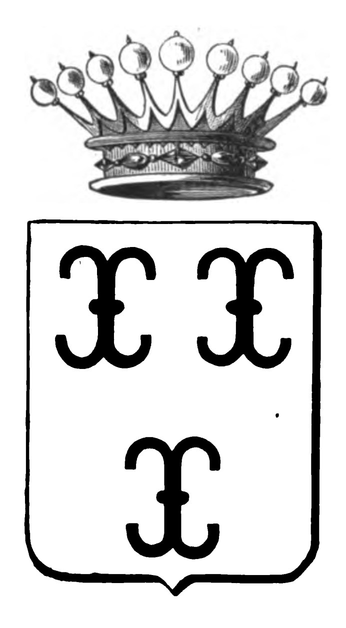
1° Charles-Philippe Huot de Neuvier, né le 24 janvier 1816, sous-intendant militaire, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, le 18 avril 1843, demoiselle Marie-Antoinette-Françoise de Schrotter, officier supérieur dans la garde suisse, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur;
2° Clémence Huot de Neuvier, qui a épousé, en 1837, son cousin germain, Théodore-Louis-François Huot de Neuvier.

Nota. Le chef de la famille est aujourd'hui M. Théodore Huot de Neuvier, propriétaire à Mandeure (Doubs).

DU MOULINET

PICARDIE ET CHAMPAGNE

VICOMTES D'ESSAY; SEIGNEURS D'HARDEMARE, DE GROSBOIS, DE LIGNY, DE BRAY, DES ETRICHÉS, DU BUISSON, DE LOISELERIE, DE LA CHAROLAIS, DE CHARDONNAY, DE LA MULOTIÈRE, DE PONTCHATTERIE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à fers de moulin de sable, posés 2 et 1.* — COURONNE : *De comte.*



ORIGINAIRE de la Picardie, la famille DU MOULINET occupe un rang distingué dans la noblesse de cette province depuis la moitié du XIVe siècle. L'ancienneté de sa noblesse ressort surabondamment de différents actes originaux, parmi lesquels nous citerons :

1° Une charte du 6 juillet 1367, dans laquelle figure noble homme Laurent DU MOULINET, receveur particulier de la prévôté de Corbeil (*Titre original*);

2° Un arrêt du conseil d'État du 10 novembre 1671, qui a maintenu dans sa noblesse Pierre DU MOULINET, écuyer, sur la production de ses titres remontant à noble Baudenet DU MOULINET, vivant en 1443.

3° Une montre et revue d'une compagnie d'hommes d'armes, sous le commandement du sieur de Monlesun, capitaine, faite en l'année 1574, dans laquelle on voit figurer Anthoine de Maurilhac et Jean DU MOULINET, conseiller et contrôleur extraordinaire des guerres (*Titre original*).

Cette famille s'est alliée aux principales maisons de France, parmi lesquelles nous citerons les : de Chourse, de Bouville, de Gamache, de Got, de Morennes, Le Paulmier, de Bellier, de Lavie, etc.

Elle s'est partagée en quatre branches principales, qui toutes ont encore des représentants de nos jours.

Les DU MOULINET se sont acquis une grande réputation dans les sciences : c'est un chanoine, issu de cette famille, qui a le plus contribué à créer la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Plusieurs d'entre eux ont été officiers supérieurs et chevaliers de Saint-Louis.

La filiation de cette famille peut être établie d'une manière authentique à partir de Robert DU MOULINET, qui suit.

FILIATION

I. Robert DU MOULINET occupait une charge honorable en 1334. Il épousa noble damoiselle Eudeline DE LA CROIX, dont il eut pour fils :

II. Jean DU MOULINET, écuyer, qui porta les armes et acquit beaucoup d'honneur et de réputation. Il eut d'une alliance inconnue :

III. Jean DU MOULINET, IIe du nom, écuyer, qui fit un mariage peu avantageux sous le rapport de la fortune, de sorte qu'à sa mort ses enfants se disséminèrent dans différentes provinces :

1° Philippe DU MOULINET alla en Normandie, et fut maître d'hôtel du comte de Soissons;
2° Nicolas DU MOULINET alla s'établir en Champagne;
3° Jean DU MOULINET alla se fixer en Flandre;
4° Guillaume, qui continue la ligne directe;
5° Arnaud DU MOULINET alla s'établir au Maine.

IV. Guillaume du Moulinet, écuyer, procureur des comptes et procureur-général en 1516, qui a épousé noble damoiselle Marie Larcher, fille de Benoit Larcher, conseiller général de la cour des aides en 1508. De ce mariage sont issus deux enfants, savoir :

1° Gervais, qui suit;
2° Marie du Moulinet, mariée à noble Jean Rigolet, avocat au Parlement.

V. Gervais du Moulinet, chevalier, conseiller du roi et procureur-général en la chambre des comptes le 28 mars 1519, a épousé noble damoiselle Anne Duval, fille de Denis Duval, écuyer, seigneur de Stors, secrétaire du roi et de dame Louise de Becdelièvre. Il eut de ce mariage plusieurs enfants, savoir :

1° Guillaume du Moulinet, écuyer, procureur général en la Chambre des Comptes, le 2 octobre 1559;
2° Robert du Moulinet, chevalier, seigneur de Grosbois, grand audiencier de France, figure dans un contrat de vente du 15 janvier 1599, passé entre messire Louis de l'Hôpital et la dame de Brichanteau (*Titre original*). Il substitua ses biens à Robert et René Duval, tous deux frères, à condition qu'ils porteraient son nom et ses armes;
3° Louis du Moulinet, qui succéda à son oncle maternel, Pierre Duval (1), dans l'évêché de Séez. Il fut sacré à Rouen le 17 novembre 1564, assista au concile de cette ville en 1581 et aux Etats de Blois en 1588 ; il contribua au retour d'Henri IV à l'Eglise catholique. Il est mort en 1606, après avoir cédé son évêché à son neveu, Claude du Moulinet ;
4° René du Moulinet, qui a continué la descendance ;
5° Catherine du Moulinet, qui a épousé, en février 1554, Nicolas Pinon, écuyer, seigneur de Mancy;
6° Anne du Moulinet, mariée à noble Pierre de Morennes.

VI. René du Moulinet, écuyer, seigneur de Ligny, conseiller secrétaire du roi par provision du 1er août 1571, a épousé par contrat du 6 août 1565 noble damoiselle Marie Thibault, fille de Nicole Thibault, chevalier, seigneur de Courcelles, procureur-général au parlement de Paris, et de dame Anne du Moulinet. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean-René, qui suit;
2° Marie du Moulinet, baptisée à Paris, le 9 novembre 1570, mariée : 1° à Germain Duval, écuyer, seigneur de Fontenay-Mareuil, grand audiencier de France ; 2° et à noble Jacques Mangot, avocat général au Parlement de Paris.

(1) Pierre Duval, fils de Denis Duval de Stors et de dame Louise de Becdelièvre, fut nommé par le Roi évêque de Séez, et sacré le 9 août 1545 ; il fit séculariser son chapitre par le pape, le 22 novembre 1547, publia plusieurs ouvrages, assista au colloque de Poissy, en 1561, et les années suivantes au concile de Trente, accompagné de son neveu Louis, en faveur duquel il abdiqua à sa mort, arrivée en 1564.

VII. Jean-René DU MOULINET, écuyer, seigneur de Ligny, né le 19 avril 1576, a épousé demoiselle Catherine ROSSIGNOL, fille de noble Pierre-Joseph Rossignol, conseiller du roi. De ce mariage est issu :

VIII. Pierre DU MOULINET, écuyer, sieur d'Hardemare (1), a été maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'État, en date du 15 novembre 1671, sur la production de ses titres, remontant à Baudenet DU MOULINET, qui fut déchargé comme noble de l'imposition de l'aide par sentence des élus de la ville de Reims du 4 février 1443.

Il fut conseiller du Roi, élu dans l'élection d'Alençon, et épousa noble demoiselle Barbe BACHELOT, dont il eut quatre enfants :

1° Jean, qui suit;
2° René DU MOULINET, auteur de la deuxième branche rapportée plus loin;
3° Jacques DU MOULINET, sieur du Buisson;
4° Barbe DU MOULINET.

IX. Jean DU MOULINET, écuyer, seigneur d'Hardemare, épousa au mois d'octobre 1631, demoiselle Marie MANDROUX, dont il eut beaucoup d'enfants :

1° Noël, qui suit;
2° Jean DU MOULINET, écuyer, seigneur des Etrichés, auteur d'une troisième branche qui existe de nos jours;
3° Jacques DU MOULINET, sieur de Loiselerie;
4° Pierre DU MOULINET, sieur de Mormonde;
5° François DU MOULINET, sieur de la Charolais;
6° Et plusieurs filles.

X. Noël DU MOULINET, écuyer, seigneur d'Hardemare, a épousé, en 1679, noble demoiselle Marie LE PAULMIER, dont sont issus :

1° Jacques, qui suit;
2° Jean-Noël DU MOULINET, mousquetaire du Roi, mort sans postérité.

XI. Jacques DU MOULINET, sieur d'Hardemare, a épousé noble demoiselle Renée BOUTIER DE GÉMARCÉE. De ce mariage sont nés deux fils :

1° René, qui suit;
2° Jacques-Guillaume DU MOULINET D'HARDEMARE, prêtre.

XII. René DU MOULINET D'HARDEMARE, écuyer, a épousé noble demoiselle Renée-Jacqueline-Marguerite DE LAVYE, dont il eut :

1° René-Jacques-Guillaume DU MOULINET D'HARDEMARE, mort sans postérité;

(1) Un de ses petits-fils, Antoine-César DU MOULINET, écuyer, prêtre chanoine de l'église royale de Saint-Quentin, en Vermandois, a fait enregistrer ses armoiries, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, à l'*Armorial général*, généralité de Picardie, f° 500 (Bibliothèque impériale, section des manuscrits).

2° Gervais-Protais-René, qui suit;
3° Marie-Renée-Charlotte du Moulinet d'Hardemare, mariée à André-Alexandre-Nicolas de Taillefumyr de Saint-Maixent;
4° Marguerite-Renée du Moulinet d'Hardemare, mariée à Michel-Alexandre de la Fontaine du Bourneuf, colonel, chevalier de Saint-Louis.

XIII. Gervais-Protais-René du Moulinet d'Hardemare, a épousé demoiselle N... de Chourse, dont il eut le fils qui suit.

XIV. Eugène du Moulinet d'Hardemare, chef de nom et d'armes de sa maison, ancien garde-du-corps du Roi.

DEUXIÈME BRANCHE

IX. René du Moulinet, écuyer, seigneur de Chardonnay, deuxième fils de Pierre, sieur d'Hardemare, et de Barbe Bachelot, a épousé demoiselle Anne Pousset, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre, qui suit;
2° Jacques du Moulinet, qui épousa : 1° noble demoiselle Cornélie Erard; 2° en deuxièmes noces, demoiselle Marie-Françoise Denizot, dont postérité.

X. Pierre du Moulinet, écuyer, seigneur de Bray, vicomte d'Essay, a épousé, vers 1641, noble demoiselle Marie de Bellier, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

1° François du Moulinet, seigneur de la Mulotière, capitaine au régiment de Piémont;
2° Robert, qui suit.

XI. Robert du Moulinet, écuyer, seigneur de Fourmentrie, vicomte d'Essay, qui épousa, en 1680, noble demoiselle Marie Got, dont il eut :

XII. Jean-Robert du Moulinet, écuyer, seigneur de Pontchatterie, capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne, chevalier de Saint-Louis, a épousé

demoiselle N..., chanoinesse de Maubeuge. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

XIII. Mathurin-Jacques du Moulinet, marié à Charlotte-Renée de Lonlay, dont sont issus deux fils, savoir :

1° Henri du Moulinet de Lonlay, mort page de S. M. le roi Louis XVIII ;
2° Alexandre, qui suit.

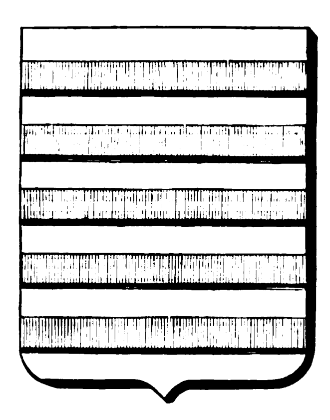
VIII. Alexandre du Moulinet de Lonlay a épousé mademoiselle Elisa-Marie-Louise Richard, qui le rendit père des trois enfants qui suivent :

1° Léopold-Alexandre du Moulinet de Lonlay, tué pendant la campagne de Crimée ;
2° Ulysse du Moulinet de Lonlay, sous-officier dans un régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire, blessé d'un coup de feu au bras droit à la prise de la tour Malakoff ;
8° Rachel du Moulinet de Lonlay.

DE CHOURSES

MAINE

Barons de Lombetz; Seigneurs de Malicorne, de Bremieu, de Beauregard, de Bois-Frelon, de Frainville, de Montulé, de Piacé, etc.



Armes : *D'argent, à cinq burelles de gueules.*



Connue dès le XIe siècle, la maison **DE CHOURSES** est sans contredit une des plus anciennes de la province du Maine.

En 1081, Patry ou Payen de Chourses (1), donna, par contrat, à l'abbaye de la Couture au Mans, le prieuré de Bernay, et fonda ensuite l'abbaye de Tironneau au Perche, où l'on a vu pendant plusieurs siècles sa sépulture décorée de ses armes. Plusieurs de Chourses prirent part aux expéditions des croisades; un Payen de Chourses, chancelier du roi de Jérusalem Baudouin II, assista au concile de Naplouse, et signa un traité fait entre les Vénitiens et les rois de Jérusalem pour le siége de Tyr, en 1123; un

(1) Dans les anciens titres, le nom s'écrit indistinctement Chaourses, Chourses, Sourches et Sources, en latin Cadurcus.

membre de cette puissante famille reçut le sobriquet de ***Mal il Corne*** (Malicorne par corruption), probablement parce qu'il donnait mal du cor de chasse, et ce nom resta à son château, puis au bourg voisin dont il était seigneur, lequel est situé près de la Flèche (1). Ses descendants continuèrent de prendre ce surnom, et le dernier de la famille qui cessa de le porter fut Jean DE CHOURSES, seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à la première promotion en 1578. Ce fut lui qui commanda la cavalerie française à la bataille de Moncontour, en 1569.

Cette illustre famille, dont la filiation authentique remonte à Louis DE CHOURSES, chevalier banneret en 1301, et qui fit une donation à l'abbaye de Brignemont en Anjou, a fourni des gouverneurs de provinces, des capitaines de 50 hommes d'armes, plusieurs officiers supérieurs de tous grades, des chevaliers du Saint-Esprit et de Saint-Louis, et, enfin, beaucoup de ses rejetons ont fait leurs preuves pour être reçus chevaliers de Malte et pages dans la grande écurie du roi. Elle s'est alliée aux premières familles du royaume parmi lesquelles nous citerons celles : de Montmorency, de Beauvau, de Vendôme, de Castillon, de Clermont, de Gouzolles, de Brizay, de Turenne, de Pons, de la Condamine, de Thianges, de Créquy, de Châtillon, de Commines, de Vieuxpont, de Clinchamps, de Beaumanoir de Lavardin, de Bailleul, et, enfin, celle du Moulinet (2).

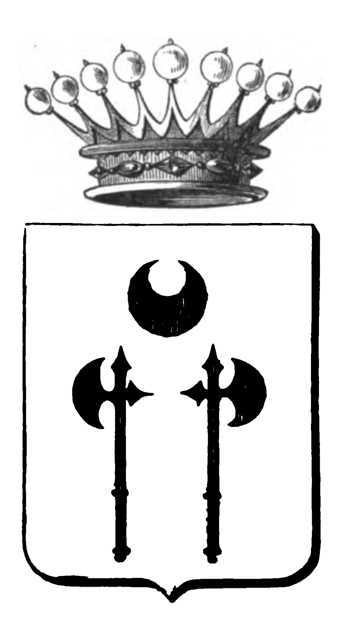
(1) Voy. *Histoire de la Maison* DE SABLÉ.

(1) Voy. la notice de cette famille, page 101.

MAHÉ DE LA VILLEGLÉ

BRETAGNE

SEIGNEURS DE KERGUEN, DE KERMORVAN, DE MELOINEUC, DE KERHERNÉ, DE PRADENON, DE KERYVON, DE TRÉLOGOUET, DE BEDOUARÉ, DES PERIÈRES, DE LA VILLEGLÉ ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à deux haches d'armes de gueules adossées, surmontées d'un croissant du même.* — COURONNE : *De comte.*

MAINTENUE dans sa noblesse d'ancienne extraction, suivant deux arrêts de la chambre de réformation de Bretagne, rendus les 20 mai 1669 et 14 octobre 1670, la famille DE MAHÉ est connue depuis le XIVe siècle parmi les plus distinguées de cette province.

Cette famille, qui a possédé un grand nombre de domaines et de fiefs seigneuriaux, s'est alliée aux familles les plus distinguées de sa province. Le plus ancien personnage du nom

de MAHÉ dont il soit fait mention dans les chartes et documents de l'histoire et celui que la tradition présente comme l'auteur de toutes les branches de cette famille, est :

I. Yvon MAHÉ, qui vivait en l'année 1343, et a eu pour fils ainé :

II. Guyon MAHÉ, écuyer, qui épousa noble damoiselle Jeanne DE KEROYSEL, dont il eut :

III. Olivier MAHÉ, écuyer, seigneur de Kerguen, qui épousa noble damoiselle Françoise DE KERBIGUET. De ce mariage, sont issus plusieurs enfants :

1° Allain, qui suit;
2° Gilles MAHÉ, seigneur de Méloineuc, procureur du Roi en la Cour du Parlement, marié à demoiselle Françoise LEMOINE;
3° Jean MAHÉ;
4° Et deux filles.

IV. Alain MAHÉ, écuyer, seigneur de Kermorvan, a épousé, en 1557, noble damoiselle Françoise DE KERSULGUEN, dont il eut les enfants qui suivent :

1° Pierre, rapporté ci-après;
2° François MAHÉ, écuyer, seigneur de Kerherné, qui a épousé noble demoiselle Françoise DU HALLAY;
3° Prigent MAHÉ, écuyer, marié à noble demoiselle Jeanne DE LAUNAY.

V. Pierre MAHÉ, écuyer, seigneur de Kermorvan, de Bedoüaré, de Kerouault et autres lieux, a épousé : 1° noble demoiselle Claude de KERANGAC DE PENANDREFFE; 2° demoiselle Christine LE PALLIER. De ces deux mariages, sont issus plusieurs enfants, savoir, du premier lit :

1° N..., qui suit;
2° Sébastien MAHÉ;
3° Philippe MAHÉ, seigneur de Bedoüaré, mariée à demoiselle Renée BAILLOCH;
4° Autre Sébastien MAHÉ, seigneur de Kerouault;
5° Olivier MAHÉ, seigneur de Pradenon.

VI. N...... MAHÉ, écuyer, seigneur de Kermorvan, a épousé, en 1618, demoiselle Jeanne GAVRIO, qui l'a rendu père de cinq enfants :

1° Claude, qui suit;
2° Allain MAHÉ, seigneur de Trélogoüet;
3° Olivier MAHÉ, prêtre;
4° René MAHÉ, seigneur de Bedoüaré;
5° Jacques MAHÉ, seigneur de Kéryvon, marié à Catherine URVOY.

VII. Claude **Mahé**, écuyer, seigneur de Kermorvan, a épousé, en 1645, noble demoiselle Julienne-Renée **le Bigot**, dame de Chateaubriant, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

1° Maurice **Mahé**, écuyer, seigneur de Kermorvan, qui a continué la branche ainée ;
2° Charles-Sébastien **Mahé**, auteur d'une des branches cadettes;
3° François **Mahé**, écuyer, seigneur de Keryvon.

BRANCHE CADETTE

VIII. Charles-Sébastien **Mahé**, écuyer, seigneur des Perières, de la Villeglé et autres lieux, né vers 1654, fut compris, avec son père et ses frères, dans l'arrêt de maintenue de noblesse rendue pour sa famille, les 20 mai 1669 et 14 octobre 1670 (Huart, rapporteur). Il a épousé, par contrat du 30 novembre 1687, noble demoiselle Jeanne-Marie **de Kerveno**. De ce mariage, sont nés plusieurs enfants, entre autres :

1° Joseph-Marie-Julien, qui suit;
2° Charles-Gabriel **Mahé**, écuyer, lieutenant d'une compagnie de chevaux-légers, commandée par le sieur de Villelongue, capitaine ;
3° Marie-Charlotte **Mahé**, mariée à Nicolas **de Babinet**, conseiller, secrétaire du Roi et avocat au Parlement.

IX. Joseph-Marie-Julien **Mahé**, écuyer, seigneur des Perières et de la Villeglé, né en 1697, fut procureur du Roi à Montcontour (Côtes-du-Nord). Il a épousé demoiselle Rose-Elisabeth **Le Clerc**, qui le rendit père de deux fils, dont un qui suit, et un autre qui fut curé à La Chèze, et a été tué dans l'exercice de ces fonctions pendant l'époque de la terreur.

X. Gabriel-Antoine **Mahé de la Villeglé**, chevalier, receveur des Devoirs de Bretagne, chevalier de l'ordre du Lys, a occupé, pendant plus de vingt ans, les fonctions de maire de Loudéac, chef-lieu d'arrondissement des Côtes-du-Nord. Il a épousé, le 8 juillet 1771, noble demoiselle Jeanne-Marie-Etienne **de la Chesnaye**, de laquelle il eut plusieurs enfants, dont l'aîné suit :

XI. Jean-Gabriel-Pélage **Mahé de la Villeglé**, né vers 1773, fut receveur

des contributions directes pendant un grand laps de temps. Il avait épousé, le 17 germinal an VIII de la république, demoiselle Anne-Julienne MOISAN, qui l'a rendu père des quatre fils (1) qui suivent :

1° Alexandre-Jean-Marie, qui suit;
2° Ange MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, marié à noble demoiselle Antonia DU ROULLIN;
3° Achille-Ange-Pélage MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, né le 16 novembre 1816, capitaine au 13e régiment d'artillerie;
4° Alfred MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, curé aux Missions du Saint-Esprit.

XII. Alexandre-Jean-Marie MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, né le 3 avril 1813, receveur des contributions indirectes, a épousé, le 3 avril 1837, mademoiselle Marie-Anne-Gabriel-Françoise DENIEL. De ce mariage, sont issus trois fils, savoir :

1° Alexandre-Jean-Sébastien-Marie MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, né le 1er avril 1839;
2° Louis-Sébastien-Ange-Marie MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, né le 8 septembre 1842;
3° Gustave-Jean-Marie MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, né le 7 janvier 1845.

Cette famille a fourni des hommes éminents qui se sont distingués dans la magistrature et les armées de terre et de mer, tels que le célèbre navigateur MAHÉ DE LA BOURDONNAIE et M. le colonel d'artillerie MAHÉ DU BOURBLANC, qui tous deux proviennent de branches cadettes.

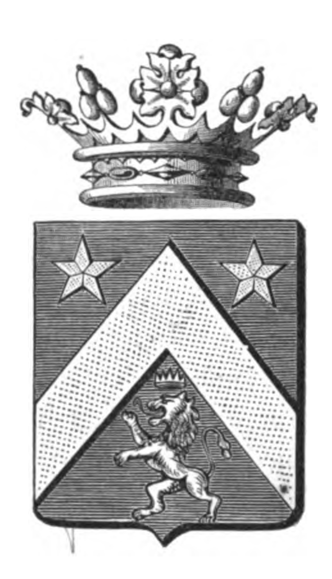
Lorsque l'honorable missionnaire M. Alfred MAHÉ DE LA VILLEGLÉ est arrivé à l'île Saint-Barthélemy, en Suède, il reçut une réception digne du nom qu'il portait; aussi la population l'appelle-t-elle encore aujourd'hui M. MAHÉ DE LA BOURDONNAIE.

(1) Les titres de noblesse ayant été abolis en 1793, M. DE LA VILLEGLÉ n'a pu faire baptiser ses premiers enfants sous le nom DE LA VILLEGLÉ. Ceux-ci obtinrent, en 1857, un jugement du tribunal de première instance de Loudéac, qui les a autorisés à reprendre le nom de MAHÉ DE LA VILLEGLÉ que portaient leurs ancêtres, et le ministre de la guerre, par décision du 20 mai 1858, a ordonné pareille rectification sur les contrôles de l'armée pour M. Achille-Ange-Pélage MAHÉ DE LA VILLEGLÉ, capitaine d'artillerie.

MAGON

BRETAGNE

MARQUIS DE LA GERVAISAIS; SEIGNEURS DE LA VILLEBAGUE, DE LA FONTAINE-ROUX, DU BOS, DE TREGUEURY, DE LA LANDE, DE LA CHIPAUDIÈRE, DE LA VILLEPOULET, DE LA VIEUVILLE, DE SAINT-ELIER, DE CLOSDORÉ, DE TERLAYE, DE LA BALUE, DE LA BLINAYE, DE LA VILLEHUCHET, DE LA GICLAIS ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un lion aussi du même, couronné d'argent.* — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



USSI distinguée par l'illustration de ses alliances que par l'importance des charges qu'elle a occupées et le nombre de fiefs seigneuriaux qu'elle a possédés, la famille DE MAGON compte parmi les maisons les plus considérables de la Bretagne. Quelques auteurs prétendent qu'elle est originaire d'Espagne, et qu'elle vint s'établir en France aux environs de Vitré, vers 1332.

Parmi les nombreux personnages marquants qu'elle a produits, nous mentionnerons particulièrement un lieutenant-général des armées du Roi, en 1748; plusieurs conseillers près le parlement de Bretagne; un contrôleur de la chancellerie de ce parlement; un lieutenant aux gardes-du-corps du Roi; un lieutenant des vaisseaux du Roi; un contre-amiral, et enfin le célèbre navigateur, **Magon de Médine.**

Les **de Magon** ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt rendu à l'intendance de Bretagne, en 1701, et au parlement, en 1788 et 1789; de plus, ils ont fait leurs preuves pour l'Ecole militaire, en 1782. Dix membres de cette famille ont fait enregistrer leurs armoiries avec toutes les qualités de noblesse y attachées, à l'*Armorial général* (*Généralité de Bretagne*, t. Ier, pages 73 et suivantes).

Dominique-Julien **Magon**, écuyer, seigneur de Saint-Elier, lieutenant des vaisseaux du Roi, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du parlement de Bretagne, du 23 décembre 1788, et par un autre arrêt de la même cour du 7 janvier 1789, et obtint entrée aux Etats de Bourgogne. C'est l'un de ses fils qui a été créé baron de l'Empire. Il était frère du célèbre **Magon de Médine** (1), l'intrépide marin, connu par ses explorations nombreuses dans les mers du Sud.

A cette branche appartient encore M. **Magon de la Balue**, qui fut banquier des princes pendant la révolution, et périt victime de son zèle pour la cause royale. Il eut pour fille Françoise **Magon**, mariée au marquis **de Saint-Pern** (2), issu d'une des plus illustres maisons de Bretagne.

Parmi les alliances de cette maison, qui s'est divisée en plusieurs branches, nous citerons en première ligne la branche **de la Giclais**, qui a eu l'insigne honneur de s'unir avec la maison royale **de Savoie**; en effet, mademoiselle **Magon de la Giclais** a épousé le prince **de Savoie-Carignan**, frère de la princesse de Lamballe, et n'en a eu qu'un fils, qui a épousé la fille du duc **de la**

(1) Charles-René Magon, né à Paris, le 12 novembre 1763, entra dans la marine à quatorze ans, et, dès son début, assista au combat d'Ouessant; enseigne en 1780, il assista à différents combats, et, faisant partie de l'escadre navale sous les ordres de M. de Grasse, il fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. A son retour, en 1788, il fut envoyé dans l'Inde, en qualité de capitaine de vaisseau, puis fut nommé contre-amiral pour s'être emparé du fort Dauphin. De retour en France, en 1804, il assista au combat de Trafalgar, où il fut tué.

(2) Voir sa notice dans le tome IV du *Nobiliaire universel.*

Vauguyon, laquelle est morte jeune et brûlée. De ce mariage sont nés : un fils, qui a été vice-roi de Sardaigne, et qui occupe encore des charges importantes, et deux filles, l'une mariée à un prince italien, et l'autre a épousé le frère du roi de Naples.

La filiation suivie et authentique de cette famille commence à :

FILIATION

I. Noble Jean Magon, qui alla s'établir à Saint-Malo, en 1569, où il a épousé demoiselle Marie d'Hébrard, dont il eut :

II. Allain Magon, écuyer, seigneur de la Brehandais, marié : 1° à demoiselle Jeanne Moreau; 2° et à Perrine Rogue de Tréguéry, qui le rendit père de :

III. Nicolas Magon, écuyer, seigneur de la Lande, conseiller, secrétaire du Roi, né en 1600, a épousé demoiselle Perrine Grout, qui le rendit père de cinq enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Nicolas Magon, seigneur de la Chipaudière, auteur de la branche de la Gervaisais dont l'article sera rapportée plus loin;
3° Marguerite Magon, mariée à Luc Serré des Landes ;
4° Anne Magon, mariée à Gilles de Lescu, comte de Beauvoisi;
5° Hélène Magon, mariée à N... du Plessis de Grenedan.

IV. Noble Jean Magon, écuyer, seigneur de la Lande, né en 1641, conseiller, secrétaire du Roi près le parlement de Bretagne, par provisions du 28 juin 1674, obtint des lettres d'honneur, le 22 novembre de la même année et le 10 avril 1675. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec ses enfants et petits-enfants, le 14 juin 1701. Il avait épousé demoiselle Laurence Eon, dont il eut plusieurs enfants, savoir :

1° Nicolas, qui suit;
1° Jean Magon, chanoine de Saint-Malo, en 1701;
3° Alain Magon, écuyer, seigneur de Terlaye, lieutenant au régiment des gardes ;
4° François-Auguste Magon,
5° Joseph-Baptiste Magon,
6° Luc Magon,
7° Pierre Magon,
} écuyers.

V. Nicolas MAGON, écuyer, seigneur de la Chipaudière, colonel et connétable de la ville et château de Saint-Malo, est ainsi qualifié dans un état de rentes de l'année 1698. Il mourut ladite année, laissant de son mariage avec demoiselle Marie GILBERT quatre enfants, savoir :

1° Thomas MAGON, écuyer;
2° Jean-Baptiste MAGON;
3° Nicolas MAGON;
4° Guillaume-Pierre MAGON.

BRANCHE DE LA GERVAISAIS.

IV. Nicolas MAGON, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Chipaudière, deuxième fils d'autre Nicolas et de dame Perrine GROUT, a épousé demoiselle Thérèse EON. De cette alliance sont nés les trois enfants ci-après :

1° Nicolas, qui suit;
2° Jean MAGON, auteur de la branche DE LA GICLAIS, qui sera rapportée plus loin ;
3° Marie MAGON, mariée au marquis DAUVET.

V. Nicolas MAGON, chevalier, marquis de la Gervaisais, colonel d'un régiment de son nom, puis lieutenant-général des armées du Roi, a épousé demoiselle N..., dont il eut le fils qui suit.

VI. Alain MAGON, chevalier, marquis de la Gervaisais, lieutenant-colonel des gardes françaises, chevalier de l'ordre du Roi et lieutenant-général des camps et armées, eut pour fils :

VII. Nicolas MAGON, marquis de la Gervaisais, marié à demoiselle Catherine DE MONTLUC, qui le rendit père de :

VIII. N... MAGON DE LA GERVAISAIS, marié à sa parente demoiselle Anne MAGON DE LA VILLEHUCHET, dont il n'eut qu'une fille :

1° Marie MAGON DE LA GERVAISAIS, mariée à M. DE SAINT-PERN.

BRANCHE DE LA VILLEHUCHET.

IV. Jean MAGON, écuyer, seigneur de la Fontaine-Roux, conseiller au Parlement de Bretagne, en 1687, mourut dans cette charge le 23 janvier 1699. Il avait épousé, en l'année 1644, demoiselle Marie-Guyonne NEPVEU DE LA VILLEPOULET, qui le rendit père des quatre enfants ci-après :

1° Jean, qui suit;
2° Julien MAGON, chanoine de Saint-Malo;
3° Jacques Magon, écuyer, seigneur de Trégueury;
4° Nicolas MAGON, seigneur de la Villepoulet, qui a épousé noble demoiselle Marguerite DU BOIS. De ce mariage sont issus :
A. Jean-Baptiste MAGON;
B. Nicolas-François MAGON;
C. Alain MAGON;
D. Marie MAGON;
E. François-Joseph MAGON.

V. Jean MAGON, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Villebague, né le 18 septembre 1648, fut maintenu dans sa noblesse à l'intendance de Bretagne, le 13 juillet 1702, avec ses frères, ses enfants et ses neveux. Il a épousé demoiselle Hélène EON, dont il eut :

VI. Nicolas MAGON DE LA VILLEPOULET, marié à demoiselle Marguerite DUBOIS, qui le rendit père de :

VII. Jean-Baptiste MAGON DE LA VILLEHUCHET, marié à demoiselle Thérèse PORÉE, dont est né :

VIII. Nicolas-François MAGON DE LA VILLEHUCHET, écuyer, marié à demoiselle Calixte NOUAILLE DE LA VILLEGILLE. De cette alliance sont nés quatre enfants, savoir :

1° Nicolas, qui suit;
2° Auguste MAGON DE LA VIEUVILLE, qui a épousé demoiselle Marie LE GOBIEN;
3° Charles MAGON DE LA VILLEHUCHET, qui a épousé demoiselle MAGON DE LA BALUE;
4° Anne MAGON DE LA VILLEHUCHET, mariée au marquis DE LA GERVAISAIS.

IX. Nicolas MAGON DE LA VILLEHUCHET, né le 15 mars 1760, épousa Françoise DE BIZIEN, qui lui donna quatre enfants :

1° Eugène, qui suit;

2° Françoise Magon de la Villehuchet;
3° Gaspard Magon de la Villehuchet;
4° Louise Magon de la Villehuchet, mariée à M. de Porcaro.

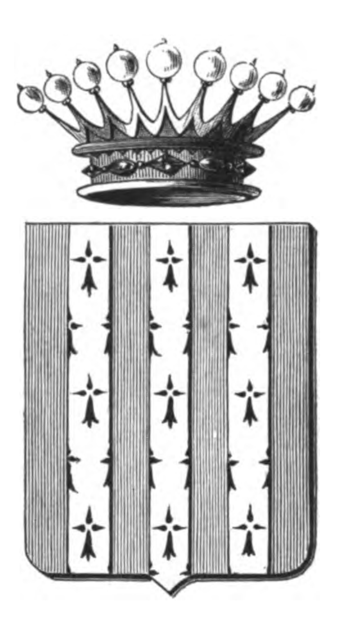
X. Eugène Magon de la Villehuchet, né le 4 juin 1808, marié à demoiselle N... Le Gobien; il a eu de ce mariage :

1°. Hippolyte Magon de la Villehuchet, né le 26 novembre 1829;
2° Julie Magon de la Villehuchet, mariée au vicomte de Cheffontaines;
3° Berthe Magon de la Villehuchet;
4° Armelle Magon de la Villehuchet.

DE VISSAC

AUVERGNE

SEIGNEURS DE VISSAC, D'ARLENC, DE VAL-LE-CHASTEL, DE MARSAC, DE MURS, DE GOUT, DE MONTRÉAL, DE SAINT-POL DE TARTAS, DE BLAZÈRE, DE LA BROSSE, DE THORY-SUR-ALLIER, DE SAINT-PIERRE, DE RILHAC, DE MEXIMIEUX, DE MONTENAY.



ARMES : *De gueules, à trois pals d'hermines.* — COURONNE : *De comte.*



E VISSAC, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, qui a pris son nom d'une seigneurie et d'un ancien château situé au diocèse de Brioude, est connue depuis Pierre de Vissac (1), chanoine-comte de Brioude, en 1161. Elle a produit plusieurs personnages marquants, entre autres : un chancelier de France, au milieu du XIV[e] siècle; un évêque de Saint-Flour, en 1384, puis de

(1) On sait qu'il fallait faire preuve de quatre cents ans de noblesse pour être admis parmi les chanoines-comtes de Brioude.

Lavaur en 1394; neuf chanoines-comtes de Brioude, de 1161 à 1389; des officiers supérieurs dans les armées de terre et de mer et plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Elle a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables de la France, entre autres celles de La Roche, de Montboissier, de Saissac, de Puy, de Montmorin, de Rochebaron, de Joyeuse, de Mercœur, de Montagut, de Lastic, de Gout, de Chauvigny, de Saint-Hérem, d'Apchon, de Saint-Palais, de Tournon, de Thinières, de Polignac, de Lafayette, d'Aurelle, de Roure, de Ginestoux, de Gamond, de la Tronchère, d'Esparvier, d'Abrigeon, de Rivière, de Jossoin, de Valgorge, etc. Le premier auteur connu de cette maison à partir duquel s'établit la filiation non interrompue sur titres originaux est :

FILIATION

I. Pons DE VISSAC, écuyer, seigneur de Vissac, vivant vers 1205 et 1245, sans doute frère de Pierre de Vissac (1), qui eut trois enfants, savoir :

1° Gaspard, qui suit;
2° Pierre DE VISSAC, chanoine-comte de Brioude, en 1284, mort le 1er août 1286, suivant l'obituaire de ce chapitre;
3° Dalmas DE VISSAC, reçu chanoine-comte de Brioude, de 1254 à 1274 (2).

II. Gaspard DE VISSAC, écuyer, seigneur de Vissac, Ier du nom, vivant en 1247, épousa Marguerite DU PUY et en eût :

1° Etienne, dont l'article suit;
2° Françoise DE VISSAC, dame D'AUROSE, morte au mois d'août 1286;

Dans le même temps vivait Silve DE VISSAC, seigneur de la Brosse, de Vissac, père de Maragde de Vissac, marié vers l'an 1330, avec Armand DE ROCHEBARON, seigneur d'Usson.

III. Étienne DE VISSAC, Ier du nom, seigneur de Vissac, vivant en 1278, épousa Guigonne, dame d'ARLENC, fille et héritière de Pons, seigneur d'Arlenc, et de Béatrix de la Roche-en-Regnier; il fut présent à un traité passé

(1) Il portait deux sautoirs dans son contre-pal.
(2) *Histoire de la Maison d'Auvergne*, par Baluze, Preuves, page 377).

l'an 1287, entre Guillaume de Bourbon et Robert, comte d'Auvergne; il vivait encore en 1331 (1). Ses enfants furent :

1° Pons, qui suit;
2° Hugues, qui fonda la seconde branche rapportée ci-après.

Dans le même temps vivaient : Pons DE VISSAC, chanoine, comte de Brioude, en 1314.

Geraud DE VISSAC et Armand DE VISSAC, chanoines-comtes du même chapitre en 1323 et 1333.

IV. Pons DE VISSAC, deuxième du nom, seigneur de Vissac, d'Arlenc, et de Val-le-Chastel, près Brioude, fut présent à l'émancipation que fit Bertrand, seigneur de Chalançon en 1295, de son petit-fils Guillaume de Chalançon, en le mariant avec Clémence DE LA ROCHE, il se rendit garant en 1304 de la dot que le comte Dauphin donnait à sa fille en la mariant à Pierre DE MONTAGUT; fut l'un des exécuteurs testamentaires de Béraud, seigneur de Mercœur en 1314, fut assigné le samedi avant la Saint-Michel en 1321, pour assister à l'ouverture de ce testament; alla en Hainaut, de la part du Roi, avec Hue de Lannoy, en 1316; fit la même année hommage au Roi du château du Val et de celui de Marsac, qu'Henry de la Rouère lui avait donnés, et au sujet desquels il plaida depuis contre Humbert de Beaujeu et sa femme, en 1320 et 1322; il fut maintenu en possession de la moitié.

Pons acquit en 1326 la seigneurie de Marsac, près de Riom, de Catherine de Royer. Étienne et lui plaidaient conjointement avec la noblesse d'Auvergne, contre le clergé en 1331; (2) il vivait encore en 1347. Il avait épousé Alix DE MONTBOISSIER, dont il eut :

1° Pierre DE VISSAC, qui fut substitué par Eracle de Montboisier, son oncle, en 1328;
2° Louis, seigneur DE VISSAC, qui suit;
3° Dalmas DE VISSAC, seigneur de Marsac, dont il fit hommage au seigneur de Tournouaille, en 1350. Deux ans auparavant, il s'était obligé avec son frère au traité de mariage de Béraud Dauphin, seigneur de Mercœur, avec Yolande de Genève. Il servit en Languedoc, en 1346, et sous Amauri, sire de Craon, en 1352. Il fut père de :
   A. Guillaume, seigneur de Vissac;
   B. Pierre DE VISSAC, chanoine de Clermont;
   C. Pons DE VISSAC, qui s'empara avec son frère, de nuit et de force, du château de Vissac sur leurs cousines; il fut poursuivi criminellement à ce sujet en 1367 et 1370;

(1) *Voyez* Baluze, page 131.
(2) *Voyez* Baluze, tome II, pages 621 et 622.

D. Dalmas de Vissac, seigneur de Val et de Marsac, qui assista, en 1418, à la donation que Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, fit à Marie d'Auvergne, femme de Bertrand de la Tour (1); sa succession fut partagée, le 23 mars 1472, entre François de Tournon et Antoine de Rochebaron;

4° Pons de Vissac, chanoine de Meaux, qui fit une fondation dotatoire du Val-le-Chastel, en faveur des religieux de la Chaise-Dieu, au mois de juin 1357 (2);

5° Louis de Vissac, écuyer, seigneur de Vissac et de Marsac, vivait en 1340. Il épousa Béatrix de Saissac, qui resta veuve en 1361, étant mère de deux filles :

A. Dauphine de Vissac, qui était avec sa sœur sous la tutelle de Guy de Prohines, en 1367 et 1370; l'une et l'autre plaidaient contre leurs cousins, qui s'étaient emparés du château de Vissac. Dauphine fut religieuse ;

B. Marguerite de Vissac, épousa Raymond de Prohines, seigneur de Prohines et de Saint-Privas, fils de son tuteur.

DEUXIÈME BRANCHE DES SEIGNEURS D'ARLENC

IV. Hugues de Vissac (3), chevalier, seigneur d'Arlenc, second fils d'Etienne, seigneur de Vissac, et de Guigonne, dame d'Arlenc, est nommé dans le traité de mariage de Mathilde Dauphine, en 1288 ; il se rendit garant en 1299, pour le seigneur de Beaujeu, du traité que ce dernier fit avec Robert, comte d'Auvergne ; le Roi l'envoya en 1312, avec plusieurs seigneurs, au royaume de Navarre, pour en prendre le gouvernement, et il y fit de temps en temps des voyages.

Il alla aussi en cour de Rome en 1314, ainsi qu'en Savoie et en Dauphiné, pour tâcher d'établir une paix solide entre le comte et le dauphin. Plus tard, en 1318, il reçut l'ordre de se trouver à Clermont, en Auvergne, quinze jours après la saint André, en armes et chevaux, pour accompagner le duc de Bourgogne et le comte de Boulogne dans leur voyage. Le seigneur de Mercœur le fit un des exécuteurs de son codicile, le 16 avril 1320 ; il vivait

(1) Baluze, tome II, pages 621 et 622.

(2) *Coutumes d'Auvergne*, tome IV, page 589.

(3) On ne croit pas que ce soit le même qu'Hugues de Vissac, conseiller au Parlement de Paris, en 1315.

encore le 13 août 1333, époque à laquelle il transigea avec Jean, abbé de la Chaise-Dieu (1). Ses enfants furent :

1° Pons, seigneur de Vissac, mort sans enfants de Guyonne DE JOYEUSE ;
2° Etienne DE VISSAC, seigneur d'Arlenc, chancelier de France, qui suit ;
3° Hugues DE VISSAC, chanoine de Brioude et archidiacre de Troyes, en 1336.

V. Etienne DE VISSAC, seigneur d'Arlenc et de Murs, chancelier de France, fut présent au traité de mariage fait, le 13 avril 1334, entre Guyot de Chalençon et Isabelle Dauphine ; il prétendit avoir droit, à cause de sa femme, à la succession de Béraud, seigneur de Mercœur, et, dans la suite, il en obtint le château et châtellenie de Murs, avec 2,000 livres de rente sur le péage de six terres, dont les fief et hommage furent, à sa prière, réunis à la couronne de France, sans en pouvoir jamais être séparés, par lettres du roi Philippe de Valois, données à Conflans au mois de juin 1339 ; il remit peu de temps après les sceaux, et vivait encore en 1350. Il eut pour femme Alix DE POITIERS, fille de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chancoc, et de Luce, baronne de Beaudiner et de Montrégaud. Il en eut :

1° Etienne, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui suit ;
2° Pierre DE VISSAC, chanoine de Meaux en 1359, comte de Brioude en 1374 ;
3° Jean DE VISSAC, chevalier, épousa Blanche AYCELIN DE MONTAGUT, dont il n'eut point d'enfants. Etienne DE VISSAC, son frère, plaidait en 1370 et 1372 contre les héritiers de cette dame ;
4° Alix DE VISSAC, femme de Jean, seigneur de Lastic, vivait en 1370.

VI. Etienne, seigneur DE VISSAC, d'Arlenc et de Murs, vivait en 1370, et mourut à l'armée en 1386 ; il avait épousé Jeanne-Gabrielle DE GOUT, fille héréditaire de Gaspard de Gout (2), sous la condition qu'Etienne DE VISSAC et ses descendants ajouteraient les nom et armes de sa maison aux nom et armes DE VISSAC. Ses enfants furent :

1° Antoine DE VISSAC, seigneur d'Arlenc, qui suit ;
2° Pierre DE VISSAC, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, puis évêque de Saint-Flour, fut témoin, en 1384, d'un traité fait, le jeudi de l'Epiphanie, entre Bertrand, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et Geoffroi de Bolque, seigneur de Montgascon, et transigea, le samedi après la fête de Saint-Mathieu, en 1385, avec l'abbé de Pébra, pour la juridiction épiscopale sur les bénéfices dépendants de cette abbaye ; il fut transféré à l'évêché de Lavaur en 1394, donna, en

(1) Baluze, page 154.
(2) La maison DE GOUT, fondue dans celle DE VISSAC, était très-ancienne, et portait pour armes : D'azur, à deux chevrons d'or, semés de fleurs de lis et accompagnés de trois étoiles, le tout du même.

1397, soixante écus d'or aux frères prêcheurs de Saint-Flour pour bâtir une église, et fut enterré dans le monastère de la Chaise-Dieu devant le grand autel;

3° Louis DE VISSAC, seigneur de Thory-sur-Allier et de Saint-Pierre, vivait en 1400. Il avait épousé Jeanne DE CHAUVIGNY, qui plaidait, en 1420, contre Hélion de Saint-Julien. Il en eut :

A. Louis DE VISSAC, seigneur de Thory, qui épousa Annette DE PUY, fille de Jean de Puy, seigneur de Bermond, et d'Isabeau de Saint-Palais; elle se remaria, en 1426, à Jean, seigneur de Chaseron;

B. Alix DE VISSAC, épousa N... D'ASTORG, seigneur de Taillac, dont elle était veuve en 1423.

VII. Antoine, baron DE VISSAC, seigneur de Gout, d'Arlenc et de Murs, vivant en 1392, fit hommage à Jean de Berry, duc d'Auvergne, de ses terres d'Arlenc et de Murs, en 1415. Il avait épousé Marguerite D'APCHON, fille de Louis d'Apchon et de Marguerite d'Estaing ; il en eut :

1° Claude, seigneur de Vissac, qui suit;

2° Antoine, baron DE VISSAC, d'Arlenc et de Murs, après l'an 1476, épousa Anne DE LA ROUE, fille de Claude, seigneur de La Roue, et de Billette de Tournon, dont il eut :

A. Jeanne, dame DE VISSAC, d'Arlenc et de Murs, qui épousa, le 30 août 1497, Just, baron DE TOURNON, conseiller et chambellan du roi François Ier, fils de Jacques, baron de Tournon, et de Jeanne de Polignac;

3° Marguerite DE VISSAC fut mariée à Pierre DE MONTMORIN, seigneur de Saint-Hérem, chevalier, fils de Jacques de Montmorin, seigneur d'Auzon et de Rillac, et de Jeanne de Gouge, dite de Champagne, dame de Saint-Hérem. Pierre de Montmorin se remaria, le 9 janvier 1459, à Isabeau DE FAUDOAS, fille de Béraud, chevalier de Faudoas et de Barbazan, et dame de Billy, sa seconde femme;

4° Jeanne DE VISSAC, femme de François MARÉCHAL, chevalier, seigneur de Meximieux et de Montaney ;

5° Marguerite DE VISSAC.

VIII. Claude DE VISSAC, Ier du nom, seigneur de Gout, d'Arlenc et de Murs, assista le seigneur de Thinières, son beau-frère, dans la surprise du château de Vernières, et fut pour ce fait poursuivi criminellement en 1440. Il fit hommage, en 1443, au duc de Bourbon, comte d'Auvergne, de ses terres d'Arlenc et de Murs. Il plaidait contre Jacques de Thinières en 1454 et 1460, et vivait encore en 1476. Il avait épousé Marguerite DE THINIÈRES, dont il eut :

1° Claude DE VISSAC, seigneur de Montréal du vivant de son père, mort sans alliance;

2° Jean, dont l'article suit.

IX. Jean DE VISSAC, seigneur de Gout, vivant en 1525, épousa Marie DE ROURE, fille et héritière de Guillaume de Roure, seigneur de Saint-Pol de Tartas, près le Puy, élection de Brioude. Il en eut :

X. Gaspard DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout et de Saint-Pol de

Tartas, vivant en 1570, marié avec Louise DE FOURNIER, qui le rendit père du fils qui suit.

XI. Jean-Louis DE VISSAC, seigneur de Gout et de Saint-Pol de Tartas, épousa, le 1[er] mars 1588, Marguerite DE GINESTOUX, fille de Charles de Ginestoux, baron de la Tourrette, seigneur de la Bastide, et d'Anne d'Agrain des Hubas. Il eut pour fils :

XII. Claude DE VISSAC, II[e] du nom, seigneur de Gout, marié, le 6 octobre 1633, avec Marie D'ESPARVIER, fille et héritière de Jacques d'Esparvier, seigneur de Blazère. De ce mariage est issu :

XIII. Annet DE VISSAC, seigneur de Blazère, qui, par contrat du 15 août 1674, épousa Gabrielle DE GAMOND, de laquelle il eut seize garçons; quinze entrèrent au service; deux devinrent officiers supérieurs et furent décorés de la croix de Saint-Louis; les autres parvinrent à divers grades; onze sont morts au service ou au champ d'honneur (1).

Louis DE VISSAC, l'un des fils d'Annet, a continué la descendance. Ils avaient deux sœurs : l'une mariée à Henri DE ROURE, seigneur des Deux-Aigues; la seconde, à messire DE LA TRONCHÈRE, seigneur de la Chabanne.

XIV. Louis DE VISSAC, seigneur de Blazère, épousa, le 3 septembre 1706, Marianne DE JOSSOIN, fille de noble Joseph de Jossoin de la Tour, seigneur de Plauzoles, et de Madeleine de la Tourette. Elle le rendit père d'Annet-Joseph, qui suit.

XV. Annet-Joseph DE VISSAC, épousa, le 22 mai 1748, Jeanne-Rose D'ABRIGEON, fille de noble Timothée d'Abrigeon, seigneur de La Champ-Raphaël et autres lieux, dont sont issus :

1° Joseph, qui suit;
2° Louis DE VISSAC, ancien officier de cavalerie, qui fut nommé commandant du Bas-Vivarais, pour l'ordre de la noblesse, lors des élections des députés aux Etats généraux, à Villeneuve de Berg, en 1789.

XVI. Joseph DE VISSAC, ancien officier d'infanterie, s'allia, par contrat

(1) La maison DE VISSAC comptait encore dans le même siècle plusieurs capitaines d'infanterie et de cavalerie, chevaliers de Saint-Louis, un officier aux gardes wallonnes', qui passa du service de la France à celui de l'Espagne; il devint officier supérieur et fut décoré des ordres de Sa Majesté Catholique.

du 11 septembre 1772, à Marie Marguerite DE RIVIÈRE, fille de noble Jean-Pierre de Rivière, seigneur de Veyrière. De ce mariage est issu :

XVII. Joseph-Alexandre DE VISSAC, marié, le 6 septembre 1796, avec Marguerite-Victoire DE JOSSOIN DE VALGORGE, fille de noble Jean-Roch de Jossoin de Valgorge, Ier du nom, seigneur de Valgorge et de Plauzoles, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, bailli d'épée des Etats du Vivarais, et de Christine de Peyret de Malerivé. De ce mariage sont issus :

1° Joseph-Auguste-César-Alexandre, qui suit;
2° Louis-Charles-Hippolyte DE VISSAC, célibataire;
3° Jules-Philippe-César DE VISSAC, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion-d'Honneur et chevalier de deuxième classe de l'ordre de Pie IX, marié, le 17 mars 1845, à demoiselle Pauline DE VISSAC, fille de Pierre DE VISSAC, ancien jurisconsulte de la Cour royale de Riom, chevalier de la Légion-d'Honneur. De ce mariage est issue :
 A. Marie-Antoinette DE VISSAC;
4° François-Aubin-Eugène DE VISSAC, célibataire;
5° Louis-Adolphe DE VISSAC, célibataire;
6° Marie-Sophie-Emélie DE VISSAC, mariée le 28 décembre 1828, à Joachim DE CHASTEIGNIER DE BURAC, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis;
7° Marie-Julie-Caroline DE VISSAC, religieuse de l'ordre de la Visitation.

XVIII. Joseph-Auguste-César-Alexandre, baron DE VISSAC, chef de nom et d'armes de sa famille, a épousé, le 1er mai 1828, mademoiselle Eudoxie DE GUNPERTZ, fille de Jean, baron de Gunpertz, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1° Emmanuel DE VISSAC;
2° Henri DE VISSAC;
3° Albert DE VISSAC;
4° Marc DE VISSAC;
5° Marie DE VISSAC.

COSTE DE CHAMPERON

TOURAINE, POITOU ET ILE-DE-FRANCE

COMTES DE CHAMPERON ET DE DRUY; SEIGNEURS DE MARCONVILLE, DE FLINS, DE SENNEVILLE, DE MEILLY, DE ROUVRE, DE MACONGE, DE CHAUDENAY, DE MONDREVILLE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, au lion d'or; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.* — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



A famille COSTE DE CHAMPERON est originaire de la Touraine, d'où elle s'est transplantée en Poitou, puis à Paris. Elle occupait dès le XIV[e] siècle un rang élevé dans la noblesse, comme l'attestent les documents originaux de cette époque et le témoignage des historiens.

A une date qui n'est pas précisément déterminée, mais qui ne saurait être postérieure au XVI[e] siècle, une branche de cette maison s'est transplantée à Paris. Cette maison a été confirmée dans les prérogatives de sa noblesse par un jugement de maintenue rendu en 1667; ses armoiries, telles qu'elles sont décrites et représentées ci-dessus, ont été enregistrées à l'*Armorial genéral* dressé en vertu de l'édit de novembre 1696. Enfin elle a fourni de nouveau les preuves de son ancienne et noble origine par devant le généalogiste Chérin, en 1784.

On verra plus loin que la famille Coste DE CHAMPERON a produit des personnages distingués par leurs fonctions élevées, leurs services militaires, leur attachement et leur dévouement aux idées monarchiques.

Parmi les seigneuries importantes qu'elle a possédées, on remarque celles de Champeron et de Druy, de Marcouville, de Meilly, de Rouvre, de Maconge, de Chaudenay, de Tilly et de Mondreville.

Ses principales alliances sont avec les maisons de Courchamp, de Varin, Joubert de la Bastide, marquis de Châteaumorand, de Charlary, Marquette de Flavigny, de Fortisson, Lucas de Couville, de Serviès de Campredon, etc.

Le plus ancien personnage connu de cette maison, dont le nom se trouve mentionné dans les chartes qui nous ont été représentées, est :

Raymond COSTE, qui assiste comme témoin à une reconnaissance féodale faite à noble Rostang de Marguerites, chevalier, par Guillaume Polas, en 1340 (*Titre original*).

Guillon COSTE, écuyer, servait en 1410 dans une compagnie d'hommes de guerre, tous écuyers, dont la montre fut reçue à Châteauthierry (*original*).

Jehan COSTE, garde des Sceaux, établi de par le Roi en la ville de Pont-Sainte-Maxence, en l'Ile-de-France, passe une Charte en cette qualité l'an 1523 (*Titre original*).

Noble homme Michel DE CHAMPERON, écuyer, seigneur des Piais, rend foi et hommage en partie à Claude des Essarts, seigneur de Thieulx, de la haute justice, moyenne et basse pour le fief des Piais, le 30 mars 1532.

Enfin Michel DE CHAMPERON, conseiller du Roi en sa Cour du parlement, donne une quittance à Paris, le 14 avril 1604 (*Titre original*).

C'est vers cette époque que la branche actuelle subsistante quitta la Touraine pour s'établir en l'Ile-de-France. Le premier qui paraisse s'y être fixé, et à partir duquel se continue sans interruption, jusquà nos jours, la filiation de cette ancienne et noble famille, est Jean COSTE, qui suit.

FILIATION

I. Jean COSTE, seigneur de Champeron, né vers 1640, fut pourvu par lettres patentes du 1er mai 1681, de l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, charge dans laquelle il a remplacé Jean de Mortonne, écuyer. Il est qualifié seigneur de Tilly, de Flins, de Senneville et autres lieux, dans la fondation qu'il fit par acte de l'année 1695, passé devant Me Noël, notaire royal à Saint-Laurent, d'une messe tous les lundis de chaque semaine dans l'église de Notre-Dame de Tilly; la dite fondation fut faite moyennant la somme de 89 livres 16 sous et deux arpents de terre, en faveur de la cure de la dite paroisse.

Le seigneur de Champeron fit son testament olographe à Paris, le 3 juillet 1698, par lequel il substitue à René, fils aîné de son second mariage et à ses descendants la terre de Tilly, à la charge d'en prendre le nom.

Il légua 50 livres de rente à chacune de ses filles religieuses; au bas de ce testament sont deux codiciles, l'un du même jour, l'autre du 20 juin 1699, portant quelques nouvelles dispositions.

Ces divers actes furent déposés le 15 janvier 1700 entre les mains de Bonhomme, notaire au Châtelet de Paris. Le seigneur de Champeron est rappelé comme étant mort revêtu de sa charge de conseiller secrétaire du Roi, dans les lettres de provision de Jacques Chauveau, avocat au parlement, son successeur au dit office. Il avait épousé 1° Françoise GUILLEMIN DE COURCHAMP; 2° Catherine DE VARIN, dame de Tilly et de Senneville. Il avait eu, du premier lit :

1° Jean-Charles, qui suit;
2° Joseph COSTE DE CHAMPERON, qui transigea, par acte du 8 avril 1702, avec sa belle-mère et ses frères, au sujet de la succession de son père;
3° Charles COSTE DE CHAMPERON, institué héritier universel par le testament de son

père, figura dans la transaction du 8 avril 1702, et assista au contrat de mariage de Gilles-Charles, son frère consanguin, le 14 juillet 1713;

4° Françoise COSTE DE CHAMPERON, religieuse au couvent des dames carmélites de Paris;

5° Marie COSTE DE CHAMPERON, religieuse au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Tours;

6° Renée COSTE DE CHAMPERON, religieuse au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Melun. Elle est rappelée avec ses deux sœurs dans le testament de son père et dans la transaction de 1702;

7° Louise COSTE DE CHAMPERON, } décédées avant leur père, suivant ledit acte de
8° Marguerite COSTE DE CHAMPERON, } transaction de 1702.

Du second lit :

9° Réné COSTE DE CHAMPERON, institué héritier universel par le testament de son père, du 3 juillet 1698. Il transigea avec sa mère et ses frères et sœurs en 1702, et prit dans l'acte le titre de seigneur de Tilly, de Senneville et autres lieux, conformément aux dernières volontés de son père. Il mourut sans postérité, et ses seigneuries passèrent à Gilles, son frère puiné;

10° Gilles-Charles COSTE DE CHAMPERON, auteur de la branche des seigneurs DE TILLY, rapportée ci-après.

II. Jean Charles COSTE, chevalier, seigneur de Champeron, de Marcouville, de Meilly, de Rouvre, de Chaudenay, de Maconge et autres lieux, naquit vers 1673. Institué héritier universel par le testament de son père, il transigea avec sa belle-mère et ses frères et sœurs germains et consanguins, tant en son nom que comme légataire particulier de son oncle maternel, noble René Guillemin, seigneur de la Morlière. Il reçut la cession qui lui fut faite par acte du 21 septembre 1701, passé devant Bonhomme, notaire, par Joseph Coste, sieur de Tilly, son frère puîné, de tous ses droits sur la succession de leur mère, à la condition d'acquitter les charges de la succession et de tenir compte de la somme de 12,343 livres 12 sous 6 deniers, que le dit sieur de Tilly reconnaissait lui avoir été ci-devant payée à diverses fois, à compte de sa part héréditaire dans la succession de sa mère, et en outre moyennant la somme de 36,000 livres. Il fut pourvu de l'office de conseiller du Roi, puis de celui de président à la Cour des aides le 16 août 1719, et mourut avant le 15 juillet 1752. Revêtu de ladite charge, comme on le voit par les provisions de Jean-Charles, son fils et son successeur, il avait épousé par contrat passé le 7 juillet 1706, devant Boutteville, notaire au Châtelet de Paris, demoiselle Marie-Geneviève DU CHESNE, fille de Justin du Chesne, écuyer, fourrier de la maison du Roi. Les témoins qui ont signé au contrat de mariage sont : messire Jacques de Beringhen, comte de Chateauneuf; Marie d'Aumont, sa femme; Anne de Beringhen, marquise de Vassé, et de divers parents et alliés. Il laissa de son mariage :

1° Jean Charles, qui suit;

2° Marie-Catherine Coste de Champeron, mariée à Pierre-Sylvain Joubert de la Bastide, marquis de Châteaumorand, morte sans enfants.

Par une quittance originale, donnée par Madame la marquise de Château-Morand, le 15 juillet 1777, à M. Loyseau de Bérenger, écuyer, trésorier général de S. A. S Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, on voit qu'elle recevait une pension de ce prince. Cette quittance est signée : Coste de Champeron, marquise de Chateaumorand ;

3° N... Coste de Champeron, mariée à M. de Soudeil, dont postérité.

III. Jean-Charles Coste, comte de Champeron et de Druy, seigneur de Marcouville et autres lieux, né le 13 février 1724, fut mousquetaire du roi, puis conseiller et président en la Cour des aides. Il fit une constitution de 450 livres de rente perpétuelle, par acte du 1er juillet 1751, en faveur de messire Branche, seigneur de Seuil, conseiller du Roi, président au bailliage et siège présidial de Laon, moyennant la somme de 9,000 livres. Dans cet acte il est qualifié conseiller en la Cour des aides de Paris. Il porte encore le même titre dans les lettres du 15 juillet 1752, par lesquelles il fut pourvu de l'office de président en la dite Cour, vacante par la mort de son père. Il épousa, 1° le 23 août 1749, noble demoiselle Marie-Anne-Madeleine Marquette, fille de Nicolas Marquette, seigneur de Flavigny, dont il était veuf le 29 mars 1756, comme on le voit par une transaction de ce jour, au sujet de la succession de la défunte passée devant Me Patu, notaire au Châtelet de Paris ; 2° par contrat du 26 octobre 1762, demoiselle Jeanne de Charlary, fille mineure de feu messire Antoine de Charlary (1). Il n'avait eu du premier lit que deux enfants décédés en bas âge ; du second il laissa :

1° Louis-Marie, qui suit ;
2° N... de Champeron, mariée à M. de Fortisson.

IV. Louis-Marie Coste, comte de Champeron, chevalier, né le 21 janvier 1770, fut baptisé le lendemain dans l'église de Saint-Eustache de Paris. Il entra comme sous-lieutenant au régiment de Bassigny (infanterie), le 27 mai 1785, émigra en 1791, et fit toutes les campagnes à l'armée de monseigneur le prince de Condé, et en Hollande dans le régiment des hussards nobles de Béon, ce qui est constaté par un certificat du marquis de Breuilpont, en date du 9 septembre 1814, et par un autre du duc de Bourbon, en date du 21 août 1815 ; il fut nommé successivement chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre le 1er septembre 1814 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de

(1) Antoine de Charlary, capitoul de Toulouse, avait plusieurs autres enfants, qui se sont tous alliés aux principales familles de la province : un fils épousa mademoiselle de la Fare ; une fille fut mariée à M. de la Trenne, et une autre mariée à M. d'Albin.



Saint-Louis le 26 octobre de la même année; capitaine de cavalerie le 26 septembre, pour tenir rang à partir du 27 mai 1795, et enfin chevalier de l'ordre du Lys le 10 décembre suivant. Le roi Louis XVIII lui conféra le grade honorifique de chef d'escadrons par brevet du 2 avril 1817 (1). Il a épousé demoiselle Camille-Victoire-Hippolyte Maïssé, veuve sans enfants en premières noces de feu M. de Martelly-Chotard. Il est mort le 2 janvier 1818, laissant de son mariage les quatre enfants ci-après :

1° Gustave, comte de Champeron, qui suit ;
2° Paul, vicomte de Champeron, né en 1810, directeur des postes à Avranches, marié le 21 août 1844, à mademoiselle Marie-Caroline-Louise-Désirée Lucas de Couville, issue d'une famille très-noble de la Normandie, qui porte pour armes : De gueules, à trois chevrons d'argent. De ce mariage sont nés les enfants ci-après :
   A. Camille désirée-Marie de Champeron, née le 22 juillet 1845.
   B. Louise-Marie-Bernardine de Champeron, née le 11 octobre 1847.
   C. Pauline-Alexandrine-Marie de Champeron, née 19 juin 1849.
   D. Mathilde-Marie-Alexandrine de Champeron, née le 6 mars 1851.
   E. Clémentine-Marie de Champeron, née le 29 août 1802.
3° Nelly de Champeron, née en 1808, décédée.
4° Zénaïde de Champeron, décédée.

V. Gustave Coste, comte de Champeron, chef de noms et d'armes de sa famille, général de brigade, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, et de celui de Medjidié de Turquie, chevalier de l'ordre du Bain d'Angleterre, etc., est né le 22 septembre 1807. Il a épousé le 3 octobre 1842 mademoiselle N. de Serviès de Campredon. De ce mariage sont nés les enfants ci-après :

1° Hélène de Champeron, née en 1845, décédée;
2° Jeanne de Champeron, née le 4 mai 1848;
3° Henri de Champeron, né le 12 décembre 1820.

(1) Il est qualifié du titre de comte dans le brevet de chef d'escadrons, signé du roi Louis XVIII, qui lui fut délivré le 2 avril 1817 ; dans son diplôme de chevalier du Saint-Sépulcre, daté du 1er septembre 1814; dans ses états de service, délivrés par le ministre de la guerre, le 23 septembre 1816, et dans une foule d'autres pièces officielles.

Voici la copie textuelle du brevet de chef d'escadrons .

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, prenant une entière confiance dans les talents, la valeur, la bonne conduite, et dans la fidélité et l'affection à notre service du sieur Louis-Marie Coste, comte de Champeron, ancien officier, lui avons conféré et conférons le grade honorifique de chef d'escadron, pour tenir rang de ce jour. Mandons à nos officiers généraux, et autres à qui il appartientra de le reconnaître et faire reconnaître en cette qualité.

Donné à Paris le 2 avril 1817.

Signé : Louis.

Par le Roi,
Le Ministre, secrétaire d'Etat de la guerre,
Signé : Maréchal D. de Feltre.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE TILLY

ÉTEINTE.

II. Gilles-Charles Coste de Champeron, seigneur de Tilly, Mondreville, Saint-Laurent et autres lieux, conseiller du Roi en la Cour du parlement et grand' chambre d'icelle, était le fils puîné de Jean Coste de Champeron et de Catherine de Varin, dame de Tilly et de Senneville, sa seconde femme. Il transigea le 8 avril 1702, avec sa mère, René son frère germain, et Jean-Charles et Charles Coste, ses frères consanguins, au sujet de la succession paternelle. Par acte du dernier octobre 1731, il passa un accord avec Elisabeth Baillet, épouse séparée de biens de Pierre de la Vergne, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, au sujet de la ratification d'un contrat de vente de deux maisons et d'un terrain situé au faubourg Saint-Honoré, où se tenait un marché et où devait être bâtie une place. Il avait épousé, le 14 juin 1713, Hélène-Geneviève Noyel; le dit futur assisté de Catherine de Varin, dame de Senneville et de Tilly, sa mère, du président de Lamoignon et de l'avocat-général Lamoignon de Blancmesnil, ses alliés, etc.; il mourut le 7 octobre 1753, âgé d'environ 74 ans. De son mariage il laissa :

1° Joseph-Benoît, qui suit;
2° Bernard-Gilles Coste de Champeron, seigneur de Bromocourt, capitaine de vaisseau, qui fit avec ses frères et sœurs, Joseph, Hélène et Catherine, un acte de partage, en date du 1er février 1763, de la succession de sa sœur Pulchérie;
3° Hélène-Geneviève Coste de Champeron, mariée à Etienne-François-Antoine des Prés, chevalier, seigneur de Pomeyrolle, Sallagousse et autres lieux, conseiller au conseil souverain de Roussillon. Elle figure, autorisée de son mari, dans l'acte de partage de 1763;
4° Catherine-Hélène Coste de Champeron, mariée à Jean Desperais, seigneur de Monglin et autres lieux, comme on le voit par le susdit acte de partage;
5° Charlotte-Pulchérie Coste de Champeron, décédée avant le 1er février 1763, date du partage de sa succession.

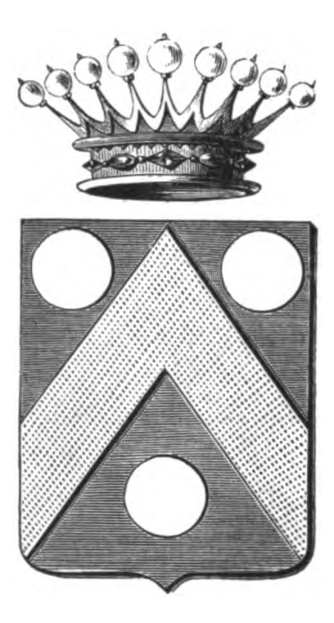
III. Joseph-Benoist Coste de Champeron, seigneur de Tilly, de Mondreville et autres lieux, né le 6 avril 1717, fut pourvu, par lettres du 24 mars 1746, de l'office de conseiller du Roi au parlement de Paris. Il obtint des lettres d'honneur de conseiller au parlement de Paris, office qu'il avait

exercé depuis le 30 mars 1746, jour de sa réception, jusqu'au 3 février 1767, jour où le sieur Antoine-François de Montgodefroid fut appelé à lui succéder. Ces lettres sont datées de Versailles, le 26 février 1767, enregistrées le 7 mars suivant. Il avait épousé par contrat du 21 novembre 1759, demoiselle Chiquet de la Perière, fille de Jan-Baptiste Chiquet de la Perière, seigneur de Chailly, et de noble dame Françoise-Madeleine Le Roy. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

IV. Bernard-Joseph Coste de Champeron, né le 5 juin 1774. On ignore s'il a laissé postérité.

DE SOLIER

LANGUEDOC



Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants d'argent.*
Couronne : *De comte.*



A Famille DE SOLIER, en latin *Solerii*, est originaire des environs de Nîmes, en Languedoc, ainsi que le constate une Charte conservée aux archives de la famille.

C'est une reconnaissance faite à noble Marguerite D'ANDEZE, femme de noble Antoine DE CADOLLE, par Guillaume DE SOLIER (*Guillermus Solerii*), habitant du lieu de Marguerite, près de Nîmes, au sujet d'une terre en Coste-Clausons. On voit que, dès cette époque, la famille DE SOLIER occupait une place distinguée dans sa province. On verra également, par la filiation qui

va suivre, qu'elle s'est constamment alliée à des familles nobles, que plusieurs de ses membres ont occupé des rangs distingués dans l'armée, et ont été créés chevaliers de Saint-Louis, et, qu'enfin, à toutes les époques, la particule nobiliaire a été jointe à son nom.

Le premier auteur connu de cette maison, à partir duquel la filiation peut être établie d'une manière suivie, est :

I. Noble Claude DE SOLIER, vivant au commencement du XVIIe siècle, qui eut pour fils :

II. Daniel DE SOLIER, écuyer, qui épousa par contrat du 23 octobre 1673, noble damoiselle Suzanne LE BLANC DE ROLLET. Les deux époux issus tous de parents qui professaient la religion protestante et professaient eux-mêmes la religion de leurs ancêtres, l'abjurèrent et se firent catholiques. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, l'aîné :

III. Daniel DE SOLIER, IIe du nom, né à La Salle, département du Gard, le 11 mars 1682, fut institué héritier universel des biens de ses pères et mères, et obtint un brevet de lieutenant dans le régiment de Tournaisis; puis il quitta le service en 1706 pour se pourvoir d'une charge de conseiller-auditeur en la souveraine Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juin 1763. Il avait épousé, par contrat du 22 novembre 1705, demoiselle Jeanne DE ROUSSY, fille de noble Pierre DE ROUSSY, originaire des Cévennes. De ce mariage sont nés un grand nombre d'enfants, entre autres :

1° Daniel, qui suit;
2° Pierre DE SOLIER, directeur des douanes, à Metz.
3° François DE SOLIER, garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis;
4° Jean-Louis DE SOLIER, prêtre, prieur de Colognac, fusillé pendant la révolution;
5° Rose DE SOLIER, mariée à noble Guyon DE BAYARD, capitaine d'infanterie;
6° Et plusieurs filles.

IV. Daniel DE SOLIER, IIIe du nom, écuyer, avocat du roi au siège présidial de Montpellier, est né le 18 septembre 1708. Il succéda à son père dans la charge de conseiller en la Cour des comptes, et l'exerça jusqu'en 1790, époque à laquelle les États généraux, convoqués par le roi Louis XVI, la supprimèrent. Il est mort le 22 avril 1796, dans un âge très-avancé. Il avait épousé noble demoiselle Antoinette DE FABRE, qui le rendit père des enfants ci-après :

1° François, qui suit :

2° Pierre-Victor DE SOLIER, receveur des douanes, à Nimes ;
3° Jean-Baptiste-Tiburce DE SOLIER, capitaine dans le régiment d'Hainaut, chevalier de Saint-Louis ;
4° Anne DE SOLIER, mariée à noble Esprit ASTIER.

V. François de SOLIER, écuyer, né le 19 septembre 1733, quitta son père en 1757, pour aller dans la ville d'Agde remplir la charge de subdélégué du gouverneur et de l'intendance du Languedoc. Il s'y maria le 12 décembre 1761, avec noble demoiselle Françoise BARESCUT, dont il eut sept enfants, entre autres :

1° Anne-Daniel-François, qui suit :
2° Pierre-Victor DE SOLIER, marié à demoiselle Lucie BORDE ;
3° Charles-Antoine-Daniel DE SOLIER, officier dans le régiment de Hainaut, massacré comme noble dans les rues d'Agde, le 12 octobre 1798;
4° Jeanne-Amable DE SOLIER, mariée à Barthélemy MOLINIER.

VI. Anne-Daniel-François DE SOLIER, né à Agde le 23 février 1763 (1), entra comme cadet gentilhomme dans le régiment de Bassigny (infanterie), par brevet du roi en date du 16 septembre 1780. Plus tard, il fut nommé Sous-lieutenant par brevet du 11 mai 1785, et lieutenant le 10 janvier 1792 (2). son régiment se trouvant en garnison à Tours, il y donna sa démission le 31 mai 1792, par suite de l'insubordination des soldats qui ne voulaient pas être commandés par des officiers nobles. Il a épousé, par contrat du 16 nivôse an III, demoiselle Marie-Marguerite GENCÉ, dont il eut :

1° Daniel-Marguerite, qui suit;
2° Jean-François-Félix DE SOLIER, mort en bas-âge.
3° François-Jeanne-Silvain DE SOLIER, né le 18 septembre 1799, six mois après la mort de son père. Après avoir été garde du corps du Roi, il se fit recevoir docteur en médecine et alla s'établir dans l'Amérique du Sud. Il s'y est marié le 9 novembre 1844, à mademoiselle Carlina LEZICA, fille de don Pedro Lezica, et de dame Petrona Garcia. De ce mariage sont issus les enfants ci-après :
   A. Daniel-Silvain DE SOLIER, né à Buenos-Ayres le 23 août 1845 ;
   B. Maria-Rosa DE SOLIER, née le 6 décembre 1851 ;
   C. Joséphine DE SOLIER, née à Paris, le 6 janvier 1856.

VII. Daniel-Marguerite de SOLIER, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 9 octobre 1795, entra à l'École militaire de Saint-Cyr le 4 mars 1813, d'où il sortit sous-lieutenant dans la jeune garde impériale le 21 décembre

(1) Pour se conformer à l'art. 6 de la loi du 27 germinal, an II de la République, qui obligeait les nobles à sortir de Paris dans trois jours, et dans dix des ports de mer, sous peine d'être mis hors la loi, François DE SOLIER brûla presque tous ses papiers de famille, et se sauva d'Agde où il ne rentra qu'en 1802.

(2) Les trois diplômes originaux, signés du Roi, sont aux archives de la famille.

de la même année. Après le licenciement de l'armée en 1815, il entra dans l'administration des forêts et y resta jusqu'à ce que ses bons et loyaux services l'eussent fait mettre à la retraite (1857) avec le grade d'inspecteur de 1re classe. Il a épousé, par contrat du 30 novembre 1824, Antoinette-Joséphine-Agathe DE JULIEN DE MONS, fille d'Antoine-François-Philibert DE JULIEN, marquis DE MONS, et de dame Louise-Pauline LOUET-MURAT-NOGARET DE CALVISSON. De ce mariage sont nés deux filles :

1° Marie-Pauline DE SOLIER, née le 15 septembre 1825;
2° Eugénie-Silvia DE SOLIER, née le 11 juillet 1827.

LE SELLIER DE CHEZELLES

PICARDIE

Vicomtes de Chezelles; Seigneurs de Prouzel, de Frireulles, de Rosel, d'Evry, de Frières-Faillouel, de Condren, de Villette, de Vauxménil, de Blécourt et autres lieux.



Armes : *D'or, à l'aigle d'azur becquée et membrée de gueules.* — Couronne : *De marquis.* Supports : *Deux sauvages.* — Cimier : *Une aigle naissante.*

La famille **LE SELLIER DE CHEZELLES**, d'ancienne noblesse militaire, tire son origine de la Picardie ; elle paraît s'être établie vers le milieu du xve siècle dans la mouvance d'Amiens, où elle devint possesseur de la terre et seigneurie de Prouzel et de beaucoup d'autres fiefs circonvoisins. A partir de cette époque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis quatre siècles, tous les membres de cette famille,

qui s'est divisée en plusieurs branches, dont deux existent encore de nos jours, se sont constamment voués au service de nos Rois, soit aux bans et arrière-bans de sa province, soit dans les compagnies d'ordonnances ou dans les gardes-du-corps du Roi, soit enfin dans les grades supérieurs depuis la formation des régiments réguliers.

Elle a possédé un très-grand nombre de seigneuries, dont nous n'avons cité que les plus importantes en tête de la présente notice.

Elle s'est constamment alliée aux maisons les plus distinguées de la noblesse, entre autres celles : de Calonne, de Saisseval, de Fournel, de Rely, Le Roy de Camelin, de Lubersac, de Rouillé de Fontaines, etc.

Son origine chevaleresque a été reconnue à diverses époques, et l'a fait siéger à la chambre de la noblesse des Etats de la province de Picardie. Elle a été officiellement proclamée par un jugement de maintenue, rendu le 13 mars 1700, par Monsieur Hiérôme Bignon, intendant de Picardie.

Le plus ancien personnage connu est Denis LE SELLIER, qui figure dans une charte de 1308, par laquelle Guillaume Vrevin promet de payer 12 livres à Baudoin de Somerenghien (*Titre original*).

En 1363, Guillart LE SELLIER (Villars LI SCELLIER) fait son testament par-devant les échevins de Tournay (*Titre original*).

En 1474, Gobin LE SELLIER possédait un fief situé près celui de Marny, ainsi qu'il appert de l'aveu et dénombrement dudit fief, fait par Charles de Chepoy, écuyer, seigneur de Brétigny et de Marny, en Picardie, à Pierre de Luxembourg, comte de Brienne.

La filiation de cette noble famille est prouvée, par titres et documents authentiques, depuis Bastien LE SELLIER, écuyer, seigneur de Prouzel, rapporté ci-après.

FILIATION

I. Bastien LE SELLIER, écuyer, seigneur de Prouzel, né en l'année 1473, figure dans le dénombrement du 8 novembre 1530 d'un fief de noble tenement, qu'il tient à plein hommage de haut et puissant seigneur Charles

(1) Nous trouvons dans le Cambrésis une maison fort ancienne du nom DE LE SELLIER, dont celle qui fait l'objet de la présente notice pourrait bien être une branche. A cette maison appartiennent Jean LE SELLIER, grand prévôt de Cambrai, en 1422; Béatrix LE SELLIER, fille de Gilles, lequel était fils de Guillaume LE SELLIER, écuyer, et de Marie DE POSTELLES, qui fut mariée à Jean CRETON, échevin de Cambray; Jeanne LE SELLIER, mariée à Jean DAUSSUT, grand bailli du Cambrésis, et inhumé à côté de son mari, en l'église de Saint-Nicolas de Cambray, en 1515. Les armes de cette famille sont : D'or, à trois bandes de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. (Le Carpentier, *Histoire du Cambrésis*, pages 452, 495, 798, 1008.



d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, baron de Picquigny. Il a épousé noble damoiselle Antoinette DE CALONNE, qui figure dans son testament en date du 11 may 1525. De cette alliance sont nés plusieurs enfants :

1° Antoine, qui suit;
2° Nicolas LE SELLIER; écuyers.
3° Jeannet LE SELLIER; écuyers.
4° Philippe LE SELLIER. écuyers.

II. Antoine LE SELLIER, écuyer, seigneur de Prouzel, figure dans un acte en parchemin du 20 novembre 1546, donné à son profit par le bailli de La Ferté, à cause de sa terre de Frireulles qu'il avait acquise d'Adrien Le Comte, écuyer. Il a épousé noble damoiselle Françoise DE SAISSEVAL, dont il eut le fils qui suit.

III. Guillaume LE SELLIER, écuyer, seigneur de Frireulles, a épousé, le 23 décembre 1572, noble damoiselle Jeanne FOURNEL, fille de Robert Fournel, sieur de Rouquanville, et de dame Marguerite Gorin. Ce contrat a été passé devant Mes Nicolas Roche et Michel de Miraumont, notaires royaux, en présence des sieurs Pierre d'Ault, écuyer, seigneur de Belloy, et François de Saisseval, conseiller au bailliage d'Amiens. De son mariage est issu :

IV. Robert LE SELLIER, écuyer, seigneur de Frireulles, homme d'armes des ordonnances de Monseigneur le duc d'Epernon, qui a épousé, par contrat passé à Amiens, le 2 juillet 1598, noble damoiselle Colombe DE RELY, fille de Louis de Rely, écuyer, seigneur de Pramicourt, et de dame Marguerite de la Fosse. Il testa le 17 octobre 1644, et fit une fondation pour le repos de l'âme de trois de ses fils morts au service du Roi, et laissa pour successeur le fils qui suit.

V. Charles LE SELLIER, écuyer, seigneur de Frireulles, de Rosel, de Piergot, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment d'Espagny, a épousé, par contrat du 26 avril 1644, demoiselle Françoise LE MOITIER, fille de feu Adrien Le Moitier, écuyer, sieur de Bisecourt, et de dame Isabeau Le Caron. De ce mariage sont nés plusieurs enfants :

1° Nicolas, qui suit;
2° Nicolas-Henri LE SELLIER, sieur du Rosel, prêtre;
3° Adrien LE SELLIER, écuyer, sieur de Han;
4° Charlotte LE SELLIER;
5° Françoise-Véronique LE SELLIER.
Ils assistèrent avec leur frère aîné au partage de la succession de leurs père et mère, fait, le 31 octobre 1680, pardevant M^e Le Fèvre, notaire à Abbeville.

VI. Nicolas Le Sellier, écuyer, seigneur de Frireulles, né en 1648, obtint un arrêt de maintenue de noblesse, le 13 mars 1700, de M. Hiérôme Bignon, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et intendant de justice, police et finances en Picardie, Artois et Boulonnais. Par cet arrêt, noble Nicolas Le Sellier, écuyer, sieur de Frireulles, est « maintenu et gardé, ensemble ses enfants, successeurs et postérité, nés et à naître en légitime mariage, en la possession de prendre la qualité de *noble* et d'*écuyer*, et autorisé à se faire inscrire dans le Catalogue des gentilshommes de la généralité d'Amiens. »

Il a épousé, par contrat du 9 juin 1672, passé à Saint-Valery, pardevant Me Etienne de Camyes, notaire royal à Saint-Valery, demoiselle Françoise Le Roy, fille de noble Nicolas Le Roy, écuyer, sieur de Camelin et autres lieux. De ce mariage sont nés plusieurs enfants :

1° Louis Le Sellier, écuyer, né le 20 août 1675, chevau-léger de la garde du Roi, mort sans postérité;
2° Jean-Baptiste Le Sellier, écuyer, né le 26 janvier 1678, garde-du-corps de Sa Majesté, mort sans postérité;
3° Claude-Nicolas, dont l'article suit;
4° Charlemagne Le Sellier, né le 24 janvier 1685;
5° Catherine-Elisabeth-Aimée Le Sellier, né le 14 octobre 1686.

VII. Claude-Nicolas Le Sellier, écuyer, seigneur d'Evry et de Chezelles, a épousé demoiselle N... Aubert de Langlois, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

1° Nicolas-François, qui suit;
2° François Le Sellier, prêtre.

VIII. Nicolas-François Le Sellier, écuyer, seigneur de Chezelles, de Frières-Faillouel, d'Evry, etc., vicomte des terres et seigneuries de Villette, né en 1700, a épousé demoiselle Marie-Madeleine Dauré. De cette alliance sont issus les trois fils ci-après :

1° Charles-Henri-François Le Sellier, écuyer, seigneur de Vauxménil, de Frières-Faillouel et autres lieux, président à mortier au Parlement de Metz, né en 1735, a épousé noble demoiselle Godefroy du Sart, et est mort en 1793 sans postérité;
2° Jean-Baptiste-Pierre-Alexandre, qui a continué la descendance;
3° Samson-Marie Le Sellier, seigneur de Blecourt, né en 1750, a servi d'abord au régiment du Roi, puis au régiment des dragons de Condé. Il avait épousé Henriette Cocquebert de Crouy, dont il eut deux fils.

IX. Jean-Baptiste-Pierre-Alexandre Le Sellier, vicomte de Chezelles, seigneur d'Evry, de Frières-Faillouel, de Condren, de Villette, etc., naquit en

1748, et fut officier au régiment de Soissonnais, puis conseiller au Parlement. Il a épousé noble demoiselle Marie-Sophie MOREAU, dame de Favrolles et de Moncreux. De ce mariage sont nés :

1° Alexandre-Charles-Hippolyte, qui suit ;
2° Marie-Louise-Virginie LE SELLIER DE CHEZELLES, mariée, en 1810, au marquis Jean-Baptiste-Antoine-Ernest DE LUBERSAC, qui est mort laissant deux fils :
   A. Pierre-Ernest DE LUBERSAC, marié, en premières noces, à mademoiselle Marie-Aimée-Gabrielle, fille du duc DE CLERMONT-TONNERRE, et en deuxièmes noces, à Claire-Césarine-Marie DE CHASTELLUX, fille du duc DE RAUZAN ;
   B. Albéric DE LUBERSAC, qui a épousé mademoiselle O'CONNOR, mort en 1841, sans postérité.

X. Alexandre-Charles-Hippolyte LE SELLIER, vicomte DE CHEZELLES, né le 6 juin 1793, chef actuel de sa famille, entra fort jeune au service, et fut capitaine au 3e régiment d'infanterie de la garde royale. Il a épousé, le 3 juin 1822, mademoiselle Louise-Octavie-Sophie ROUILLÉ DE FONTAINE, fille aînée du pair de France de ce nom (1). De cette alliance sont nés trois fils :

1° Pierre-Antoine-Roger DE CHEZELLES, né le 1er novembre 1828 ;
2° Marie-Charles-Henri DE CHEZELLES, officier aux guides de la garde impériale, né le 8 mars 1832 ;
3° Antoine-Gabriel-Arthur DE CHEZELLES, né le 6 juin 1827.

(1) La sœur cadette de madame la vicomtesse DE CHEZELLES a épousé le comte DE LA MIRE, et fut la mère de mesdames les comtesses DE CIVRAC et DE VILLENEUVE.



DE BRUNO [1]

DAUPHINÉ

ARMES : *D'azur, à une tête de lièvre coupée d'argent.* — COURONNE : *De comte.*
SUPPORTS : *Deux lions.*



'EST par erreur qu'il est dit dans la notice généalogique de la famille DE BRUNO (1er volume du *Nobiliaire universel*, page 199), que M. BONNOT DE MABLY, mariée à mademoiselle Adèle DE BRUNO, fut membre de la Convention; il n'a pas fait partie de cette assemblée, et a été seulement député au Corps législatif sous le premier empire. Son fils, Henri BONNOT DE MABLY, actuellement capitaine au 19e bataillon de chasseurs à pied, a épousé mademoiselle Laure BECKER, fille d'un riche armateur de La Rochelle.

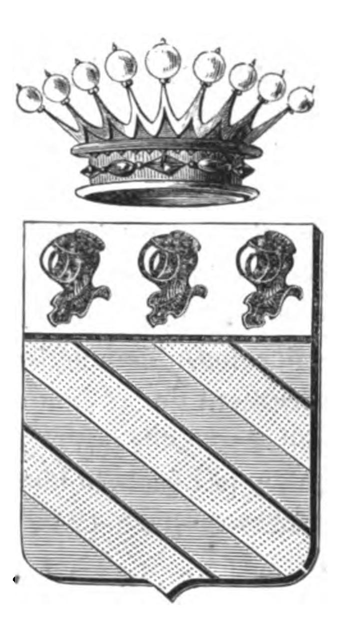
Il résulte de renseignements recueillis postérieurement à la publication du premier volume de cet ouvrage, qu'Elisabeth POUCHOT DE SOLIÈRES, femme de Joseph DE BRUNO DE SAINT-SEVENON (page 198), était proche parente de l'illustre fabuliste La Fontaine.

(1) Article rectificatif et additionnel, concernant la famille DE BRUNO, dont la généalogie a été publiée dans le premier volume de cet ouvrage, pages 193 et suivantes.

DE FONTAINES

LANGUEDOC

SEIGNEURS DE LOGÈRES, DE VALFLORIT, DE RUSTIQUES, DE LA DEVÈZE, DU CANET, DE MÉZERAC, DE FREYSSINET, DE MILHAS, DE NOUJARET, DE BLONAC, DE POMMEROL ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois bandes d'or ; au chef d'argent, chargé de trois casques ou heaumes de sable.* — COURONNE : *De comte.*



ONNUE, dès le XIIe siècle, dans l'histoire de la province du Languedoc, dont elle est originaire, la maison DE FONTAINES se distingue par son extraction chevaleresque et par les hautes fonctions dont ses membres ont été revêtus ; les services qu'ils ont rendus dans l'armée, et la magistrature, la plaçent au nombre des familles les plus distinguées de la noblesse française. Pons de Balazuc, seigneur du Vivarais, cite dans une histoire des Croisades, manuscrite et en latin, un

chevalier DE FONTAINES qui prît part à la première croisade, et s'y distingua dans plusieurs circonstances. Un autre membre de la famille se croisa en même temps que Saint-Louis en 1248. On croit que c'est de ce chevalier dont il est fait mention dans un passage de l'historien Joinville, qui nous représente un des plus beaux traits de la vie du Roi-Justicier.

Parmi les nombreux titres originaux que nous avons eus sous les yeux pour établir la filiation authentique de cette ancienne famille, nous citerons les plus intéressants et les plus importants par leur ancienneté :

1° Une Charte de l'an 1268, relative à l'élection des consuls de la ville de Beaulieu (en Languedoc), au nombre des notables gentilshommes, nommé dans cette Charte, figure : Étienne de Saliens, Jean du Teil, Hugues de Tourondel, Jean de Sauvage, Jean de Vendol, Bernard de Figeac, Guirbert de Cayssac, Guillaume d'Escorailles, Louis de Dufort, Hugues DE FONTAINES etc.

2° Une Charte de l'année 1350, dans laquelle figure messire Pierre DE FONTAINES ;

3° Mathieu DE FONTAINES, demeurant à Roillet, est rapporté dans un compte d'amendes payées au bailli du duc d'Orléans en 1394 ;

4° Charles DE FONTAINES, chevalier, reconnaît avoir reçu de Monseigneur le duc d'Orléans, par les mains de Guillaume Fournet, commis, de par Monseigneur le Duc, au gouvernement de ses finances, la somme de 30 livres tournois, le 10 juin 1411 ;

5° Rigaud DE FONTAINES, écuyer, donne quittance au duc d'Orléans de la somme de 10 livres tournois, pour ses gages de service dans la compagnie de Monseigneur le comte de Vertus, le 10 août 1411 ;

6° Jean DE FONTAINES, chambellan et conseiller du duc d'Orléans, donne quittance de la somme de 60 livres tournois, pour ses gages de service dans dans la compagnie du comte de Vertus, en 1411. (Cette pièce est scellée de son sceau, qui représente cinq tours posées 2, 2 et 1.)

7° N..... DE FONTAINES, écuyer, contre-signe avec les seigneurs de Saint-Chartrier et de Braquemont, une Charte de Charles, duc d'Orléans et de Valois, donnée à Blois le 24 janvier 1412.

I. Guillaume DE FONTAINES (*de Fontanis*), premier auteur connu de cette famille, naquit vers 1120. Au commencement de l'année 1155, il fut présent au partage fait entre Isarn, vicomte de Saint-Antonin, avec Guillaume-Jourdain et Pierre ses frères (1). Il eut pour fils :

(1) Histoire générale de Languedoc. D. Vaissette, tom. II, prem. col., 113.

II. Bernard DE FONTAINES, qui vivait en 1172, ainsi qu'il appert du testament de Guillaume VII, seigneur de Montpellier (1), fait au mois de mars de ladite année, et auquel il assiste comme témoin avec plusieurs autres seigneurs. Il eut pour fils :

III. Philippe DE FONTAINES, qui passa un bail emphythéotique le 16 avril 1200 (2). Il eut pour fils :

IV. Jean DE FONTAINES, conseiller au parlement de Toulouse en 1291. Il est dénoncé dans un arrêt dudit parlement du 3 avril de ladite année (3). Il eut pour fils :

V. N..... DE FONTAINES, damoiseau, qui assiste à l'acte de foi et hommage rendu le 10 mars 1327, par Raymond de Capendu, au nom de noble Bérengère de Rieux, sa femme, à Amalric, vicomte de Narbonne (4). De son mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre, qui suit :
2° Guillaume DE FONTAINES, conseiller du Roi, nommé réformateur des forêts royales en Languedoc, par lettres royaux du 5 novembre 1341.

VI. Pierre DE FONTAINES, écuyer, seigneur de Valflorit, eut entre autres enfants :

1° Philippe, qui continue la descendance.
2° Nicole DE FONTAINES, mariée à Pierre-Armand DE CHATEAU-VERDUN, qui donne quittance de la dot de sa femme à son beau père, le 31 décembre 1349.

VII. Philippe DE FONTAINES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Valflorit, a épousé, en l'année 1354, noble damoiselle Jeanne DE DURFORT, qui le rendit père du fils qui suit :

VIII. Bernard-Raymond DE FONTAINES, chevalier, seigneur de Valflorit, fut nommé, en l'an 1414, l'un des syndics de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, sur la convocation du ban et arrière ban que le Roi fit lever pour aller combattre le duc de Bourgogne (5). Il fit son testament le 7 novembre 1420. D'une alliance dont le nom nous est inconnu, sont issus deux fils :

1° Raymond, qui suit :
2° Pierre DE FONTAINES, chevalier de Malte.

(1) Histoire générale de Languedoc D. Vaissette, tom. III, prem. col., 126.
(2) Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, par le marquis d'Aubais, tom. II.
(3) Histoire du Languedoc, tom. II, pag. 71. Archives de Montauban.
(4) Histoire du Languedoc, tom II, pag. 161. Archives de Montauban.
(5) Histoire du Languedoc, tom. IV, pag. 437.

IX. Raymond DE FONTAINES, chevalier, seigneur de Valflorit, eut pour fils :

X. Bertrand DE FONTAINES, chevalier, seigneur de Valflorit, qui a épousé, par contrat du 22 juin 1466, noble damoiselle Isabeau DE SADES. Il fit son testament le 4 mars 1506, et laissa de son mariage les enfants ci-après :

1° Jean, qui suit :
2° François DE FONTAINES, auteur de la branche des SEIGNEURS DE LOGÈRES, dont l'article viendra plus loin;
3° Isabeau DE FONTAINES, mariée le 20 novembre 1503, à Pierre DE NOGENT, écuyer, seigneur de Roque-. erière.

XI. Jean DE FONTAINE, IIe nom, chevalier, seigneur de Valflorit, a épousé noble damoiselle Jeanne DE LAFONT, dont il eut :

XII. Paul DE FONTAINES, chevalier, seigneur de Valflorit, a épousé, par contrat du 20 janvier 1572, noble demoiselle Isabeau DE CHAMBERT, dame DE RUSTIQUES, fief qu'elle apporta en dot à son mari. De ce mariage est issu :

XIII. François-Paul DE FONTAINES, écuyer, seigneur de Valflorit, de Rustiques, de Milhas, et autres lieux, a épousé, par contrat du 5 mars 1603, noble damoiselle Marguerite BAILE. De ce mariage sont nés les cinq enfants ci-après, savoir :

1° François, qui suit :
2° Louis DE FONTAINES, écuyer, seigneur du Canet;
3° Pierre DE FONTAINES;
4° Juliette DE FONTAINES, mariée, le 23 septembre 1630, à noble Olivier FERRIER, seigneur de Villa ;
5° Claude DE FONTAINES, mariée à N.... DE SAINT-MARTIN. Elle fit son testament le 16 mars 1640, et était veuve à cette époque.

XIV. François DE FONTAINES, écuyer, seigneur de Rustiques et de Milhas, fut maintenu avec ses frères dans leur ancienne noblesse, et reconnu issu de *noble race d'extraction chevaleresque*, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, en date du 21 décembre 1688. — On le croit père de Jean DE FONTAINES, qui rendit hommage pour le fief de Rustiques, le 7 août 1722.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LOGÈRES

XI. François DE FONTAINES, écuyer, seigneur de la Devèze, IIe fils DE BERTRAND, seigneur de Valflorit et de dame Isabeau de Sades, ne vivait plus le 14 février 1559. Il eut pour fils :

XII. Claude DE FONTAINES, écuyer, seigneur de la Devèze, qui a épousé, par contrat du 14 février, 1559, par devant Me Pontret, notaire royal, noble damoiselle Marie DE SEGUIN. Il eut plusieurs enfants, entre autres :

XIII. Guillaume DE FONTAINES, seigneur de la Devèze, de Blonac et de Logères, nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, au régiment d'Epernon, par commission du 22 février 1621. Il a épousé, par contrat du 25 novembre 1558, noble damoiselle Louise SABOUL. Dans son testament, qu'il fit le 6 février 1649, il nomme son fils Jean et son épouse damoiselle Marie-Anne DE LA TOUR-CHOISINET, et dispose en faveur des enfants provenus de ce mariage, et principalement en faveur d'Annet DE FONTAINES, son petit-fils. De ce mariage, il eut plusieurs filles et le fils qui suit :

XIV. Jean DE FONTAINES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Blonac et de Logères, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, dans le régiment de Navarre, par commission du 28 mars 1630. Il a épousé, par contrat du 17 septembre 1623, noble damoiselle Jeanne DE LA TOUR-CHOISINET, qui le rendit père de deux fils :

1° Annet, qui suit :
2° Guillaume DE FONTAINES, lieutenant au régiment de Navarre, par brevet du 6 septembre 1693.

XV. Annet DE FONTAINES, écuyer, seigneur de Logères, de Blonac, de Noujaret, de Freyssinet et d'autres lieux, fut déchargé du service du ban et arrière-ban, par sentence de la sénéchaussée de Nîmes, en date du 4 avril 1689 ; dans cette sentence il est dit qu'il a soixante-dix ans. Il a épousé, par contrat du 24 juillet 1663, noble damoiselle Françoise DE MARS DE LIVIER, et il fit son testament le 16 avril 1688, par devant Me Cayre, notaire royal. Dans ce testament il nomme ses trois fils, en instituant l'aîné, François, son héritier universel, et lui substituant ses deux frères. De son mariage sont issus les enfants ci-après :

1° François, dont l'article suit :
2° Charles DE FONTAINES DE FREYSSINET, capitaine au régiment de Bacqueville, le 26 avril 1712;
3° Claude DE FONTAINES DE NOUJARET, mort prieur de l'abbaye de Chambons.

XVI. François DE FONTAINES, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Logères, de Mezerac, de Freyssinet, de Noujaret, etc., était au nombre des gentilshommes destinés à servir dans les gardes marines, ainsi qu'il appert d'un certificat de M. de Colbert de Seignelay, en date du 22 juin 1685. Il rendit hommage à François de Beaumont, marquis de Brison, le 14 août 1695. Il a épousé, par contrat du 15 novembre 1696, passé devant Marcé, notaire royal, demoiselle Marie MARTIN, dont il eut :

1° François, qui suit :
2° Charles DE FONTAINES.

XVII. François DE FONTAINES, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Logères, de Mezerac, de Freyssinet et de Noujaret, a épousé, par contrat du 4 mars 1737, noble demoiselle Claudine D'AGULHAC DE SOULAGES, dont il eut :

1° Jean-François, qui continue la descendance.
2° Charles DE FONTAINES DE LOGÈRES, grand vicaire de l'évêque de Mende.

XVIII. Jean-François DE FONTAINES DE LOGÈRES, seigneur de Freyssinet, du Mazel, de Pommerol, etc., ancien capitaine au régiment d'Auvergne, fut convoqué et siégea en 1789, à l'assemblé des gentilshommes du Gévaudan. Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1767, demoiselle Charlotte DE LA BASTIDE, qui le rendit père des trois fils qui suivent :

1° Jean-Louis-Léon, qui suit :
2° Charles DE FONTAINES DE LOGÈRES, marié à demoiselle Zoë PRÉVOST;
3° Jean-Louis-Victor DE FONTAINES DE LOGÈRES, capitaine dans la légion du Loiret en octobre 18:6, marié à demoiselle Joséphine GONDAIL DE JAVELIN, dont il eut trois fils, dont un est capitaine instructeur au 7[e] chasseurs à cheval, et s'est marié avec mademoiselle DE BONNEFOIS.

XIX. Jean-Louis-Léon DE FONTAINES DE LOGÈRES, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 31 octobre 1797, demoiselle Christine CAUSEBANT DE WASPICK, alliée et l'une des héritières de madame Louise-Auguste-Elisabeth-Marie, princesse de Montmorency, douairière épouse de Monseigneur le prince Joseph-Marie de Lorraine, duc de Vaudemont. Il est mort le 28 novembre 1841, laissant de son mariage le fils qui suit.

XX. Joseph-Louis-Amable DE FONTAINES DE LOGÈRES, né le 16 août 1809, s'est marié, le 7 septembre 1841, avec mademoiselle Marie-Augustine DE BÉRARD DE MONTALET-ALAIS (1). Il réside au château de Logères, près de Largentières (Ardèche).

(1) La maison des marquis DE BÉRARD DE MONTALET-ALAIS, est l'une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc. Sa généalogie a été publiée dans le tome I[er] de cet ouvrage.

DE LUZY

NIVERNAIS, FOREZ ET DAUPHINÉ

Marquis de Couzan ; Barons de Queyrière ; Seigneurs de Pelissac, de Bordes, de Pailler, de Fay, de Vilherma, de Marlyes, de la Tour, de Bresson, de Largentières, de Rochefort, d'Origny et autres lieux.



Armes : ***De gueules, à un chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, et une en pointe.*** **— Couronne :** ***De marquis.*** **— Supports :** ***Deux lions.***



RIGINAIRE de la province du Forez, où elle occupait un rang éminent dès les temps les plus reculés du moyen âge, la maison DE LUZY a formé deux branches qui ont perpétué ce nom, un des plus anciens et des plus glorieux de la noblesse française.

L'extraction chevaleresque de cette maison est attestée, comme on le verra plus loin, par plusieurs jugements de maintenue rendus en Dauphiné et en Languedoc lors de la recherche de 1666.

Elle résulte encore et surabondamment de preuves faites pour l'Ecole militaire et la Maison royale de Saint-Cyr.

Nous ferons exclusivement usage des titres authentiques, cités dans ces dernières preuves, pour établir la filiation telle que l'ont rapportée divers auteurs, notamment La Chesnaye des Bois, tome VII.

Les fiefs et seigneuries que la maison DE LUZY a possédés sont considérables et nombreux ; il nous suffira de citer celles de Pelissac, de Bordes, de Pailler, de Fay, de Vilherma, de Marlyes, de Latour, de Bresson, de Largentières.

Elle a porté pendant longtemps le titre de premier baron du Forez, attaché au marquisat de Couzan. Ce titre, entre autres priviléges qui y étaient attachés, conférait à celui qui le portait la présidence des états généraux de la province.

Ses principales alliances ont été prises dans les premières maisons du Forez et du Dauphiné. Nous citerons entre autres celles qu'elle á contractées avec les familles : de Talaru, de Pelissac, de Vergesac, de Tournon, de Besset, de Baronnat, de Pantrieux, Dodieu, Portail, de Grailly, de la Roche-Lambert, de Rochemore, de Châtelard, de la Marche, etc.

Elle a produit, entre autres personnages distingués, plusieurs officiers supérieurs d'un grand mérite ; des commandants de compagnie de cinquante hommes d'armes ; plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de Malte ; des capitaines-châtelains et des députés aux états généraux.

Le fief de Luzy, situé en Nivernais, l'une des premières baronnies de ce duché est le berceau de cette illustre maison.

Des chartes du XIIIe siècle nous montrent les sires DE LUZY revêtus du titre de chevalier (*miles*).

La maison DE LUZY s'est divisée au XVIIe siècle en deux branches principales : l'une restée en Forez, et l'autre fixée en Dauphiné.

La branche aînée DE LUZY, marquis de Couzan, premier baron du Forez, s'est éteinte en 1826, faute de descendant mâle, et ses titres sont revenus à la branche cadette.

La branche cadette DE LUZY DE PELISSAC s'est continuée jusqu'à nos jours, et a pour chef le général marquis DE LUZY DE PELISSAC, commandeur de la Légion-d'Honneur.

La filiation des deux branches issues de la même tige remonte sur titres originaux et authentiques à Pierre DE LUZY, rapporté ci-après.

FILIATION

Premier Degré.

I. Pierre DE LUZY, chevalier, épousa damoiselle Hélène DE TALARU, et eut pour fils :

Deuxième Degré.

II. Thomas DE LUZY, chevalier, qui avait plusieurs rentes sur la terre de Luzy, ainsi qu'il appert d'un terrier de l'année 1380. Il a épousé noble damoiselle Marguerite DE PELISSAC, qui le rendit père de :

Troisième Degré.

III. Jordan DE LUZY, seigneur de Pelissac, qui épousa, en 1412, damoiselle Marguerite MAYOLLES, dont :

Quatrième Degré.

IV. Guillaume DE LUZY, chevalier, seigneur de Pelissac, qui épousa, en 1440, Maluine DE FLORICH, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

Cinquième Degré.

V. Annet DE LUZY, seigneur de Pelissac, né le 17 novembre 1445, qui servit

longtemps le roi Louis XI dans les guerres qu'il eut contre le duc de Bourgogne. Il a épousé, en 1479, damoiselle Miracle, dame DE VERGESAC. Il fit une transaction avec noble Pierre de Florich, écuyer, son oncle maternel, au sujet d'une rente de 100 sols. De son alliance est issu :

Sixième Degré.

VI. Jean DE LUZY, seigneur de Pelissac, qui épousa, le 5 mars 1514, damoiselle Marguerite DE TOURNON, à laquelle son oncle Claude de Tournon, évêque de Viviers, constitua une pension en raison de son mariage. Il testa le 4 mars 1559, et laissa de son alliance le fils qui suit.

Septième Degré.

VII. Claude DE LUZY, baron de Queyrière, seigneur de Pelissac, de Fay, de Vilherma et autres lieux, commandait les troupes qui étaient en Velay pour arrêter les troubles que la nouvelle religion y avait suscités. Il commanda aussi deux compagnies de gens de guerre à cheval, trente chevaux-légers et cinquante arquebusiers qu'il avait levés, ainsi qu'il appert de deux commissions du seigneur de Clermont, commandant en l'absence du duc de Montmorency, l'une du 5 janvier 1551, et l'autre du 6 mai de la même année. Il testa le 8 octobre 1604. Il avait épousé, par contrat du 7 octobre 1551, noble damoiselle Claire DE BESSET, baronne de Queyrière, dont il eut deux fils :

1° François, qui suit;
2° Louis DE LUZY, auteur de la deuxième branche, dont l'article sera rapporté plus loin.

Huitième Degré.

VIII. François DE LUZY, chevalier, seigneur de Pelissac, baron de Queyrière, etc., commanda, après son père, les troupes qui étaient en Velay. Il battit avec sa compagnie de chevaux-légers et plusieurs de ses vassaux une multitude de réfractaires qui s'opposaient à la levée des tailles, ainsi qu'il appert d'une lettre originale du seigneur de Miolans, gouverneur du Velay. Il a épousé, le 6 août 1589, Françoise DE BARONNAT, fille de Gaspard de Baronnat, capitaine de deux cents hommes de pied et lieutenant de cin-

quante hommes d'armes. Etant veuve en 1614, elle fit hommage au Roi, le 30 mai de ladite année, des cens, rentes et droits seigneuriaux à elle appartenant, à cause de la seigneurie de Marlyes. De ce mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Claude, qui suit;
2° Imbert DE LUZY, écuyer, seigneur de Bordes.

Neuvième Degré.

IX. Claude DE LUZY, seigneur de Pelissac, baron de Queyrière, seigneur de Marlyes, de Fay, de Vilherma, etc., assembla, par l'ordre de M. le prince une partie de la noblesse du Velay, y joignit quelques bourgeois et paysans, et alla rejoindre l'armée que ce prince commandait en Languedoc, ainsi qu'il appert d'un ordre de route, en date du 12 octobre 1639, donné par le comte de Tournon, lieutenant-général dans la province du Languedoc, au sieur DE PELISSAC. Il avait épousé, en 1618, Jeanne DE PANTRIEUX, seigneur de la Maison, chevalier de l'ordre du Roi, tué au siége de Montauban, où il commandait un régiment. De cette alliance sont issus trois enfants, savoir :

1° Jean, qui suit;
2° Marie DE LUZY, qui épousa, en 1644, Christophe DE ROSTAING, fils de Tristan Rostaing, capitaine-châtelain de Sury, en Forez, et d'Antoinette d'Apchon ;
3° Claude DE LUZY, seigneur de Bresson, qui fit branche en Dauphiné.

Dixième Degré.

X. Jean DE LUZY, marquis de Couzan et de Pelissac, seigneur de la Tour, de Vilherma, etc., acquit la baronnie de Couzan, en Forez, de Claude Lévis, baron de Couzan. Il a épousé, en 1642, Marie DODIEU, fille de Claude, seigneur d'Epercieu, et de Jeanne de Sève, petite nièce de Claude Dodieu, ambassadeur à Rome, et ensuite auprès de l'empereur Charles-Quint. De ce mariage sont issus :

1° Imbert, qui suit;
2° Jean DE LUZY DE PELISSAC, ecclésiastique ;
3° Balthasar DE LUZY DE PELISSAC, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis;
4° Françoise DE LUZY DE PELISSAC, mariée à Léonor DE VALLEROT, seigneur de Baudesir.

Onzième Degré.

XI. Imbert DE LUZY DE PELISSAC, marquis de Couzan, seigneur de la Tour, de Vilherma, etc., a épousé, en 1698, noble demoiselle Marie-Anne PORTAIL, fille de Paul Portail, seigneur de Chatou, conseiller en la grande chambre du Parlement de Paris, dont il a eu plusieurs enfants, entre autres :

1° Balthasar, qui suit ;
2° Claude, auteur de la troisième branche, rapportée plus loin.

Douzième Degré.

XII. Messire Balthasar DE LUZY, chevalier, marquis de Couzan, seigneur dudit lieu, de Rochefort, d'Origny, etc., premier baron de la province du Forez, etc., a épousé demoiselle Marguerite DE LA ROCHE-LAMBERT, qui le rendit père du fils unique qui suit.

Treizième Degré.

XIII. Messire Louis DE LUZY, chevalier, marquis de Couzan, premier baron du Forez, seigneur de plusieurs fiefs considérables, a épousé, en 1765, très-haute et très-puissante dame Henriette DE ROCHEMORE, fille du marquis de Rochemore. Il a présidé les derniers états-généraux tenus à Roanne, au commencement de la révolution de 1789, en qualité de premier baron du Forez, et il est mort, le 26 octobre 1826, sans postérité mâle. Ainsi s'éteignit la branche aînée.

DEUXIÈME BRANCHE

Huitième Degré.

VIII. Louis DE LUZY, deuxième fils de Claude, seigneur de Pelissac et de Claire, dame de Besset, fut seigneur de Malboyer, de Sablettes, de Pailler.

Il épousa, en 1604, noble damoiselle Jeanne FRANCHE, fille de Pierre et de dame Claire d'Hauterive. De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Claude DE LUZY, mort sans alliance ;
2° Alexandre, qui suit.

Neuvième Degré.

IX. Alexandre DE LUZY DE PELISSAC, écuyer, seigneur de Sallettes, épousa, en 1637, noble demoiselle Jeanne DE GRAILLY, fille de Jean et de dame Suzanne de Tavu. Il en eut trois enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Marie-Françoise DE LUZY DE PELISSAC, mariée au seigneur DE MONTRAVEL, en Forez ;
3° Claudine DE LUZY DE PELISSAC, mariée à François DE BAUZAS, seigneur de Mantelin, en Vivarais.

Dixième Degré.

X. Jean DE LUZY DE PELISSAC, écuyer, seigneur de Sallettes, etc., a épousé, en 1654, demoiselle Marie DU CLUZEL, dont :

Onzième Degré.

XI. Jean DE LUZY DE PELISSSAC, écuyer, seigneur de Sallettes, de Mainier, etc., qui épousa, en 1692, noble demoiselle Claudine BAILLARD, fille de Marcelin Baillard, sieur de Gombaux, capitaine-châtelain de la Tour-Grajac et de Sainte-Ségollène, et de dame Marie de Ferrier, petite-fille de Jean Baillard, capitaine-châtelain des mêmes lieux, et de dame Marthe de Régis. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont un fut page de Monseigneur le duc d'Antin.

TROISIÈME BRANCHE

DES MARQUIS DE LUZY DE PELISSAC.

Douzième Degré.

XII. Claude DE LUZY, chevalier, seigneur de Largentières et autres lieux, frère cadet de Balthasar, marquis de Couzan, a épousé noble demoiselle Françoise FROMENTEAU, dont il eut :

XIII. Henri DE LUZY DE PELISSAC, chevalier, seigneur de Bresson, de Pac, etc., a épousé, en 1714, noble demoiselle Françoise DE CHATELARD DE VAUX, fille d'Antoine, marquis de Châtelard. De cette alliance sont nés plusieurs enfants :

1° Louis-Henri-Vincent, qui suit ;
2° Gabriel DE LUZY, dont le descendant direct, auteur d'un deuxième rameau, est Alexandre, comte DE LUZY DE PELISSAC.

Treizième Degré.

XIV. Louis-Henri-Vincent DE LUZY, chef de bataillon au régiment de Bretagne, a épousé, en 1769, demoiselle Louise DE LAMARCHE, dont est issu :

Quatorzième Degré.

XV. Louis-Henri, comte DE LUZY DE PELISSAC, qui a épousé, en 1794, noble demoiselle Sophie DE GRAND. Après la mort de l'aîné de la famille, il hérita du titre de Marquis, appartenant à la branche aînée. De son mariage sont issus six enfants, savoir :

1° Louis-Henri-François, qui suit ;
2° Dalmatien-Balthasar DE LUZY DE PELISSAC, prêtre ;
3° Jules, comte DE LUZY DE PELISSAC ;
4° Benjamin, vicomte DE LUZY DE PELISSAC ;
5° Anne-Floris DE LUZY, mariée à M. DE QUESTA :
6° Louise-Angélique DE LUZY, veuve de M. Grasset.

Quinzième Degré.

XVI. Louis-Henri-François, marquis DE LUZY DE PELISSAC, général de division, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, chef de nom et d'armes de sa famille, est né le 13 août 1798.

DE MONEYS D'ORDIÈRES

PÉRIGORD

BARONS D'ORDIÈRES ; SEIGNEURS DE MONEYS, DE CHASTAIN, DE MAZEROT, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'or, à un lion de gueules ; aux 2 et 3, d'azur, à trois bandes d'argent.* — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



NE très-ancienne origine ; des services militaires rendus à toutes les époques, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours ; des fonctions éminentes dignement remplies ; des alliances illustres assurent à la famille DE MONEYS un rang des plus distingués et des plus honorables dans la noblesse française.

Originaire du Périgord, où elle figure dès le XIIIe siècle avec les qualifications de la noblesse chevaleresque, cette famille a formé plusieurs branches, tant dans cette province qu'en Guienne, et a été confirmée dans ses prérogatives d'ancienne extraction, suivant un jugement rendu par l'intendant du Périgord, en 1667.

Les différentes branches de cette maison ont possédé des fiefs importants, entr'autres la baronnie d'Ordières et les seigneuries de Moneys, de Chastain et de Mazerot.

Parmi ses alliances directes les plus notables, nous citerons celles qu'elle a contractées avec les maisons de Veyssières, de Ferrières-Sauvebœuf, de Pastoureau, de Pellevé, de Chasteignier, de Chièvres, de Pons, Camin de Mazerot, de Conan, de Chevreuse, Raity de Vitré, Grand de Luxolière, de Lavaur, etc.

Peu de maisons ont conservé des archives plus complètes et plus curieuses que celles de la maison DE MONEYS.

Dans son chartrier se trouvent plusieurs chartes des XIIIe et XIVe siècles, qui témoignent du rang élevé qu'elle occupait à cette époque et de sa haute position chevaleresque.

Voici l'analyse succinte des plus importantes de ces chartes :

Charte datée du 11 des calendes de 1220.

Vente faite par Raimond de Rilhac à Pierre DE MONEYS (DE MONÈS) du quart de la terre de l'Exaudie.

Année 1265. — Accord fait entre Guidon DE MONEYS, damoiseau, et Geoffroy et Hélie, ses frères, et Pierre DE MONEYS, chevalier, leur oncle, au sujet de l'héritage laissé par Guillaume DE MONEYS, leur autre oncle.

Cette charte est scellée du sceau d'Adémar de la Faye, chevalier, seigneur d'Hautefort et chapelain de Clermont, près d'Exideuil (*Original*).

Année 1272. — Testament de Pierre DE MONEYS, chevalier d'Hautefort (*Original*).

Année 1287. — Vente par Pierre de Granet à Pierre et Geoffroy DE MONEYS frères, damoiseaux (*Original*).

Année 1303. — Acte de vente passé par Giraud DE MONEYS le jeune, damoiseau, de Hautefort (*Original*).

Année 1311. — Accord entre Guillain, Géraud et Geoffroy DE MONEYS, damoiseau de Hautefort (*Original*).

Année 1316. — Acquisition de deux setiers de froment, faite par noble Geoffroy DE MONEYS, fils de Pierre DE MONEYS, chevalier (*Original*).

Année 1336. — Vente faite par Géraud DE MONEYS, damoiseau de Hautefort, Géraud, Pierre et Hélie, ses fils, et Aymey de Boisseulh, damoiseau de Hautefort.

Année 1359.—Vente faite par Jean Renaud, l'aîné de Hautefort, à Geoffroy DE MONEYS, damoiseau, fils de feu Pierre DE MONEYS, chevalier (*Original*).

Nous pourrions multiplier nos citations, mais nous les bornerons là, d'autant plus que dans le cours de la filiation rapportée plus loin, nous donnons encore l'analyse de plusieurs chartes non moins importantes que celles qu'on vient de lire.

En outre des nombreux titres originaux conservés dans les archives de la maison DE MONEYS et servant à établir de la manière la plus authentique sa filiation généalogique, il existe encore des preuves de noblesse faites par devant d'Hozier, à l'occasion de l'entrée d'un de ses membres dans les pages du Roi.

C'est à l'aide de ces titres et de ces documents que nous avons établi cette filiation d'une manière directe et non interrompue à partir de Pierre DE MONEYS (1), qui suit.

FILIATION

I. Pierre DE MONEYS, chevalier, qui vivait en 1250, eut deux fils :

1° Geoffroy, qui suit;
2° Géraud DE MONEYS, damoiseau, qui est dénommé dans un acte de vente fait en juin 1333.

II. Noble Geoffroy DE MONEYS, chevalier (*miles*), qui naquit vers 1285, et figure dans un acte original en parchemin de l'année 1316. Il laissa pour fils :

III. Olivier DE MONEYS, écuyer, seigneur dudit lieu, qui a épousé noble damoiselle Antoinette DE VEYSSIÈRES, dont il eut deux enfants :

(1) Le nom a varié dans les chartes; il est écrit quelquefois MONÈS, MOINES, MOYNES et même MOYNEINS, mais la véritable orthographe est MONEYS.



1° Guillaume, qui suit ;
2° Mariotte DE MONEYS.

IV. Guillaume DE MONEYS, écuyer, seigneur dudit lieu, qualifié dans plusieurs actes *nobilis vir*, a épousé noble damoiselle Geneviève N..., qui le rendit père des deux fils ci-après :

1° Gantonnet, dont l'article suit;
2° Jean DE MONEYS, damoiseau, qui se trouvait sous la tutelle de Jean du Puy, écuyer, en 1468.

V. Gantonnet DE MONEYS, écuyer, seigneur dudit lieu, est ainsi qualifié dans un acte de 1471. Il existe aux archives de la famille une ordonnance du roi Charles VIII, en date du 27 février 1485, adressée au sénéchal du Périgord, et concernant son bien aimé Gantonnet DE MONEYS. Il a épousé noble damoiselle Françoise DU PUY, dont il eut un fils unique :

VI. Jean DE MONEYS, écuyer, seigneur de la noble maison de Moneys et de la Chastie, qui a épousé en 1533, par contrat passé à Périgueux, noble damoiselle Galianne DE FERRIÈRES DE SAUVEBŒUF. De cette alliance sont issus six enfants, savoir :

1° Jean DE MONEYS, écuyer, seigneur de Moneys, qui figure dans un acte du 17 septembre 1555, mort jeune et sans avoir été marié;
2° Alain, qui suit;
3° Antoine DE MONEYS ;
4° Françoise DE MONEYS;
5° Hélène DE MONEYS;
6° Marguerite DE MONEYS, mariée, en 1566, à Etienne DE BAR, écuyer.

VII. Alain DE MONEYS, écuyer, seigneur dudit lieu, fut institué par son père son héritier universel, par testament du 8 juillet 1550, et le 1er janvier 1571, il le fut également par sa mère, alors veuve; mais, le 28 janvier 1573, elle fit un codicille suivant lequel ledit sieur Alain étant décédé, elle instituait dans les mêmes conditions d'hérédité Isaac, fils de ce dernier. En 1563, Alain DE MONEYS était capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, et il reçut une commission, le 27 juin 1567, pour augmenter sa compagnie et la porter à cent hommes (1). Il fut gouverneur pour la reine de Navarre de ses comtés et vicomtés du Périgord et Limousin. Cette prin-

(1) Cette commission, donnée à Saint-Germain-en-Laye et signée Charles IX, existe aux archives de la famille. Elle est adressée à son ami et féal capitaine DE MONEYS, capitaine de l'une des deux enseignes-colonels.

cesse lui donna comme tel, en 1571, une procuration d'aliéner et racheter des terres, et signa ce pouvoir de sa propre main. Il avait épousé noble damoiselle Louise DE PELLEVÉ, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

VIII. Isaac DE MONEYS, écuyer, seigneur de Moneys, fut gentilhomme servant du roi Henri III, en 1581. Il a épousé, en 1590, damoiselle Isabeau DE CHASTEIGNIER, dont il eut trois fils :

1° Pierre, qui suit;
2° Icard DE MONEYS, officier au service du Roi;
3° Henri DE MONEYS, qui entra aussi au service et mourut sans postérité, ayant fait son testament, le 15 février 1629, en faveur de son frère (*Titre original en parchemin aux archives de la famille*).

IX. Pierre DE MONEYS, chevalier, seigneur de Moneys, a épousé, par contrat du 22 avril 1628, noble damoiselle Esther DU PASTOUREAU D'ORDIÈRES. Il est dénommé dans une ordonnance émanant de la chambre du parlement de Bordeaux, en date du 15 février 1561. Il testa le 23 février 1654, et laissa de son alliance les deux fils ci-après :

1° Abel, qui suit;
2° Icard DE MONEYS, écuyer, seigneur du Doignon, qui est mort au service du Roi.

X. Messire Abel DE MONEYS, chevalier, seigneur dudit lieu et baron d'Ordières, fut maintenu dans ses prérogatives de noblesse chevaleresque sur la production de ses titres. Il a épousé, par contrat du 18 juillet 1656, demoiselle Marie-Charlotte DE CHIÈVRES, fille de Jacob de Chièvres, écuyer, seigneur de la Valade, et de dame Jeanne de Lescours. De cette alliance sont issus plusieurs enfants, savoir :

1° Alphée, qui suit;
2° Pierre DE MONEYS, qui a servi dans les gardes-du-corps du Roi. Il avait eu en partage la maison noble DE MONEYS, qui était dans sa famille depuis cinq cents ans;
3° Marc DE MONEYS, mort au service du Roi, dans la compagnie de son oncle du Doignon.

XI. Messire Alphée DE MONEYS, chevalier, seigneur d'Ordières et de Chastain, a épousé : 1° en 1686, noble demoiselle Jeanne DU THIERS; et en deuxièmes noces, par contrat du 22 mars 1715, demoiselle Françoise BELLENGER, fille de feu noble Léonard et de dame Anne Broussard de Confolens.

Il mourut au mois d'août 1736, ayant eu plusieurs enfants, savoir, du premier lit :

1° Paul-François, qui suit;
2° Henri de Moneys ;
3° Marie-Jeanne de Moneys, morte au mois de septembre 1721 ;
4° Catherine de Moneys, baptisée le 25 décembre 1715, mariée à messire François de Pons, chevalier, seigneur de la Rivière;
5° Henri-César de Moneys, chevalier, seigneur d'Ordières, baptisé le 26 février 1720, resta avec sa sœur sous la tutelle de sa mère et de son frère aîné, par acte du 11 juillet 1737, signé du juge sénéchal d'Ordières. Ils partagèrent devant Bezeau, notaire de la châtellenie d'Ordières, le 13 août 1754, la succession de leur mère présente, car celle-ci ne mourut qu'en 1776. Il a épousé, par contrat du 23 octobre 1758, demoiselle Marie-Anne-Bénigne Mondot, fille de feu noble Jean, écuyer, seigneur de Laleu, et de dame Madeleine Dauphin. De ce mariage sont issus les enfants ci-après :
A. N... de Moneys, morte jeune ;
B. Claude-François de Moneys, chevalier, seigneur d'Ordières, officier des vaisseaux du Roi, est mort en 1781, à l'île d'Oleron, la veille de son embarquement sur le vaisseau le *Brave;*
C. Thérèse de Moneys, morte le 30 mai 1788 ;
D. Marie-Madeleine de Moneys, devenue seule héritière de sa famille en 1788 et légataire de sa tante Catherine Mondot, avait épousé, en premières noces, le 9 décembre 1788, Louis-Alexandre de Moneys, chevalier, seigneur d'Ordières, et en deuxièmes noces, le 13 vendémiaire an XI, Martial de Vezeau de la Vergne, dit le chevalier de la Vergne, chevalier de Saint-Louis. Du premier mariage elle eut une fille :
AA. Jeanne-Pauline de Moneys d'Ordières, née le 9 septembre 1789, a épousé, par contrat du 27 novembre 1811, Alexandre-Guillaume-Augustin de Pons, issu de l'ancienne famille des sires de Pons.
Et du second mariage :
BE. Léonard-Mamès de Vezeau, né le 17 août 1803.

XII. Paul-François de Moneys, chevalier, seigneur d'ordières, de Chastain, du Frény, de la Madeleine, etc., mousquetaire du Roi dans la deuxième compagnie, ainsi qu'il appert d'un certificat original, signé, le 28 novembre 1709, par le marquis de Pins, capitaine-lieutenant de ladite compagnie, a épousé, par contrat du 6 juin 1712, demoiselle Jeanne Danché de Bessé, dont il eut :

XIII. Alphée-François-Armand de Moneys, chevalier, seigneur d'Ordières, marié à demoiselle Marie-Anne de Raity, qui le rendit père de :

XIV. Messire Claude-François de Moneys, chevalier, seigneur d'Ordières, a épousé : 1° par contrat du 31 mars 1765, noble demoiselle Françoise de Camin de Mazerot; et en deuxièmes noces, mademoiselle Marie-Anne-Jeanne de l'Estang de Rulle. Du premier lit est né un fils :

1° Jean-Romuald de Moneys, chevalier, seigneur marquis de Moneys, seigneur d'Or-

dières, de Chastain, de Mazerot et autres lieux, né le 7 février 1767. Entré aux pages du roi Louis XVI, le 22 mai 1782, il fut successivement premier page de sa grande écurie, capitaine au régiment de Lorraine (dragons), chevalier de Saint-Louis, par brevet signé du Roi, le 29 mai 1816, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de Périgueux, membre de la société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, etc. Il a épousé, en premières noces, par contrat du 15 juillet 1789, passé au château de Connezac, par Me Léonard Pichon, notaire royal à Mareuil, en Périgord, demoiselle Madeleine de Conan, fille de haut et puissant seigneur Louis-Thomas de Conan, chevalier, comte de Montbrun, et de dame Marie-Hélène de Laromagère; et, en deuxièmes noces, le 16 mai 1842, mademoiselle Léonarde-Aurore de Conan, cousine de sa première femme, morte le 30 août 1848. Il est mort sans enfants de ces deux mariages, le 7 décembre de la même année;

Du deuxième lit sont nés :

2° Jean-René-Auguste de Moneys d'Ordières, mariée à demoiselle Jeanne-Monique de Chevreuse, fille de Jean de Chevreuse et de Jeanne d'Asnières, dont il n'a pas eu d'enfants;
3° Charles-César, dont l'article suit;
4° Jean-César de Moneys d'Ordières, capitaine d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié, par contrat du 15 brumaire an VIII de la république devant Me Dury, notaire à Celle (Deux-Sèvres), à Radegonde-Agathe de Coral, qui était veuve lorsqu'elle est morte à Poitiers en 1846, n'ayant eu que deux filles de leur mariage;
5° Jean-Charles-Alexandre de Moneys d'Ordières, marié : 1° le 3 mai 1801, à demoiselle Julie-Anne Le Roy de Lenchère, dont il n'eut pas d'enfants; et, en deuxièmes noces, à demoiselle Elisabeth-Bénédictine Raity de Vitré, fille du comte Charles Raity de Vitré, général de division en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, etc. Il est mort à Angoulême le 19 mai 1855.

XV. Charles-César de Moneys d'Ordières, appelé du vivant de son frère aîné le chevalier de Moneys, officier de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis, a épousé mademoiselle Marie-Geneviève de Vezeau de Lavergne, fille de M... de Lavergne, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Geneviève de Nizeau de la Gibaudière. De ce mariage sont nés plusieurs enfants :

1° Léonard-Adolphe, qui suit;
2° Amédée de Moneys d'Ordières, membre de la société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, marié à Madeleine-Louise de Conan, fille du comte Alexis de Conan, capitaine au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis; dont :
  A. Charles-Alexandre de Moneys d'Ordières;
  B. Jean-Romuald-Alain de Moneys d'Ordières;
  C. Marie-Radégonde-Marguerite de Moneys d'Ordières;
  D. Adhémar de Moneys d'Ordières;
  E. Léonarde-Angèle de Moneys d'Ordières;
  F. Gaston-Charles-Alexis de Moneys d'Ordières;
3° Marie-Madeleine-Zélime de Moneys d'Ordières, non mariée;

4° Clara-Aline de Moneys d'Ordières, mariée à Gaspard de Lavaur, président du tribunal civil de Marennes.

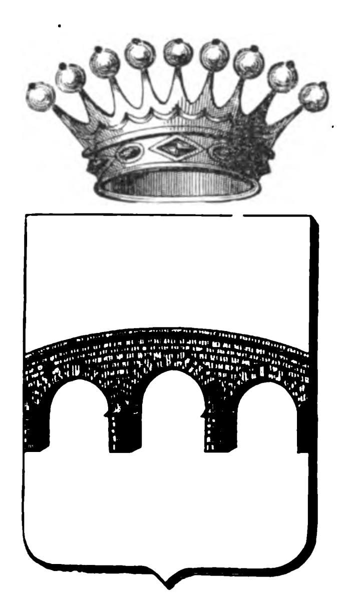
XVI. Léonard-Adolphe de Moneys d'Ordières, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 11 juin 1804, a épousé, le 26 juillet 1846, mademoiselle Philippine Grand de Luxolière de Bellussière. De ce mariage sont nés trois enfants :

1° Charles-Alexandre de Moneys d'Ordières;
2° Marie-Léonarde de Moneys d'Ordières;
3° Madeleine-Thérèse de Moneys d'Ordières.

DU PONTAVICE

BRETAGNE

Comtes du Pontavice; Seigneurs de la Hussonnais, des Landes, des Renardières, de Saint-Pierre de Heussey, de Rouffigny (1), de la Béchardière, de la Chaudronneraie et autres lieux.



Armes : *D'argent, à un pont de quatre arches de gueules.* — **Couronne** : *De comte.*
Supports : — *Deux lions.*



La famille DU PONTAVICE tire son origine du comté de ce nom, que Guillaume, chevalier, seigneur du Pontavice, possédait au XIII[e] siècle, lequel Guillaume descendait de Roland du Pontavice, qui se croisa, comme le constatent l'épitaphe, et les deux épées placées en croix sur son tombeau en l'église du Tremblay. Cette maison figure de toute antiquité comme noble d'extraction dans toutes les montres et revues et dans toutes les convocations des bans et arrières-bans de la noblesse de sa province.

(1) Terre érigée en marquisat sous Louis XIII, en faveur d'un membre de cette famille fixé en Normandie.

Ainsi Guillaume du Pontavice, chevalier, figure dans le mandement du 23 août 1419, donné par le duc de Bretagne à son frère Richard, pour mettre et bouter dehors aucun gens d'armes qui étaient venus piller le pays de Bretagne (1).

Dans la montre et revue des hommes d'armes du sire de Lescure, et dans la compagnie du sire de La Hunaudaie, compagnie forte de quarante lances fournies et de quatre-vingts archers, figure parmi les hommes d'armes, Jehan du Pontavice. Revue faite à Fougères le 28 janvier 1464.

FILIATION

I. Guillaume du Pontavice, qui vivait en 1400, eut pour fils :

II. Jean du Pontavice, marié à Olive des Pins, dont :

III. Jean du Pontavicé, IIe du nom, chevalier, seigneur du Pontavice, marié à Pétronille de Poilley, dont il eut :

IX. Réné du Pontavice, qui a épousé Françoise d'Harscouet, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

V. Michel du Pontavice, chevalier, marié, en 1529, à damoiselle Jacquemine Vivien de Rouffigny, qui le rendit père de :

VI. Yves du Pontavice, chevalier, marié, en 1580, à demoiselle Rénée de Goué, de laquelle il eut :

VII. César du Pontavice, chevalier, qui a épousé, en 1603, demoiselle Rénée Lasne, dame de la Batardière, dont est issu :

VIII. Jean du Pontavice, chevalier, seigneur de La Batardière, marié à demoiselle Marie Pelet de la Chatière.

(1) *Histoire de Bretagne*, D. Morice, t. II, col. 1105.

IX. René du Pontavice, marié, en 1672, à demoiselle Mathurine de Coulanges ; de cette union sont provenus :

1° Mathurin, qui suit ;
2° François du Pontavice, écuyer, sieur de la Hussonnais, qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général*, établi en vertu de l'édit royal du 4 novembre 1696.

X. Mathurin-Anne du Pontavice, chevalier, marié, en 1698, à Marie-Anne Vivien des Renardières, laissa pour fils :

XI. Olivier-Jean, comte du Pontavice, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1750, à Anne-Thérèse Le Forestier, qui le rendit père de :

XII. Jean-Joseph, comte du Pontavice, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1788, à Rénée de La Riboissière, qui eut pour fils :

1° Victor, qui suit ;
2° Ferdinand du Pontavicé, marié, en 1829, à demoiselle Adèle Le Chartier, dont il a deux fils :
A. Arthur et Jules du Pontavice.

XIII. Victor, comte du Pontavice, a épousé, en 1827, Marie-Constance de Laureau. De ce mariage sont nés deux enfants :

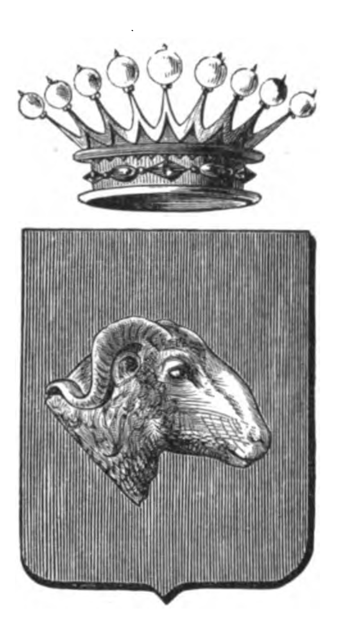
1° Victor, qui suit;
2° Raoul, vicomte du Pontavice.

XIV. Victor, comte du Pontavice, a épousé, en 1855, demoiselle Marguerite de Bressieux, dont il a un fils :

1° Yves du Pontavice, né le 13 avril 1857.

DE BEYLIÉ

LANGUEDOC, PÉRIGORD ET DAUPHINÉ



Armes : *De gueules, à une tête de bélier d'argent coupée.* — Couronne : *De comte.*
Supports : *Deux levriers.*

Cette famille, l'une des plus honorables et des plus distinguées de la province du Dauphiné, où elle jouit depuis une époque reculée de toutes les prérogatives attachées à la noblesse, paraît être originaire du Languedoc ou du Périgord

En 1504, nous voyons un Drago Bellié, servant comme homme d'armes, avec un grand nombre de gentilshommes, dans une compagnie commise à la garde et feux du château de Blaye (*Titre original*).

Un peu plus tard, en 1592, nous trouvons un Jean Bellié servant comme homme d'armes, avec plusieurs gentilshommes, dans une compagnie dont la montre et revue fut reçue à Saint-Vallier, en Dauphiné (*Titre original*).

C'est vraisemblablement le premier membre de cette famille qui vint se fixer en Dauphiné, où sa postérité s'est continuée jusqu'à ce jour; c'est de lui sans doute qu'est issu Jean Beylié, rapporté au premier degré de filiation qu'on va lire.

Cette famille a produit plusieurs personnages très-remarquables qui ont laissé des pages brillantes dans l'histoire de leur province, et parmi lesquelles nous mentionnerons particulièrement un général de brigade, député à l'Assemblée nationale; un colonel directeur des fortifications de Grenoble, maréchal de camp; un médecin ordinaire du Roi; un conseiller, maître ordinaire en la Chambre des comptes du Dauphiné, et plusieurs membres du clergé.

Ses alliances ont été prises dans les familles les plus honorables; la plus importante est sans contredit celle qu'elle a contractée avec la maison de Gumin de Toirin, dont elle a épousé l'héritière, et dont elle est en droit de relever le nom et les armes.

FILIATION

I. Louis Beylié, vivant en 1610, eut de son mariage avec Marie Rosières :

II. Noble Jean Beylié, écuyer, né à Landusse, au diocèse de Sarlat, vers 1660, ancien chirurgien du Roi, a épousé, le 14 février 1695, demoiselle Marguerite Galbert, dont il eut deux enfants :

1° Jacques, qui suit;
2° Louis Beylié entra dans les ordres, et fut nommé curé de l'église de Saint-Laurent de Grenoble, le 30 mars 1728, puis curé de l'église de Saint-Louis, en 1734, et enfin chanoine de la cathédrale de la même ville.

II. Jacques Beylié, écuyer, né en 1696, fut médecin ordinaire du Roi, et a épousé, par contrat du 26 septembre 1724, demoiselle Françoise Barde, fille de Jean Barde, avocat au parlement de Grenoble. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, savoir :

1° Louis Beylié, conseiller-maître ordinaire en la Chambre des comptes du Dauphiné;
2° Claude Beylié, né le 6 juin 1729, entra fort jeune dans la carrière des armes. Capitaine d'infanterie et ingénieur ordinaire du Roi, en 1764, il fut nommé colonel directeur des fortifications à Grenoble, en 1788, et enfin maréchal de camp, le 18 août 1792, et mis à la retraite le 9 floréal an III;

3° Philibert-Auguste-Bernard, qui a continué la descendance;
4° Marie Beylié, a épousé, le 31 août 1756, noble Pierre Garnier, conseiller du Roi, avocat général au bureau des finances du Dauphiné. Elle est morte le 8 juillet 1775. A son contrat de mariage ont signé : messire le comte d'Agoult, seigneur de Voreppe; messire Drogat, garde des sceaux de Saint-Jean, et le sieur de la Tivollière;
5° Jeanne-Marie-Olympe Beylié, née le 15 octobre 1736, morte en 1747.

III. Philibert-Augustin-Bernard de Beylié entra, comme son frère, au service du Roi, et devint bientôt maréchal de camp dans les troupes coloniales aux Indes-Orientales. Envoyé comme député à l'Assemblée nationale par les Français résidant à Pondichéry, il y fut admis, et prêta serment le 19 septembre 1790. Il est mort en 1798, avec le grade de général de brigade dans les troupes coloniales, et a laissé de son mariage avec demoiselle Jeanne-Josèphe de Larche les trois fils qui suivent :

1° Jacques-Auguste, qui suit;
2° Alexandre-Henri-Augustin Beylié, mort à l'âge de trente-deux ans.
3° Jeannone de Beylié, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, morte en 1840, sans avoir été mariée.

IV. Jacques-Auguste de Beylié, né en 1770, a épousé : 1° Joséphine de Valbonne; 2° par contrat du 12 juin 1804, mademoiselle Joséphine de Gumin (1), fille de Jean-Baptiste de Gumin de Toirin, et de dame N... de Croze. De cette alliance sont nés les enfants ci-après :

1° Auguste de Beylié, né en 1807, marié à mademoiselle Lélia de Larche, morte en 1848, sans enfants;
2° Jules de Beylié, né le 26 juillet 1808, célibataire;
3° Joseph, qui suit.

V. Joseph de Beylié, né le 31 juillet 1814, s'est marié, le 17 juillet 1843, avec Aimée du Moulin, fille du lieutenant-général comte du Moulin et de dame Eugénie, comtesse d'Eckart, d'une des familles les plus considérables d'Allemagne, alliée aux premières maisons de ce pays. De cette union sont nés quatre enfants :

1° Marie de Beylié, née le 1er novembre 1843;
2° Charles de Beylié, né le 11 octobre 1845;
3° Jules de Beylié, né le 30 janvier 1848;
4° Léon de Beylié, né le 27 novembre 1849.

(1) Joséphine de Gumin, dernier rejeton de la branche des Gumin de Toirin, est issue de l'ancienne et illustre famille de ce nom, connue en Dauphiné depuis le milieu du xive siècle, et qui a pour auteur Jacquemet de Gumin, qualifié chevalier par des lettres patentes délivrées, en 1449, à son arrière-petit-fils, écuyer, seigneur de Romanche. Cette maison s'est acquise une grande illustration, tant dans le robe que dans l'épée, et s'est alliée aux familles les plus considérables de sa province. Parmi les alliances qu'elle a contractées, nous mentionnerons celles de la Tour du Pin, de Rozier de Linage, de Vachon de Belmont, de Dolmieu, de Viviers, de Pontis, Oddoz, de Bonniot, etc.

HERVOUET

POITOU

SEIGNEURS DE LA PILTIÈRE ET DE LA CHARDONNIÈRE.




ARMES : *De gueules, à une rencontre de bélier d'argent, accompagnée de quatre merlettes d'or affrontées et cantonnées.*—SUPPORTS : *Deux aigles.*—COURONNE : *De marquis.*



AMILLE ancienne, originaire du Maine et répandue en Bretagne, dont la noblesse remonte au XIVe siècle.

En effet, en 1395, Jean HERVOUET ou HERVOET était secrétaire particulier du roi Charles VI, ainsi qu'il appert de l'Etat des dépenses de la Maison du Roi (Titre original aux archives de l'Institut héraldique. Reg. B E -- f° 14).

Un HERVOUET ou HERVOET contresigne, comme secrétaire, un mandement adressé au comte de Dunois, donné le 11 juillet 1487 (Histoire de Bretagne, t. III, folio 550).

En 1530, Georges Hervouet figure dans une ordonnance signée du roi François Ier, comme contrôleur des guerres (*Titre original*).

On trouve rapporté dans la chronique de Guillaume La Roche, sous la date de 1540, un Georges Hervouet, écuyer, dont les domaines avaient été saisis et dont on redoutait les violences et les exactions.

Plus tard, deux membres de cette famille firent enregistrer leurs armoiries à l'armorial général dressé, en vertu de l'édit du 20 novembre 1696, dans le registre de l'armorial général de Bretagne, folios 379 et 944, savoir :

Jehan Hervouet, sieur de la Piltière, avocat au parlement, et N... Hervouet de Pontvallon, conseiller au présidial de Vannes. »

A la même époque, N. Hervouet de la Chardonnière faisait la guerre en Piémont, en 1692, avec l'héroïne mademoiselle de la Charce (Histoire des Antiquités des Hautes-Alpes, par M. Ladoucette, page 49).

A l'époque si funeste de la révolution française, un Hervouet, officier supérieur de l'état-major de l'armée vendéenne, a été immolé avec le brave général Charrette contre la foi des traités (*Histoire de la guerre de la Vendée*, par Bonchamps).

De nos jours, cette noble famille a pour chef :

M. Amand Hervouet de la Chardonnière, né le 19 février 1781, qui a épousé, en 1802, demoiselle Françoise-Félicité de Mauduit du Boisset, issue d'une des maisons les plus nobles de Normandie et de l'Orléanais, et dont le nom se trouve allié aux maisons les plus honorables. De cette union sont nés plusieurs fils morts jeunes et sans avoir contracté d'alliance et une fille :

1° Zoé-Félicie Hervouet de la Chardonnière, mariée à M. le comte de Richemont de Richardson, ancien élève de l'Ecole militaire de Saint Cyr et officier d'infanterie, de l'illustre maison de France de ce nom, passée en Angleterre et en Ecosse au temps de la conquête, et rentrée en France en 1600. De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

- *A.* Jean-Félix-Albert de Richemont de Richardson, officier au 6e régiment de lanciers ;
- *B.* Jean-Félix-Arthur-Amand de Richemont de Richardson ;
- *C.* Marie-Jeanne-Félicie de Richemont de Richardson.

DE DAUVET OU D'AUVET

PICARDIE, CHAMPAGNE, BEAUVOISIS ET NORMANDIE

MARQUIS D'AUVILLARS, DE MAINEVILLE ET DE SAINT-PHALE;
COMTES DES MAREST; BARONS DE PINS, *en Champagne*, DE BOURSAULT
ET DE RUPEREUX; SEIGNEURS DE LA BOURGONIERE,
DE BASOCHE, DE CLAIGNY, DE BERNEUIL, DE COMBERT, DE RIEUX, DE SAINT-VALÉRIEN, DE MONTIGNY, D'EGUILLY,
DE TRIGNY, DES MAREST, *en Brie;* DE FRANCOURT, *en Beauvoisis*; DE BOUFFÉ,
en Normandie, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Bandé de gueules et d'argent, de six pièces; la seconde bande chargée d'un lion léopardé de sable.* — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux licornes ou deux sauvages.*



LES historiens de la Picardie assignent à la maison DE DAUVET un des rangs les plus élevés dans la noblesse de cette province, où elle était connue dès le XIIe siècle.

Les domaines de ces diverses branches comprenaient de nombreuses et importantes seigneuries, entre autres : les marquisats d'Auvillars, de Maineville et de Saint-Phale; le comté des Marest; les baronnies de Pins, de Boursault, etc.

La maison DE DAUVET s'est alliée de tout temps aux maisons les plus anciennes et les plus illustres de la noblesse, notamment à celles : de Montmorency, de Béthune, de Beauvau, de Rouvroy de Saint-Simon, de Chabannes, de Crèvecœur, d'Avraincourt, de Brézé, d'Auxy, de Lamoignon, d'Orgemont, de Pellevé, Le Conte de Nonant, Letellier de Louvois, de Montservier, Magon de la Gervaisais, Le Bouteiller de Senlis, de Kérouartz, de Gontaut, d'Assigny, de Bérulle, de Castille, de Chambes-Montsoreau, d'Herbouville, de Vieux-Pont, de Bouex de Villemort, etc.

Parmi les illustrations que cette maison a produites, nous citerons : quatre grands fauconniers de France, des chambellans, des ambassadeurs, un grand nombre de gentilshommes de la chambre, des gouverneurs et lieutenants-généraux de province, plusieurs brigadiers des armées, des premiers présidents et présidents à mortier, des chevaliers des ordres du Roi, des commandeurs et chevaliers de Saint-Louis, etc.

Peu de familles en France comptent un aussi grand nombre de dignitaires et de chevaliers de Malte. Outre un grand prieur de la langue d'Aquitaine, une grand'-croix et grand trésorier de l'ordre, elles comptent cinq ou six commandeurs ou baillis. Les preuves rigoureuses qu'elle a dû faire pour ces nombreuses admissions dans l'ordre de Malte, et celles qu'elle a faites pour monter dans les carrosses du Roi, en 1771 et 1784 (1), lui ont donné l'occasion d'établir plusieurs fois son ancienne noblesse d'extraction. C'est à l'aide de ces preuves et de ces documents que nous allons donner la filiation suivie et non interrompue de la maison DE DAUVET, dont le premier auteur connu est :

FILIATION

I. Guillaume DAUVET, seigneur d'Honnechies et de Nave, en Cambrésis, qui a épousé, en 1206, damoiselle Clémence D'AUXY, ainsi qu'il appert d'une charte conservée dans l'église du Saint-Sépulcre, à Cambray, par laquelle il fait un don à cette abbaye avec le consentement de sa femme. De son mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Guillaume DAUVET;
2° Hugues, qui suit;

(1) Le comte DAUVET fut admis aux honneurs de la cour le 14 janvier 1771 ; le marquis DAUVET, le 17 avril 1784, et le vicomte DAUVET, le 21 avril 1784 (*Annuaire de la Noblesse*, année 1849, f° 28).

3° Jean DAUVET;
4° Alix DAUVET, mariée à Mathieu DE LAGNICOURT, chevalier.

II. Hugues DAUVET, chevalier, reçut en apanage les fiefs de son père dans le Cambrésis, et épousa damoiselle Ode DE CRÈVECŒUR, de laquelle il eut :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Simon DAUVET, chanoine de Saint-Aubert;
3° Guillaume DAUVET, chanoine de Saint-Géry.

III. Jean DAUVET, chevalier, est mentionné dans une charte de l'année 1297, avec sa femme Méhault D'AVRAINCOURT et ses enfants, qui furent :

1° Jean DAUVET;
2° Simon, qui suit;
3° Hugues DAUVET.

IV. Simon DAUVET, chevalier, seigneur de la Bourgonière, de Basoche, du Plessis, etc., fut chambellan du roi Charles V, par lettres royaux du 18 avril 1358, puis nommé sénéchal d'Anjou. Il a épousé damoiselle Antoinette DE BRÉZÉ, et eut de ce mariage :

1° Guillaume DAUVET, mort sans alliance en 1406;
2° Jacques, dont l'article suit;
3° Blanche DAUVET, religieuse à l'abbaye de Fontevrault.

V. Jacques DAUVET, chevalier, seigneur de la Bourgonière, de Basoche, du Plessis, etc., succéda à son père dans la charge de sénéchal, et accompagna René d'Anjou, roi de Sicile, dans les guerres d'Italie, où il mourut. Il avait épousé noble damoiselle Yolande DE VILLEPROUVÉE, qui le rendit père des deux fils ci-après :

1° Guillaume DAUVET, qui n'eut de son mariage qu'une fille mariée à Jacques DE BEAUVAU, dont les enfants héritèrent des seigneuries situées en Anjou ;
2° Jean, qui suit.

VI. Jean DAUVET, chevalier, seigneur de Claigny, fut conseiller du roi René en 1411. Le roi Charles VII le chargea aussi de plusieurs négociations et ambassades : premièrement à Rome, près du pape ; puis au concile de Bâle, tenu en 1455. Le roi Louis XI le créa premier président au parlement de Toulouse, en 1464, et il passa avec la même dignité au parlement de Paris, en 1466. Il mourut à Paris le 13 novembre 1471, et fut inhumé avec sa femme, morte en 1460, dans l'église de Saint-Landry, à Paris, où l'on

a vu longtemps son épitaphe. Il avait épousé noble damoiselle Jeanne DE BOUDRAC, fille de Bureau de Boudrac, écuyer, seigneur de Claigny, et de dame Ode de Vitry, qui le rendit père de cinq enfants, savoir :

1° Guillaume, dont l'article suit ;
2° Robert DAUVET, chanoine d'Angers, archidiacre d'Outre-Loire, qualifié maître des requêtes dans un procès criminel qu'il avait contre Martin du Gué, le 20 décembre 1468, et chanoine du Puy, et archidiacre de l'église de Reims en d'autres actes des années 1469 et 1477 ;
3° Eude DAUVET, mariée à Pierre BUREAU, chevalier, seigneur de Monglat, fils du grand-maître de l'artillerie sous Louis XI, et seigneur de la terre des Marest, en Brie. Il mourut sans enfants, et, par son testament du 28 août 1492, il laissa aux frères de sa femme la plupart de ses biens, entre autres le fief des Marest ;
4° Michelle DAUVET, mariée à Guillaume DU PUY, seigneur de la Haye, président au parlement de Paris ;
5° Jeanne DAUVET, épouse de Charles D'ORGEMONT, seigneur de Méry, de Chantilly, fils de Philippe d'Orgemont, échanson du roi Charles VII.

VII. Guillaume DAUVET, chevalier, seigneur de Claigny, reçu conseiller au Parlement en 1462, et maître des requêtes en 1472, a épousé noble dame Jeanne LUILLIER, dame de Rieux et de Francourt, fille de Gilles, seigneur d'Ursines et de dame Catherine LE BASTIER. Il mourut le 6 août 1520, laissant de son mariage :

1° Pierre DAUVET, seigneur des Marest, reçu maître des requêtes, le 24 avril 1515, sur la résignation de son père, fut fait chevalier à Attigny, en octobre 1521. Il donna quittance en qualité de seigneur des Marest, enseigne de la compagnie de 30 lances fournies, sous la charge du seigneur des Fontaines-Lagnion, capitaine, de la somme de 100 livres, le 26 juin 1569 ;
2° Robert, dont l'article suit ;
3° Jean DAUVET, auteur de la branche des SEIGNEURS ET COMTES DES MAREST, rapportée plus loin ;
4° Jeanne DAUVET, mariée à François LE CLERC, baron de la Forêt-le-Roy, seigneur de Fleurigny ;
5° Geneviève DAUVET, mariée, le 3 avril 1516, à Jean D'AUXY, seigneur de Monceaux ;
6° Marie DAUVET, épouse de Julien DE BOURGNEUF, seigneur de Cussé, en Bretagne.

VIII. Robert DAUVET, chevalier, seigneur de Rieux, de Basoches, de Combert, de Montigny, etc., baron de Pins, en Champagne, reçu conseiller au parlement le 30 juillet 1523, et président des comptes en 1533, mourut le 6 septembre 1549. Il avait épousé, par contrat du 5 février 1524, noble dame Anne BRIÇONNET, nièce de Guillaume BRIÇONNET, archevêque de Narbonne, connu sous le nom de *cardinal de Saint-Malo*, premier ministre de Charles VIII. De ce mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Jean, qui suit ;
2° Louis DAUVET, abbé de Notre-Dame des Planches, prieur de Long-Port ;

3° Etienne DAUVET, seigneur de Marcilly;
4° Robert DAUVET, mort sans alliance vers 1564;
5° Guillaume DAUVET, président aux enquêtes, mort en 1579;
6° Anne DAUVET, mariée à Robert PELLEVÉ;
7° Charlotte DAUVET, mariée, le 13 septembre 1557, à Messire François DE BÉTHUNE, baron de Rosny, seigneur de Mareuil, et fut mère de Maximilien DE BÉTHUNE, si célèbre sous Henri IV, et de ses frères, qui ont fait les branches des ducs de Béthune et de Charost, et des marquis et comtes de Béthune;
8° Jacqueline DAUVET, mariée : 1° à Philippe LE CONTE, baron de Nonant; 2° et à Anne DE GONTAULT, seigneur de Champagnac.

IX. Jean DAUVET, chevalier, seigneur de Rieux, baron de Pins, conseiller en la Cour des aides, puis conseiller au parlement le 17 juillet 1556, fut pourvu de l'office de maître des requêtes le 5 décembre 1567, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 6 octobre 1582. Il avait épousé demoiselle Charlotte DE MONTSERVIER, dont il eut :

1° Guillaume DAUVET, seigneur de Rieux et de Savières, mort célibataire;
2° Jean, qui suit;
3° Anne DAUVET, mariée, par contrat du 7 juillet 1587, à Philippe LE BOUTEILLER, seigneur de Moncy et de Vineuil.

X. Jean DAUVET, chevalier, baron de Pins, seigneur de Rieux et de Basoches, a épousé, 1° par contrat du 29 novembre 1583, noble demoiselle Jeanne DU PUY-VATAN, fille de Philippe, seigneur de Saint-Valérien, conseiller au parlement, et de dame Jeanne DE HARLAY; et, en secondes noces, noble demoiselle Marie GAILLARD, fille de Michel Gaillard, écuyer, seigneur de Longjumeau, et de dame Claude DE LA FAYETTE. De ces deux alliances sont nés, entre autres enfants, savoir :

Du premier lit :

1° Pierre, qui suit;
2° Anne DAUVET, femme de François DE CHABANNES, comte de Saignes;

Du second lit :

6° Gaspard DAUVET, tué au combat de Veillane;
7° François DAUVET, reçu chevalier de Malte le 8 août 1622, commandeur de la Brocque, baron de Pins;

XI. Pierre DAUVET, chevalier, baron de Pins, seigneur de Rieux, de Saint-Valérien, de Basoches, etc., capitaine de cavalerie, a épousé, par contrat du 8 octobre 1628, demoiselle Anne JUBERT, seigneur de Thil, président aux requêtes, qui le rendit père des enfants ci-après :

1° François-Jean-Baptiste DAUVET, seigneur de Rieux, lieutenant aux gardes;

2° Louis-Octave, qui suit:
3° Pierre Dauvet, reçu chevalier de Malte le 21 octobre 1651;
4° Anne-François Dauvet, seigneur de Saint-Valérien, de la Mothe-Tilloy et de l'Eglantière, lieutenant aux gardes, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'Etat, du 14 mai 1667. Il a épousé, le 3 mars 1669, demoiselle Anne de Lescoux, fille de Charles, seigneur de Saint-Bohaire, et de dame Marguerite de Croisilles, et est mort au mois de décembre 1684, laissant de son mariage :
   A. Simon-François Dauvet, seigneur de Saint-Valérien, né en 1669, reçu page de la grande écurie du Roi, en 1686;
   B. Anne Dauvet, mariée, par contrat du 19 septembre 1700, à Nicolas Langlois, sieur de Canteleu;
   C. Louise-Anne Dauvet, mariée à Paul-François-Xavier, marquis de Kérouartz ;
5° Lucrèce Dauvet, mariée à Antoine d'Assigny, chevalier, seigneur de Pont-Marquis.

XII. Louis-Octave Dauvet, chevalier, seigneur de Rieux, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, hérita des biens de son frère aîné et se maria, en 1670, à demoiselle Marie-Christine de Berulle, fille de Charles de Berulle, maître des requêtes, et de dame Chrétienne de Vassan. Il mourut à l'âge de 75 ans, le 19 mars 1716, laissant de son mariage les trois enfants qui suivent :

1° Charles Dauvet, tué au service du Roi, en 1718;
2° Madeleine Dauvet, } religieuses.
3° Christine Dauvet, }

BRANCHE DES SEIGNEURS ET COMTES DES MAREST

VIII. Jean Dauvet, chevalier, seigneur de Berneuil, des Marest, de Francourt, etc., troisième fils de Guillaume et de Jeanne Luillier, fut conseiller en la Cour des aides, puis bailli et capitaine de Meaux. Il passa procuration le 30 mars 1549, pour rendre foi et hommage au Roi pour les terres qui lui étaient échues en partage. Il mourut le 7 septembre 1559, et avait épousé, par contrat du 15 juin 1529, demoiselle Jeanne de Longuejoue, fille de Mathieu, seigneur d'Yverny, qui après la mort de sa femme fut fait évêque de Soissons et garde des sceaux. De cette alliance sont issus :

1° Pierre, qui suit;
2° Louise Dauvet, mariée à Gaspard Canjon, seigneur d'Orgereux;
3° Jacqueline Dauvet, épouse de Gabriel de la Vallée, chevalier de l'ordre du Roi;
4° Jeanne Dauvet, femme de Charles Raguier, baron de Poussé.

IX. Pierre DAUVET, chevalier, seigneur et comte des Marest, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, rendit hommage pour la terre des Marest les 23 et 25 février 1560, et mourut en 1596. Il avait épousé, le 5 juillet 1587, demoiselle Marthe DE ROUVROY-SAINT-SIMON, fille de Jean, seigneur de Sandricourt, etc., grand pannetier de la reine Éléonore, et de dame Louise DE MONTMORENCY. De ce mariage sont issus :

1° Gaspard, qui suit;
2° Claude DAUVET, chevalier de Malte, en 1595, commandeur d'Ivry et capitaine des galères;
3° Gabriel, mort sans alliance;
4° Louis DAUVET, seigneur de Berneuil;
5° Jeanne DAUVET, mariée à Charles LE BOUTEILLER DE SENLIS, chevalier, seigneur de Vineuil et de Moncy.

X. Gaspard DAUVET, chevalier, seigneur et comte des Marest, baron de Rupereux, seigneur de Berneuil, de Francourt, de Trigny, etc., gouverneur du Beauvoisis, conseiller d'État, maître d'hôtel du Roi, son ambassadeur en Angleterre en 1614, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes en 1618, chevalier des ordres du Roi en 1619, et maréchal de camp en 1620, a épousé, par contrat du 30 juillet 1601, demoiselle Elisabeth BRULART, fille de Nicolas Brulart, chevalier, seigneur de Sillery, chancelier de France. Il est mort le 23 octobre 1632, laissant de son mariage les enfants ci-après :

1° Nicolas, qui suit;
2° François DAUVET, abbé de Longuay, conseiller du Roi en ses conseils, prieur de Pont-Saint-Esprit, de Pincé, de Tulé, mort en 1696, et inhumé dans l'abbaye de Longuay;
3° Gabriel DAUVET, chevalier de Malte, le 14 mai 1619, grand-prieur d'Aquitaine et commandeur de Saint-Etienne de Renneville;
4° Louis DAUVET, aussi chevalier de Malte et commandeur;
5° Pierre DAUVET, auteur de la BRANCHE DES MARQUIS D'AUVILLARS, rapportée plus loin;
6° Marie DAUVET, mariée, en 1623, à Jacques LE CONTE, marquis de Nonant, seigneur de Beaumesnil, lieutenant de Roi en Normandie;
7° Jeanne-Gabrielle DAUVET, en religion sœur Marthe, fut abbesse des religieuses du Mont-Sainte-Catherine, puis fut nommée par le Roi, le 9 mai 1648, première abbesse du Mont-Notre-Dame, près Provins;
8° Victoire DAUVET, seconde abbesse du Mont-Notre-Dame après sa sœur, le 18 novembre 1690.

XI. Nicolas DAUVET, chevalier, comte des Marest, baron de Boursault, seigneur de Berneuil, de Francourt, etc., gouverneur de Beauvais et du Beauvoisis, pourvu, en 1850, de la charge de grand-fauconnier de France, mourut au mois d'octobre 1668. Il avait épousé demoiselle Christine DE LANTAGE, fille de Jacques, seigneur d'Éguilly, gentilhomme ordinaine de la chambre

du roi, et de dame Anne DE FOISSY, qui l'a rendu père de cinq enfants, savoir :

1° Alexis, qui suit;
2° Louis-Anne DAUVET, comte d'Eguilly, capitaine de cavalerie, qui épousa le 15 octobre 1677, Marie-Marguerite DE CHAMBES-MONTSOREAU, dont :
  A. Françoise-Chrétienne DAUVET, mariée, au mois de mai 1701, à Adrien, marquis D'HERBOUVILLE, mestre de camp de cavalerie, guidon des gendarmes de la garde du Roi ;
3° Louise-Diane DAUVET, mariée, le 18 juillet 1678, à Gaspard JEANNIN DE CASTILLE, marquis de Montjeu;
4° Anne-Marie DAUVET, femme de Philippe DE BÉTHUNE, comte de Selles, aïeul du marquis de Béthune, chevalier des ordres du Roi, colonel-général de la cavalerie ;
5° Françoise DAUVET, marié, en 1704, à Guillaume-Alexandre, marquis DE VIEUX-PONT, maréchal des camps et armées du Roi.

XII. Alexis DAUVET, chevalier, comte des Marest, marquis de Saint-Phale, baron de Boursault, seigneur de Berneuil, de Francourt, d'Eguilly, etc., gouverneur de Beauvais, lieutenant-général du Beauvoisis, succéda à son père dans la charge de grand-fauconnier de France le 2 avril 1672. Il a épousé, le 19 septembre 1676, demoiselle Jeanne DE BOUEX DE VILLEMORT, fille d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, qui le rendit père du fils unique suit :

XIII, François DAUVET, chevalier, comte des Marest, marquis de Saint-Phale, baron de Boursault, seigneur de Berneuil, de Francourt, d'Éguilly et autres lieux, gouverneur de Beauvais et lieutenant-général du Beauvoisis, fut pourvu de la charge de grand-fauconnier de France après le décès de son père, le 2 mai 1688, et mourut à l'âge de 37 ans, le 24 février 1718. Il avait épousé, par contrat du 22 juin 1701, noble demoiselle Marie ROBERT, fille de Louis, chevalier, seigneur de La Fortelle, président en la chambre des comptes de Paris. De cette alliance sont nés trois enfants :

1° Louis-François, qui suit;
2° Jeanne-Françoise DAUVET, mariée, le 30 mai 1723, à François-Louis LE TELLIER DE RÉBENAC, marquis de Louvois et de Souvré, etc., lieutenant-général des armées du Roi et chevalier de ses ordres;
3° Anne-Diane DAUVET, mariée, en 1728, à Alphonse DE ROMILLÉ, chevalier, marquis de la Chesnelaye, brigadier des armées du Roi, morte à Paris le 31 août 1731.

XIV. Louis-François DAUVET, chevalier, marquis de des Marest, baron de Boursault, seigneur de Berneuil, de Francourt, etc., fut nommé, à la survivivance de son père, à la charge de grand-fauconnier de France en janvier 1717, n'ayant pas encore six ans accomplis. Il a épousé, par contrat du 23 février 1734, demoiselle Marie de LAMOIGNON, nièce du chancelier de ce nom, et fille de feu Chrétien de Lamoignon, chevalier, marquis de Basville,

président à mortier au parlement de Paris, commandeur des Ordres du Roi, et de dame Marie-Louise de Bergonne. Il mourut le 26 avril 1748, sans postérité, laissant pour héritier de ses biens les filles de sa sœur, marquise de Louvois.

BRANCHE

DES MARQUIS D'AUVILLARS ET DE MAINEVILLE

XI. Pierre DAUVET, chevalier, seigneur de Trigny, de Bouffé et autres lieux, cinquième fils de Gaspard, chevalier des Ordres du Roi, et de dame Élisabeth BRULART, partagea avec ses frères le 18 mars 1644, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'État du 27 février 1669. Il avait épousé, par contrat du 10 février 1649, demoiselle Louise Marie DE MION, dame d'Auvillars, fille de Louis, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de dame Jacqueline DE GRUEL DE LA FRETTE. De cette alliance sont issus beaucoup d'enfants, entre autres :

1° Jacques, qui suit ;
2° Pierre DAUVET, chevalier, baron d'Auvillars, capitaine au régiment de Bourgogne, tué au siége de Grave ;
3° François DAUVET, chevalier de Malte, le 17 janvier 1664, commandeur de Saint-Jean de Latran, bailli, grand'-croix et grand trésorier de l'ordre, commandeur d'Osmont, en Picardie, mort à Paris le 28 juin 1742 ;
4° Louis-Benoit, dont l'article sera rapporté plus loin.

XII. Jacques DAUVET, chevalier, marquis d'Auvillars, seigneur de Bouffé, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, a épousé, le 12 août 1683, demoiselle Thérèse MARREAU DE VILLEREGIS, sœur de la marquise de Mailly et fille d'Hector Marreau, chevalier, seigneur de Villeregis, conseiller au parlement de Paris, et de dame Marie DE MAUPOU. De ce mariage est né le fils unique qui suit :

XIII. Gabriel DAUVET, chevalier, marquis d'Auvillars, seigneur de Bouffé, chevalier de Saint-Louis, lieutenant, en 1705, de la compagnie d'ordonnance

des gendarmes écossais, et brigadier des armées du Roi le 1er février 1719. Il est mort sans alliance, à Paris, au mois de juin 1760.

XII. Louis-Benoît DAUVET, chevalier, marquis de Maineville et autres terres dans la Vexin, hérita de son neveu de tous les biens de sa branche. Il fut Enseigne des gendarmes de la Reine en 1702, capitaine des chevaux-légers-dauphins en 1703, chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées du Roi le 1er février 1719. Il avait épousé, en 1710, demoiselle Marie MAGON DE LA GERVAISAIS, sœur du marquis de La Gervaisais, colonel d'un régiment de ce nom, lieutenant-général des armées du Roi (1). De cette alliance sont issus quatre enfants, savoir :

1° Louis-Nicolas, qui suit;
2° Alain-Louis DAUVET, chevalier, seigneur de Bouffé, appelé le comte DAUVET, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Artois, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, qui a épousé, le 11 février 1771, demoiselle Marie-Marguerite DESHAYES, issue d'une noble et ancienne famille de la province du Maine. De ce mariage est issu :
A. Auguste-Louis-Casimir DAUVET, chevalier, né en 1772;
3° Louise DAUVET, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Paul, près Beauvais ;
4° Geneviève DAUVET, morte religieuse dans la même abbaye.

XIII. Louis-Nicolas DAUVET, chevalier, marquis DE DAUVET-MAINEVILLE, seigneur chatelain d'Auvillars dans le pays d'Auge, fut capitaine lieutenant des gendarmes d'Orléans, brigadier des armées du Roi le 15 août 1745, maréchal de camp le 10 mai 1748, et, enfin, lieutenant-général des armées et commandeur de Saint-Louis. Il a épousé, le 16 mai 1754, Marie-Angélique GROULARD DE BOGEFROY, fille de Guillaume, marquis de Bogefroy, seigneur de Bailleuil, de Neuville, de Coudray et autres lieux, et de dame Marie DE SUBLET DE NOYERS. De ce mariage sont nés les trois fils qui suivent :

1° Louis-Gabriel-Benoit, qui suit ;
2° Gabriel-Nicolas DAUVET ;
3° Adrien-Louis-Nicolas DAUVET, chevalier de Malte.

XIV. Louis-Gabriel-Benoît, chevalier, marquis DE DAUVET, né à Maine-

(1) Voyez la notice de la famille MAGON, page 107.

ville, le 28 juin 1755, est décédé au même lieu le 24 août 1807, laissant pour fils :

XV. Gabriel-Nicolas, marquis de Dauvet, né à Maineville, le 16 septembre 1757, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, épousa Marie-Françoise Briançon-Vachon de Belmont, fille du marquis de Belmont; il est mort le 17 novembre 1819. De ce mariage sont nés les trois enfants qui suivent :

1° Amicie de Dauvet, mariée au duc d'Albert de Luynes;
2° Louis-Florimond-Gustave de Dauvet, qui suit;
3° Octavie-Marie-Gabrielle de Dauvet, morte sans alliance, le 18 juillet 1823.

XVI. Louis-Florimond-Gustave, marquis de Dauvet, né à Paris, le 20 juin 1804, a épousé, en 1838, Anne-Henriette de Loyauté, fille du comte de Loyauté, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'artillerie. Il est mort le 30 mai 1848, laissant de son mariage les deux enfants qui suivent :

1° Louis-Florimond-Gustave-Joseph-Gaspard de Dauvet, né en 1839;
2° Anne-Gabriel-Ludovic de Dauvet, né en 1840.

MARYS DE LAMER

PROVENCE



Armes : ***D'azur, à un épi de blé d'or en pal, planté sur une terrasse de sinople, et une oie d'argent, passante et brochante, brochant.* — L'écu *timbré d'un casque orné de ses lambrequins.***

Issue d'une vieille souche d'armateurs de la Provence, la famille **DE MARYS DE LAMER** fut annoblie par le roi Louis XIV, en 1660, en considération des services rendus par ses membres, qui avaient été les premiers à établir des comptoirs importants dans nos colonies, dans le but de faciliter l'arrivage en France des produits de ces nouveaux pays ; par ces mêmes lettres patentes elle a reçu des armes parlantes qui signifient (vigi-

lance et abondance), *une oie* et *un épi*. Cette maison a fourni des personnages distingués à la magistrature et à l'armée.

I. Noble-Jean-Baptiste DE MARYS DE LAMER, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, marié le 6 octobre 1731, a eu plusieurs enfants, entre autres :

1° Joachim-François, dont l'article suit;
2° Charles MARYS DE LAMER, qui partit comme volontaire dans les armées de la république. Par son courage et ses actions d'éclat, il devint bientôt chef d'état-major du général Dugommier, à l'armée des Pyrénées-Orientales, et est mort avec le grade de général de division pendant la funeste campagne de Russie. D'une première alliance inconnue, il eut une fille : Alexandrine MARYS DE LAMER, morte. De son second mariage, il eut deux fils :
A. Amédée MARYS DE LAMER, ancien garde-du-corps du roi Louis XVIII;
B. Charles MARYS DE LAMER, capitaine d'infanterie, mort en Afrique. Il a ait épousé demoiselle Eugénie PARÈS, qui l'a rendu père de six filles.

II. Messire-Joachim-François DE MARYS DE LAMER, conseiller au parlement de Provence, né en 1750, a épousé, vers 1775, noble demoiselle Marie-Gabrielle FARGIER. Lors de la tourmente révolutionnaire, il fut poursuivi et condamné à mort pour avoir prononcé des propos séditieux sur la place publique, et, notamment, pour avoir dit « que la France ne pouvait pas vivre sans roi. » Afin d'échapper à cette condamnation, il émigra, et mourut à l'étranger. De son mariage sont issus trois enfants :

1° André DE MARYS DE LAMER, mort en 1832, en Egypte;
2° Marie-Victorine DE MARYS DE LAMER, morte sans avoir été mariée;
3° Marie-Dauphine DE MARYS DE LAMER, qui a épousé Jean-Baptiste BOEUF, aspirant de marine. De ce mariage sont nés deux enfants :
A. Alexandre BOEUF DE MARYS DE LAMER, officier d'administration de première classe des subsistances militaires, chevalier de l'ordre du Medjidié;
B. Marcelin-Jacques-Esprit BOEUF DE MARYS DE LAMER, aide-commissaire de la marine, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Grégoire-le-Grand.

FAGUET DE CHAMPCOURT

BRESSE

SEIGNEURS DE RIGNIAC, DE NOBLENS, DE RIVOIRE, DE CHAMPCOURT, ETC.



ARMES : *D'argent, à deux épées de gueules posées en sautoir, surmontant un croissant d'or, chargé d'une porte et de deux tours.* — L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*

LA famille **FAGUET DE CHAMPCOURT** est originaire de la Bresse, où elle possédait plusieurs fiefs importants, entre autres celui de Rigniac, pour lequel Georges FAGUET rendit hommage au Roi le 15 décembre 1567. Les membres de cette famille ont toujours été attachés aux ducs de Bourgogne, puis ensuite aux maisons militaires des ducs d'Orléans et des princes de Condé, ainsi qu'à la maison royale, et notamment

celle de la reine Anne d'Autriche, régente de France. Trois de ses membres furent tués à la bataille de Fontenoy.

Le premier auteur connu de cette maison est :

I. Noble Claude Faguet, vivant vers 1460, qui eut pour fils :

II. Noble Benoît Faguet, marié à demoiselle Catherine Perrochel, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

1° Claude, qui suit;
2° François Faguet, qui fit son testament devant le notaire royal de Villars, le 13 janvier 1565, par lequel il institue son neveu Georges, qui suivra, son héritier universel ;
3° Pierre Faguet, qui était mort en 1567, lorsque son neveu rendit hommage au Roi pour le fief noble de Rigniac.

III. Claude Faguet, écuyer, seigneur de Rigniac, fut présent au mariage de son frère François, le 30 mars 1554, et était mort avant le 29 décembre 1557. D'une alliance inconnue il eut deux fils :

1° Georges, qui suit;
2° Nicolas Faguet de Rigniac, mort jeune.

IV. Georges Faguet, écuyer, seigneur de Rigniac, rendit au hommage au Roi pour le fief de Rigniac, par acte du 15 décembre 1567. Il a épousé noble demoiselle Geneviève-Marie du Jardin, qui le rendit père de deux fils :

1° Jean, qui suit;
2° Georges Faguet de Rigniac, qui vivait encore en 1650.

V. Jean Faguet, écuyer, seigneur de Rigniac et de Rivoire, rendit hommage pour ces deux fiefs le 28 novembre 1608 et le 5 avril 1609. Il a épousé noble demoiselle Suzanne Bullet, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Guillaume, qui suit;
2° Prosper Faguet, écuyer, seigneur de Maison, servit avec son frère aîné dans les gardes-du-corps de la reine régente, et fit plusieurs campagnes aux armées de Catalogne et de Roussillon sous le comte d'Harcourt, et dans les armées de Flandre sous le duc d'Enghien. Il vivait encore en 1665 et n'était pas marié.

VI. Guillaume Faguet, écuyer, seigneur de Champcourt, garde-du corps et gendarme de la reine régente, était maréchal des logis de la maison de Monseigneur le prince Condé et capitaine de ses bois et chasses en Bresse. Il servit pendant vingt ans d'abord dans les armées de Catalogne et de Roussillon sous le commandement du comte d'Harcourt, et dans les armées de

Flandres et des Pays-Bas sous le duc d'Enghien. Il a épousé noble demoiselle Marie CLARISSIME, dont il eut deux fils :

1° Charles, qui suit ;
2° Philibert FAGUET, écuyer, qui vivait en 1680.

VII. Charles FAGUET, écuyer, seigneur de Champcourt et de Noblens, fut reçu docteur en médecine par diplôme du 21 septembre 1660. Il fut reconnu dans sa noblesse par arrêt du Parlement en date du 2 décembre 1679. Il était mort en 1699, lors du testament de sa femme, Claudine BRUN, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

1° Joseph, qui suit ;
2° Louis-Prosper FAGUET, qui était au service en 1699, et mourut célibataire ;
3° Charles-Emmanuel FAGUET, qui était mineur lors de la mort de son père, en 1699.

VIII. Joseph FAGUET, écuyer, seigneur de Champcourt et de Noblens, né le 24 mars 1672, a épousé demoiselle Hélène DE CHATILLON, fille de Jean-Charles de Châtillon, président des droits d'entrées et de sorties du royaume au pays de Bresse. De cette alliance est né le fils qui suit.

IX. François-Joseph FAGUET DE CHAMPCOURT, écuyer, seigneur de Noblens, conseiller du Roi au siége présidial de Dijon. Il a épousé, par contrat du 11 novembre 1727, passé devant Vandremont, notaire royal à Dijon, noble demoiselle Bernardine FORNIER. Il eut de cette allinnce cinq fils et deux filles, entre autres :

X. André FAGUET DE CHAMPCOURT, écuyer, capitaine d'infanterie, par brevet du 4 août 1771, marié, par contrat du 27 décembre 1772, à demoiselle Elvire PERRIER D'ARTINVILLE, qui lui donna pour fils :

XI. Jean-Baptiste FAGUET DE CHAMPCOURT, écuyer, né et baptisé le 17 octobre 1773, marié, par contrat du 15 juin 1800, à mademoiselle Augustine GRAUX, dont il eut plusieurs enfants ; l'aîné :

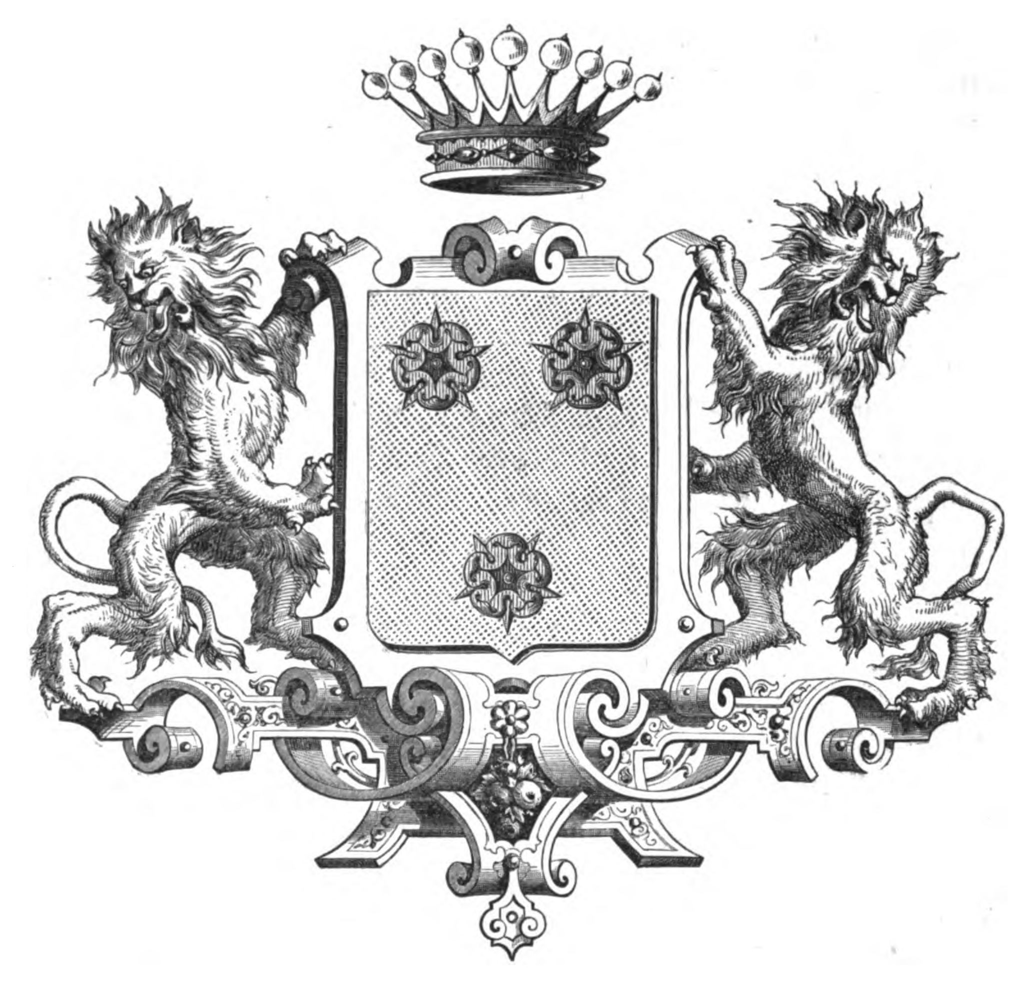
XII. Louis-Jules FAGUET DE CHAMPCOURT, chef de nom et d'armes de sa famille, né au mois de mai 1806, receveur principal des contributions indirectes, a épousé, par contrat du 31 août 1835, Clara-Elise-Augustine BEUGNIER, dont il a trois enfants :

1° Jean-Baptiste-Jules FAGUET DE CHAMPCOURT, né le 9 mars 1836, a fait la campagne de Crimée au 30e de ligne ;
2° Clara-Julie-Albertine FAGUET DE CHAMPCOURT, née le 6 mars 1838 ;
3° Jules-Frédéric FAGUET DE CHAMPCOURT, né le 17 février 1849.

DE VALENTIN

VERMANDOIS ET LORRAINE

Seigneurs de la Roche-Valentin, de Vitray, d'Eschepy, de Bretenon, de Bayecourt, de Gannetières, de Bellerage, de la Roche, de Dounoux, de Hadol, d'Uriménil, de Clairegouttes, de Derbamont, de Circourt et autres lieux.



Armes : *D'or, à trois roses de gueules posées 2 et 1.* — **Supports** : *Deux lions de gueules, armés et lampassés d'or.* — **L'Ecu** *timbré d'un casque de chevalier orné de lambrequins et sommé d'une couronne de comte.* — **Cimier** : *Un lion issant de gueules, armé et lampassé d'or.* — **Devise** : *Est encore temps.*

D'une très-ancienne noblesse et originaire du Vermandois, la famille DE VALENTIN s'est séparée en deux branches : l'aînée s'est établie en Lorraine vers l'an 1495 ; la cadette s'est fixée dans le Perche au XVIIe siècle.

Au nombre des personnages marquants qu'elle a produits, il faut citer :

Jean VALENTIN, qui fut blessé au combat des Trente, servant Jean de Montfort, et tué à la bataille de Brignais ;

Hue VALENTIN et Triquart VALENTIN, tous deux blessés à Poitiers, le dernier fait prisonnier.

Cette noble famille a toujours brillé aux premiers rangs de nos armées :

Jean VALENTIN fut blessé dangereusement à Azincourt, en voulant délivrer des mains des Anglais Charles d'Orléans ;

Gui VALENTIN, homme d'armes des ordonnances du Roi, dans la compagnie de Louis de Luxembourg, connétable de France ;

Thibaut VALENTIN, commandant une compagnie de cent hommes de pied ;

Jean VALENTIN, IIe du nom, blessé au siége de Thérouenne ;

Nicolas VALENTIN, Ier du nom, commandant le château de Boves, en Picardie, et des villes de Saint-Dié et de Bruyères, en Lorraine ;

Nicolas VALENTIN, fils de Gérard VALENTIN, tué à la levée du siége d'Arras, le 25 août 1654, commandant l'armée des Lorrains.

Nous citerons encore :

Jean VALENTIN, commandant d'une compagnie de chevaux-légers au régiment du prince de Phalzbourg ;

Jean DE VALENTIN, V^{e} du nom, officier de cavalerie ;

Jean-François DE VALENTIN, aide-de-camp de Monseigneur le duc de Vendôme, et Charles-François DE VALENTIN, colonel du régiment de Metz au corps royal d'artillerie, directeur des places de la Meuse et du Hainaut.

Plusieurs d'entre eux étaient chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

Les domaines des deux branches comprenaient : les seigneuries d'Eschepy, Bretenon, Roye, Calleville, Gannetières, la Roche, Derbamont, Circourt, Dounoux, Uriménil, la Tour-Hadol, Clairegouttes, Vitray, Lormé, Boisclaireau, Neslu, Fristoff-aux-Sablons, et plusieurs autres fiefs considérables.

Les principales alliances de cette famille sont avec celles : de Forges, de Warde, de Clary, de Garillon, de la Haye, de Rozières, de Marsault, de Wicardel, de Viole, de Wacqueville, de Waubert, de Battincourt, du Prat.

La filiation de cette famille est établie sans interruption depuis 1328, par La Chesnaye des Bois (1); nous l'avons continuée jusqu'à cette époque d'après les renseignements les plus authentiques :

FILIATION

I. Robert Valentin, qualifié chevalier, seigneur d'Eschepy, est cité comme ayant commandé la compagnie d'hommes d'armes du Vermandois. Il épousa Marie de Forges, fille de Jean de Forges, écuyer, seigneur de Tinteron. Ce mariage est prouvé par la généalogie de la famille de Forges, maison alliée à celle de Châtillon, et par deux titres, l'un du 1er novembre 1328, l'autre du 13 novembre 1361, constatant le dénombrement qu'ils rendirent au Roi. Ils laissèrent quatre enfants :

1° Hue, dont l'article suit ;
2° Jean Valentin, chevalier, seigneur de Bretenon, épousa noble demoiselle Jeanne de Warde. Un acte du 25 avril 1378 prouve qu'ils firent aveu au seigneur châtelain de Nesle d'un fief assis à Morchain. Un titre du 14 décembre, même année, contient un don mutuel de tous leurs biens; ils n'eurent point de postérité. Jean Valentin prit part au combat des Trente, sous les ordres de Jean de Montfort, et servit sous la bannière de Jacques de Bourbon, comte de la Marche ; il fut tué à la bataille de Brignais, en combattant contre les grandes compagnies ;
3° Triquart Valentin fut blessé à la bataille de Poitiers, suivant un rapport du temps, et fait prisonnier par les Anglais avec un sire de Menou.

II. Hue Valentin, chevalier, sire d'Eschepy, commandait la compagnie d'hommes d'armes du Vermandois, sous le sire du Hamel, à la bataille de Poitiers, où il fut blessé. Il mourut en 1378, et fut enterré dans le chœur de l'église d'Eschepy, à droite du grand autel, où il est représenté sur une grande pierre, en costume de chevalier, ayant sur sa cotte d'armes plusieurs roses, et trois autres roses à cinq feuilles sur l'écu suspendu à son cou. Sur cette tombe on lit cette inscription : « Cy gist Monsieur Hue Valentin, che- » valier, sire d'Eschepy, qui trépassa de ce siècle, priez por ly. Amen. » Il avait épousé Perrette de Clary, dont il eut :

1° Léger, qui va suivre ;
2° Jean Valentin, chevalier, combattit sous le commandement du châtelain de Beauvais. Il se maria avec Isabelle de Garillon. Un acte du 27 mai 1396 constate qu'ils acquirent de Hue de Courcelettes un fief relevant du roi. Il laissa deux

(1) *Dictionnaire de la Noblesse*, tome VIII.

filles : Jacqueline VALENTIN, dont on ignore l'alliance, et Isabelle VALENTIN, qui épousa le seigneur DE GLANDAGE.

III. Léger VALENTIN, chevalier, hérita de Jean VALENTIN, son oncle, qui précède, de la terre de Bretenon, dont il prit le titre. Il avait épousé demoiselle Marie DE WAUBERT, fille de Jean, écuyer, et mourut avant le mois de mai 1403, ainsi que le prouve un acte de ce mois, dans lequel sa femme prend le titre de veuve. Ils n'eurent de leur union qu'un fils :

IV. Jean VALENTIN, chevalier, s'obligea avec le seigneur de Roye, et Gui de Roye, son fils, seigneur de Calleville, à payer 1,000 couronnes d'or pour la rançon de Thibaut, vicomte de Soissons, fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt ; l'acte d'obligation est du 19 juillet 1420. C'est à cette bataille que Jean VALENTIN fut grièvement blessé et faillit trouver la mort, en voulant délivrer des mains des Anglais Charles d'Orléans, qui lui dit : « Est « encore temps, mon amé. » C'est ce trait d'héroïsme que l'on voyait encore à la fin du XVII[e] siècle représenté sur les vitrages du château de Péronne. VALENTIN y figurait armé en chevalier, avec son écu sur la poitrine. L'inscription mise au bas de cette peinture n'était plus lisible. Il s'était uni à demoiselle DE BRAQUEMONT, qui le rendit père de :

V. Gui VALENTIN, chevalier, seigneur de Gannetières, en Picardie, bailli de Bellival, était homme d'armes des ordonnances du Roi, dans la compagnie de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France. Il a épousé noble damoiselle Madeleine FOURRIER, fille d'un capitaine de gens d'armes sous Charles VII, qui le rendit père des trois enfants ci-après :

1° Thibaut VALENTIN, capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, n'eut qu'une fille : Madeleine VALENTIN. Cependant un titre du 8 décembre 1500 rapporte que Regnault VALENTIN, chevalier, seigneur de Bellerage, que l'on présume son fils, passa en Italie vers 1490 au service des ducs de Mantoue, et fit souche dans ce pays. Le même titre parle de Guy VALENTIN et de Jacques VALENTIN, ce dernier, pannetier du Roi, épousa noble dame Robine CARDON ;
2° Jean ou Jeannet, qui suit ;
3° Hardi VALENTIN.

VI. Jean ou Jeannet VALENTIN, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Gannetières, ainsi dénommé dans un acte du 4 septembre 1486, commandait une compagnie d'hommes de pied au siége de Thérouenne, où il fut blessé et alla mourir en Angleterre. Il s'était allié à demoiselle Anne PALETTE, fille de Pierre Palette, écuyer, lieutenant du bailli de Vermandois, à Noyon, et eut de ce mariage :

1° Nicolas, qui suit ;
2° Catherine VALENTIN, mariée.

VII. Nicolas VALENTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Gannetières et de la Roche, commandait le château de Boves, en Picardie, pour la reine de Sicile et de Jérusalem, duchesse de Lorraine et de Bar. C'est lui qui passa vers l'année 1495 auprès du duc de Lorraine, qui lui donna le commandement des places de Saint-Dié et de Bruyères. Il s'unit à Jeanne DE LA HAYE, fille de Nicolas, écuyer, seigneur des Salles, en Laonnais. La Chesnaye des Bois rapporte que les armes de Nicolas VALENTIN et celles de sa femme étaient peintes sur une vitre de l'Hôtel-Dieu de Montdidier, et paraissaient encore de son temps sur les vitraux de l'abbaye d'Autray, située au pied des monts des Vosges, près Bruyères, dans le collatéral à gauche, derrière l'autel de Saint-Hubert, où l'effigie dudit Nicolas VALENTIN était représentée à genoux, en costume de chevalier et sous la figure d'un vénérable vieillard revêtu de sa cuirasse, brassards et cotte d'armes, son casque à côté de lui. Une figure, placée à côté, représentait son fils Gérard en bas âge, ayant devant lui un écu d'or, *à trois roses de gueules, à cinq feuilles*. Ce fait est vérifié par un acte du 28 juillet 1773. Leurs enfants furent :

1° Gérard, qui suit ;
2° Nicolas VALENTIN, chanoine du noble chapitre de Saint-Dié ;
3° Marie VALENTIN, décédée sans alliance.

VIII. Gérard VALENTIN, dit le *Picard*, chevalier, seigneur de Gannetières et de la Roche, succéda à son père dans le commandement des villes de Saint-Dié et de Bruyères, et mourut le 12 octobre 1596. Il avait épousé, le 20 février 1565, noble demoiselle Marie DE BAZOILLES, fille de Jacques de Bazoilles et d'Isabelle du Bourg, dont il eut deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Nicolas VALENTIN, seigneur de la Roche, colonel et sergent de bataille, commandant l'armée des Lorrains, fut tué à la levée du siége d'Arras, le 25 août 1654.

IX. Jean VALENTIN, IIIe du nom, dit le *Picard*, chevalier, seigneur de Gannetières, fut capitaine d'une compagnie de chevaux-légers au régiment du prince de Phalzbourg. Le duc de Lorraine lui donna, le 26 mars 1641, des lettres recognitives de son ancienne extraction de gentillesse, avec les titres et qualité de chevalier, que ses ancêtres portaient depuis plus de trois cents ans; ces lettres patentes furent entérinées à la cour souveraine, contradictoirement avec le procureur général, le 26 mars 1653. Il avait épousé,

le 6 janvier 1595, Claude BRUYANT, fille de Demenge Bruyant, auditeur des comptes de Lorraine, et est mort le 7 décembre 1647, laissant de son mariage :

1° Pierre, qui suit:
2° N... VALENTIN, tué en Allemagne;
3° Claude VALENTIN, tige de la branche des SEIGNEURS DE LA ROCHE-VALENTIN, rapportée plus loin;

X. Pierre VALENTIN, chevalier, seigneur de Gannetières, mort en 1649, épousa, le 3 janvier 1624, demoiselle Barbe MALCUIT, fille de Bernard Malcuit, conseiller d'Etat et auditeur des comptes de Lorraine, et de Marie Gennetaire. De ce mariage naquirent :

1° Jean, qui suit;
2° Dominique VALENTIN, mort sans postérité;
3° Françoise VALENTIN;
4° Anne VALENTIN;

XI. Jean VALENTIN, IVe du nom, chevalier, seigneur de Gannetières, mourut le 15 mai 1703. Il avait épousé, par contrat du 17 février 1663, demoiselle Marguerite HENRY, fille de Henri-Antoine Henry et de Marguerite Froment. De son mariage sont issus deux enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Nicole VALENTIN, décédée sans alliance.

XII. Jean DE VALENTIN, Ve du nom, chevalier, ancien officier de cavalerie au service de la France, passé à celui du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, qui lui donna, par lettres patentes du 18 avril 1755, la permission « pour lui et pour ses enfants nés et à naître en loyal mariage et leur pos- » térité, de faire précéder leur nom de la particule DE, en continuant de se » dire et qualifier *chevalier*, en tous actes, tant en jugements que dehors, et de » décorer leurs armes des marques propres et distinctives de leur titre et qua- » lification. »

Ces lettres ont été enregistrées en la Cour souveraine de Lorraine et de Barrois, le 14 mai de la même année, et en la Chambre des Comptes, le 20 juin suivant. Il avait épousé, le 2 janvier 1706, demoiselle Marie LE CLERC, fille de Maurice Le Clerc et de Marguerite d'Homécourt, et mourut le 22 mai 1756, laissant les quatre enfants ci-après :

1° Pierre DE VALENTIN, prêtre et curé des Hadols, en Vosges;
2° Jean-Christophe, dont l'article suit;

3° Charles-Maurice DE VALENTIN, chevalier, seigneur de Dounoux, d'Uriménil, de la Tour de Hadol et de Clairgouttes, a épousé, le 14 juin 1751, noble demoiselle Barbe DE ROZIÈRES, fille de Léopold de Rozières, écuyer, et de dame Anne Grandcolas. Ils eurent neuf enfants, savoir :

A. Jean-Charles-Thibaut DE VALENTIN D'URIMÉNIL, chevalier, né le 1er juillet 1752, mort capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Navarre, sans enfants ;

B. Pierre, dit le chevalier DE VALENTIN, né le 5 septembre 1760, officier au régiment d'infanterie de l'Ile de France, n'a pas été marié;

C. Jean-Chrysostôme DE VALENTIN, né le 27 janvier 1770, ajouta à son nom celui DE LA TOUR DE HADOL. De son mariage, il eut trois enfants, savoir :

AA. Edouard DE VALENTIN DE LA TOUR a laissé en mourant deux endeux enfants : Henri et Marie ;

BB. Charles DE VALENTIN DE LA TOUR a épousé demoiselle N... D'AVANCOURT, dont il eut un fils : Charles, dont la postérité existe encore de nos jours;

CC. Joséphine DE VALENTIN, morte sans enfants ;

D. Anne DE VALENTIN, née le 14 janvier 1759 ;

E. Marguerite-Victoire DE VALENTIN, née le 21 septembre 1762, mariée au baron DE BATTINCOURT, dont postérité ;

F. Marie-Françoise DE VALENTIN, née le 23 juin 1764 ;

G. Thérèse DE VALENTIN, née le 23 janvier 1768 ;

H. Barbe DE VALENTIN, née le 6 août 1772;

I. Catherine DE VALENTIN, née le 1er janvier 1775 ;

4° Nicole DE VALENTIN, mariée à Charles DE MAINBOURG, écuyer.

XIII. Jean-Christophe DE VALENTIN, chevalier, seigneur de Derbamont et de Circourt, épousa, en premières noces, le 8 janvier 1746, demoiselle Marie-Catherine THOMASSIN, décédée le 4 décembre 1768, fille de Antoine Thomassin, avocat au Parlement et receveur des consignations au bailliage de Saint-Dié; et en deuxièmes noces, le 12 juin 1769, Marie-Anne SANGLIER, de l'ancienne famille de Champagne de ce nom, originaire du Poitou. Du premier lit seulement il eut les six enfants ci-après :

1° Charles-Goéry, qui suit;

2° Marie Nicole DE VALENTIN, née le 14 septembre 1750;
3° Catherine DE VALENTIN, née le 10 février 1758;
4° Barbe DE VALENTIN, née le 25 novembre 1760 ;
5° Marguerite DE VALENTIN, née le 21 mars 1762 ;
6° Anne-Madeleine DE VALENTIN, née le 26 mai 1763 ;
} Toutes décédées sans alliances.

XIV. Charles-Goéry DE VALENTIN, chevalier, seigneur de Derbamont, Circourt, Bayecourt, etc., lieutenant au régiment royal et provincial de Bar, mourut pendant la révolution (1793). Il avait épousé demoiselle Rosalie MARSEILLE, fille d'un avocat à la Cour de Nancy, qui le rendit père de neuf enfants, entre autres :

1° Paul-André, qui suit;

2° Charles-François DE VALENTIN, mort sans postérité;
3° Stanislas DE VALENTIN, non mariée;
4° Pauline DE VALENTIN;
5° Marie DE VALENTIN, religieuse;
6° Laure DE VALENTIN;
7° Victoire DE VALENTIN.

XV. Paul-André DE VALENTIN, chevalier, mort sous les drapeaux en 1838; il avait épousé, en 1833, mademoiselle Marguerite VINOT, dont il eut:

1° Charles-Paul DE VALENTIN, qui suit;
2° Jules-Joseph DE VALENTIN, né en septembre 1837, non marié;
3° Séraphine DE VALENTIN, mariée à M. AZARIAS DU PRAT, de l'ancienne famille de ce nom.

XVI. Charles-Paul DE VALENTIN, chef actuel de sa famille, sous-lieutenant au 45ᵉ de ligne, n'est pas encore marié.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA ROCHE-VALENTIN, VITRAY, LORME, ETC.

ETEINTE EN 1793.

X. Claude VALENTIN, écuyer, seigneur de la Roche-Valentin, Vitray, Lorme, Boisclaireau et Nestu, troisième fils de Jean, IIIᵉ du nom, et de Claude Bruyant, passa de Lorraine en France au commencement du XVIIᵉ siècle, mandé par le marquis de Rosny, depuis duc de Sully, dont il acquit les seigneuries citées plus haut. A la mort de ce seigneur, en 1641, il se retira dans ses terres, où il mourut le 21 septembre 1680, et fut inhumé aux Carmes de la place Maubert, à Paris, au bas du maître autel. Il fut marié trois fois: 1° par contrat du 1ᵉʳ juillet 1628, à noble demoiselle Louise DE MARSAULT, fille de Nicolas, écuyer, et de Marie de Cochefilet; 2° à Marie DE WICARDEL,

fille de Christophe de Wicardel, écuyer, seigneur des Bordes et du Grand-Rozoy (1); 3° et à demoiselle Catherine LE BEAU.

Du premier lit, il n'eut qu'un fils :

1° Maximilien, qui suit;

Du second lit naquirent :

2° Pierre DE VALENTIN DE WICARDEL, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, mort sans alliance ;

3° Jean DE VALENTIN, lieutenant au régiment de Navarre, mort sans alliance, à vingt-six ans;

4° Louise DE VALENTIN, née le 12 août 1634, morte le 16 octobre 1635 ;

5° Elisabeth DE VALENTIN épousa, en 1653, Vincent BOUZITAT, écuyer, seigneur de Chanay;

6° Marie DE VALENTIN DE WICARDEL, décédée, religieuse à la Visitation de Melun ;

7° Anne DE VALENTIN DE WICARDEL, morte religeuse au couvent de la Visitation, à Paris ;

8° Louise DE VALENTIN DE WICARDEL,

9° Madeleine DE VALENTIN DE WICARDEL ;

Du troisième lit sont issus :

10° Jean DE VALENTIN, coseigneur de Vitray et de Lorme, mousquetaire du Roi, mort en 1746, sans postérité, à l'âge de quatre-vingt-onze ans ;

11° Edme DE VALENTIN, } morts en bas âge.
12° Claude-Denis DE VALENTIN, }

13° Agnès-Geneviève DE VALENTIN, chanoinesse cloîtrée à Metz, mourut dans un âge avancé;

14° Elisabeth-Catherine DE VALENTIN.

XI. Maximilien DE VALENTIN, seigneur de la Roche-Valentin, de Fristoff-aux-Sablons, de Vitray, de Lorme, de Boisclaireau et de Nestu, a épousé, le lendemain de Noël 1654, avec dispense du grand vicaire de Toul, noble demoiselle Anne DE SAINT-BLAISE, fille de Jean, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Watronville, et d'Anne de Bancolin. Le grand conseil du Roi rendit, le 13 février 1659, un arrêt contradictoire confirmatif de l'ancienneté de sa noblesse, et le parlement de Metz le déclara, par arrêt du 17 décembre 1666, de noble et ancienne lignée, sur production de titres, remontant à l'année 1344. De son mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean-François, qui suit;

2° Claude-Marie DE VALENTIN, morte sans alliance.

(1) Leurs enfants ont ajouté, par permission du Roi, le surnom de WICARDEL à celui DE VALENTIN, et en ont écartelé les armes.

XII. Jean-François DE VALENTIN, chevalier, seigneur de la Roche-Valentin, Vitray et Lorme, capitaine, aide-de-camp de M. le duc de Vendôme, se retira après la paix de Riswick dans sa terre de Vitray-sous-Brezolles, où il épousa, en 1714, mademoiselle Thérèse DE VIOLE, issue d'une ancienne famille de robe connue dès le XIIe siècle, qui a donné plusieurs présidents à mortier et procureurs généraux. De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

1° Jean-Charles-Gabriel, qui suit ;
2° Charles-François DE VALENTIN, dit le chevalier DE LA ROCHE-VALENTIN, colonel du régiment au corps royal d'artillerie, directeur des places de la Meuse et du Hainaut, chevalier de Saint-Louis et pensionnaire du Roi, épousa, en 1764, Marie-Louise-Thérèse BÉNISSEINS, fille de Jean-Baptiste Bénisseins, major des ville et citadelle de Mézières, dont il n'eut qu'une fille :
A. Marie-Louise-Simonne-Maximilienne DE VALENTIN, née le 17 avril 1766 ;
3° Antoine DE VALENTIN servit dans la marine et mourut sans alliance ;
4° Thérèse-Charlotte DE VALENTIN, épousa, en 1761, Louis LE MICHEL, chevalier, seigneur de la Bretonnière, ancien capitaine au régiment de Bourbon, chevalier de Saint-Louis.

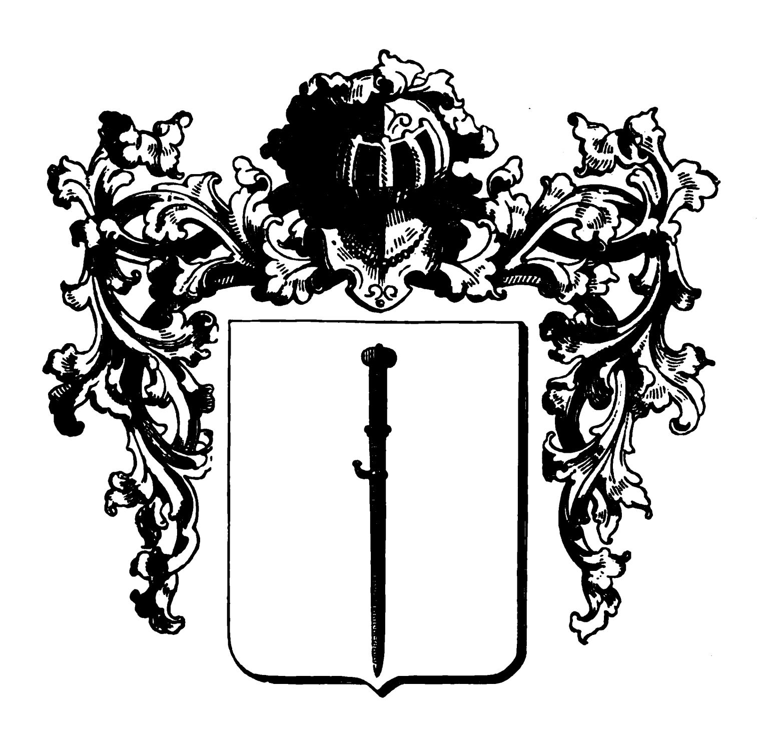
XIII. Jean-Charles-Gabriel DE VALENTIN, chevalier, seigneur de Vitray, de Lorme, etc., marié, par contrat du 24 mai 1744, à Marie DE CANIVET DE VACQUEVILLE, décédée le 20 décembre 1753, fille de Jean-Louis, chevalier, seigneur de Vacqueville, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le Roi sur les côtes de Pont-en-Bessin, et de N... Le Gosselin de Manneville, mourut le 10 janvier 1776. Ils eurent de cette union :

1° Jean-Louis-Marc, qui suit;
2° Louis-Germain-Hippolyte DE VALENTIN, né le 25 octobre 1751, dit le chevalier DE VITRAY, lieutenant au régiment de la Couronne, mort célibataire.

XIV. Jean-Louis-Marc DE VALENTIN, chevalier, seigneur de Vitray, né le 10 juillet 1746, lieutenant au régiment de Quercy, n'eut qu'un fils, qui fut assassiné en 1793 par son laquais, au moment où, ayant réalisé sa fortune en portefeuille, il allait émigrer.

PETITJEAN DE MARCILLY

CHAMPAGNE



ARMES : *D'argent, à un bourdon d'azur.* — L'ECU *surmonté d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.*



LE nom DE PETITJEAN est celui d'une famille répandue en Champagne, et qui, depuis longtemps, n'a cessé de jouir de toutes les prérogatives réservées à la noblesse.

Etienne PETITJEAN, official de Langres, figurait dans un conseil assemblé le 16 octobre 1391, par la duchesse de Bourgogne, en l'absence du duc Philippe-le-Hardi.

Par acte passé le vendredi pénultième jour de décembre 1465, Pierre PETITJEAN, écuyer, seigneur du Lac et de Chanceau, vend à messire Girard de Sémur les terres qu'il possédait à Saint-Julien de Croy pour 20 écus d'or.

Cette famille possède depuis deux siècles le fief noble de Marcilly, dont

elle a conservé le nom. Enfin, elle compte parmi ses membres plusieurs personnages marquants, entre autres un écuyer de la duchesse de Berry.

Sa filiation nobiliaire s'établit sur titres originaux qui nous ont été représentés, à partir de :

FILIATION

I. Noble homme Claude PETITJEAN, demeurant à Is-sur-Tille, né en 1622, qui acquit, par contrat du 14 août 1660, passé devant Me Grand, notaire royal à Dijon, la seigneurie de Marcilly, dont il fit hommage à l'évêque, duc de Langres, le 4 septembre 1672. Dans l'acte original de foi et hommage, on voit que le sieur PETITJEAN a juré de vivre noblement, d'être bon et fidèle vassal, et d'accomplir ce à quoi ladite seigneurie l'oblige. Il est mort le vingt-deux octobre 1673, à l'âge de cinquante-un ans, et fut enterré en l'église paroissiale de Saint-Léger d'Is-sur-Tille. Il avait épousé demoiselle Suzanne N... (nom illisible dans le contrat), qui l'a rendu père de plusieurs enfants :

1° Louis-Auguste, qui suit;
2° Jean-Baptiste PETITJEAN, avocat au parlement, bailliage et présidial de Langres, né le 25 juin 1669, fit enregistrer ses armoiries avec son frère à l'*Armorial général*, établi par édit du Roi du mois de novembre 1696;
3° Anne-Marie PETITJEAN, mariée, le 23 avril 1675, à M. Bicheret, intendant de Monseigneur le duc de Vitry. Elle assista au contrat de son frère Louis-Auguste, en 1704, et est morte sans enfants;
4° Catherine PETITJEAN, qui figure dans différents actes des 25 mai et 20 août 1676, était morte avant le mariage de son frère, en 1704.

II. Louis-Auguste PETITJEAN, écuyer, seigneur de Marcilly, né vers 1665, est dénommé dans plusieurs actes des 1er novembre 1675 et mois de mai 1676. Il fut l'un des deux cents chevaux-légers de la garde du Roi et écuyer de Madame la duchesse de Berry. Voici le texte de ses lettres de provision :

« Chevaliers d'honneur de notre très-chère et très-amée petite-fille la duchesse de Berry, maîtres ordinaires de son hôtel, trésoriers et contrôleurs généraux de sa maison, etc., Salut;

» Étant informé de la bonne conduite de notre bien-aimé Louis-Auguste DE MARCILLY et de son affection singulière au service de notre fille, à ces causes nous l'avons cejourd'hui retenu et retenons par ces présentes, signées de notre main, en l'état et charge de l'un des escuyers de Madame notre fille, la duchesse de Berry, pour, par lui, l'avoir et exercer, en jouir et user aux honneurs, authoritez, prérogatives, privilèges,



franchises, libertés, droits, fruits, profits, revenus et émoluments y appartenant, et aux gages qui lui seront ordonnés ;

» Si voulons et mandons à vous dit chevalier d'honneur, qu'après que vous aurez pris et reçu dudit sieur DE MARCILLY le serment en tel cas requis, vous ayez à le faire jouir de ladite charge, ensemble de tout le contenu cy-dessus, *premièrement* et *paisiblement* obéir et entendre de tous ceux, et ainsy qu'il appartiendra ez-choses qui le concernent ; Mandons en outre à vous premier maître d'hôtel et contrôleurs généraux de faire registrer ces présentes ez registres et papiers de l'hôtel de nostre fille, et à vous trésorier-général de payer audit sieur DE MARCILLY les gages et droits à ladite charge appartenants, à l'avenir par chacun an. Car tel est notre plaisir.

» Donné à Marly, sous le scel royal, le sixième jour de juillet mil sept cent onze.

» *Signé :* LOUIS.

» *Par le Roi :* PHELIPPEAUX. »

En marge, on voit que le sieur DE MARCILLY a prêté serment pour ladite charge entre les mains de Monseigneur le marquis de Coëtenfo, lieutenant-général des armées de Sa Majesté et chevalier d'honneur de Madame la duchesse de Berry, le 2 mars 1712.

Il avait épousé, par contrat du 6 septembre 1704, noble demoiselle Philiberte DU VIVIER, fille de Nicolas du Vivier, chirurgien ordinaire du Roi, puis conseiller en ses conseils, et de dame Jeanne Chabœuf. De cette alliance sont nés trois enfants :

1° Philibert, qui suit;
2° Pierrette PETITJEAN DE MARCILLY, mariée à Jean DE NICOLOT, conseiller au parlement de Bourgogne ;
3° Jean-Baptiste PETITJEAN DE MARCILLY, qui, de son mariage, n'eut que des filles.

III. Philibert PETITJEAN DE MARCILLY, écuyer, né vers 1707, a épousé, par contrat passé à Trochère, le 29 août 1742, noble demoiselle Prudence BUVÉE, fille de Nicolas Buvée, exempt des gardes-du-corps de Monseigneur le duc de Lorraine. Il est mort à Beaumont, le 21 septembre 1784, laissant de son mariage les quatre enfants ci-après :

1° Jean-Baptiste, qui suit;
2° François DE MARCILLY, prêtre ;
3° Claudine DE MARCILLY, } mortes sans avoir été mariées.
4° Madeleine DE MARCILLY, }

IV. Jean-Baptiste PETITJEAN DE MARCILLY, écuyer, né à Beaumont, le 12 août 1751, licencié en droit, le 9 août 1771, a épousé : 1° en pre-

mières noces, demoiselle N... de Valoux, dont il n'eut pas d'enfants; et en deuxièmes noces, demoiselle Julie Bonnard, qui le rendit père de quatre enfants, savoir :

1° Frédéric-Auguste, qui suit;
2° Claude-Félix Petitjean de Marcilly, né à Beaumont, le 21 mars 1797, marié, le 23 mai 1825, à demoiselle Claude-Barbe Fouquerand, dont il a eu quatre enfants :
  A. Denis-Jules Petitjean de Marcilly, né le 15 août 1827, marié, le 18 février 1857, à mademoiselle Françoise-Amélie Duboy de Laverne;
  B. Charles-Louis Petitjean de Marcilly, né le 5 juin 1830 ;
  C. Elie-Edmond Petitjean de Marcilly, né le 28 décembre 1831 ;
  D. Joséphine-Angèle Petitjean de Marcilly, née le 27 juin 1843.
3° Charles de Marcilly, mort sans enfants;
4° Emilie de Marcilly, mariée à M. le président Saverot.

V. Frédéric-Auguste Petitjean de Marcilly, né le 4 novembre 1795, licencié en droit en 1818, juge d'instruction le 18 juin 1823, a épousé, le 4 mai 1824, mademoiselle Marie-Caroline Bullier. Il est mort le 18 février 1828, laissant trois enfants, savoir :

1° Jean-Baptiste-Henri, dont l'article suit;
2° Julie de Marcilly, née le 28 mars 1826 ;
3° Marie de Marcilly, née le 16 octobre 1827.

VI. Jean-Baptiste-Henri Petitjean de Marcilly, chef actuel de sa famille, né le 24 mars 1825, est aujourd'hui substitut à Vassy (Haute-Marne).

DE LAPELIN

BOURBONNAIS ET BERRY

SEIGNEURS DE LAPELIN, DE MOLLES, DE LA PRESLE, DE LOSME, D'HERRY, DU PONTET, DE FOLLET, DE BOUSSAC, DE BARBIGNAT, DE SALLES, DE CHAUMARDY, DE LA MOTTE, DE BUXIÈRES, DE FOGNIAT, D'ARTANGES, DU VERNET ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, posées 2 et 1.*
COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux levriers.*



TABLIE en Bourbonnais dès le règne de Charles VI, et répandue successivement dans les provinces avoisinantes, particulièrement en Auvergne et en Berry, la famille DE LAPELIN a constamment tenu un rang distingué dans la noblesse française par son mérite éminent, les fonctions élevées de la plupart de ses membres, leurs grades militaires, aussi bien que par l'importance de ses possessions et l'éclat de ses alliances.

L'ancienneté de son origine et les droits à tous les priviléges attachés à la noblesse d'extraction ont été reconnus à diverses époques, notamment par jugement de maintenue de M. Lambert d'Herbigny, intendant des provinces du Bourbonnais et de Berry, rendu sur production de titres, le 10 mai 1667.

Cette maison a eu d'ailleurs plusieurs fois l'occasion de renouveler ses preuves à cet égard, notamment lors de l'admission de Claude-Amable DE LAPELIN à l'Ecole militaire, en 1774. L'original de ces preuves est conservé aux archives de la Bibliothèque impériale (*section des manuscrits*).

Ses principales alliances directes sont avec les familles de Belossier, du Lyon, de l'Aubespin, de Chambon, de Layre, du Buisson, Le Taigleur de la Presle, de la Grange, de Molles de la Courcelle, des Magnoux, du Rosay, de Laval, de Bar, de Fradel, Cadier de Veauce, Guillouet d'Orvilliers, de Feydeau, d'Arnoux, de Bourgoing de la Beaume, de Salvert, de Longueil, de la Boulaye-Marillac, du Corail, etc., etc.

Le nom DE LAPELIN est recommandable dans les annales de l'armée, de la diplomatie et de la magistrature. En effet, on verra plus loin que cette famille a produit plusieurs procureurs généraux et maîtres des comptes du duché du Bourbonnais, des conseillers et avocats au Parlement, des brigadiers, des gardes-du-corps, des officiers de marine, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

On voit d'ailleurs dans le livre des *Dessins* que fit imprimer le sieur de Laval, par commandement du roi Henri IV, que la maison DE LAPELIN était l'une des plus anciennes du Bourbonnais, et que ses membres ont toujours tenu un rang très-considérable dans cette province.

La généalogie de la maison DE LAPELIN n'a jamais été donnée par aucun auteur héraldiste, et celle que nous donnons aujourd'hui est le seul travail sérieux qui ait été mis au jour sur cette famille. Nous l'avons basée surtout

sur les preuves produites lors de la maintenue de 1667 et sur celles établies par le juge d'armes de France, Charles-Marie d'Hozier, en 1774.

Toutes ces autorités, d'accord avec les actes et documents originaux, établissent la filiation de cette ancienne maison à partir de Nicolas DE LAPELIN, qui suit :

FILIATION

I. Messire Nicolas DE LAPELIN, vivant en 1430, était secrétaire de Monseigneur le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, et gentilhomme de sa maison. Parmi tous les titres et actes qui ont été présentés, le premier est la maintenue de la famille DE LAPELIN dans tous les droits et priviléges de la noblesse, par ordonnance rendue par M. Lambert d'Herbigny, conseiller du Roi.

Un contrat du 11 janvier 1464 passé devant Me Fontenay, notaire royal, par lequel le partage fait le 4 septembre 1458 par devant Ruel, notaire, avec nobles Guillaume, Jean et Suzanne DE LAPELIN, ses frères et sœur, des biens de leurs défunts père et mère.

Jean DE LAPELIN, frère puîné de Nicolas, qui forme le Ier degré, dans des lettres patentes du 16 mai 1483, signées par Philippe, duc de Savoie, est qualifié en ses termes : *Joannem* LAPELIN, *militem in Bourbonesio et domicellam Claudiam, filiam Joannis Jolicei*, sa femme.

Nicolas DE LAPELIN eut pour fils :

II. Guillaume DE LAPELIN, chevalier, seigneur des terres et domaines de Lapelin et seigneur de la Presle, maître des comptes du duc de Bourbonnais, a épousé noble demoiselle Agnès GUYONNET. De ce mariage sont issus les deux fils ci-après :

1° Nicolas, dont l'article suit;
2° Louis DE LAPELIN, écuyer, auteur de la BRANCHE DE MOLLES, dont l'article sera rapportée plus loin.

III. Nicolas DE LAPELIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Presle, a épousé, le 14 janvier 1502, demoiselle Jeanne BELOSSIER. Par ce contrat de mariage, passé devant Me Imbault, notaire royal, on voit qu'il est assisté et autorisé de son père et de sa mère, lesquels instituent lesdits Nicolas et Louis, leurs deux fils, héritiers de leurs biens par égale portion, et néanmoins préciputent Nicolas l'aîné de la seigneurie de la Presle.

Le 11 septembre 1518, il obtint des lettres de provisions de l'office de procureur général au duché de Bourbonnais et d'auditeur et maître des comptes, données par Madame Anne de France, duchesse de Bourbonnais. Il fut, comme son frère Louis, contrôleur général des guerres sous François Ier (Titre dans la famille DE MONESTAY DES FORGES, commandant la légion du Bourbonnais, dossier de la famille DE LAPELIN; *Bibliothèque impériale, section des manuscrits*). De son mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

IV. Jean DE LAPELIN, écuyer, seigneur, conseiller du Roi, procureur-général en la sénéchaussée, siége présidial et domaine du Bourbonnais, reçut les lettres de provisions de cette charge, le 8 juin 1529. Ces lettres, données par Madame Louise, mère du roi François Ier, duchesse de Bourbonnais, lui confèrent tous les droits et charges qu'exerçait son père. Il a épousé noble demoiselle Louise DU LYON, et a signé, le 27 novembre 1559, une procuration par laquelle il résigne entre les mains de Sa Majesté l'office de procureur-général du duché de Bourbonnais en faveur de son fils aîné. De son mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

V. Nicolas DE LAPELIN, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Lapelin et de la Presle, hérita de son père, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de la charge de procureur-général et de maître des comptes du duché de Bourbonnais, ainsi qu'il appert de l'acte de renonciation de son père et de deux passeports, l'un du 13 novembre 1572, l'autre du 16 juillet 1575, délivrés pour se rendre à Paris, par MONSIEUR, fils et frère du Roi, duc de Bourbonnais, à Nicolas DE LAPELIN, son procureur-général en la sénéchaussée et siége présidial du Bourbonnais.

Le 18 juillet 1586, une exemption fut donnée par Monseigneur le duc de Savoie à messire Nicolas DE LAPELIN, procureur-général du Roi en Bourbonnais, conseiller du Roi et de la reine Isabelle, pour ne pas loger les gens de guerre de Sa Majesté en sa maison de Lapelin. Il est auteur d'un livre intitulé : *Traité des Contrats*, qu'il dédia au roi Henri IV, le 4 août 1594. Au commencement de ce livre est une épître, faisant mention de l'ancienneté et de la noblesse de sa famille.

Parmi les différents actes de son administration, il faut citer :

1° Une commission donnée par le baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, au sieur DE LAPELIN, procureur général, pour faire les montres et revues des compagnies, tant de cheval que de pied, ordonnées par Sa Majesté pour la conservation du pays du Bourbonnais, en date du 15 avril 1589;

2° Un traité fait pour le service du Roi, en date du 16 août 1593, par lequel les sieurs de Chazeron, Vesvre et DE LAPELIN, procureur-général en Bourbonnais, se sont obligés envers les sieurs Croizet et de Maisonneuve à leur payer 1,500 écûs pour remettre la ville de Charenton et le château de Bonneau en l'obéissance du Roi;

3° Une procuration en parchemin passée devant Mes Duteil et Laloire, notaires royaux, le 9 juin 1597, par laquelle messire Nicolas DE LAPELIN, conseiller du Roi et son procureur-général en Bourbonnais avec autres, donne pouvoir de demander à Sa Majesté la réunion de l'office de capitaine de la ville de Moulins à la mairie de ladite ville.

Nicolas DE LAPELIN avait épousé demoiselle Suzanne DE L'AUBESPIN, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

1° Henri, qui suit;
2° Charles DE LAPELIN, écuyer, qui fit avec son frère ainé et sa sœur le partage des biens de leur père, le 14 avril 1610. Dans ce partage, l'office de conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial du Bourbonnais est adjugé à l'aîné, comme il l'avait été à Guillaume, Nicolas, Jean et Nicolas, ses aïeuls et père;
3° Catherine DE LAPELIN.

VI. Henri DE LAPELIN, écuyer, seigneur dudit lieu et de la Presle, conseiller du Roi et son procureur général en la sénéchaussée du Bourbonnais, figure dans un état fait par les sieurs de Saint-Gérand, gouverneur du Bourbonnais, et Régnard, maître des requêtes de l'ordre des guerres pour la ville et faubourg de Moulins, et y est dénommé comme capitaine de l'enseigne colonel au quartier de Paris. Il a épousé : 1° le 21 août 1605, noble demoiselle Suzanne DE LAVAL; 2° par contrat du 18 septembre 1615, passé pardevant Me Berlier, notaire, noble demoiselle Catherine FEYDEAU (1); 3° par contrat du 27 avril 1621, noble demoiselle Antoinette ROUGNON. Il fit son testament le 13 mai 1624, et mourut le 22 dudit mois, ainsi qu'il appert de l'acte de tutelle de ses enfants mineurs. De ces trois alliances sont issus :

1° Jean-Nicolas, qui suit;
2° Et plusieurs autres fils décédés jeunes, étant dans les ordres.

VII. Jean-Nicolas DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Losme, répudia la succession de son père, dont les biens furent décrétés et vendus en justice, entre autres les terres de Lapelin et de la Presle, d'autant qu'il y avait des

(1) Catherine FEYDEAU est issue d'une ancienne famille originaire de la Marche, qui a eu pour premier auteur connu Hugues FEYDEAU, damoiseau, seigneur de Feydeau, qui vivait en l'année 1310. Cette famille a pour chef actuel le marquis FEYDEAU DE BROU.

enfants des deux autres lits, qui renoncèrent aussi à la succession et se firent ecclésiastiques. Il a épousé, par contrat du 12 février 1640, passé devant Me Heullard, notaire royal, noble demoiselle Suzanne GUILLOUET D'ORVILLIERS (1), et acheta l'office de conseiller et avocat du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins à Rémy Guillouet, écuyer, sieur d'Orvilliers et du Goutet, son beau-père. Par une ordonnance en date du 20 mai 1653, des sieurs Gaulmin et Foullé, conseillers du Roi en ses conseils d'Etat et privé, intendant des finances de la généralité de Moulins, au bas d'une requête à eux présentée, sur les représentations des maires et échevins de ladite ville, il est ordonné que le sieur DE LAPELIN jouira de l'exemption de toutes sortes d'impositions et subsistances du rôle desquelles il sera rayé, avec défense à qui que ce soit de le contraindre à ce sujet. Lors des preuves de maintenue de noblesse, il fut aussi présenté :

1° Une expédition, signée Groslier, de lettres du Roi, par laquelle Sa Majesté a nommé le sieur DE LAPELIN premier échevin de la ville de Moulins;

2° Un contrat de fondation, en date du 9 octobre 1663, de la chapelle de Saint-Nicolas de l'hôpital général de Moulins, avec droit de patronage fait par Jean-Nicolas DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Losme et de Laleau, et dame Suzanne Guillouet, son épouse.

Jean-Nicolas DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Boussac, et Gilbert DE LAPELIN, seigneur de Molles, son parent, furent assignés pardevant M. d'Herbigny, conseiller du Roi, départi pour la recherche des usurpateurs de noblesse, le 14 octobre 1666. Voici la teneur du jugement qui a été rendu à cet effet, et dont l'original est aux archives de la famille :

Henri Lambert, chevalier, seigneur d'Herbigny et de la Rivière-Thibouville, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres et recherches des usurpateurs de noblesse dans les généralités de Moulins et Bourges. Nous avons donné acte auxdits Jean-Nicolas et Gilbert DE LAPELIN de leurs comparutions et déclarations d'être *nobles, issus de noble race*, et vouloir maintenir ; et de la représentation qu'ils nous ont faite des titres mentionnés en l'inventaire ci-devant escript que nous avons vus, ensemble le désistement du sieur Jacques Trabot, poursuivant, et les conclusions du procureur du

(1) La maison GUILLOUET D'ORVILLIERS est une ancienne famille du Bourbonnais, de laquelle est issue l'amiral GUILLOUET D'ORVILLIERS, né à Moulins, en 1708, nommé lieutenant-général en 1777, et qui commandait la flotte française au combat d'Ouessant, en 1778.

Roi en ladite recherche, ce fait, lesdits titres paraphés de notre secrétaire, ont été rendus auxdits sieurs de Lapelin, et les copies ont été mises en notre greffe, ainsi que ledit inventaire, un extrait de généalogie et le blason de leurs armes.

Fait à Moulins, le dixième jour de mai de l'an mil six cent soixante-sept.

Signé : Lambert d'Herbigny.

Et plus bas :

Pour ledit sieur commissaire :

Signé : Melin.

De son mariage sont nés les enfants ci-après :

1° Antoine, qui suit;

2° Nicolas de Lapelin, écuyer, servit pendant les guerres d'Allemagne, ainsi qu'il appert d'un certificat délivré, le 11 septembre 1674, par messire Sébastien de Chambon, seigneur de Tallayat, commandant le ban de la noblesse du Bourbonnais, qui atteste que le sieur Nicolas de Lapelin, écuyer, seigneur de Losme, a servi dans l'armée de M. de Turenne, en Allemagne et autres lieux, pendant toute l'année 1674, lequel service a été rendu pour et au lieu de son père, âgé de cinquante-neuf ans;

3° Catherine de Lapelin a épousé, par contrat du 29 avril 1669, Claude Allenat, seigneur de Fromentault, capitaine au régiment de Grancey.

VIII. Antoine de Lapelin, écuyer, seigneur du Pontet, de Follet, de Boussac et autres lieux, né le 11 mai 1660, fut baptisé le 24 janvier 1662, ainsi qu'il appert de l'extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Moulins. Par exploit du 23 février 1697, il fut assigné, ainsi que sa sœur Catherine, veuve du sieur Allenat, sieur de Fromentault, en vertu de l'ordonnance de M. Le Vayer, intendant départi pour la recherche de la noblesse. Le 21 juin 1700, il obtint de M. de Turmenyes, chevalier, seigneur de Nointel, intendant de la généralité de Moulins, commissaire départi à cet effet, une ordonnance qui maintient celle rendue le 10 mai 1667, et ordonne que lui, ses enfants et postérité nés et à naître en légitime mariage, jouiront des priviléges et exemptions dont jouissent les gentilshommes du royaume. Il a épousé, par contrat du 16 juin 1686, passé devant Me Chartier, notaire royal, noble demoiselle Elisabeth ou Isabelle de Chambon, fille d'Annet de Chambon, écuyer, seigneur de Chomejean et de la Chaumette, et de dame Allonette de la Rivière. De ce mariage est né le fils qui suit.

IX. Jean-Nicolas de Lapelin, IIe du nom, écuyer, seigneur de Boussac et de Barbignat, né le 28 juillet 1701, l'un des chevaux-légers de la garde du

Roi, fut tué au combat de Dellingue, en 1743. Il avait épousé, par contrat du 24 janvier 1732, demoiselle Gilberte DU BUISSON, fille de feu messire Alexandre du Buisson, écuyer, seigneur de Chaumardy, et de dame Monique de Bar. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

X. Messire Jean-Baptiste DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Salles, né le 19 octobre 1734, et baptisé le lendemain, ainsi qu'il appert d'un extrait des registres de baptême de la paroisse de Saint-Martin de Bellenave, diocèse de Bourges, généralité de Moulins, délivré par François-Alexis Segondat, curé de Bellenave, le 12 janvier 1750, entra au service de bonne heure, devint peu de temps après brigadier des gardes-du-corps du Roi, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1778, et est mort en septembre 1807. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1762, demoiselle Claudine-Marie DE LAYRE, fille de messire Jacques de Layre, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feue dame Claudine Guinet. De cette alliance sont issus trois fils :

1° Marie-Julie DE LAPELIN, mariée, le 8 juin 1787, à messire François-Philippe, baron DE BOURGOING DE LA BAUME, ministre plénipotentiaire en Saxe et en Espagne, morte sans enfants ;
2° Claude-Amable, qui suit ;
3° Jean-Baptiste-Augustin DE LAPELIN DES BORDES, chevalier de Saint-Louis, né en 1769, entra au service militaire, et est mort chef de bataillon en retraite en 1846 ;
4° Jean-Baptiste-Augustin, *dit* Gustave, auteur de la branche cadette actuellement existante et rapportée plus loin.

XI. Claude-Amable DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Salles, de Chaumardy et de Fogniat, né le 11 décembre 1765, a été baptisé le 14 dudit mois, ainsi qu'il appert d'un extrait des registres de baptême de la paroisse de Notre-Dame de Salles, diocèse de Clermont, dans lequel on voit qu'il eut pour parrain son parent, messire Claude-Amable de Monestay, marquis et seigneur de Monestay, brigadier des armées du Roi, chef d'une brigade des gardes-du-corps, et pour marraine dame Gilberte du Buisson de la Presle, sa grand'-mère. Son père le destinant à la carrière des armes, il obtint le certificat suivant :

« Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, Juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du Roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves de l'Ecole royale militaire et du Collége royal de la Flèche, chevalier, grand'-croix honoraire de l'ordre royal de Saint-Maurice de Sardaigne, CERTIFIONS au Roi que Claude-Amable DE LAPELIN a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans le Collége royal militaire, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans le procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris, le 30 octobre 1774. »

Il fut capitaine au régiment de Béarn, et a épousé demoiselle Marie ESMELIN DU BEYRAT, qui le rendit père du fils qui suit.

XII. François DE LAPELIN, seigneur de Chaumardy, né en 1808, a épousé demoiselle N... DROUIN. Il est mort aux colonies en 1854, laissant de ce mariage les trois enfants ci-après :

1° Amable DE LAPELIN;
2° Clémence DE LAPELIN;
3° N.. DE LAPELIN.

DEUXIÈME BRANCHE

XI. Jean-Baptiste-Augustin, dit Gustave DE LAPELIN, né en 1771, chevalier de Saint-Louis, décoré de la médaille d'or de Marie-Thérèse, chef d'escadron de cavalerie, a épousé, par contrat du 11 novembre 1803, mademoiselle Anne-Thérèse DE LA GRANGE, dont il a eu trois fils :

1° Jean-Baptiste-Amable DE LAPELIN, né le 1er octobre 1805, officier d'infanterie, mort sans avoir été marié, le 10 mars 1828;
2° Marie-Antoine-Eugène, qui suit;
3° François-Théodore DE LAPELIN, né le 13 décembre 1812, capitaine de vaisseau, officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, commandeur des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et du Medjidié, non marié.

XII. Marie-Antoine-Eugène DE LAPELIN, né le 19 février 1807, ancien garde-du-corps du Roi, a épousé, le 8 juin 1833, mademoiselle Louise-Clémence-Alexandrine HÉBERT, dont il a :

1° Antoine-Marie-Louis-Henri DE LAPELIN, né le 23 octobre 1836;
2° Marie-François-Amable DE LAPELIN, né le 23 août 1838, aspirant de marine;
3° Théodore-Alexandre DE LAPELIN, né le 23 mai 1839;
4° Françoise-Adélaïde DE LAPELIN, née le 16 décembre 1840;
5° Marie-Amable DE LAPELIN, née le 23 mai 1841;
6° Gilberte-Henriette DE LAPELIN, née le 7 avril 1847.



TROISIÈME BRANCHE

ÉTEINTE.

III. Louis de Lapelin, écuyer, seigneur d'Artanges et du Vernet, deuxième fils de Guillaume et d'Agnès Guyonne, vivant en 1500, fut contrôleur général des guerres sous François Ier. Il a épousé noble demoiselle Charlotte de Molles. Le 11 octobre 1541, il passa un acte devant Me Guillaumet, notaire royal, par lequel il donne à son fils aîné le lieu du Vernet et dépendances pour tous droits à la succession paternelle et maternelle. De son mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Blaise, qui suit;
2° Claude de Lapelin, écuyer;
3° Jeanne de Lapelin;
4° Françoise de Lapelin.

IV. Blaise de Lapelin, écuyer, seigneur du Vernet et de Molles, fit acte de foi et hommage à Monseigneur Charles, fils du roi de France, duc d'Orléans, d'Angoumois et de Bourbonnais, à cause de la terre de Molles, le 23 février 1544. Il figure aussi dans l'acte d'aveu et de dénombrement fait au Roi, pardevant le sénéchal du Bourbonnais, signé Reygnard, le 3 janvier 1547. Il a épousé, par contrat du 30 novembre 1537, noble damoiselle Péronelle Quinault, qui le rendit père de :

V. Jean de Lapelin, écuyer, seigneur de Molles et du Vernet, qui a épousé, par contrat du 9 mai 1588, passé devant Me Lévêque, notaire royal, noble damoiselle Péronelle de la Courcelle. Le 1er mars 1599, il obtint une ordonnance de MM. les commissaires députés par le Roi pour le règlement des tailles en la généralité de Moulins, par laquelle il est dit qu'il jouira des priviléges et exemptions des tailles attribuées aux nobles du royaume, tant qu'il vivra noblement et ne fera pas acte dérogeant à la noblesse.

Une autre ordonnance des élus de Gannat, en exécution de la précédente, lui a été accordée le 7 mars suivant.

Le 17 décembre 1609, il rendit hommage au Roi pardevant les commissaires députés par Sa Majesté, pour les terres de Molles et du Vernet. Dans la convocation des gentilshommes du Bourbonnais, faite par Monseigneur le maréchal de Saint-Gérand, lieutenant-général pour Sa Majesté audit

pays, pour la prestation de serment de fidélité au roi Louis XIII, figurent les seings des sieurs DE MOLLES et DE LAPELIN.

De son mariage est issu le fils qui suit :

VI. Antoine DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Molles, premierbrigadier des gardes de Monseigneur le maréchal d'Effiat, a servi d'abord dans la compagnie à cheval du baron de Thianges, ainsi qu'il appert de sept certificats de service qui ont été représentés lors du jugement de maintenue de noblesse. Il a épousé, par contrat du 3 mars 1614, noble demoiselle Isabeau DE MAGNOUX, ou DES MAGNOUX, et fit son testament le 4 juillet 1632, dans lequel il fait des legs à tous ses enfants. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Alexandre, qui suit ;
2° Alexandre DE LAPELIN, sieur de Molles, cornette de la compagnie du sieur Nonette, capitaine au régiment de chevaux-légers du sieur d'Espinay, fut tué au siége de Dôle et enterré à Saint-Jean-de-Losne ;
3° Gilbert DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Molles, servit avec ses deux frères dans les armées du Roi depuis 1631 jusqu'en 1647, ainsi qu'il est surabondamment prouvé par onze certificats de services rendus au Roi en ses armées par Jean et Gilbert DE LAPELIN frères, sieurs de Molles, gendarmes de la compagnie du marquis de Canillac, du comte de Tavannes, et dans le régiment de cavalerie de Condé (Ces titres originaux ont été produits lors de la maintenue de noblesse).
Il a épousé, par contrat du 30 juin 1647, passé pardevant Mᵉ Douars, notaire royal, noble demoiselle Marguerite DU ROSAY ;
4° Péronelle DE LAPELIN ;
5° Marie DE LAPELIN.

VII. Jean-Alexandre DE LAPELIN, écuyer, seigneur de Molles et du Vernet, figure dans un extrait des registres de la sénéchaussée du Bourbonnais, pour la convocation des ban et arrière-ban de la noblesse, en date du 14 juillet 1635. Il servit aussi en qualité de gendarme dans la compagnie du marquis de Canillac et du comte de Tavannes, puis dans le régiment de cavalerie de Condé pendant dix ans. Par un certificat du marquis de Régnie, capitaine au régiment de Monseigneur le duc de Luynes, et de lui signé, on voit qu'il servait dans sa compagnie, et qu'il fut tué au mois de juin 1642, à la défaite de l'armée du maréchal de Guiche, à Hancourt.

D'une alliance inconnue il laissa le fils qui suit.

IX. Gilbert DE LAPELIN, écuyer, seigneur de la Motte, capitaine de cavalerie au régiment de Lévy.

Lors de la recherche faite par le sieur Le Vayer, il allégua que son père était mort lors de celle faite en 1667, et fit savoir qu'il désirait être com-

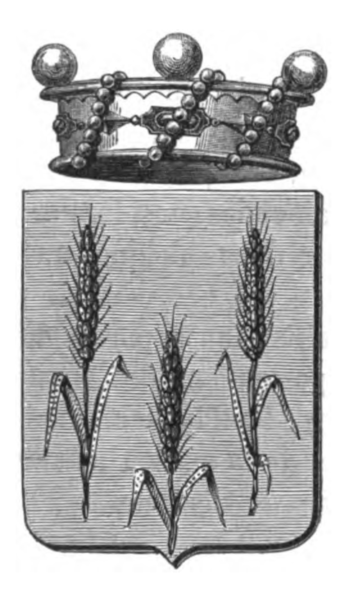
pris dans la production des titres de sa famille, quoiqu'il servit dans son régiment, suivant des certificats du 10 novembre 1696, signés du marquis de Lévy, colonel, et du 11 décembre de la même année, signé de M. le comte du Bourg, mestre de camp du régiment de Royal-cavalerie, maréchal de camp des armées du Roi et directeur général de la cavalerie de l'armée d'Allemagne.

Cette branche s'est éteinte, le 30 janvier 1780, en la personne de Nicolas DE LAPELIN, lieutenant-colonel au régiment de Hainaut, dernier rejeton mâle de sa branche, mort de ses blessures, le 30 janvier 1780, au Fort-Royal de la Grenade. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1768, étant capitaine de grenadiers audit régiment de Hainaut.

D'ESPIARD

BOURGOGNE

SIRES DE MONT-SAINT-JEAN, DE SALMAISE, DE THOISY; BARONS DE LA COUR D'ARCENAI, DE JOUR ET D'ALLEREY; SEIGNEURS DE FLÉE, DE SONNOTTES, DU CHATEAU DE L'IGNON, DE PASQUES, DE LANTENAY, DE SAUX, DE MACON, DE COLONGE, DE VERNOT, DE CLAMEREY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois épis de blé d'or.* — COURONNE : *De baron.*
SUPPORTS : *Deux sirènes.*



ARMI les familles les plus anciennes et les plus considérées de la province de Bourgogne, il faut compter la famille D'ESPIARD, qui descend, tout porte à le croire, de la maison DE MONT-SAINT-JEAN, ainsi qu'en font foi les monuments et les traditions du pays. L'écusson de ses armoiries (trois épis d'or) se remarque encore, taillé dans la pierre, en plusieurs endroits du bourg de Mont de Saint-Jean (situé dans la Côte-d'Or); cependant les historiens donnent pour

armes aux seigneurs de Mont-Saint-Jean, au temps des croisades : *de gueules. à trois écussons d'or;* mais on sait que les changements d'armes étaient fréquents à cette époque, et qu'il y avait anciennement dans la noblesse les armes primordiales de la famille et les armes attachées aux baronnies tenues en fief, et qu'avant l'année 1300, on ne portait guère que le nom de la terre féodale autour de laquelle toute la famille convergeait.

Les sires DE MONT-SAINT-JEAN, qui suivirent les ducs de Bourgogne aux croisades, et s'y distinguèrent parmi les plus hauts seigneurs, furent alliés à cette illustre maison par le mariage de Guillaume III DE MONT-SAINT-JEAN avec Marguerite DE BOURGOGNE, en 1239. Son père, Guillaume II, chevalier et petit-fils de Hugues DE MONT-SAINT-JEAN et d'Isabelle DE VERGY, servit de pleige ou caution au duc de Bourgogne, Hugues IV, auprès de Saint-Louis, en 1259 (*Acte original de 1239 avec le sceau* DE MONT-SAINT-JEAN, *conservé aux Archives impériales*).

Etienne DE MONT-SAINT-JEAN, chevalier, eut, de 1296 à 1333, comme beaucoup d'autres seigneurs à cette époque, de nombreuses discussions féodales avec les ducs de Bourgogne, et, après leur avoir fait une guerre longue et acharnée, il dut payer des amendes considérables et sortir du duché; ce n'est qu'en 1331 qu'il put rentrer dans quelques-uns de ses fiefs; il mourut en 1333.

C'est alors que le nom D'ESPIARD apparaît dans les actes, non-seulement dans toutes les anciennes possessions des Mont-Saint-Jean, telles que Flée, Sonnottes, Gissey ou Jussey, Pouilly, etc., mais encore à Mont-Saint-Jean même, où la branche aînée de la maison D'ESPIARD a continué de posséder jusqu'au commencement du XVIIe siècle des tours et une partie de l'ancienne forteresse féodale de Mont-Saint-Jean, et la branche cadette le château de l'Ignon ou l'Ongnon (1), vieille résidence située dans le même bourg, et ainsi nommée par Courtépée, (*Description de la Bourgogne*), article MONT-SAINT-JEAN.

Dans ce château, possédé de temps immémorial par les seigneurs DE MONT-SAINT-JEAN, on voit encore de nos jours une magnifique cheminée en pierre surmontée de l'écusson aux trois épis d'or, accolé à un autre, ayant pour supports deux sirènes. Suivant le même auteur, plusieurs tombeaux de la famille D'ESPIARD se voyaient dans le prieuré de Glanot, fondé par les MONT-SAINT-JEAN, près du bourg de ce nom, et son écusson s'y voyait également sculpté sur les chapiteaux des colonnes et peints sur les vitraux; il en reste encore quelques vestiges.

(1) *Voyez* la curieuse dissertation sur ce nom, par Pierre de Saint-Julien, doyen de Châlons, dans son ouvrage intitulé : *Origine des Bourguignons*, Paris, 1581.

Jeanne DE MONT-SAINT-JEAN, la dernière connue sous ce nom, fille de Hugues, dit DE MONT-SAINT-JEAN, et épouse de Pierre DE THIL, donna, en 1373 et 1377, contre les ducs de Bourgogne, procurations générales à Jehan ESPIARD et à Jehan et Drouin ou Dreux ESPIARD, ses deux fils (*Titres originaux*), pour qu'ils pussent faire valoir les divers droits discutés de chacun ; mais ce fut en vain, et il fallut céder à la force et aux créatures des ducs de Bourgogne (1).

Jehan ESPIARD, dont il est parlé comme ayant reçu ces procurations, parut en qualité d'homme d'armes et d'écuyer aux montres de 1358 et 1359 ; il était, en 1360, seigneur châtelain de Pouilly en Auxois, situé à deux lieues de Mont-Saint-Jean (2).

En 1360, le duc de Bourgogne, voulant dédommager ledit Jehan ESPIARD de la perte d'un cheval qu'il avait faite à son service, par lettres datées de Rouvre, du 16 décembre 1360, lui en donna un autre de ses écuries : ce qui était un don de chevalier (3).

Antoine ESPIARD, époux de Jeanne DE MARGUERON, fit rebâtir et embellir, au commencement ou vers le milieu du XVe siècle, le château de l'Ignon, peu de temps après l'extinction de la branche dite DE MONT-SAINT-JEAN.

Sa bannière armoriée se trouve également gravée dans le *Catalogue de la*

(1) Dom Plancher, dans son *Histoire de Bourgogne*, donne pour fils à Etienne DE MONT-SAINT-JEAN, Hugues et Barthélemy; mais c'est une erreur : en effet, on trouve dans la 29e liasse des papiers DE MONT-SAINT-JEAN, archives de Versailles, des chartes de 1331 et 1334, CXXI à CXXIII et CL., où il est dit qu'Etienne DE MONT-SAINT-JEAN, celui dont il a déjà été parlé, est oncle de Pierre DE DOMPIERRE, et que Hugues et Barthélemy DE MONT-SAINT-JEAN sont neveux charnels de ce même Pierre DE DOMPIERRE. Donc Hugues et Barthélemy ne pouvaient être fils d'Etienne. Il y a du reste une lacune de vingt ans entre Etienne et Hugues (Archives de Versailles, 14e liasse, no 1). Mais on trouve dans 'inventaire du trésor des chartes (Bibliothèque impériale), année 1329, que Jean DE ESPIERS était fils d'Etienne DE ESPIERS. Or Etienne DE MONT-SAINT-JEAN, qui avait vu ses biens sequestrés dès avant 1307, et de nouveau en 1324, puis avait été fait prisonnier de guerre, par son neveu, Pierre DE DOMPIERRE pour Eudes IV, duc de Bourgogne, et qui ne se racheta qu'en 1331, pouvait, dans cet intervalle, en plus porter que son nom de famille. Etienne DE MONT-SAINT-JEAN avait une sœur du nom d'Isabelle (Original sur parchemin, de 1291, avec sceau du duc de Bourgogne, coté J. 821, Archives impériales), qui avait pu épouser un DOMPIERRE, et Hugues et Barthélemy, substitués par les ducs aux MONT-SAINT-JEAN, venaient sans doute de cette famille.

Quoi qu'il en soit, Marguerite, fille dudit Hugues, ayant épousé Girard DE MONTBELLET, autre créature du duc, celui-ci échangea avec son beau-père la terre de Mont-Saint-Jean ; en pareil cas, les ducs firent naître souvent par politique ces sortes de transactions. Girard DE MONTBELLET eut pour fille Jeanne DE MONT-SAINT-JEAN, épouse de Pierre DE THIL, comme il est dit ci-dessus. Toutefois ces bouleversements n'avaient pu se faire sans difficultés et sans protestations, et il est probable que ce fut pour en finir et compléter peut-être la spoliation, en satisfaisant quelques-uns des nombreux intérêts engagés, que Jeanne, substituée DE MONT-SAINT-JEAN, donna, en 1373 et 1377, ses procurations à Jehan et à Jehan et Droin ESPIARD, qui, dans cette affaire, devaient être parmi les plus intéressés.

(2) *Noblesse de Bourgogne*, tome Ier, folio 224, manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale (*Histoire de Bourgogne*, par les Bénédictins, et *Catalogue des gentilshommes de Bourgogne*.

(3) *Histoire des Officiers des Ducs de Bourgogne*, tome V, page 76, manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale.

Noblesse des états généraux de Bourgogne; le nom D'ESPIARD y est plusieurs fois mentionné et s'y trouve sur les listes les plus anciennes de la noblesse de cette province.

Parmi les membres de cette famille que l'on peut rattacher à l'histoire, nous citerons :

Guy ESPIARD, bailli d'épée du Charolais.

Jehan ESPIARD, lieutenant-général du comté de Charolais, en 1508.

Autre Jehan ESPIARD, capitaine d'une compagnie de soixante hommes d'armes, en 1576, célèbre dans les guerres de la Ligue, et tué en 1584 (*Titre original*).

Deux cousins du même nom de Melchior ESPIARD, dont il sera parlé plus loin, tous les deux officiers supérieurs, et à la tête de corps de troupes, soutinrent en Bourgogne le parti de Henri IV; ils sont relatés dans les mémoires du temps. L'un d'eux fut blessé au siége d'Autun, qu'il fit sous le maréchal d'Aumont, en qualité de mestre-de-camp (*Histoire d'Autun*). Il assista aussi au siége d'Amiens.

Philibert ESPIARD, I[er] du nom, député aux Etats généraux de Blois, en 1576.

Claude ESPIARD DE SAULX, fils du précédent, député aux Etats généraux tenus à Paris, en 1614.

François-Bernard ESPIARD DE SAULX, président à mortier au parlement de Besançon, en 1693.

Dom-Germain ESPIARD, abbé élu de Cluny, à la mort du cardinal de Richelieu.

Zacharie ESPIARD, écuyer, seigneur de Mâcon, conseiller et maître d'hôtel du roi Louis XIII, petit-fils de Philibert Espiard, dont il est parlé plus haut.

Claude ESPIARD, baron de la Cour-d'Arcenai, abbé de Saint-Pierre de Châlons, protonotaire du Saint-Siége apostolique, puis évêque de Sisteron, et auparavant élu du clergé aux Etats généraux de Bourgogne (1), frère du précédent.

Jacques-Auguste ESPIARD DE VERNOT, doyen du parlement de Dijon; dix autres conseillers au même parlement (2), dont Louis-Auguste-Zacharie Espiard, baron d'Allerey, le dernier de cette pléiade illustre de conseillers de cours souveraines, a péri en 1794 par la hache révolutionnaire, le même jour que ceux du Parlement de Paris. (*Histoire des Parlements*, par le vicomte de Bastard).

(1) Gallia Christiana.

(2) Petitot, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, et Des Marches, continuateur de cette histoire jusqu'en 1789.

Pierre Espiard, frère du précédent, connu sous le nom de l'abbé d'Allerey, fit partie de l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1765 et 1766; et, enfin, un grand nombre d'officiers de tous grades et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Cette ancienne maison, qui fut maintenue dans sa noblesse d'extraction chevaleresque en 1669 (1), et confirmée par arrêt du conseil d'Etat en 1723, prit ses alliances parmi les principales familles du royaume; nous citerons entre autres celles : de Bauffremont, de Saulx-Tavannes, de Raimond-Modène, de Damas, de Brulard, de Bourgeois de Crepy, de Clugny, de Chaugy-Roussillon, d'Escorailles, de Torcy-Venarey, d'Arcy, de Dreux-Brézé, de Bauyn d'Angervillers, Fevret de Fontette, de Bouhier, et, dans ces derniers temps, de Sarcus, de Comeau, de Thy, de Ricaumont, de Taillepied, de Loisy, etc.

La filiation authentique de la famille est extraite du greffe des Etats généraux de la province de Bourgogne, en 1724 (*Copie certifiée d'Hozier et conservée à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits*). Elle commence à :

FILIATION

I. Jehan Espiard, écuyer, né vers 1300, qui eut pour fils :

II. Jehan Espiard, écuyer, et Droin Espiard (2).

III. Edme Espiard, écuyer, fils de Jehan Espiard, épousa Anne de Génélard, dont il eut :

IV. Sébastien Espiard, seigneur de Flée, marié à noble damoiselle Aiglantine de Poinsot, dont :

1° Guy, qui suit ;
2° Jacques Espiard, seigneur de Flée, qui épousa Blanche de Cordesse, dont une fille unique :
A. Guye Espiard, mariée à Jean de Bernard.

V. Guy Espiard, écuyer, seigneur en partie de Mont-Saint-Jean, comme

(1) *Armorial* de Chevillard (Bourgogne).
(2) Suivant un arrêt des Parlements de Beaune et de Saint-Laurent, rendu en 1370, dans lequel Jehan Espiard et Droin Espiard sont dits fils de Jehan Espiard (titre original, Archives impériales.)

son père, bailli d'épée du Charolais, a épousé damoiselle Marie DE VESVRE, dont il eut trois enfants :

1° Jean ESPIARD, écuyer, né à Mont-Saint-Jean, qui était, en 1508, lieutenant général du Charolais, comté qui appartenait à cette époque à la maison d'Autriche. Il a épousé Guillemette DE LA BOUTHIÈRE, et fut père de Claude D'ESPIARD, seigneur de Sonnottes, écuyer, marié à demoiselle Jeanne DE COMEAU, eut un fils :

A. Melchior D'ESPIARD DE SONNOTES, capitaine d'un régiment de cavalerie, porte-épée du parlement de Bourgogne, qui épousa Jeanne FERRAND, dont il n'eut qu'une fille :

AA. Marie, mariée, en 1598, à Jean COUTHIER, baron de Souhey, seigneur de Château-Bornay et autres lieux, dont une fille, Marguerite, née en 1603, morte en odeur de sainteté. Sa vie, écrite par ordre d'Anne d'Autriche, fut imprimée en 1665 (Courtépée, *Description de la Bourgogne*);

2° Antoine, qui continue la descendance;

3° Hugues ESPIARD, écuyer; à l'époque des guerres qui eurent lieu à la réunion du duché de Bourgogne à la couronne de France, suivit aussi le parti de Marie de Bourgogne, et se retira à Arles, appelé anciennement royaume d'Arles, réun à la couronne sous Louis XI. Il a épousé noble damoiselle Catherine D'ABEILLE, dont il eut un fils et une fille :

A. Jean D'ESPIARD, seigneur de Valabrègues, capitaine au régiment de Crillon, figure dans une montre et revue d'une compagnie de soixante hommes de guerre, faite le 12 avril 1576, et dont il avait le commandement (*Titre original aux Archives de la famille*). Il devint célèbre dans les guerres de la Ligue, et fut tué, en 1584, au château de Beaucaire qu'il tenait en son pouvoir;

B. Marie D'ESPIARD, femme de Charles DE RAOUX, qui en eut un fils marié à Marguerite de RAIMOND-MODÈNE et une fille mariée à Jean d'ADALBERT (*Histoire de Provence*, par le marquis d'Aubais, et *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*).

VI. Antoine D'ESPIARD, écuyer, a épousé noble demoiselle Jeanne DE MARGUERON, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres de :

1° Jacques D'ESPIARD, écuyer, marié à noble demoiselle Philiberte DE CHANUS ou CHALUS, dont un fils :

A. Melchior D'ESPIARD, écuyer, seigneur de Genay, Pasques et Lantenai, etc., près Dijon, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, élu du roi Henri IV aux Etats généraux de Bourgogne depuis 1595 jusqu'en 1613, année de sa mort. Il fut chargé de diverses négociations auprès du duc de Mayenne pour faire rentrer la Bourgogne dans l'obéissance, et reçut la mission spéciale d'expulser le fameux capitaine La Fortune (*Bibliothèque impériale, section des manuscrits*, 37ᵉ volume de la collection Fontette). Dans l'arrêt de confirmation de noblesse rendu par le *Conseil d'État*, en 1723 (*Archives impériales*) et dont il a été déjà parlé, on voit mentionnée une lettre d'Henri IV à Melchior D'ESPIARD, et une autre au maréchal de Lavardin, où ce monarque parle de Melchior D'ESPIARD comme d'un de ses meilleurs officiers. Il a épousé Etiennette D'ARCY, dont il n'eut que des filles : la dernière, Françoise, mariée à Charles DE TORCY-VENAREY.

2° André, qui continue la descendance.

VII. André D'ESPIARD, écuyer, possesseur du château de l'Ignon, à Mont-Saint-Jean, a épousé noble demoiselle Jeanne BOURGEOIS DE CRESPY (1), dont il eut, entre autres enfants :

VIII. Antoine D'ESPIARD, IIe du nom, écuyer, qui habitait aussi le château de l'Ignon, à Mont-Saint-Jean, a épousé : 1° Jeanne GUICHARD DE BESSEY ; et en deuxièmes noces, Pierrette LANGUET DE GERGY. Il fit son testament le 5 mars 1582 (2), et laissa de ses deux alliances les enfants ci-après, qui tous se marièrent ;

1° Philibert, dont l'article suit ;
2° Anne D'ESPIARD ;
3° Barbe D'ESPIARD ;
4° Charlotte D'ESPIARD ;
5° Jeanne D'ESPIARD, dame d'honneur de la reine Marguerite de Valois, mariée à Lazare RAGOT, seigneur de Torisot, dont une fille :
  A. Catherine, qui, après la mort de son père, mais du vivant de sa mère, épousa, par contrat du 29 décembre 1609, Claude DE SAULX-TAVANNES, lieutenant de Roi en Bourgogne, baron de Vantoux, etc., fils du maréchal (Palliot, tome XIV, *Archives impériales*).
6° Anne D'ESPIARD ;
7° Marie D'ESPIARD.

IX. Philibert D'ESPIARD, mayeur de Sémur et député aux Etats généraux de Blois, en 1576, a épousé noble demoiselle Philiberte BOULET, cousine germaine de Marie Bourgeois, femme de Nicolas Brulard, et fut père d'une nombreuse postérité (3). Ses descendants formèrent les branches de Saulx, de Lacour-d'Arcenai, de Colonge, de Macon, d'Allerey, de Vernot et de Clamerey, dont une seule, la branche D'ESPIARD DE COLONGE, subsiste aujourd'hui.

Philibert D'ESPIARD eut pour enfants :

1° Claude D'ESPIARD DE SAUX, député aux Etats généraux tenus à Paris en 1614, qui se maria à noble demoiselle Marie ESTIENNOT DE VASSY, dont il eut :
  A. François D'ESPIARD DE SAUX et Claude D'ESPIARD, abbé élu de Cluny, sous le nom de Dom Germain D'ESPIARD ; François D'ESPIARD DE SAULX épousa Marceline DE GERVAIS. Il en eut :
    AA. Antoine D'ESPIARD DE SAULX, conseiller clerc au Parlement, après la mort de sa femme, en 1660. Il avait épousé, noble demoiselle Anne BEAU, et en avait eu deux fils :
      AAA. François D'ESPIARD, seigneur de Grissey et de Notre-Dame d'Hye, mourut peu âgé, sans postérité ;
      BBB. François-Bernard D'ESPIARD DE SAULX, né à Dijon, le 23 septembre 1659, reçu, en 1693, président à mortier au parle-

(1) Cette famille a donné plusieurs présidents au parlement de Bourgogne.
(2) Palliot, tome XII, (*Archives impériales*).
(3) C'est au commencement du XVIIe siècle que les membres de cette famille quittèrent Mont-Saint-Jean, et cessèrent d'y avoir des possessions.

ment de Besançon, fut un des commissaires nommés par le Roi pour la réformation générale de la coutume de Franche-Comté (Moréri, *Supplément*). Il est mort le 16 janvier 1743, laissant de son mariage avec demoiselle Françoise de Terrier de Santans les trois enfants qui suivent :

AAAA. Jean-François d'Espiard, chanoine de la cathédrale de Besançon ;

BBBB. François-Ignace d'Espiard, grand-vicaire de l'évêque de Troyes ;

CCCC. Marie-Anne d'Espiard, femme de Jules-Marie Terrier, seigneur de Mailly, conseiller au parlement de Besançon (La Chesnaye des Bois, tome VI).

2° Pierre d'Espiard, écuyer, qui continue la descendance ;
3° Philibert d'Espiard, abbé de Saint-Pierre de Châlons ;
4° Marie d'Espiard, mariée à Olivier de Lanty, seigneur de Railly.

X. Pierre d'Espiard, écuyer, bailli et comte de Saulieu, seigneur de Mâcon, de Clamerey, etc., a épousé demoiselle Marguerite Mangeart, d'une famille très-distinguée, dont il eut :

1° Zacharie qui suit ;
2° Claude d'Espiard, abbé de Saint-Pierre de Châlons, etc., baron de la Cour d'Arcenai ;
3° Jacques d'Espiard, grand-prieur de Saint-Pierre de Châlons ;
4° Jeanne d'Espiard.

XI. Zacharie d'Espiard, écuyer, seigneur de Vernot, de Mâcon, etc., conseiller, maître d'hôtel du roi Louis XIII, a épousé : 1° demoiselle Elisabeth Manin de Sonnottes ; et en deuxièmes noces, demoiselle Marie Morisot. Il eut pour fils :

1° Claude d'Espiard, qui continue la descendance ;
2° Jacques-Auguste d'Espiard de Vernot, doyen du parlement de Bourgogne, qui eut un grand nombre d'enfants. Cette branche a fini, en 1794, en Louis-Auguste-Zacharie d'Espiard, baron d'Allerey ;
3° Guy-Auguste d'Esfiard de Varennes, gentilhomme du duc d'Orléans.

XII. Claude d'Espiard, écuyer, baron de la Cour d'Arcenai, seigneur de Mâcon, de Colonge et autres lieux, conseiller au parlement de Bourgogne, a épousé noble demoiselle Marthe Jomey, fille de Pierre Jomey, bailli de Saulieu, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

1° Claude d'Espiard, baron de Lacour-d'Arcenai, etc., conseiller au parlement de Bourgogne. Branche éteinte, qui a produit plusieurs conseillers au même parlement, et s'est fondue dans la branche d'Espiard de Colonge, par mariage ;
2° Philibert d'Espiard de Colonge, auteur de la branche de ce nom, rapportée ci-dessous ;
3° Guy-Auguste d'Espiard de Clamerey, conseiller au parlement, auteur d'une branche qui va s'éteindre en la vicomtesse de Thy et dans les filles de M. d'Espiard de Clamerey-Mesmont, son oncle ;
4° Plusieurs filles, mariées ou religieuses.

BRANCHE D'ESPIARD DE COLONGE.

Cette branche, distinguée des autres sous le nom D'ESPIARD DE COLONGE, dans l'arrêt du conseil d'Etat ci-dessus rapporté, fut toute militaire : elle a produit un grand nombre d'officiers des armées et de chevaliers de Saint-Louis ; plusieurs de ses membres firent partie de l'armée de Condé, lourde charge d'honneur laissée à la génération suivante. Elle a pour auteur :

XIII. Philibert D'ESPIARD, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Colonge, de Mâcon et Meixpinot, capitaine de dragons, etc., né le 2 juin 1662, a épousé, par contrat du 2 mai 1698, passé à Paris, demoiselle Marie-Madeleine DE DREUX, issue de l'ancienne et illustre famille des Dreux-Brézé (1). De ce mariage sont nés trois fils et quatre filles; les fils sont :

1° Louis-Philibert D'ESPIARD DE MACON-COLONGE, qui fut mousquetaire du Roi. Sa postérité va s'éteindre en la personne de sa petite-fille, Madame la comtesse DE SARCUS, née D'ESPIARD DE MACON, fille de Jean-Baptiste-Lazare D'ESPIARD DE MACON, capitaine de dragons, et de la baronne D'ESPIARD DE LACOUR-D'ARCENAY, sa cousine.
2° Sébastien-Joseph, dont l'article suit;
3° Jean-Alexandre, dont l'article viendra plus loin.

PREMIER RAMEAU.

XIV. Sébastien-Joseph D'ESPIARD DE MEIXPINOT-COLONGE, second fils de Philibert D'ESPIARD, II[e] du nom, et de dame Marie-Madeleine DE DREUX, né en 1710, fut gendarme de la garde du Roi, et assista à la bataille de Fontenoy. Il a épousé demoiselle Jeanne CHARLES (2), qui l'a rendu père de treize enfants, savoir :

1° Alexandre D'ESPIARD DE MEIXPINOT, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, a épousé demoiselle Jeanne VESTUS, tante du marquis de Bonnay, pair de France, et fils de l'ambassadeur à Berlin, et n'a laissé que des filles ;

(1) La famille DE DREUX, qui a fourni plusieurs grands maîtres des cérémonies de France, a prouvé qu'elle descendait de la maison de France par Robert DE DREUX, cinquième fils de Louis-le-Gros. Sa Majesté Louis XVIII admit ses preuves en 1818 (*Archives de l'Empire*). Les membres de la branche D'ESPIARD DE COLONGE descendant tous de Marie-Madeleine DE DREUX, leur mère, aïeule et bisaïeule, se trouvent ainsi apparentés à toutes les illustres familles alliées à la maison DE DREUX, telles que les Montmorency, les La Trémouille, etc.

(2) Issue d'une famille honorable, elle fut la mère de onze officiers, dont trois chevaliers de Saint-Louis, et trois tués dans les combats.

2° Jean-Anne-Guillaume, dont l'article suit;
3° Guillaume D'ESPIARD, officier aux hussards d'Estherazy, mort au service;
4° Autre Alexandre, dont l'article viendra après celui de son frère;
5° Julien, dont l'article sera aussi rapporté plus loin;
6° Louis-Philibert D'ESPIARD, officier au régiment de Soissonnais, mort sans avoir été marié;
7° Louis-Marguerite D'ESPIARD, officier au régiment d'Auvergne, tué à Quiberon;
8° Charles D'ESPIARD, officier au régiment de Viennois, tué à Sainte-Lucie (colonies);
9° Claude D'ESPIARD, officier au régiment de Foix, mort sans postérité;
10° Sébastien-Joseph D'ESPIARD, officier au régiment Dauphin, chevalier de Saint-Louis, mort;
11° Autre Julien D'ESPIARD, officier au régiment de Bourbonnais, mort;
12° Autre Louis-Philibert D'ESPIARD, officier au régiment de Vintimille, tué à Constance;
13° Antoine-Bernard D'ESPIARD, marié avec mademoiselle DE CHEVANES, fille du garde-du-corps célèbre, qui, un jour d'émeute, défendit et sauva la reine Marie-Antoinette, mort sans postérité.

XV. Jean-Anne-Guillaume D'ESPIARD, capitaine au régiment d'Auvergne, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie DE LA VAISVRE, en a eu le fils unique qui suit.

XVI. Édouard, baron D'ESPIARD, garde d'honneur en 1813, puis lieutenant de cuirassiers de la garde du roi Charles X, marié, en 1827, à mademoiselle Thérèse DESPLACES, fille d'un chevalier de Saint-Louis, dont un fils :

Henri D'ESPIARD, né en 1829, non encore marié.

XV. Alexandre D'ESPIARD-MONTPRÉSEUIL-COLONGE, officier au régiment de Vintimille, et, en 1815, commandant de la garde nationale du canton de Liernais (Côte-d'Or), avec le grade de chef de bataillon, a épousé, en 1801, mademoiselle Claudine MOROT, d'une famille noble et honorablement alliée dans la province, qui l'a rendu père de quatre enfants, savoir :

1° Antoine-Bernard-Alfred, qui suit;
2° Octavie D'ESPIARD, née en 1814, morte jeune;
3° Frédéric D'ESPIARD, né en 1816;
4° Ludovic D'ESPIARD, mort au service.

XVI. Antoine-Bernard-Alfred, baron D'ESPIARD DE COLONGE, né le 10 jan-

vier 1810, a été attaché à la légation de France près la cour de Bavière de 1838 à 1845. Il a hérité, comme on le verra plus bas, du titre de son oncle, le lieutenant général baron D'ESPIARD DE COLONGE, et a pu le porter dès avant la mort de son père, le testament cité ci-dessous ayant été fait au profit des enfants, et non en faveur de leurs pères.

XV. Julien D'ESPIARD-MÉZIÈRES-COLONGE, a épousé, en 1801, mademoiselle Jenny MOROT, sœur de la femme de son frère Alexandre, nommé plus haut, dont il eut quatre enfants, savoir :

1° Eugène D'ESPIARD, ancien officier au 6e régiment de husssards. Il a fait la campagne d'Espagne en 1823, et a eu un cheval tué sous lui ;

2° Camille D'ESPIARD, élève de Saint-Cyr, est devenu officier au 13e régiment de chasseurs à cheval, mort en garnison à Tarascon ;

3° Jules D'ESPIARD ;

4° Amédée D'ESPIARD, né le 8 février 1808, entra au service, en qualité d'engagé volontaire, aux chasseurs d'Afrique, en 1831. Sous-lieutenant en 1838, aux spahis, il fut blessé d'un coup de feu à l'affaire de Beni-Mered, près Bouffarick; officier porte-étendard en 1841, au 4e régiment de chasseurs d'Afrique, il fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur le 30 août 1842. Pendant son long séjour en Afrique, il assista à plusieurs affaires principales, entre autres : au combat de Bouffarick, en 1832; à celui si sanglant de l'Ouëd-Fodda, le 7 septembre 1842; à la bataille d'Isly, en 1844, et fut cité plusieurs fois à l'ordre de l'armée. Rentré en France en 1845, il est actuellement capitaine de gendarmerie. Lors des événements de décembre, en 1851, étant lieutenant de gendarmerie, il a sauvé la ville de Thiers d'un grand danger, au moment où l'émeute s'était emparée de la mairie; il l'a reprise par son énergie. La ville, reconnaissante, lui a voté un *sabre d'honneur* pour cette belle conduite (1).

Ces deux rameaux, qui ont pour auteurs Alexandre et Julien, ont seuls hérité du lieutenant-général Bénigne-Jean-Claude, baron D'ESPIARD DE COLONGE.

(1) Voir la délibération du conseil municipal de cette ville, du 7 janvier 1852, et la lettre de M. le maire de cette ville, insérée dans l'*Album de Thiers*, le 10 janvier 1852; voir aussi, à ce sujet, le *Journal des Débats* du 14 janvier 1852.

DEUXIÈME RAMEAU.

XIV. Jean-Alexandre, baron d'Espiard de Colonge, né en 1713, maréchal de camp d'artillerie, auteur d'un ouvrage intitulé : *Artillerie pratique*, contenant les seules tables de l'artillerie française avant Gribeauval, et publié seulement en 1846 par son petit-neveu, le baron d'Espiard de Colonge (Antoine-Bernard-Alfred), ancien attaché de légation, chef des héritiers, par testament, des fils de Jean-Alexandre, rapportés ci-dessous, et par ce fait, légitime possesseur du titre de Baron que celui-ci possédait en France et en Allemagne, et qui fut reconnu à ses héritiers comme ayant été admis sur preuves, le 21 février 1785, à faire partie de la noblesse immédiate d'Alsace après la conquête. Ses deux fils, ayant pris du service en Bavière, furent admis, en raison de cet acte d'immatriculation, et non par grâce particulière du souverain de ce pays, parmi les barons bavarois, titre qu'ils avaient déjà le droit de porter en France ; ce sont :

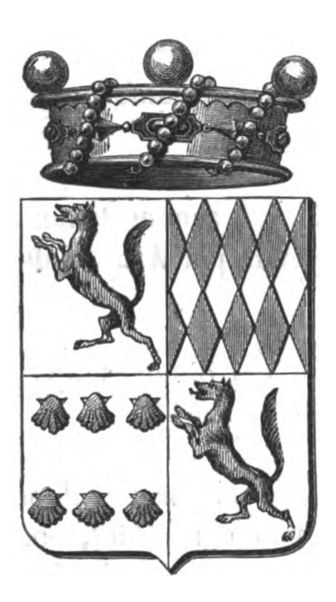
1° François-Alexandre, baron d'Espiard de Colonge, d'abord capitaine d'artillerie en France, chevalier de Saint-Louis, qui émigra lors de la révolution, et fut nommé général-major d'artillerie en Bavière; il a commandé l'artillerie de ce pays en 1809, dans le Tyrol, et en 1812, dans la campagne de Russie. Il fut blessé de sept coups de sabre sur la tête à la bataille de Polosck, où il commandait l'artillerie bavaroise du corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Il est mort a Munich des suites de ses blessures. Il s'était marié à Strasbourg, et avait épousé, comme son père, une demoiselle de Gail, sa cousine. De ce mariage sont nés deux fils, qui moururent avant lui, tous deux déjà officiers;

2° Bénigne-Jean-Claude, baron d'Espiard de Colonge, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, comme son frère, émigra avec lui, prit du service en Bavière, y commanda en chef l'artillerie et le génie dans plusieurs campagnes, et y fut nommé lieutenant-général le 11 février 1824. Il devint successivement directeur général du ministère de la guerre, conseiller d'Etat, grand'-croix du mérite de Bavière, etc. Louis XVIII lui accorda, par lettres patentes du 14 mai 1817, le droit de continuer à servir en Bavière sans perdre sa qualité de Français, après lui avoir fait offrir de rentrer en France avec tous ses grades et honneurs; en 1817, il lui envoya également le grand cordon rouge. Il est mort à Munich, sans avoir été marié, en 1837, laissant, par testament du 13 août 1829, pour uniques héritiers les membres de deux branches de sa famille, dont il a été parlé plus haut.

DE CAMONT

GUIENNE ET BÉARN

BARONS DE LAHARIE ; SEIGNEURS DE DADOU, DE TALANCE, DE CASTAILLON, ETC.



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à un loup cervier de gueules onglé de sable ; au 2, losangé d'argent et de gueules ; et au 3, d'argent, à six coquilles rangées, trois en chef de sinople et trois en pointe d'azur.* — COURONNE : *De baron.* — SUPPORTS : *Deux loups* (1).



LA maison DE CAMONT ou CASMONT, dont le nom s'est écrit fort souvent CAUMONT, est très-ancienne en Béarn, et paraît être issue de l'illustre race des CAUMONT, ducs de Lauzun et de la Force.

Quoi qu'il en soit de cette origine illustre, la maison DE CAMONT, barons de Laharie, seigneurs de Dadou et de Talance, n'en est pas moins d'ancienne chevalerie et figure dans sa province

(1) Ces armes sont celles que Jean DE CAUMONT (*sic*) écuyer, seigneur de Talance, a fait enregistrer en 1696, à l'*Armorial général*, généralité de Guienne, registre 13, f° 931 (Bibliothèque impériale, section des manuscrits).

dès le XIV[e] siècle. Depuis les temps les plus reculés, ses membres ont continuellement suivi la profession des armes : l'un d'eux, Jean DE CAUMONT, a été maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de l'intendant de Guienne, rendu le 3 juillet 1667. Elle a possédé plusieurs fiefs importants, et ses alliances ont été prises dans les premières familles de sa province, parmi lesquelles il faut citer celles : de Peguilhan, de la Baume, de Vaqué, de Vignial, de Jorey, de Merlin, de Beynac, de Castelnau, de Marsan, Ducla de Belloy, etc.

Au nombre des personnages marquants que cette maison a produits, nous citerons :

Bernard DE CAMONT, qui assista comme témoin, avec plusieurs autres gentilshommes, à l'hommage rendu par Arnaud de Marmande, chevalier, en 1373 (1).

Jean DE CAMONT (2), capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, en 1575 (*Titre original aux archives de la famille*).

Pierre DE CAMONT DE DADOU, vaillant gentilhomme, à qui Henri IV écrivit une lettre autographe, le 11 octobre 1598, pour le remercier de ses bons services, et qui fut gouverneur de la ville de Mont-de-Marsan et commandant les gens de guerre pour Sa Majesté, par commission du 6 octobre 1685 (*Titre original aux archives de la famille*).

Autre Jehan DE CAMONT figure dans une montre faite à Bayonne, le 5 septembre 1598, de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, commandée par le comte de Gramont.

Pierre DE CAMONT ou CASMONT, conseiller du Roi et vice-sénéchal d'Albret, signe une montre faite à Nérac, le 15 août 1655, tant pour lui que pour ses lieutenant, exempts, greffiers et archers (*Titre original aux archives de la famille*).

De plus elle a fourni bon nombre de chevaliers de Saint-Louis et plusieurs officiers de tous grades, aussi distingués par leur mérite que par leur bravoure.

D'après les documents et titres originaux produits lors du jugement de

(1) *Dictionnaire de la Noblesse*, Waroquier, t. II.

(2) Il est à remarquer que, dans le grand nombre d'actes et de titres originaux qui nous ont été produits, le nom de la famille se trouve écrit CAMONT ou CASMONT ou CAUMONT, mais l'orthographe qui a prévalu est celle DE CAMONT.

maintenue, en 1667, la filiation suivie et authentique de cette ancienne famille est prouvée à partir de :

FILIATION

Premier Degré.

I. Jean DE CAMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Dadou, qui vivait en 1478. Il a épousé noble damoiselle Anne-Geneviève DE PÉGUILLAN, issue d'une ancienne famille de Bigorre. De ce mariage sont nés plusieurs enfants ; l'aîné :

Deuxième Degré.

II. Jean DE CAMONT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Dadou, baron de Laharie, a épousé, par contrat du 30 mars 1529, demoiselle Françoise DE LA BAUME, fille de feu noble Gilles de la Baume. Par un acte en parchemin, en date du treizième jour de décembre 1538, signé par Jacques DE FOIX, on voit que le seigneur de Dadou, baron de Laharie, rendit hommage au Roi de Navarre pour ladite seigneurie de Laharie, et qu'il donne un fer de lance blanc. Dans ledit hommage, il est qualifié noble et seigneur baron de Laharie. De son mariage sont nés deux enfants :

1° Marguerite DE CAMONT, qui a épousé, le 18 mai 1542, noble Pierre DE CAZAUTIL, écuyer, seigneur de Soulènes. Par une clause expresse de son contrat de mariage, son père avait stipulé que si son frère venait à décéder sans postérité, ladite Marguerite ou ses hoirs succéderaient à la baronnie et seigneurie de Laharie ;

2° Jean-Pierre, qui suit.

Troisième Degré.

III. Jean-Pierre DE CAMONT, écuyer, seigneur de Dadou, baron de Laharie, a épousé, par contrat du 22 novembre 1558, passé pardevant Me Laborde, notaire royal, demoiselle Roquette DE MARSAN.

Par un acte original, en date des 13 et 14 novembre 1584, messire Jean DE CAMONT DE DADOU, écuyer, seigneur baron de Laharie, a rendu hommage au roi de Navarre pour la terre et baronnie de Laharie, et donna un fer de

lance blanc et une paire de Psaumes de David en rimes françaises ; lequel hommage fut rendu entre les mains du Roi et signé : HENRI.

Et plus bas :

Par le roi de Navarre, duc d'Albret et vicomte de Tartas, signé : LALIER.

En l'année 1575, ledit Jehan DE CAMONT était capitaine d'une compagnie de six-vingt-neuf hommes de guerre à pied français, ainsi qu'il appert du rôle original de la montre et revue de sa compagnie, faite le 30 avril de ladite année. Il testa le 6 septembre 1597, et laissa de son mariage les cinq enfants qui suivent :

1° Jacques DE CAMONT DE DADOU, baron de Laharie, seigneur de Talance, fut gouverneur pour le Roi des ville et château de Tartas. A ces fins, Sa Majesté avisa les consuls de ladite ville de le reconnaitre en ladite charge, par une lettre en date du 29 juin 1612. Cette lettre, signée LOUIS, et plus bas : par le Roi, PHELIPPEAUX, fut produite lors du jugement de maintenue de noblesse. Il avait épousé, par contrat du 15 mars 1593, noble demoiselle Jeanne DARRICAU, dont il eut :

A. Catherine DE CAMONT DE DADOU, dame de Laharie, mariée au marquis DE BEYNAC ;

2° Théophile, qui a continué la descendance ;

3° David DE CAMONT,
4° Josué DE CAMONT,
5° Marc DE CAMONT, } écuyers.

Quatrième Degré.

IV. Théophile DE CAMONT, écuyer, seigneur de Dadou, a épousé noble demoiselle Marie DE LUCBARDÈZ. Il a servi le Roi dans ses armées sous la charge du seigneur maréchal d'Ornano, gouverneur pour le Roi en Guienne, ainsi qu'il appert d'un certificat dudit maréchal, en date du 6 juillet 1602.

De ce mariage sont nés quatre enfants dénommés dans le testament de leur mère, en date du 14 août 1630. Ces enfants sont :

1° Eraste, qui suit ;

2° Jean DE CAMONT DE DADOU ;

3° Olympe DE CAMONT DE DADOU, mariée à Jacob DE VAQUÉ, écuyer, seigneur de Commodéma ;

4° Eléonore DE CAMONT DE DADOU, mariée à Jean BENGUE, avocat en la cour du Parlement.

Cinquième Degré.

V. Eraste DE CAMONT DE DADOU, écuyer, seigneur de Talance, fut lieutenant d'une compagnie de gens de pied, et fit en cette qualité plusieurs cam-

pagnes. La commission qui lui confère ce grade est datée du 2 mai 1628. Il a épousé, par contrat du 20 mai 1622, noble demoiselle Judith DE MANIALD. Par leur testament mutuel et réciproque, fait devant Mᵉ de Mauzin, notaire royal, le 14 mars 1657, ils instituent pour leurs héritiers généraux leurs trois fils : Jean, Gédéon et Isaac. Ils eurent de leur union :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Gédéon DE CAMONT DE DADOU ;
3° Isaac DE CAMONT DE DADOU ;
4° Olympe DE CAMONT DE DADOU, marié à Josué DE VAQUÉ, sieur de Salazar ;
5° Suzanne DE CAMONT DE DADOU.

Sixième Degré.

VI. Jean DE CAMONT DE DADOU, écuyer, seigneur de Talance et de Castaillon, né le 6 octobre 1627, fut maintenu dans sa noblesse par Pierre du Puy, conseiller du Roi, procureur de Sa Majesté au présidial de Condom, commissaire subdélégué par Monseigneur Pellot, intendant de la province de Guyenne, pour la vérification des titres de noblesse dans les élections d'Agen, Condom et sénéchaussée de Mont-de-Marsan, par jugement rendu le 3 janvier 1667. Il avait épousé, par contrat du 27 avril 1665, noble demoiselle Léa DE VIGNIAL, et fit son testament le 13 novembre 1708. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre DE CAMONT DE DADOU ;
2° Jean DE CAMONT DE DADOU ;
3° Louis, qui a continué la descendance ;
4° Elisabeth DE CAMONT ;
5° Suzanne DE CAMONT.

Septième Degré.

VII. Louis DE CAMONT, écuyer, seigneur de Talance et de Castaillon, a épousé, par contrat du 25 février 1726, demoiselle Jeanne-Marie DE JOREY, qui le rendit père de deux enfants, savoir :

1° Pierre, qui suit ;
2° Marguerite DE CAMONT.

Huitième Degré.

VIII. Pierre DE CAMONT, écuyer, seigneur de Talance, a épousé, par contrat du 9 juillet 1748, noble demoiselle Thérèse DE MERLIN. De ce mariage sont nés quatre enfants :

1° Joseph-Pierre, qui suit;
2° Pierre DE CAMONT-TALANCE, prêtre, curé de la ville de Mont-de-Marsan, mort en émigration, en 1809;
3° Marie-Marguerite DE CAMONT-TALANCE;
4° Marguerite DE CAMONT-TALANCE.

Neuvième Degré

IX. Joseph-Pierre DE CAMONT-TALANCE, né le 22 janvier 1751, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Bastide d'Armagnac, au diocèse d'Aire, servit en qualité de chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, ainsi qu'il appert d'un certificat en date du 5 août 1768, délivré par le sieur Beaujon, avocat général, conseiller en la Cour des aides de Guienne, généalogiste des Ordres du Roi, qui atteste à Monseigneur le duc de Chaulmes, pair de France, commandeur des Ordres de Sa Majesté et lieutenant de la compagnie des chevaux-légers, que ledit postulant a la qualité requise pour être reçu dans sa compagnie. Une copie authentique de ce certificat, signée du duc d'Aiguillon, à Paris, le 30 mai 1770, se trouve aux *Archives de la famille.*

Ledit Joseph DE CAMONT-TALANCE a épousé, par contrat du 2 mai 1791, noble demoiselle Marie DE CASTELNAU-ROBERT, fille du marquis de Castelnau et de dame Julie-Constance de Beynac (1). De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Louis-Thomas, qui suit;
2° Marie-Thérèse-Elisa DE CAMONT-TALANCE, mariée, au mois de mai 1813, à Antoine-Bernard DUCLA DE BELLOY, morte sans enfants, le 19 mai 1841.

Dixième Degré.

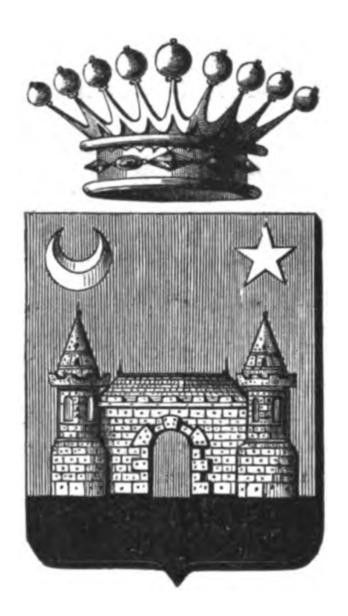
X. Louis-Thomas DE CAMONT DE TALANCE, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 1er juillet 1796, entra dans les chevaux-légers de la garde ordinaire du Roi, en 1814, et se retira du service en 1853. Il a épousé, par contrat du 17 mai 1853, mademoiselle Marie-Thérèse-Elina GARRELON, dont il a :

1° Marie-Jean-Joseph-Louis DE CAMONT-TALANCE, né le 4 avril 1854;
2° Marie-Françoise-Josèphe-Elisabeth DE CAMONT DE TALANCE, née le 19 novembre 1855;
3° Antoine-Marie-Joseph-Barthélemy DE CAMONT DE TALANCE, né le 24 août 1857.
4° Victor-Marie-Joseph-Mathieu DE CAMONT DE TALANCE, né le 23 septembre 1858.

(1) Mademoiselle Julie-Constance DE BEYNAC est une descendante de l'héritière DE CAMONT, dame de Talance, rapportée au IIIe degré, qui a épousé le marquis DE BEYNAC vers 1615.

DE CHASTEAU

AUNIS ET GUIENNE



Armes : *De gueules, au château d'or posé sur une terrasse de sable, maçonné et crénelé du même, ajouré du champ, surmonté à dextre d'un croissant d'argent, et à senestre d'une étoile du même.* — **Couronne** : *De comte.* — **Supports** : *Deux griffons.*



D'après les anciennes traditions, la famille **DE CHASTEAU** serait originaire du pays d'Aunis, et cette origine semble d'autant plus plausible, qu'il existait dans cette province avant la révolution, une famille noble de ce nom, portant à peu de choses près des armes identiques à celles des Chasteau de Guienne.

Dans les plus anciens titres que nous avons retrouvés sur cette famille sont dénommés :

Louis de Chasteau, seigneur de Lombarde, qui fut présent, en 1520, à la rédaction des coutumes de Saintonge.

Noble homme Jean CHASTEAU, conseiller du Roi, marié à Jeanne DU PONT, dont la fille, Catherine CHASTEAU, épousa Jacques PICHARD, procureur au siége royal et échevin de la maison commune de Fontenay-le-Comte, en Poitou, mort en 1622 (1).

Deux cadets de la maison DE CHASTEAU d'Aunis, ayant quitté ce pays avant 1650, ont été les auteurs et de la branche de Guienne et de celle fixée en Limosin sur la fin du XVIIe siècle.

BRANCHE DU LIMOSIN (2).

I. Jean CHASTEAU alla s'établir dans la ville de Bort, après avoir quitté les environs de La Rochelle, et laissa de son mariage avec demoiselle Catherine CHOLAY le fils qui suit.

II. Antoine CHASTEAU, seigneur de Cheyssac, en Bas-Limosin, qui a épousé demoiselle Lucrèce MILLANGE, dont il eut, entre autres enfants :

1° Bernard CHASTEAU, seigneur de Rochemont, marié, en premières noces, à N..., demoiselle DE LA SALLE ; et en secondes noces, à N..., demoiselle DE LA RONADE, sœur du lieutenant général du bailliage d'Ussel. Du premier lit est issu :
   A. Jean Hyacinthe CHASTEAU, seigneur de Cheyssac, marié à Marguerite DE SARTIGES DE LAVANDES, issue d'une des plus anciennes familles de sa province, mort sans enfants;

2° Charles CHASTEAU, marié à demoiselle Marie-Jeanne L'ANGLADE, dont :
   A. Bernard CHASTEAU, avocat, vivant en 1777, qui épousa Antoinette DU FAGET, et en eut neuf enfants ;

3° François CHASTEAU, religieux ;

4° Antoine CHASTEAU, mort célibataire.

BRANCHE DE GUIENNE (3).

I. René DE CHASTEAU, Ier du nom, quitta, veuf, la province, berceau de ses ancêtres, emmenant son fils avec lui, et alla s'établir à la Martinique, où il fut enseigne des milices de la paroisse de Saint-Etienne. Il est mort le 30 octobre 1689, laissant pour fils :

(1) *Dict. des familles nobles de l'ancien Poitou*, tom. II, p. 527.

(2) Cette branche fit enregistrer, à l'*Armorial général*, établi par décret royal du mois de novembre 1696, des armoiries conformes dans le fond à celles que nous avons décrites en tête de cet article.

(3) Saint-Allais, dans le tome VIII de son *Nobiliaire universel*, a donné une notice fort succincte sur la maison DE CHASTEAU de Guienne, et inexacte quant à la description de ses armoiries. Nous regrettons que le défaut de titres nous contraigne à ne publier sur elle qu'un fragment de généalogie, dressé en entier sur titres authentiques, mais de dates assez récentes.

II. René DE CHASTEAU, II[e] du nom, capitaine de cavalerie, né vers 1685, qui a épousé demoiselle Marie-Agnès D'AUBAIGNAN, née le 18 août 1702, fille de Jean-Marc d'Aubaignan, issue d'une ancienne famille noble de Guienne, dont une branche était établie aux colonies, et de dame Marie-Agnès Périer. Il est mort, le 16 janvier 1750, laissant de son mariage :

1° René DE CHASTEAU, marié à demoiselle N... DE LA HAIE, mort sans postérité;
2° Jean-Marie-René, dont l'article suit;
3° Marie-Marthe DE CHASTEAU, mariée postérieurement à 1738, à N... DU MYRAT, conseiller au parlement de Bordeaux.

III. Messire Jean-Marie-René DE CHASTEAU, écuyer, ancien officier d'infanterie, né le 21 avril 1738, revint en France, épousa demoiselle Catherine DU MYRAT, sœur de son beau-frère, et fut reçu bourgeois de Bordeaux le 26 août 1765. De son alliance sont issus :

1° Jean-Baptiste-Luc, qui suit;
2° Messire Marie-Jean-André-Nicolas DE CHASTEAU, écuyer, né en la paroisse de Saint-Vincent de Barsac, au diocèse de Bordeaux, le 9 septembre 1769, mort à l'île de France vers 1802;
3° Edme-Jean-Baptiste DE CHASTEAU, mort jeune, dans les ordres;
4° Marie-Françoise-Victoire DE CHASTEAU, mariée à Dom Hugo DE PEDESCLUX, commissaire ordonnateur des guerres, et consul d'Espagne à Bordeaux;
5° Marguerite-Claire-Ursule-Honorine DE CHASTEAU, mariée à Augustin DU CLAUX gentilhomme limosin, capitaine de hussards, officier de la Légion-d'Honneur mort le 6 janvier 1850.

IV. Messire Jean-Baptiste-Luc DE CHASTEAU, écuyer, né le 8 mai 1762, émigra en 1790, servit dans l'armée des princes jusqu'au licenciement, et mourut à Londres au mois de mars 1795. Il avait épousé demoiselle Françoise DE BARRET DU CAYRON, issue d'une illustre famille originaire d'Irlande, fille de messire noble Pierre de Barret du Cayron, écuyer, seigneur de la Tour et de Respide, et de Marie-Françoise du Hamel. De ce mariage est né le fils qui suit.

V. Edme-Thérèse-Jean-Baptiste DE CHASTEAU, né le 9 juin 1787, commandeur de la Légion-d'Honneur et de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, chevalier de l'ordre du Mérite de Toscane, et grand officier de l'ordre du Nichan de Tunis. Il est le seul représentant mâle de sa branche.

Auditeur au conseil d'Etat (1809), M. DE CHASTEAU occupa différents postes diplomatiques dès l'année 1812, époque à laquelle il fut secrétaire de légation à Stuttgard jusqu'en 1824, puis premier secrétaire d'ambassade à Turin. Après avoir été plénipotentiaire du Roi à cette même cour pour la délimitation des frontières de France et de Sardaigne, il fut envoyé en 1843 comme

chargé d'affaires, pour gérer le consulat général de Tripoli; puis, en 1844, le consulat général à Tanger; enfin, le 17 février 1846, le Roi le nomma son chargé d'affaires et consul général au Maroc. En 1849, M. DE CHASTEAU qui, dès l'année précédente, avait demandé à rentrer en France, fut admis à la retraite. A cette occasion, le ministre des affaires étrangères voulut bien lui transmettre le témoignage de la haute satisfaction de son gouvernement, pour les utiles services qu'il avait rendus dans le cours de sa longue et honorable carrière. Nous croyons devoir donner ci-dessous la copie textuelle de l'une des dépêches du ministre (1).

Il a épousé, en 1819, mademoiselle Mathilde-Louise-Charlotte, comtesse DE MALTZAN, issue de l'une des plus illustres et des plus anciennes maisons de Silésie, fille de Son Excellence Joachim-Casimir-Alexandre, Von Maltzan, comte de l'Empire, lieutenant colonel au service du roi de Prusse, grand trésorier héréditaire et franc seigneur en Silésie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Malte, grand cordon de l'Aigle rouge, etc., et de dame Antoinette-Wilhelmine-Caroline-Catherine, comtesse de Hoïm. De ce mariage sont issues trois filles, savoir :

1° Aimée-Françoise-Anne-Augustine DE CHASTEAU, mariée à M. Emile PARIS;
2° Antoinette-Alexandrine-Guyonne-Camille DE CHASTEAU, mariée à Jules-Léon-Marie-Michel ROCHES, consul général et chargé d'affaires de France à Tunis, commandeur de la Légion-d'Honneur, grand'-croix de l'ordre du Nichan de Tunis, et chevalier de plusieurs autres ordres, dont postérité;
3° Victorine-Florence-Fanny DE CHASTEAU, mariée à Célestin-Léon BODIN, chevalier de la Légion-d'Honneur et de plusieurs autres ordres, lieutenant de vaisseau.

(1) *Lettre du ministre des affaires étrangères, écrite, le 12 janvier 1848, à M.* LE CHASTEAU, *consul général au Maroc.*

MONSIEUR, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, etc. . . . . . .
Vous m'écriviez la dernière au moment même où se dénouait complétement la crise qui, au Maroc et en Algérie. tenait depuis longtemps les esprits en suspens. . . . .

Quant à vous, Monsieur, je ne serai que juste en reconnaissant que vous avez aussi habilement qu'heureusement contribué à préparer ce mémorable événement et la situation nouvelle qui en découle, par la bonne position que vous avez su vous faire au Maroc, par l'action que vous avez exercée sur la politique de l'empereur Abder-Rahman, par votre zèle persévérant à lui représenter ce que lui commandaient à la fois le soin de sa dignité et celui de ses plus chers intérêts. Sous ce rapport, vous avez rendu à la France et au Maroc un service dont le Roi et son gouvernement apprécient toute la valeur. Je n'ai pas moins de plaisir à rendre justice au concours utile et éclairé que vous avez reçu de M. ROCHES (1), qui vous a secondé si bien dans l'accomplissement des devoirs de votre mission.

Recevez, etc.

Signé : GUIZOT.

(1) M. Léon ROCHES était alors attaché à la mission de Tanger, avec le titre de secrétaire de légation.

KENNEY

IRLANDE ET FRANCE

SEIGNEURS DE KILCLOGHER, DE CORRENDOO, DE BALLYFORAN, DE DERRYMORE, anciennement DE NEWFORD, DE CULLEN, D'EDERMINE, DE KENNEY'S-HALL, DE KENNE, ETC.



ARMES : *Parti de trois traits, coupé d'un ; aux 1 et 8, mi-parti d'or et d'azur, à la fleur de lis de l'un en l'autre, accompagnée de trois croissants de l'un à l'autre, qui est* DE KENNEY ; *au* 2, *d'hermines, à trois croissants de gueules, à la fleur de lis d'azur en chef, qui est* DE KENNE ; *au* 3, *d'azur, au lion d'argent, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or brochant, qui est* DE TAYLOR ; *au* 4, *d'azur, à la tour d'argent,*

sommée de trois tourelles, soutenue de deux lions rampants du même, enchaînés d'or, qui est DE O'KELLY ; *au* 5, *coupé d'argent et d'or, au lion rampant coupé de gueules en chef et de sable en pointe accompagné en chef de deux mains dextres appaumées de gueules, qui est* DE O'DALY ; *au* 6, *d'argent, au sautoir de gueules, qui est* DE FITZ-GÉRALD DE RATHRONE ; *au* 7, *d'argent, au sautoir de gueules, qui est* DE FITZ-GÉRALD DE TECROGHAN. — L'ÉCU *timbré d'un casque orné de lambrequins.* — CIMIER *sortant d'une couronne de comte à cinq perles, un bras de gueules, le poignet entouré d'une fraise d'argent, la main au naturel, tenant un rouleau de parchemin du même.* — DEVISE : Teneat, luceat, floreat.



ETTE ancienne et illustre maison de chevalerie, d'origine normande, accompagna le duc Guillaume lors de la conquête d'Angleterre, et s'est continuée avec gloire, tant en Angleterre qu'en Irlande, pendant sept siècles, depuis le règne de Henri II (1165) jusqu'à nos jours, par une succession non interrompue de personnages dont les actions ont été jugées dignes d'être recueillies par l'histoire (1). Les membres de cette maison se sont constamment maintenus au premier rang de la noblesse anglaise par leurs services militaires et une fidélité inviolable à leurs souverains.

Ils se sont divisés en trois branches, savoir : 1° les KENNEY D'EDERMINE et DE CULLEN, aux comtés de Wexford et de Cork, éteints ; 2° les KENNEY DE KILCLOGHER et les KENNEY DE CORRENDOO, au comté de Galway ; 3° les KENNEY DE BALLYFORAN, au comté de Roscommon.

Burke, dans son ouvrage intitulé : *Royal Descents*, donne, à l'article KENNEY, la généalogie sans interruption des trois chefs des différentes branches DE KILCLOGHER, CORRENDOO et BALLYFORAN, jusqu'aux rois Edouard Ier et Edouard III d'Angleterre, et de ceux-ci, par leurs alliances, jusqu'aux rois et empereurs Alphonse VII, roi d'Espagne; Alonzo, roi de Portugal; Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre; Charlemagne, empereur d'Occident; Duncan,

(1) Voir l'histoire de la maison DE KENNEY dans les ouvrages suivants du savant généalogiste le chevalier sir Bernard Burke, roi d'armes d'Irlande : 1° *A genealogical and heraldic Dictionary of the landed gentry of Great Britain and Ireland*, édit. 1857, pages 645 et suivantes ; 2° *Visitation of seats and arms*, édit. 1855, art. KENNEY OF KILCLOGHER ; 3° *Royal Descents*, édit. 1855, généal. XLV.

roi d'Ecosse ; Guillaume-le-Conquérant ; Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, et Hugues Capet, roi de France.

Suivant cet auteur, les sires DE KENNEY tirent leur origine de :

FILIATION

I. John DE CHEN, DE CHENN ou DE KENNE, qui vivait sous le règne de Henri II, en 1165, époque à laquelle, d'après une charte, on le voit posséder deux fiefs de chevalier à Kennecourt, au comté de Somerset. Le nom de ce manoir est orthographié *Chen* dans le fameux *Domesday Book* de Guillaume-le-Conquérant, et le nom de *Chen* paraît dans la *Chronique de Stowes* (page 107) parmi les compagnons d'armes de ce monarque. Chez les Anglo-Normands, le *ch* et le *k* s'employaient indifféremment l'un pour l'autre, et se prononçaient de la même manière.

John DE KENNE eut deux fils :

1° Richard, qui suit ;
2° William DE KENNE ou KENNEI, qui fut donnée en otage, en 1200, par le roi Jean-sans-Terre, à Philippe-Auguste, roi de France.

II. Richard DE KENNE ou KENNEI fut père de :

III. Sir Richard DE KENNE, un des barons mineurs d'Angleterre, père de :

IV. Sir John DE KENNE, membre du Parlement pour le comté de Lancastre, en 1327, et vivant encore en 1353, au milieu du règne du roi Edouard III.

Il eut (1) pour fils sir John, père d'autre John, père de Robert, père de John DE KENNE, qui vivait en 1473, sous le règne d'Edouard IV, et portait pour armes à cette époque : *D'hermines, à trois croissants de gueules, 2 et 1*.

VIII. Sir John DE KENNE, IVe du nom, eut plusieurs fils, entre autres :

1° John, grand-père de Christophe DE KENNE, qui n'eut pas d'héritiers mâles, et don la fille apporta les biens dans la famille des marquis DE WINCHESTER, pairs d'Angleterre ;
2° Nicolas, dont l'article viendra.

(1) Il paraît qu'il eut encore un fils : Henri KENNEY, envoyé en Ecosse par le roi Edouard II, sous lettres patentes de sauf-conduit (*Voyez* les *Rotuli Scotiæ*, in-folio.)

C'est parmi les descendants de Thomas, John et Edmund DE KENNE, frères cadets de Christopher, dont il est fait mention dans les manuscrits du *British Museum*, comme fondateurs des maisons DE LONDON, CLEVEDON et HUTTON, qu'il faut chercher les représentants de la branche aînée de la famille.

IX. Nicolas DE KENNE ou KENNEY, sixième fils de John, IVe du nom, passa en Irlande, où il épousa Anne NEVILLE DE WEXFORD, issue d'une vieille famille anglo-normande. On suppose que c'est de son vivant que furent ajoutés la fleur de lis aux armes de la famille, puisqu'on la retrouve dans toutes les pièces officielles depuis 1540, ainsi que l'Y final du nom, adjonction presque générale à cette époque pour tous les noms ayant une terminaison semblable. De son mariage sont issus trois fils :

1° John KENNEY, qui eut deux fils ;
A. Robert, père d'autre Robert ;
B. Nicolas, père de Nicolas, qui n'eut lui-même qu'une seule fille : Anne KENNEY mariée à Edmund BRNEWLL, écuyer ; elle mourut au mois de décembre 1636, laissant postérité ;
2° Richard KENNEY, qui n'eut qu'une fille, que l'on croit avoir été mariée à François BALDWYN, écuyer, ainsi qu'il est dit dans *Camden's Visitation of Huntingdon* ;
3° Nicolas, qui continue la descendance.

X. Nicolas KENNEY, écuyer, de Kenney's-Hall, en Wexford, a épousé noble damoiselle Anne SYNNOTT, issue d'une ancienne famille de Wexford, dont il eut :

XI. Nicolas KENNEY, IIIe du nom, écuyer de Kenney's-Hall et de Dublin, mort vers 1590, eut pour femme demoiselle HASSAN, héritière de cette famille, dont la mère était elle-même une héritière de la famille HAY. Ils eurent un fils et successeur :

XII. Nicolas KENNEY, IVe du nom, écuyer, de Kenney's-Hall, et seigneur d'Edermine, dans le comté de Wexford, commissaire royal et chef de l'Echiquier pour toute l'Irlande sous Elisabeth et Jacques Ier. Il reçut en apanage le manoir d'Edermine et une grande étendue de domaines, par actes royaux, en date des 18 février 1610 et 16 janvier 1616. Ses armes, telles qu'elles sont encore portées par ses descendants, sont les mêmes que celles qui sont sous sa signature et sur les sceaux des différents actes passés devant lui et conservés dans les archives de l'Echiquier, et elles sont enregistrées dans la Tour des archives et l'office du roi d'armes, à Dublin, comme ayant le droit d'écarteler celles des familles O'Hassan et Hay, par Nicolas Narbon, roi d'armes d'Irlande, le 6 mars 1571. Il mourut en 1621 ; il a épousé une descendante

de la vieille famille anglaise DE KETTLEWELL, qui le rendit père des quatre enfants ci-après :

1° Edward KENNEY, écuyer de Newcastle, près Lyons, comté de Dublin, député de l'Echiquier en 1610, qui mourut le 13 juin 1617. Il avait épousé demoiselle Marguerite NEALE, dont il eut plusieurs enfants morts sans postérité, à l'exception d'une fille, Jane, qui épousa son cousin, le capitaine William KENNEY, de Kenneyswood ;
2° Henri, qui suit;
3° Michaël KENNEY;
4° Jane KENNEY.

XIII. Henri KENNEY, écuyer, de Kenney's-Hall, et seigneur d'Edermine, etc., reçut une nouvelle confirmation des terres qui furent données à son père et des lettres de naturalisation en Irlande, comme étant de sang anglais, et fut membre du Parlement pour Newcastle. Il a épousé Frances BARRY, sœur du lord baron de Santry, pair d'Irlande, et mourut à Dublin, le 10 juillet 1650, avant sa femme, morte au mois de juillet 1668. De son mariage sont issus six enfants, savoir :

1° Richard KENNEY, de Kenney'-Hall et d'Edermine, high-shériff, magistrat pour le comté de Wexford, colonel, membre du Parlement, épousa noble demoiselle Judith HAWKINS, fille de William, et tante de sir William Hawkins, roi d'armes d'Ulster, et sœur de la vicomtesse de Loftus. Il mourut le 1er octobre 1682, laissant une fille unique, Frances, qui, d'après le testament de son père, devait épouser son cousin, Edward KENNEY, de Currerow, réunissant ainsi les deux branches d'Edermine et de Cullen;
2° Edward, qui a continué la descendance;
3° William KENNEY DE KENNEYSWOOD, dont l'article sera rapporté plus loin;
4° Bridget, morte célibataire;
5° Marry, mariée à Thomas HERBERT, écuyer, seigneur de Mucruss;
6° Elisabeth, mariée à l'honorable Raymond FITZ-MAUTICE, fils de lord Kerry, pair d'Irlande.

XIV. Edward KENNEY, écuyer, seigneur de Ballymartle et de Cullen, fit son testament le 24 août 1683, par lequel il laissa différents legs à ses cousins, ainsi qu'à ses neveux descendants de son frère William, héritiers après ses propres enfants. Il avait épousé Mary MERRIEL, dont il eut quatre enfants :

1° Edward, qui suit;
2° William KENNEY DE CORK, écuyer, qui épousa Catherine COURTHOPE, sœur de la vicomtesse Midleton, et fille de sir Peter Courthope, chevalier, gouverneur de la province de Munster, et de dame Elisabeth Giffard, dont : William KENNEY DE COOLKEAREENE, magistrat, et autres enfants;
3° Jane KENNEY, mariée à Martin SUPPLE, écuyer, seigneur de Dromada, comté de Cork;
4° Mary, mariée au capitaine Richard MEADE, seigneur de Tasaxon, comté de Cork.

XV. Edward Kenney, IIe du nom, écuyer, seigneur de Cullen, a épousé demoiselle Sarah Walton, fille du capitaine Swithin Walton, seigneur de Dromore-Castle, comté de Cork, qui le rendit père de plusieurs enfants, savoir :

1° Edward, qui suit;
2° William;
3° Richard;
4° Thomas, capitaine de la marine royale, commandant le vaisseau le *Falmouth*, tué dans un combat devant Brest, en 1704.
5° Jane.

XVI. Edward Kenney, IIIe du nom, colonel, magistrat pour le comté de Wexford et High-Shériff vers 1696, seigneur du domaine de Carrow et de Newford-House, recueillit en héritage ceux de Kenneys'-Hall et d'Edermine, par suite de son mariage avec sa cousine Frances, héritière du colonel Richard Kenney. Il mourut vers 1730, laissant de son mariage les enfants ci-après :

1° Richard Kenney, mort sans postérité;
2° Henry Kenney, écuyer, seigneur de Newford, d'Edermine et de Kenney's- Hall, etc. né en 1699, épousa la cohéritière de Henry Dodwell, seigneur de Manor-Dodwell, tante de lord Sidney et sœur de lady Browne. Il mourut sans postérité 12 décembre 1751;
3° Thomas, qui suit;
4° Et trois filles : Mary, Elisabeth et Catherine.

XVII. Thomas Kenney, écuyer, mort en 1732, laissa d'une alliance inconnue le fils qui suit, qui a succédé aux titres de la famille, son oncle, le chef de la famille, étant mort sans postérité.

XVIII. Edward Kenney, IVe du nom, colonel, seigneur de Newford, de Kenneys'-Hall, d'Edermine et autres lieux, fut tué en duel par Colclough, écuyer. Ainsi s'éteignit la branche de Cullen, représentant celle d'Edermine.

XIV. William Kenney, écuyer, de Kenney's-Wood, dans le comté de Cork, capitaine, troisième fils de Henry Kenney et de dame Frances Barry, rapporté plus haut, a épousé sa cousine germaine Jane, fille d'Edward Kenney, écuyer de New-Castle. De ce mariage sont nés deux fils :

1° James, qui suit;
2° Thomas Kenney.

XV. James KENNEY, écuyer, de Grange, dans le comté de Wexford, capitaine, né en 1653, a épousé Alice TAYLOR, fille unique de Robert Taylor, écuyer de Dublin, fils de Robert, fils de François, fils de Robert Taylor, écuyer, et d'Elisabeth Golding, petite-fille de lord Howth, descendant par les femmes des Plantagenet (1). Il est mort le 9 janvier 1679, laissant de son mariage plusieurs enfants, entre autres :

XVI. James KENNEY, IIe du nom, écuyer, de Wexford, qui mourut le 14 janvier 1764. Il avait épousé Ellen WHITEMORE, fille d'Edouard Whitemore de Ballyteignie, écuyer, comté de Wexford, dont il eut le fils qui suit.

XVII. James KENNEY, IIIe du nom, écuyer, de Wexford, né en 1710, mort en 1771. Il a épousé Catherine O'KELLY, fille du capitaine Thomas O'Kelly, descendant des O'Kellys, princes de Hy-Maine, petit-neveu du colonel Richard O'Kelly de Kilclogher, comté de Galway, domaine qui, ayant été confisqué, fut racheté par William KENNEY, qui suivra. De son mariage sont issus les trois fils ci-après :

1° Thomas KENNEY, écuyer, de Wexford et de Dublin, mort célibataire, le 14 janvier 1805 ;
2° William, qui continue la descendance;
3° James, mort en 1798, avait épousé demoiselle N... REDMOND, dont postérité, entre autres un fils qui s'est fixé à Rio-Janeiro.

XVIII. William KENNEY, écuyer, seigneur de Kilclogher, de Keelogues, etc., dans le comté de Galway, de Ballytarusney, dans le comté de Wexford, de Longwood, dans le comté de Meath, et de Gardiners-Place, à Dublin, né en 1655, a épousé, en 1789, demoiselle Bridget FITZ-GÉRALD, fille et héritière de John Daly, écuyer, seigneur de Dalybrook, et de noble demoiselle Julia Fitz-Gérald, fille de Gérald Fitz-Gérald, écuyer, seigneur de Rathrone, etc., comté de Meath, et de dame Claire Bellew, fille unique de sir John Bellew de Barmeath, baronnet, héritière de deux des branches les plus distinguées de la grande et illustre famille des FITZ-GÉRALD, transmettant ainsi à ses enfants tous les droits ou titres appartenant à la succession de sir John FITZ-GÉRALD (2), fils aîné du septième comte de Kildare, et de sa première femme

(1) Sir Robert SAINT-LAWRENCE, quinzième lord Howth, avait épousé lady Joan BEAUFORT, fille d'Edmund, duc de Somerset, fils de Jean, comte de Somerset, fils de Jean de Gaunt, duc de Lancastre, quatrième fils du roi Edward III, et de lady Margaret Hollande, arrière-petite-fille d'Edward Ier, roi d'Angleterre, et de Marguerite de France.

(2) *Voir* la généalogie de la famille FITZ-GÉRALD, à l'article du duc de Leinster, dans le *Peerage of the British Empire*, de sir Bernard Burke, édition 1858, ainsi qu'à l'article KENNEY DE KILCLOGHER, dans les *Visitations of seats and arms*, du même auteur, édition 1855.

lady Dorothea O'More, ainsi que le sang d'Edward Ier, roi d'Angleterre, dont elle descendait de sept manières différentes. Il est mort le 22 janvier 1830, et sa femme le 28 août 1842. De ce mariage sont issus les six enfants ci-après :

1° James, qui suit ;
2° William Fitz-Gérald, mort célibataire, le 15 avril 1850 ;
3° Thomas-Henry Fitz-Gérald, auteur du rameau de Kenney de Ballyforan, rapportée plus loin ;
4° Antony, prêtre de la Société de Jésus, né le 13 juin 1802, mort missionnaire dans l'Inde, le 21 juillet 1846 ;
5° Julia, religieuse au couvent de Spetis'bury, en Dorsetshire (Angleterre), morte le 31 octobre 1832 ;
6° Clare, mariée à l'honorable Gonville FFrench, de Claremont, comté de Roscommon, cinquième fils de Charles, second lord FFrench, de Castle-FFrench, dans le comté de Galway, le 16 juillet 1823.

XIX. James Fitz-Gérald-Kenney, magistrat, écuyer, seigneur de Kilclogher, de Keelogues, de Longwood et de Merrion Square-Dublin, né le 21 avril 1790, officier d'infanterie, chevalier du Temple, décoré d'une médaille de guerre anglaise pour services dans les Indes-Occidentales, lieutenant-colonel au service étranger, a épousé, le 24 janvier 1814, l'honorable demoiselle Jane Olivia, fille unique de William-Thomas Nugent, lord Riverston (1), morte le 27 décembre 1842. Le colonel Kenney est mort le 29 février 1852, laissant de son mariage huit enfants, savoir :

1° William-Nugent, capitaine dans le 11e régiment d'infanterie, né le 23 mars 1815, mort célibataire, le 18 décembre 1850 ;
2° James-Christopher Fitz-Gérald Kenney, de Kilclogher, qui suit ;
3° Nugent-Thomas, auteur du rameau de Kenney de Correndoo, rapportée ci-dessous ;
4° Francis, né le 1er pécembre 1829, mort le 31 mars 1830 ;
5° Mary-Jane, née le 8 juillet 1816, morte le 11 décembre 1817 ;
6° Olivia-Emily, née le 12 juin 1817, morte le 20 novembre 1823 ;
7° Jane-Olivia, née le 14 juillet 1825, morte le 23 septembre 1839 ;
8° Mary-Julia Fitz-Gérald.

XX. James-Christophe Fitz-Gérald-Kenney, écuyer, seigneur de Kilclogher, de Keelogues, etc., et de Merrion Square Dublin, magistrat, membre de l'Académie royale irlandaise, etc., est le chef actuel de nom et d'armes de sa famille, et le représentant des anciennes maisons de Fitz-Gérald de Rathrone et Ticroghan, Hope de Hopestown, Ledwich de Carrick, O'Kelly de

(1) *Voir* la généalogie de cette famille illustre, descendant, ainsi que la branche aînée, des Nugent, marquis de Westmeath, pairs d'Irlande et d'Angleterre, de Guillaume de Bellesme, seigneur de Nogent-le-Rotrou, comte d'Alençon et du Perche, septième en descendance d'Albert, premier comte du Perche, A. D., 930, dans le *Peerage of the British Empire,* de sir Bernard Burke, roi d'armes d'Irlande, 1858.

Kilclogher, et d'une branche des Taylor de Swords, ainsi que plusieurs autres, formant un écu de treize quartiers. Il a aussi les seize quartiers de noblesse que demandent les ordres les plus exigeants en Allemagne, enregistrées dans l'office du roi d'armes d'Irlande, Tour des archives, au château de Dublin, ainsi que la généalogie des Kenneys, Fitz-Gérald et autres.

Résidence : Kilclogher-Castle, Monivea, comté de Galway.
Résidence de Ville : Merrion-Square, South, Dublin.

RAMEAU DES KENNEY DE CORRENDOO.

XX. Nugent-Thomas Fitz-Gérald-Kenney, écuyer, de Correndoo et de Merrion Square Dublin, deuxième fils survivant du lieutenant-colonel Kenney de Kilclogher et de l'honorable Jane-Olivia Nugent, fille de lord Riverston, est le représentant actuel de ce rameau. Ses seize quartiers de noblesse, ainsi que la généalogie paternelle et maternelle, sont enregistrés dans l'office du roi d'armes d'Irlande, Tour des archives, au château de Dublin.

Résidence : Correndoo, Monivea, comté de Galway.

RAMEAU DES KENNEY DE BALLYFORAN.

XIX. Thomas-Henry Fitz-Gérald-Kenney, écuyer, de Ballyforan, dans le comté de Roscommon et de Derrymore, dans le King's-County, anciennement de la Vrillière (Loir-et-Cher), né le 4 juin 1798, a épousé, le 2 mai 1827, mademoiselle Sophie-Armande-Aimée Guyon de Montlivault, dernière fille du comte Jacques-Marie-Cécile de Montlivault, seigneur de Montlivault, Saint-Dyé, Malives, etc., ancien chevau-léger de la garde du roi Louis XVI,

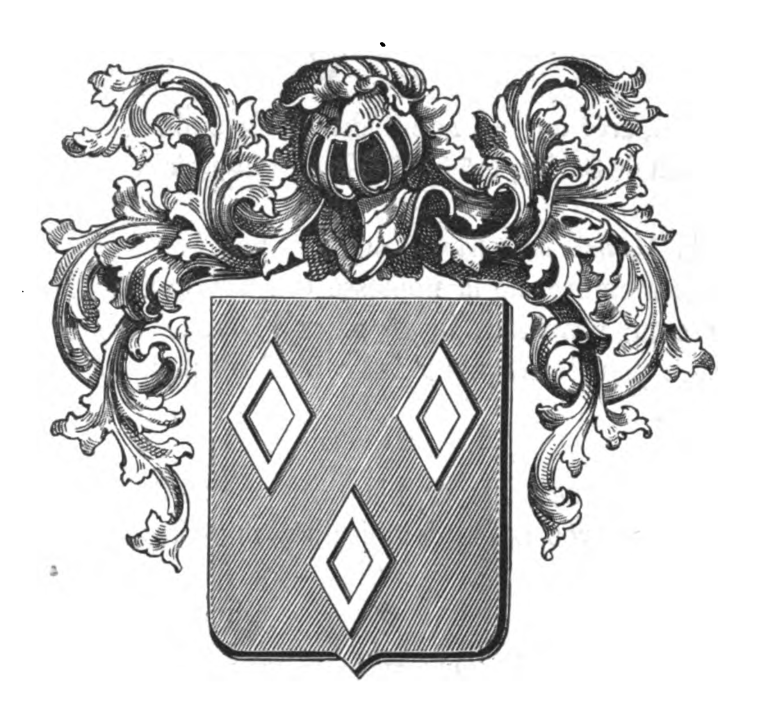
sous-aide major de son armée de débarquement en Géorgie (1779), chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, petit-fils d'Arnaud-Jacques Guyon, chevalier et seigneur de Diziers, et de Marie de Rogres de Lusignan de Champignelles, sa femme, dernier ancêtre commun des deux branches de la famille Guyon, marquis de Guercheville et comtes de Montlivault, et arrière-petit-fils de la fameuse madame Guyon, la quétiste et l'amie de Fénelon. De ce mariage sont issus les enfants qui suivent :

1° James-Louis-Lionel Fitz-Gérald-Kenney, officier de marine au service de France, chevalier des ordres impériaux de la Légion-d'Honneur et de Saint-Stanislas de Russie, et décoré d'une médaille de guerre anglaise pour ses services en Crimée et dans la mer d'Azof;
2° Marie-Claire-Catherine, religieuse au Sacré-Cœur;
3° Adèle-Bridget-Marie;
4° Sophie-Marie-Charlotte, morte jeune.

Résidence : Ballyforan-House, Ballyforan, comté de Roscommon.

DE BERGUES

PICARDIE ET GUIENNE



ARMES : *De sinople, à trois mâcles d'argent posées 2 et 1.* — L'ECU *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



L'ILLUSTRE et ancienne famille DE BERGUES, dont il est fait mention dans le P. Anselme, La Chesnaye des Bois et les nobiliaires de Picardie, etc., et dont plusieurs membres prirent part aux croisades dans les années 1191, 1205 et 1218, s'est divisée vers le milieu du XIVe siècle en plusieurs branches. L'une d'elles vint habiter la Guienne et le Périgord, et est la tige des DE BERGUES LA GARDE et des DE BERGUES D'ESCALUP.

Un des membres de cette branche ayant été grand prieur d'Aquitaine, appela autour de lui les membres de sa famille qui ne sortirent plus de cette province où ils s'allièrent avec les de Biron, les de la Force, etc.

Lors des guerres de religion qui désolèrent la France en 1570, Mlle N.... de Bergues possédait le château fort de Badefol ou Badefou, près de Bergerac; ce château fut confisqué parce qu'elle et son frère avaient donné asile aux huguenots, étant eux-mêmes de la religion réformée; ils se sauvèrent alors à Montauban, qui était le quartier-général, comme La Rochelle, des protestants pourchassés.

Antoine de Bergues, conseiller du roi, juge-royal de Montcabré et de Reuil, maire de Villefranche de Périgord, fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général, créé en vertu de l'édit de novembre 1696, généralité de Bordeaux, élection de Sarlat, f° 714 (*Bibliothèque impériale, section des manuscrits*).

Enfin, dans la *Noblesse du Périgord en* 1789, par A. Matagrin, p. 74, nous voyons parmi les membres de la noblesse qui figurent au procès-verbal des trois Etats de cette province, le 16 mars 1789, le seigneur marquis de Laurière pour lui, pour le seigneur de La Barde et pour la dame DE BERGUES DE SAINT-VINCENT.

Jean-Nicolas DE BERGUES, écuyer, fils d'Antoine DE BERGUES, né vers 1735, eût de son mariage avec noble demoiselle Anne-Marie CHAUMEIL le fils qui suit.

Mathieu DE BERGUES LA GARDE, écuyer, né en 1774, fut confié aux soins de Monseigneur de Bonnac, évêque d'Agen, lors de la révolution de 1789; enlevé pendant la nuit du séminaire où il étudiait, il fut envoyé comme soldat à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis en Espagne, en Italie et en Egypte. Nommé chevalier de l'empire, il ne put continuer son service pour cause de cécité. Il épousa demoiselle Justine FOI-BROCQ, dont il eut :

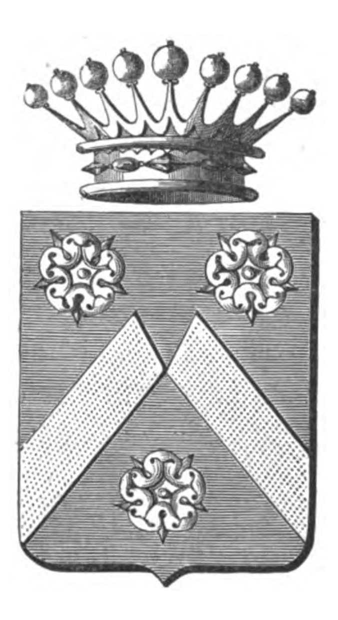
Pierre-Casimir DE BERGUES LA GARDE, membre de plusieurs sociétés savantes, né le 1er juin 1808, marié, par contrat du 18 octobre 1830, à mademoiselle Marie-Rose-Zélina D'ESTÉRAC DE LOUSTONEAU. De ce mariage sont issus :

1° Joseph-Jacques-Marie-Casimir DE BERGUES-LA GARDE, né le 17 août 1837;
2° Marguerite-Valérie DE BERGUES-LA GARDE, née le 12 décembre 1832.

ROZIER DE LINAGE

DAUPHINÉ

Seigneurs de Linage, de Pierrebrune, de Chapuisière, de Saint-Antoine et autres lieux.



Armes : *D'azur, au chevron d'or brisé, accompagné de trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* — Couronne : *De comte.* — Supports : *Deux lions.*



riginaire d'Italie, la famille **ROZIER DE LINAGE**, dont le nom se trouve mentionné en Dauphiné dans des actes de 1310 et 1312 (Rosseri ou Roserii, en latin), fit l'acquisition du fief noble de Linage, à la fin du xiv[e] siècle. Au commencement du xvii[e] siècle, les membres de cette maison ajoutèrent à leur nom patronymique la qualification de sieurs ou seigneurs de Linage, et, depuis 1704, ils portèrent exclusivement ce nom, tout en conservant celui de Rozier dans les actes.

Les Rosseri, qui firent plusieurs fondations pieuses, et entre autres, au xiv[e] siècle, celle d'une chapelle et d'un hospice à Lalbenc, près de Linage, dans le département de l'Isère, embrassèrent sous le règne de Henri II la religion réformée, qu'ils abjurèrent seulement en 1685. Cette ancienne maison a fourni un grand nombre d'officiers aux armées, dont le premier est Jourdain Rozier, écuyer, qui figure dans la montre et revue de la compagnie de vingt-cinq lances, commandée par le sieur Artaud, écuyer, faite le 30 octobre 1410, puis une série non interrompue de chevaliers de Saint-Louis, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à celui de Louis XVIII. Elle prit ses alliances parmi les familles les plus nobles de France, entre autres celles : de Maximy, de Cumane, de Rabot, de Vernas, d'Armand de Brion, de Vidal de Lauzun, de Gumin, anciens barons de Romanèche, et, par cette dernière, elle fut apparentée aux plus illustres familles du Dauphiné, telles que les Sassenage, de Beaumont, de Virieu, Urtis de Pontis, Latour-du-Pin, Pasqual, de Montauban, etc., etc.

La filiation suivie et non interrompue commence à :

I. Pierre Rozier, écuyer, seigneur de Linage, marié, en 1630, à noble demoiselle Madeleine d'Armand de Brion, fille d'un conseiller au parlement de Grenoble, qui le rendit père de deux enfants :

1° Pierre, qui suit ;
2° Isabeau, mariée à Ennemond Vivier de Saint-Antoine.

II. Pierre Rozier, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Linage, avocat au parlement de Grenoble, reçut, en 1692, des lettres de provision de l'office de conseiller du Roi et de lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de la province du Dauphiné. Il est mort en 1703, laissant de son mariage les deux enfants ci-après :

1° Joseph, qui suit;
2° Esther, mariée à Claude de Rabot, coseigneur de Lalbenc et de Châteauneuf.

III. Joseph Rozier de Linage, écuyer, seigneur de Linage, de Pierrebrune, de Chapuisière, etc., né en 1683, fut nommé garde-du-corps du Roi en 1704, sous-brigadier des gardes à la compagnie de Charost en 1724, et chevalier de Saint-Louis en 1726. Une donation entre-vifs, du 23 septembre 1727, autorisée par ordonnance royale, et faite par Antoine Vivier de Saint-Antoine, son cousin germain, lui concéda tous les droits, noms titres et honneurs que le donateur avait sur le marquisat de Chevrières et sur le mandement de Saint-Antoine; mais les droits féodaux qui résultaient de cet acte

n'ont pas profité au donataire, qui est mort prématurément. Il avait épousé, en 1716, demoiselle Emilie DE GUMIN DE ROMANÈCHE DE LA MURETTE, dont le père, issu d'une ancienne famille de race chevaleresque du Dauphiné, et mort sans descendant mâle, ferma la lignée directe des illustres barons de Romanèche. Il eut pour fils :

IV. Joseph-François, comte DE LINAGE, né en 1721, entra comme cadet au régiment Royal-Artillerie, en 1739, passa ensuite au régiment d'infanterie de la Reine, où il fut fait capitaine, le 27 septembre 1745, et chevalier de Saint-Louis le 24 août 1760. Ayant quitté le service par suite de ses blessures, il obtint une pension du Roi, et épousa, le 15 septembre 1766, noble demoiselle Catherine DE VERNAS, dont il eut :

1° Joseph-Marie-André, qui suit;
2° Hugues-Eusèbe DE LINAGE, officier supérieur, démissionnaire à la révolution de 1830, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, a épousé, en 1803, mademoiselle Laurence COYNDE DE LA TIVOLIÈRE, qui le rendit père de :
  A. Gustave DE LINAGE, marié, en 1847, à Elisabeth DE JOUFFROY, dont il a trois enfants :
  B. Alphonse DE LINAGE ;
  C. Albert DE LINAGE, capitaine d'infanterie;
  D. Melchior DE LINAGE, officier de cavalerie;
3° André-Louis DE LINAGE, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mort en 1847, avait épousé, en 1810, mademoiselle Zoé DE CUMANE, dont :
  A. Henri DE LINAGE, né en 1823;

V. Joseph-Marie-André, comte DE LINAGE, né en 1767, entra en 1780, en qualité de cadet gentilhomme, au régiment de Bresse (infanterie), et y avait le grade de capitaine en 1792, époque à laquelle il émigra pour aller rejoindre l'armée de Condé, où servaient déjà ses deux frères. Il fut fait chevalier de Saint-Louis le 26 octobre 1814, et mourut à Linage en 1842. Il avait épousé, en 1805, mademoiselle Lucie DE MAXIMY. De cette union sont nés deux fils :

1° Joseph-Alphonse Amédée, qui suit;
2° Louis-Joseph-Hippolyte, vicomte DE LINAGE officier supérieur d'infanterie, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié, le 3 avril 1850, à demoiselle Agathe CHOPPIN, dont il a :
  A. Lucile DE LINAGE;
  B. Marthe DE LINAGE;
  C. Pierre-Joseph-Alphonse DE LINAGE.

VI. Joseph-Alphonse-Amédée, comte DE LINAGE, chef de nom et d'armes de sa maison, né le 28 mars 1814, chef d'escadron d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé, le 16 mai 1839, mademoiselle Marie-Marthe DE LAUSUN, fille de Théodore Vidal de Lausun, ancien colonel de cavalerie.

DE MEYNARD

AUNIS ET QUERCY

ARMES : *D'azur, à une main appaumée d'or* ; aliàs *d'argent.* — COURONNE : *De comte.*



NE des plus anciennes maisons du Quercy est, sans contredit la famille DE MEYNARD, dont le nom s'est écrit aussi MAYNARD. Elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. l'intendant de La Rochelle, en date du 27 février 1704, et les preuves qu'elle a faites au mois de juillet 1781 et au mois d'avril 1787, devant Chérin, généalogiste des ordres du Roi, établissent sa filiation depuis le XIIIe siècle. Dans ce travail, le premier auteur cité est Jean DE MEYNARD, chevalier, seigneur de Chaussenejoulx, au diocèse de Cahors, qui vivait en 1270 ; il fit son testament le 15 juin 1315, en faveur de ses enfants, dont il nomme l'aîné, Guillaume, son héritier universel.

Les alliances de cette ancienne et noble maison ont toujours été prises parmi les familles les plus distinguées du royaume, entre autres celles : de Calvimont, de Miramont, de Cugnac, de Châlon, de la Roche, de Beaupoil Saint-Aulaire, du Vernet, de Mazière, de Souillac, de Castel, de Sainte-Gemme, de Saint-Sornin, d'Escaffre, etc.

Le descendant direct de Jean, cité plus haut, était, au siècle dernier, Charles-Cosme-Marie, comte DE MEYNARD, qui entra au service en 1755, était capitaine en 1788, et servit à l'armée des princes. Sous la Restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Cette famille est représentée de nos jours par son fils :

Eugène-Charles-Marie, comte DE MEYNARD, né le 28 octobre 1804, marié, en 1837, à mademoiselle Julie-Emilie D'ESCAFFRE, issue d'une ancienne et noble famille d'Auvergne. De ce mariage sont nés :

1° Charles-Henri-Antoine DE MEYNARD, né le 27 juin 1838;
2° Aglaé-Marie DE MEYNARD;
3° Louise-Julie DE MEYNARD;
4° Augustine DE MEYNARD.

DE CHARON

PÉRIGORD ET BÉARN

Seigneurs de Brie, de la Besse, de la Réal, de Lelnos, de Sensenac, de Malsentat, de la Gravelle, de Montmenton, du Batiment, de la Fosse, du Couderc, de la Palenque et autres fiefs.



Armes : *D'argent, à trois fleurs de chardon d'azur mouvantes d'une tige de sinople, et posées 1 et 2*; alias : *D'argent, à un chardon d'azur, fleuri de trois pièces, tigé et feuillé de sinople.* — **Supports** : *Deux lions.* — **Couronne** : *De marquis.*



IL ne faut pas confondre la maison de CHARON du Périgord, plus connue sous le nom de CHARON DE BRIE, avec les autres familles DE CHARON ou LE CHARON répandues en diverses provinces de la France.

La maison de CHARON, dont le nom s'écrit par un seul R, est ancienne et considérable dans la province de Périgord dont elle est originaire, et où elle est connue dès le XVI[e] siècle.

Elle a été maintenue dans tous les priviléges de son ancienne extraction et de sa noblesse de race par jugement de M. de La Bourdonnaye, intendant de la généralité de Bordeaux, le 24 mars 1706 (d'Hozier, *Armorial général*, registre 14, folio 124), et par un arrêt de la Cour des Aides et Finances de Guienne rendu à Bordeaux, le 27 mars 1778 (*Copie authentique aux archives de la famille*).

De plus, elle a fourni des preuves surabondantes de sa noblesse pardevant le juge-d'armes de France à l'occasion de l'admission de Marie-Jeanne DE CHARON DE BRIE dans la Maison royale de Saint-Cyr, le 14 mars 1731 (*La minute de ces preuves est aux archives de la famille*).

La maison de CHARON a formé plusieurs branches, entre autres celles de Sensenac, de Malsentat, du Batiment, de la Fosse, du Couderc et de la Palenque.

On compte parmi les seigneurs du nom de CHARON un chancelier, garde des sceaux de Navarre, un maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, un lieutenant général au siége de Bergerac; un président de la chambre de l'Edit de Guienne; un trésorier de Catherine de Navarre, duchesse de Bar, sœur d'Henri IV; et un trésorier-général des comté de Périgord et vicomté de Limoges; un trésorier-général de l'extraordinaire des guerres; un page de Son Altesse Royale le duc d'Orléans ; plusieurs officiers de cavalerie, des conseillers du Roi, etc.

Avant d'établir la filiation complète, authentique et prouvée sur titres originaux de la maison de CHARON, nous citerons quelques-uns des personnages distingués qu'elle a produits.

Le plus marquant est sans contredit Bernard DE CHARON, chancelier et garde des sceaux de Navarre, ancien lieutenant-général au siége de Bergerac, dont le haut mérite et les qualités sont reconnus par les anciens historiens de la province; il est mort le 4 octobre 1612.

Ses deux fils Barthélémy et André n'occupèrent pas des positions moins brillantes, et laissèrent également d'excellents souvenirs de leur administra-

tion. Le premier succéda à son père dans la charge de vice-chancelier; le second lui succéda dans celle de lieutenant-genéral au siége de Bergerac.

Il est question d'eux dans des lettres patentes du roi Louis XIV du 28 juin 1656, dans des termes tellement élogieux, que nous ne pouvons passer sous silence les passages les plus saillants de ces lettres :

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut !

« Savoir faisons, que notre ami et féal conseiller, lieutenant particulier au siége de Bergerac, Pierre Charon, aurait, le vingt-septième juin 1656, présenté requête à notre cour des Aydes de Guyenne, contenant que depuis plus de deux cents ans la famille dont il est sorti, s'estant attachée au service de nos prédécesseurs les rois de Navarre, Bernard Charon, son ayeul paternel mérita par sa fidélité et par sa capacité d'estre honoré dès l'année 1570 de la charge de *vice-chancelier et garde des sceaux* de la royne en ses comté et vicomté de Périgord et Limoges, terres et seigneuries d'Albret et depuis encore en l'année 1578 de la charge de maître des requêtes de son hôtel de Navarre, desquelles charges il s'acquitta si dignement qu'ayant résigné la première à un de ses enfants, par la mort duquel elle demeura vacante, elle lui fut rendue aussitôt par le roy Henry le Grand, notre ayeul de glorieuse mémoire avec cest éloge d'honneur contenu dans le brevet qui lui en fut expédié le quatorzième juillet 1597, que c'estait en considération *des bons et agréables services randus à la Maison Royalle de Navarre par lui et par ses prédécesseurs depuis cent cinquante ans et plus*, après quoy notre dict ayeul, Henry-le-Grand de glorieuse mémoire estant parvenu à la couronne de France et y ayant par son édit du moys de juillet 1607 uni et incorporé celle de Navarre et les terres et seigneuries de son ancien domaine, ordonna aussi par ses déclarations du moys de décembre audit an et du moys de novembre 1608 que les secrétaires et les officiers commensaux de la maison de Navarre jouiraient des mêmes privilèges et exemptions qu'avaient et dont jouissent les officiers et secrétaires commensaux de notre maison et couronne de France, de sorte que suivant les déclarations ledict Bernard Charon, ayeul paternel de l'exposant, ayant esté plus de *vingt ans maître des requêtes ordinaires de l'hostel de Navarre et plus de trente ans vice chancelier et garde des sceaux* dans les comté et vicomté de Périgord et Limoges, terres et seigneuries d'Albret, quand même il n'eut pas esté d'extraction noble aurait sans doute acquis la noblesse pour lui et pour ses descendants par l'exemple des privilèges accordés à nos amis et féaux conseillers les maistres des requestes ordinaires de notre hostel, aussy les enfants de Bernard Charon ont-ils toujours fait profession de noblesse, sans jamais y déroger, car André Charon fils aisné dudit Bernard, après avoir exercé longues années la charge de notre conseiller et lieutenant général à Bergerac feust ensuitte pourveu de celle de présidant en notre *Cour de Parlement et Chambre de l'Edit de Guyenne* et après lui Jean Charon son fils et Théophille Charon, second fils dudit Bernard, et le suppliant fils dudit Théophille, et petit-fils dudit Bernard, ont esté pourvus l'un après l'autre de la charge de notre *Conseilher et lieutenant particulier audit Bergerac* en laquelle et en plusieurs autres occasions importantes ilz nous ont randu

leurs services et à nos prédécesseurs roys avec toute sorte de fidellité et d'honneur ; mais comme ils n'ont point de titre particulier de leur noblesse et que même les déclarations susdites n'especifient pas par le menu tous les officiers de la maison de Navarre à qui ces privilèges sont accordés et confirmés, ne font pas une mention expresse des maîtres des requestes ordinaires dudict hostel de Navarre, moins encore de ceux qui avaient tenu la charge de *vice chancelier et garde des sceaux*. C'est pourquoy ledict suppliant se serait pourvu devers nous pour nous demander nos *lettres de maintenue de noblesse*, lesquelles nous lui aurions accordé le 22e septembre 1655 en considération des services ci-dessus exprimés et par lesquelles nous l'aurions *maintenu et confirmé audict titre de noblesse* et que tant que ses descendants de légitime mariage pourraient continuer à porter la qualité de nobles, jouir sans débats de tous les honneurs, franchises, prérogatives et prééminances dont jouissent *les nobles de race* et qu'ils puissent porter armes avecq timbres telles que ledit Bernard Charon les a portées soient capables des honneurs et dignités auxquelles la noblesse peut espérer sans que pour raison des dictes lettres il feust tenu de payer aucun droit d'indemnité ni finance. »

En bornant là nos citations, afin de ne pas rendre trop étendue cette notice généalogique, nous croyons avoir fait ressortir suffisamment le haut éclat de la noblesse de la maison de Charon, et nous allons donner sa filiation généalogique suivie et non interrompue depuis l'an 1450 ; chaque degré se trouve prouvé par des actes et des titres originaux conservés pour la plupart aux archives du chef actuel de la famille, M. Henri de Charon.

FILIATION

Premier Degré.

I. Antoine Charon, cinquième consul de Périgueux, en 1492, avait épousé noble demoiselle Jeanne de Gors ou Gorsse (1), qui le rendit père de deux enfants :

1° Hélie, qui suit;
2° Antoine Charon, que l'on le croit père de Jean Charon, seigneur de la Réal, conseiller du Roi, lieutenant-général à Bergerac, qui a épousé noble demoiselle Marie de Chilaud, dont il eut n'eut qu'une fille :
   A. Marguerite de Charon, religieuse à Lignery, dont elle fut la bienfaitrice.

(1) La famille de Gorsse, originaire du Limousin porte pour armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'or, au lion de gueules ; au 2, de gueules, à un roc d'échiquier d'argent ; au 3, d'azur, à une étoile d'or.

Deuxième Degré.

II. Hélie Charon, écuyer, vivant vers 1527, seigneur du repaire noble de la Besse, paroisse de Sencenac et avocat royal à Cahors, fut premier consul de la ville de Périgueux en 1530. Il fit son testament, le 23 avril 1545, devant maître Antoine Du Puis, notaire royal, par lequel il lègue tous ses biens et la maison noble de la Bernardie à sa femme, à charge par elle de les rendre à ses enfants lorsqu'ils auront atteint leur majorité. Il avait épousé, en 1537, noble demoiselle Marie André (1), fille de messire N... André, chevalier, sénéchal du Périgord. Il mourut en 1557, laissant de son mariage les enfants ci-après :

1° Bernard, qui suit;
2° Pierre Charon, écuyer, seigneur de Sencenac, trésorier général du comté de Périgord et de la vicomté de Limoges, auteur de la branche de Sensenac, qui sera rapportée plus loin;
3° Hélie Charon, écuyer, mort vraisemblablement sans postérité;
4° N... Charon, mariée à Barthélemy de Puy-Peyroux;
5° Et deux autres filles.

Troisième Degré.

III. Bernard Charon, chevalier, seigneur de Lelnos, juge d'Appeaux au comté de Périgord, reçut des lettres de provision de l'office de vice-chancelier et garde des sceaux aux comtés de Périgord et seigneuries d'Albert, données à la Rochelle, le 26 octobre 1570, par Jeanne, reine de Navarre, dame souveraine de Béarn, duchesse d'Albert, comtesse de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, etc.

Il fut plus tard conseiller et maître des requêtes du roi de Navarre et son lieutenant-genéral aux comté de Périgord et vicomté de Limoges.

On est convaincu de l'importance des fonctions qu'il remplissait à la cour du roi de Navarre par différents titres originaux, dont nous allons faire l'énumération :

1° Lettres données à Lyon, le 10 juin du mois de novembre de l'année 1574, par Henri, roi de Navarre, seigneur souverain du Béarn, etc., par lesquelles il est maintenu dans le privilége, qui lui a été donné par la reine

(1) Les armes de la famille André sont : D'or, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or et accompagné de trois hures de sable.

Jeanne, de pourvoir aux offices de notaires et sergens royaux aux comté de Périgord et vicomté de Limoges, ressort desdites terres et autres lieux;

2° Lettres de retenue de l'Etat de maître des requêtes de l'Hôtel du Roi de Navarre, données à Nérac, le 17 janvier 1578 : par suite de ces lettres le sieur DE CHARON prêta serment le surlendemain entre les mains du sieur Esquis, garde des sceaux de Navarre;

3° Ordre du Roi de Navarre donné à Montauban, le 3 septembre 1584, à Marc du Perray, trésorier, receveur-général de ses finances, de payer la somme de 100 écus sol à son amé et féal maître des requêtes Bernard CHARON, pour frais de voyage qu'il va faire à Paris, chargé d'une *ambassade* près du Roi de France;

4° Plusieurs lettres autographes du roi Henri des années 1586, 1588, 1589, etc.;

5° Lettres royaux données au Mans, le 7 décembre 1589, par Henri IV, roi de France, par lesquelles il charge Bernard CHARON, son conseiller et maître des requêtes de son hôtel, de procéder aux baux à ferme pour ladite année en son domaine de Périgord et vicomté de Limoges;

6° Enfin, lettres données au camp devant Amiens, le 10 août 1597, par le roi Henri IV, par lesquelles Sa Majesté commet le sieur Bernard CHARON, maître des requêtes de sa maison de Navarre et lieutenant-général en sa sénéchaussée de Périgord, pour, avec les autres officiers dudit siége, vendre plusieurs terres et domaines de son comté de Périgord, afin d'éteindre les dettes contractées par sa mère pour soutenir la guerre.

Messire Bernard CHARON avait épousé : en premières noces, demoiselle Marguerite DU FAURE, et en deuxièmes noces, par contrat du 30 décembre 1578 passé devant Antoine du Mesné, notaire, noble demoiselle Marguerite DE CHANTEMERLE (1), fille de Denis de Chantemerle, écuyer, seigneur de Mouset, et de dame Françoise de Beaumont.

Le mariage est confirmé par un bail de la métairie du Luguet, dépendant du repaire noble de la Besse, paroisse de Sensenac, fait le 19 décembre 1612 par la dame Marguerite de Chantemerle, veuve du sieur Bernard Charon.

Celui-ci fit son testament, le 15 août 1612, par-devant maître La Combe, notaire à Bergerac. Dans ce testament, il énonce les différents enfants qu'il a eus de ses deux mariages, et auxquels il fait différents legs.

Du premier lit sont issus :

1° Barthélemy CHARON, aussi vice-chancelier du comté de Périgord, mort jeune et sans alliance;

(1) Les armes DE CHANTEMERLE sont : D'or, à un lion de gueules, passant sur une terrasse de sable au pied d'un arbre de sinople.

2° Marie CHARON, mariée à Etienne DE JOAS, enquesteur au siége de Bergerac;
3° André, qui suit;
4° Théophile CHARON, écuyer, seigneur de Malsentat, auteur d'une branche rapportée ci-après;
5° Etienne CHARON, écuyer, seigneur de la Fosse, dont la postérité s'est réunie avec celle de la branche aînée, et a fini en la personne d'Anne CHARON, mariée, à Ribeyrac, à Henri DE LARMANDIE, écuyer, seigneur de Monteyssac, capitaine de grenadiers au régiment de Royal-Marine (*Voir* son article plus loin.
6° Jacques CHARON, écuyer, seigneur de Brie, dont l'article sera aussi rapporté ci-après;
7° Hélie CHARON, nommé dans le testament de son père, qui lui lègue la somme de 3,000 livres, qui lui seront payées à sa majorité;
8° Marie CHARON, mariée à Bernard DE VILLEPONTOUX, seigneur de la Tarrie.

Quatrième Degré.

IV. André CHARON, écuyer, conseiller du Roi, succéda à son père dans la charge de lieutenant-genéral au siége de Bergerac; il fut ensuite élu par les Eglises réformées président de la Chambre de l'Edit de Guienne.

Il a épousé demoiselle Marie AUGEARD (1), fille d'honorable homme Jean Augeard, et il en eut le fils qui suit.

Cinquième Degré.

V. Jean CHARON, écuyer, fut président de la Chambre de l'Edit de Guienne après son père; il mourut jeune, laissant deux fils qui furent seigneurs de la Gravelle, de Montmenton et de Lalles, et dont la postérité subsiste encore de nos jours en Saintonge.

BRANCHE DES CHARON DE SENSENAC.

Troisième Degré.

III. Pierre CHARON, écuyer, seigneur de Sensenac, deuxième fils d'Hélie et de dame Marie ANDRÉ, né vers 1541, habitant la ville de Périgueux, fut trésorier de Catherine de Navarre, duchesse de Bar, sœur unique d'Henri IV.

(1) Les armes D'AUGEARD sont : D'azur, à trois jars ou cies mâles au naturel, posées 2 et 1.

Il figure dans différents actes de partage faits avec son frère aîné en 1569, le 17 février 1574 et le 20 avril 1584; il eut pour sa part le repaire noble de la Besse, et acquit la seigneurie et juridiction de Sensenac, le 8 avril 1579, de noble dame Françoise DE HAUTE-CLAIRE, fondée de procuration de Jacques de Lamarthonie, son mari, et ce, en vertu du droit de prélation accordé par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, comtesse de Périgord, vicomtesse de Limoges, etc., confirmé par Henri IV, son fils, sur la vente faite audit seigneur de Lamarthonie, seigneur de Puyguilhem, par Jeanne FLAMENC, femme de noble Jacques de Colonges.

Il a épousé : en premières noces, demoiselle Françoise DE VARS, dont il eut plusieurs enfants morts jeunes; et, en deuxièmes noces, demoiselle Marguerits DE VALBRUNE (1), fille de noble Jean de Valbrune, élu pour le Roi en l'élection de Périgord et maître des requêtes de l'hôtel de Navarre. Il fit son testament le 29 janvier 1611 et sa femme le 3 janvier 1613.

De son second mariage sont issus cinq enfants, savoir :

1° Denis, qui suit;
2° Hélie CHARON, écuyer, mort sans alliance;
3° Jean CHARON, auteur de la branche des seigneurs DE LA PALENQUE et DU COUDERC, était conseiller du Roi et trésorier général de l'extraordinaire de ses guerres, en 1608, ainsi qu'il appert d'une montre et revue de la compagnie de vingt hommes d'armes, sous le commandement du sieur Duboys d'Escordal, gouverneur pour le Roi du château de la Cassine. Cette montre est faite le 22 mai 1608, et signée : CHARON (*Titre original*);
4° Anne CHARON, mariée à Louis BESSOT, avocat;
5° Marguerite CHARON, femme de N... LIMON, seigneur de Queyssat.

Quatrième Degré.

IV. Denis CHARON, écuyer, seigneur de Sensenac, conseiller, garde du scel au siége présidial de Périgueux, charge qu'il avait achetée de N. de Chalup, seigneur de l'Eglise-Neuve, rentra dans la religion catholique que ses ancêtres avaient abandonnée, et fut marié deux fois : 1° par contrat du 1er septembre 1614, à demoiselle Jeanne DE JAY (2), fille de feu noble Bernard de Jay, écuyer, seigneur de Beaufort et de Saint-Germain, et de dame Adrienne DU PAU, assistée de Pierre de Jay, seigneur de Saint-Germain, gentilhomme ordinaire de

(1) La famille DE VALBRUNE porte pour armes : D'azur, semé d'étoiles d'argent, à la bande aussi d'argent, chargée d'une fleur de lis d'azur.

(2) Les armes DE JAY sont : D'azur, à la bande d'or, chargée de deux lions de sable, accompagnée de deux rocs d'échiquier d'argent, 1 en chef et 1 en pointe.

la chambre du Roi; et 2° le 19 septembre 1628, à noble demoiselle Anne Petit; il n'eut pas d'enfants de cette seconde union.

Par contrat du 2 avril 1629, il acheta la terre de la Réal de son cousin André Charon, lieutenant-général au siége de Bergerac.

D'après une assignation qui lui fut donnée par François de Bourdeille, le 18 février 1649, pour se rendre comme gentilhomme a l'assemblée des Etats, il y comparut le 19 juillet 1651.

Il mourut le 25 novembre 1657, laissant de sa première femme, demoiselle de Jay de Beaufort, le fils qui suit.

Cinquième Degré.

V. Jean Charon, écuyer, seigneur de Sensenac et de la Réal, né en 1615, succéda à son père dans la charge de conseiller garde du scel, et fut maire de Périgueux en 1657. Par contrat du 15 janvier 1636 passé à Périgueux en la maison du sieur Albert, écuyer, sieur de la Borée, conseiller du Roi, il a épousé demoiselle Anne de Salleton (1), fille de feu Jean de Salleton, conseiller du Roi, receveur des tailles en Périgord et de dame Jeanne-Hélène du Bourg (2).

Il fit son testament le 1er mai 1670, laissant tous ses biens à son fils Pierre, et mourut en 1677, dans sa soixante-troisième année, universellement regretté pour son esprit, son intégrité et sa capacité; il a laissé une traduction de la physique de Duhammel, imprimée et dédiée à la Cour présidiale de cette ville et plusieurs ouvrages de controverse, d'histoire et de littérature qui sont restés inédits.

De son mariage il eut beaucoup d'enfants, dont deux seulement survécurent :

1° Pierre, qui suit;
2° Honorée Charon, née le 13 janvier 1667, mariée, en 1685, à Joseph de Bordes, écuyer, seigneur de Linrac, dont une fille :
  A. Marie de Bordes, femme de Joseph-Siméon, vicomte de Nantiac; et, en secondes noces, de son parent, Louis Charon, écuyer, seigneur du Batiment, commandeur des ordres de Saint-Maurice et Lazare.

(1) Les armes de Salleton sont : D'azur, au chien d'argent, passant sur une terrasse de sable.

(2) Hélène du Bourg était fille de N... du Bourg, conseiller au parlement de Bordeaux, neveu du fameux et infortuné du Bourg, conseiller clerc au parlement de Paris, et arrière-neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France.

Sixième Degré.

VI. Pierre **Charon**, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Sensenac, né le 18 juillet 1659, a épousé, par contrat du 24 octobre 1691, noble demoiselle Marie **du Cluzel de Lajonie** (1), fille d'Antoine du Cluzel, écuyer, seigneur de Lajonie, et de dame Marie Morra. Il mourut le 13 juin 1693 et sa femme le 29 janvier 1755, après être restée veuve pendant soixante-deux ans. De ce mariage sont issus :

1° Antoine, qui continue la descendance;
2° N... Charon, mort au berceau.

Septième Degré.

VII. Antoine **Charon**, écuyer, seigneur de Sensenac, né le 9 novembre 1692, a été page de S. A. R. le duc d'Orléans, régent du royaume, puis lieutenant de cavalerie dans le régiment de M. le comte de Clermont-Bourbon, prince du sang. Il a épousé, le 2 août 1718, noble demoiselle Marie de **Bordes** (2), née le 28 juillet 1701, fille unique et héritière de Jean de Bordes, écuyer, seigneur de Calès, conseiller au siége présidial de Périgueux, et de dame Honorée Dalenne.

De cette union sont issus les quatre enfants ci-après :

1° Jean-Pierre Charon, né le 8 mai 1719, mort le 2 décembre 1739;
2° Pascal, mort en bas âge;
3° Marguerite Charon, née le 22 janvier 1721, mariée, par contrat du 30 novembre 1743, à Géraud de Laborie, seigneur de Campagne;
4° Honorée Charon, née le 1[er] juillet 1722, mariée à Louis de Charon, écuyer, seigneur du Batiment, commandeur de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare. Elle est morte à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 22 janvier 1811, laissant trois enfants : un fils, major d'un régiment de dragons; une fille, mariée à M. Testar du Buc, et une autre fille, femme de M. de Baily.

Ainsi s'est éteinte la tige mère de la maison **de Charon**.

(1) Les armes de du Cluzel sont : D'or, au pin de sinople, au cerf passant de gueules, brochant sur le fût.

(2) Les armes de de Bordes sont : Coupé au 1 d'or, au cheval issant de gueules; au 2, de sinople, à la molette d'éperon à huit rais d'or.



BRANCHE DES CHARON DE MALSENTAT.

Quatrième Degré.

IV. Théophile CHARON (1), écuyer, quatrième fils de Pierre et de Marguerite de Valbrune, rapportés plus haut, fut conseiller du Roi et lieutenant particulier au siége de la sénéchaussée de Bergerac; il acquit de Théophile Litton, bourgeois de ladite ville, la donation de deux lopins de vignes situés dans le territoire de Malsentat, paroisse de Lambras; il fit son testament le 12 février 1663, et laissa d'une alliance dont le nom nous est inconnu :

Cinquième Degré.

V. Pierre CHARON, écuyer, seigneur de Malsentat, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Bergerac, obtint le brevet de conseiller d'Etat pour services rendus au Roi pendant la guerre de la Fronde.

Le 13 novembre 1653, Mondine de May, veuve de Pierre Serre, dit Burguet-Faure, habitant ledit lieu de Malsentat, lui fit donation de tous ses biens présents et à venir en récompense des bons agréables services qu'elle a reçus de lui, du sieur DE CHARON, son fils, et de tous ceux de sa maison. Par acte de cession d'héritage du 17 avril 1692, on voit qu'il avait pour femme demoiselle Marie DE LA BORIE (2), qui l'a rendu père de plusieurs enfants, entre autres :

1° André, qui suit;
2° Jean CHARON, écuyer, qui a laissé plusieurs enfants mâles, dont l'un, nommé aussi Jean, a laissé de sa femme Paule DE L'ESPINASSE deux fils : Germain et Joseph ;
3° Marguerite DE CHARON.

(1) André et Théophile CHARON, appartenant à cette branche, sont rapportés dans les *Mémoires du marquis de Castelnau*, comme ayant, avec Jean d'Alba, déterminé les habitants de Bergerac à ne point soutenir le siége contre le roi Louis XIII. MM. DE CHARON étaient fort excusables de prendre à cœur les intérêts des princes que leur famille avait servis pendant plus de deux cents ans.

(2) Les armes DE LA BORIE sont : De gueules, à trois fers à cheval d'argent, posés 2 et 1, et un croissant d'argent en chef.

Sixième Degré.

VI. André Charon, écuyer, seigneur de Malsintat, avocat au Parlement, testa le 2 mars 1701, fit un legs à Marguerite, sa sœur, institua pour son héritière universelle Anne, sa fille, à la charge par elle de remettre tous ses biens à son fils, qui était alors en bas âge.

Il avait pour enfants :

1° Anne de Charon, épouse de Henri de Larmandie, écuyer, seigneur de Monteyssac, capitaine dans le régiment de Royal-Marine ;
2° Pierre de Charon, mort avant sa majorité.

BRANCHE DES CHARON DE BRIE

PASSÉE A SAINT-DOMINGUE ET REVENUE EN FRANCE, ACTUELLEMENT EXISTANTE.

Quatrième Degré.

IV. Jacques Charon, écuyer, seigneur de Brie, avocat au Parlement, sixième fils de Bernard Charon, vice-chancelier et maître des requêtes du Roi de Navarre, et de dame Marguerite de Chantemerle, est l'auteur de cette branche, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Il donna quittance de la somme de 300 livres, le 21 juillet 1658, à son frère Etienne, seigneur de la Fosse, qui s'était chargé de lui payer cette somme à l'acquit de feu messire François de Clermont, seigneur de Pelles;

Il fit un accord, le 25 avril 1679, avec demoiselles Marie, Anne et Jeanne, ses sœurs, pardevant Lambert, notaire royal à Bergerac;

Il reçut un aveu au sujet de plusieurs pièces de terres mouvantes de la seigneurie de Brie, le 30 août 1696, de Jean Venart, bourgeois de Bergerac;

Il a contracté mariage, le 24 juin 1618, devant maître Villepontoux, notaire royal à Bergerac, avec demoiselle Jeanne de l'Espinasse (1), fille de noble Jean de l'Espinasse, et de feue dame Jeanne de la Rivière.

(1) Les armes de Lespinasse sont : D'argent, à trois fasces de sable.

Ce mariage fut passé en présence de Jean de Belrieu, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége de Bergerac, d'Isaac de Madaillan, avocat du Roi, de Lucas Prioreau, procureur du Roi, de Pierre de Rivoston, lieutenant au baillage de ladite ville, de Pierre de Lantillac, consul, Bernard de Villepontoux, écuyer, seigneur de Jarre, etc.

Par lettres données à Paris le 18e jour du mois de février 1637, sa majesté désirant gratifier et traiter favorablement Jacques et Etienne CHARON, frères, écuyer, en considération de leurs services, les prit eux, leur famille et leurs biens, sous sa protection et sauvegarde spéciale. Ces lettres sont signées : LOUIS, et, plus bas, par le Roi : SUBLET (*Original en parchemin*).

De son mariage, Jacques CHARON, seigneur de Brie, eut six enfants, tous dénommés dans le testament olographe de Jeanne de Lespinasse, leur mère, reçu le 24 février 1640 par Poujol, notaire royal à Bergerac, et ouvert le 26 avril 1650 devant le sieur Chapelle, bailli ; ces enfants sont :

1° Jacques, qui a continué la descendance ;
2° André CHARON, écuyer ;
3° Jean CHARON, écuyer ;
4° Marie CHARON ; } non mariées.
5° Anne CHARON ; }
6° Jeanne CHARON. }

Cinquième Degré.

V. Jacques CHARON, IIe du nom, écuyer, seigneur de Brie, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux et intendant de haut et puissant seigneur Armand Nompart de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France, a épousé, par contrat du 9 décembre 1656, demoiselle Catherine DE RENAZÉ (1), avocat au siége présidial de Tours, et de dame Jeanne Moulu. Ce contrat fut passé en l'Hôtel de la Force devant Philippe le Cat et Jean le Semelier, notaires au Châtelet de Paris, en présence dudit seigneur duc de Caumont la Force et de haute et puissante dame Jeanne de la Rochefaton-Saveille, son épouse. Il mourut en l'année 1704, ainsi qu'il appert d'un accord fait, le 12 septembre de ladite année, entre dame Catherine de Renazé, veuve de feu noble Jacques DE CHARON, seigneur de Brie, et noble Arnaud, son fils.

De cette alliance sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1° Armand, qui suit ;

(1) Les armes DE RENAZÉ sont : De gueules, à trois lions d'argent, posées 2 et 1.

2° Louise CHARON, mariée au sieur PORCHER, conseiller du Roi, son avocat au siége de Bergerac, dénommé dans l'accord relaté plus haut.

Sixième Degré.

VI. Armand CHARON, écuyer, seigneur de Brie, a épousé demoiselle Anne DE SÉGALAS (1), fille d'Etienne et de dame Marie Marthori.

Ces articles de mariage arrêtés à Bergerac, le 23 mai 1698, furent reconnus le 27 avril 1699, en présence des pères et mères des deux époux.

Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par ordonnance du 24 mars 1706, dont voici la teneur :

« Ordonnance rendue à Bordeaux, le 24 mars 1706, par Ives-Marie de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Coettion, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux, par laquelle, après avoir vu les titres qui lui avaient été représentés par Armand et André CHARON, écuyers, il les décharge de l'assignation qui leur avait été donnée le 3 août 1689 devant M. de Bezons, alors intendant en ladite généralité; en conséquence, les maintient eux et leurs enfants et postérité née et à naître en légitime mariage dans la qualité de *noble* et d'*écuyer*, ordonne qu'ils jouiront des priviléges et exemptions attribuées aux gentilshommes, tant qu'ils vivront noblement, et qu'ils seront inscrits dans le catalogue des nobles de la généralité de Bordeaux, conformément à la déclaration du Roi du 4 septembre 1696.

» Signée : DE LA BOURDONNAIE.

» Et plus bas :

» GALLIER. »

De son mariage, Armand CHARON eut plusieurs enfants, l'aîné :

Septième Degré.

VII. Etienne DE CHARON, écuyer, seigneur de Brie, a épousé, par contrat du 13 septembre 1717, demoiselle Marguerite DE NICOLE (2), fille de feu noble

(1) Les armes DE SÉGALAS sont : D'argent, à une cigale de sable.
(2) Les armes DE NICOLE sont : D'azur, à un léopard d'or.

Pierre de Nicole, major du régiment Mestre de camp de dragons, et de dame Marie-Charlotte Bolomier.

De ce mariage sont issus :

1° Pons, qui suit;
2° Anne-Marguerite DE CHARON DE BRIE, née le 29 mai 1720, et baptisée le 3 juin suivant, ainsi qu'il appert d'un extrait des registres de baptême de la paroisse de Sadillac, au diocèse de Sarlat, délivré le 28 septembre 1730, signé la Coste, curé de ladite paroisse;
3° Marie-Jeanne DE CHARON DE BRIE, née le 10 juin 1721, fut admise, le 14 mars 1751, à la maison royale de Saint-Cyr, sur preuves de noblesse faites pardevant d'Hozier, juge d'armes de France;
4° Armand DE CHARON DE BRIE, né le 11 juillet 1729, obtint, le 24 février 1747, un brevet de cornette.

Huitième Degré.

VIII. Pons DE CHARON DE BRIE, chevalier, seigneur de Brie, né le 3 août 1728, a épousé, par contrat du 19 mai 1762, noble demoiselle Magdeleine DE RAULIN (1).

De ce mariage sont issus deux fils, savoir :

1° Marie-Joseph-Emile, dont l'article suit;
2° Le chevalier DE CHARON, qui comparut aux procès-verbaux de la noblesse du Périgord, le 16 mars 1789, tant pour lui que pour MM. Louis de Vassal et Marie Galiotte d'Eymerie de Charval (*Noblesse du Périgord en* 1789, par A. Matagrin, page 67).
Il signa la protestation de l'ordre de la noblesse des trois sénéchaussées du Périgord, à l'effet d'élire un président (*Idem*, p. 91); adressa a l'Assemblée la délibération de la sénéchaussée principale de Périgueux, rendue à l'effet de donner de nouveaux pouvoirs à ses députés aux Etats-généraux (*Idem*, p. 113), et joua enfin un très-grand rôle dans la part active que prirent les gentilshommes du Midi aux événements si importants accomplis à cette époque. Il mourut sans enfants.

Neuvième Degré.

IX. Marie-Joseph-Emile DE CHARON DE BRIE, né vers 1765, a épousé, au mois de septembre 1787, noble demoiselle Geneviève-Fortunée DE SÉGUR-SAINT-VIVIEN (2), dont il eut :

1° François-Théodore-Henri, qui suit;

(1) Les armes des RAULIN sont : De gueules, à trois clés d'or, posées 2 et 1.
(2) Les armes des SÉGUR-SAINT-VIVIEN sont : D'azur, au levrier rampant d'argent, colleté et bouclé de sable.



2° Emile-Adolphe DE CHARON DE BRIE, mort à l'île de Cuba;
3° Henriette DE CHARON DE BRIE.

Dixième Degré.

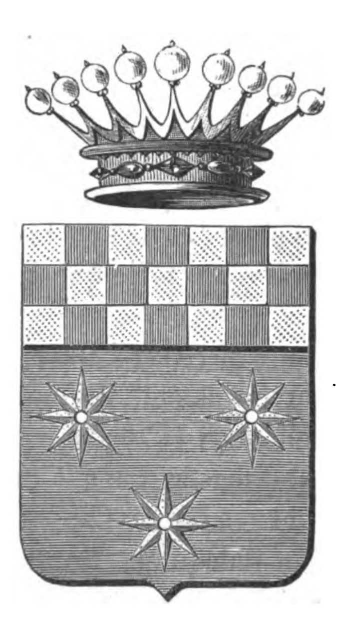
X. François-Théodore-Henri DE CHARON DE BRIE, né à l'île de Cuba le 8 novembre 1813, chef actuel de nom et d'armes de sa branche, a épousé, par contrat du 11 mai 1857, mademoiselle Antoinette-Eléonore-Elodie COUSIN DE FEUGRÉ (1).

(1) Les armes des COUSIN DE FEUGRÉ sont : D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de trois têtes de perdrix, rangées du même, et en pointe d'une couleuvre, aussi du même.

D'HÉBRARD

QUERCY, LIMOUSIN ET LANGUEDOC

SEIGNEURS DE SAINT-PRIVAT, DE MIREVAUX, DE SAINT-JULIEN, DE LA CROZE, DU ROCAL, DE PALANDRAY, DE MONTPLAISIR, DE SAINT-CYR, DE VEYRINAS, DE BONREPOS ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois molettes, a huit pointes d'or posées* 2 *et* 1 ; *et un chef échiqueté de de trois traits d'or et de gueules* (1). — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux griffons.*



ANS l'ordre de la haute noblesse, le nom **D'HÉBRARD** est l'un des plus anciens et des plus distingués du royaume. Il est commun à plusieurs races de chevalerie répandues en Quercy, en Limousin, en Agenais, au Comtat et en Languedoc, lesquelles descendent toutes d'une même souche, dont le berceau a été cette dernière province, où le nom D'HÉBRARD, *alias* ÉBRARD, florissait au milieu du XIe siècle

(1) Ces armes sont celles qui ont été enregistrées à l'*Armorial général*, établi par suite de l'édit du

Pierre HÉBRARD, premier auteur connu de toutes les branches de cette maison, fit une donation, l'an 1058, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, du consentement de plusieurs de ses frères. Pierre-Guillaume HÉBRARD fut présent à un accord fait, l'an 1103, par Guillaume de Montpellier, avec Guillaume Raymond, évêque de Nîmes, et son frère, touchant la viguerie de Montpellier.

Le même Pierre-Guillaume HÉBRARD fut présent aux testaments de Guillaume V, seigneur de Montpellier, des années 1114 et 1121 ; Guillaume HEBRARD vivait en 1125. Il fut présent à l'accord passé, cette année, entre Bernard, comte de Montpellier ou de Melgueil, et Guillaume VI, sieur de Montpellier. Bernard HÉBRARD assista à un second accord fait entre les mêmes seigneurs, l'an 1128.

Bernard et Guillaume HÉBRARD avaient un troisième frère : Raymond mentionné avec eux dans un accord de Raymond, évêque de Maguelonne, et Guillaume VI, sire de Montpellier, et de l'an 1140.

Ce fut vers le milieu du treisième siècle que cette maison se subdivisa en plusieurs branches :

1° L'aînée, dite des seigneurs de SAINT-PRIVAT, de la Laux et de Mirevaux, alliée aux maisons d'Altier, de Roquefeuil, de Saint-Félix, de Tournemine, de la Volhe, subsistait à Montpellier en 1670 ;

2° Celle des barons de SAINT-SULPICE, qui a donné un chevalier des ordres du Roi, en 1579 ; un évêque et comte de Cahors, mort en 1600, et qui fut alliée aux maisons d'Arpajon-Balaguier, Montsalez, Cardaillac, Carmain-Chezet, Cugnac, Durfort-Léobard, Espagnac-Estaing, Felzins-Montmurat, Fumel, Gontaut-Biron, Gordon, Lauzières-Thémines, Lévis-Quélus, Lostanges, Pelegri, la Queille, Recard-Genouillac, la Roque-Toyrac, la Valette-Parisot. Elle s'est fondue, au commencement du XVIIe siècle, dans la maison de Crussol d'Uzès, où l'héritière a porté la baronie de Saint-Sulpice.

De la branche du Languedoc est sorti un rameau dit des seigneurs DE SAINT-JULIEN, établis au Comtat-Venaissin vers la fin du seizième siècle.

De la branche de SAINT-SULPICE sont sorties quatre branches principales :

L'une dite des barons DE LA BASTIE et des vicomtes DE CASTELHUNIAC, en Quercy, qui ont donné deux chevaliers de Malte en 1549 et 1594, et ont contracté de belles alliances. De cette branche est provenu le rameau des seigneurs DE LA CROZE.

Roi du mois de septembre 1696, aux noms de Charles D'HÉBRARD, écuyer, seigneur du Rocal, et de Louis D'HÉBRARD, seigneur de la Croze (*Bibliothèque impériale, Armorial général, généralité de Guienne*, f°s 301 et 312). Une autre branche de la famille a pour armes : *De gueules, au lion d'or, armé de sable, à la cotice de sable, chargée de trois étoiles brochant.*

La deuxième, établie dans l'Agenais et le Quercy, a formé trois rameaux :
1° Les seigneurs DU ROCAL ; 2° les seigneurs DE MONTPLAISIR ; 3° les seigneurs DE SAINT-CYR.

La troisième branche, dite des seigneurs de VEYRINAS, en Limousin, était alliée, dès le XII[e] siècle, à la maison d'Aubusson, et, depuis, à celles de Manar de Vassignac, de Villoutreys, de Taillefer, de Gay de Nexon, David de Lastour, de Crozan, de Sanzillon, de Foucauld, de Paignon, de la Borie, de Royère, de Garreau, existe encore de nos jours dans cette province.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU ROCAL ET DE PALANDRAY

La branche des seigneurs du Rocal et de Palandray, qui obtinrent, en 1785, un arrêt du Roi rendu en son conseil, portant déclaration de nullité de jugement de forclusion, rendu par M. Pellot, intendant de Guienne, dont voici la copie :

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT DU ROI (1).

Sur la requête présentée au Roi, étant en son conseil, par le sieur Charles D'HÉBRARD, seigneur du Rocal, en Agenois, contenant qu'il a l'avantage d'être noble de race et d'ancienne extraction; que la famille noble d'Hébrard existait dans l'Agenois dès le XIV[e] siècle ; que les titres du suppliant remontent la preuve de sa généalogie jusqu'à Bernard d'Hébrard, son huitième aïeul, qui vivait avant 1503 ; qu'en parcourant tous les degrés de cette filiation, on y trouve une possession constante de noblesse et de tenures nobles et des alliances distinguées ; qu'à la vérité *Jacques d'Hébrard*, seigneur de Palandray, frère du trisaïeul du suppliant a été condamné par forclusion, lors de la recherche de 1666. Mais que ce jugement qui n'obligerait le suppliant de prouver que jusqu'à 1560 pour remonter cent ans au-delà de la recherche, tombe à la vue de sa preuve remontée jusqu'en 1503 ; pourquoi, il a recouru à l'équité de Sa Majesté pour être maintenu dans sa noblesse de race et d'extraction. Vu ladite requête, ensemble les titres qui y étaient joints et l'avis du généalogiste des ordres du Roi, ouï le rapporteur et sont considérés, Le Roi étant en son conseil, sans avoir égard au jugement de forclusion rendu par le sieur Pellot, intendant de Guyenne, dans la recherche de 1666, contre Jacques d'Hébrard,

(1) Bibliothèque impériale, section des manuscrits.

seigneur de Palandray, frère du trisaïeul du suppliant, lequel demeure nul et non avenu, *a maintenu et maintient* le suppliant dans sa *noblesse de race et d'extraction*, veut qu'il en jouisse pleinement et paisiblement ainsi que tous ses descendants nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils ne feront acte de dérogeance.

Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-sept août mile sept cent quatre-vingt cinq.

Signé : Gravier de Vergennes.

La filiation suivie et authentique de cette branche remonte, sur titres originaux, qui, tous, ont été produits en 1785 devant Chérin, généalogiste des ordres du Roi, à :

I. Arnaud d'Hébrard, seigneur de Voignes, demeurant au lieu de Villeneuve-d'Agenais, vivant à la fin du quatorzième siècle, eut deux fils :

1° Jean, qui suit;
2° Bernard d'Hébrard, marié en premières noces à noble demoiselle Guillonne de Casal, et en deuxièmes noces à Armande de Lalies. Il eut pour fils :
A. Arnaud d'Hébrard, marié à Servade de la Lande, dont un fils :
AA. Noble Jean d'Hébrard, qui transigea, le 2 octobre 1473, avec Arnaud et Jacques, ses cousins, rapportés plus bas, sur le partage des biens de Bruno d'Hébrard, son oncle.
B. Bruno d'Hébrard, époux de N. de Veyla.

II. Noble Jean d'Hébrard a épousé demoiselle Blanche d'Hauteville, dont il eut deux fils :

1° Arnaud d'Hébrard, recteur de l'église paroissiale de Villeneuve-d'Agenais, dénommé dans la transaction du 2 octobre 1473, citée plus haut.
2° Jacques, qui suit.

III. Noble Jacques d'Hébrard figure dans la transaction faite avec ses cousins, le 2 octobre 1473 ; d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, il eut plusieurs enfants, entre autres :

IV. Bernard d'Hébrard, écuyer, qui était déjà mort le 25 juin 1503, lors du mariage de son fils. Il a épousé noble demoiselle Jeanne de Bouhier, citée dans le contrat de mariage de leur fils, qui suit.

V. François d'Hébrard, écuyer, seigneur du Rocal et de Palandray, habitant Villeneuve d'Agenais, épousa en premières noces, par contrat

du 25 juin 1503, demoiselle Armande D'ALBERT, fille de noble Jean d'Albert, seigneur du Rocal; et en deuxièmes noces, le 2 avril 1510, Marguerite D'APREMONT. Il fit son testament le 2 décembre 1535, par leqûel il nomme noble Guyot D'HÉBRARD, seigneur de Croze, l'un des tuteurs de ses enfants. De son second mariage il eut cinq enfants :

1° Bertrand D'HÉBRARD, héritier de son père, mort sans postérité;
2° Autre Bertrand D'HÉBRARD, dont on ignore la destinée;
3° Antoine, qui suit;
4° Jean D'HÉBRARD, dénommé dans le testament de son père et de sa mère.
5° Catherine D'HÉBRARD, mariée à noble François DE JAL, seigneur de Cazal.

VI. Antoine D'HÉBRARD, écuyer, seigneur du Rocal et de Palandray, a épousé par contrat du 22 juin 1546, demoiselle Françoise de BONALD, fille de noble Pierre de Bonald, seigneur de la Roquette. Il donna avec ses frères un dénombrement de ses biens, le 16 mai 1555 et fut déclaré exempt du service de l'arrière-ban de la noblesse, en qualité d'homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre, par lettres de ce prince, du 7 octobre 1557. Il reçut, le 30 juin 1580, l'ordre de mettre des hommes d'armes dans son manoir du Rocal, dont la conservation était importante à la sûreté du pays et il fut chargé de la garde du château de Fondebouc, juridiction de Pujols, par lettres du 17 juillet 1585, à lui données par Marguerite, reine de Navarre. Il fit son testament le 18 mars 1592, dans lequel sont nommés les quatre enfants qu'il eût de son mariage, dont trois filles et le fils qui suit.

VII. François D'HÉBRARD, IIe de nom, écuyer seigneur de Palandray et de Masières, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de la reine Marguerite, servit en qualité de capitaine, puis, en 1585 fut mestre de camp de six compagnies de gens de pied de 200 hommes, et chargé de mettre garnison dans tous les châteaux, villes et forts occupés par les hérétiques. Il avait épousé, par contrat du 5 juillet 1576, noble demoiselle Antoinette DE PREISSAC, dame DE MASIÈRES, dont il eut plusieurs enfants, savoir :

1° Charles, qui suit;
2° François D'HÉBRARD, écuyer, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, servit sous les ordres de son père, et fut tué au service du Roi;
3° Marguerite D'HÉBRARD, mariée à noble Antoine DE BARJAC.

VIII. Charles D'HEBRARD, écuyer, seigneur de Palandray, de Masières, etc., succéda à son père dans la charge de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi. Il a épousé, par contrat du 16 avril 1603, noble demoiselle Catherine-Jeanne DE CANTELOUP, dame de Montflanquin, qui l'a rendu père de plusieurs enfants, entre autres :

IX. Jean d'Hébrard, écuyer, seigneur de Bore d'Agenais et coseigneur de Montflanquin, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, eut de son mariage avec demoiselle Anne-Geneviève de Baulac un fils :

X. Jean-Nicolas d'Hébrard, écuyer, qui laissa deux fils, savoir :

1° Charles, qui suit;
2° Arnauld d'Hébrard, admis le 12 mars 1709, en qualité de cadet, dans une com pagnie des gentilshommes.

XI. Charles d'Hébrard, écuyer, né vers 1684, lieutenant de grenadiers au régiment de Menou, en 1708, eut de son mariage plusieurs enfants, entre autres :

XII. Jean d'Hébrard, écuyer, né le 31 juillet 1713, qui épousa, vers 1737, demoiselle Jeanne Carman, dont il eut :

1° Jacques, qui a continué la descendance ;
2° Antoine d'Hébrard, né le 19 juillet 1742, qui entra au service, et se retira comme chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis ; il ne s'est pas marié;
3° N... d'Hébrard, né le 7 août 1749, qui fut tué au siége de Bouchain, auquel il assista comme capitaine de cavalerie; il fut aussi chevalier de Saint-Louis.

XIII. Jacques d'Hébrard, né le 26 juillet 1739, entra au service en 1755, fut lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il fut retraité pour cause de blessures graves, après quarante ans de service et dix campagnes, et mourut en 1821. De son mariage avec Marie-Charlotte-Oudette Duplessier de Fonchette, fille de feu messire Louis-Joseph Duplessier de Fonchette (1), capitaine d'artillerie et chevalier de Saint-Louis.

1° Antoine-Jean-François d'Hébrard, né en 1783, entré au service en 1803, créé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1805, prit sa retraite en 1831, comme capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il a laissé une fille unique, mariée à M. le comte de Saint-Marsault, préfet de Seine-et-Oise;
2° Charlotte d'Hébrard, mariée à M. Teissonnière de Gramont ;
3° Antoine d'Hébrard, qui a continué la descendance;
4° François d'Hébrard, ancien employé supérieur du ministère des finances, a épousé mademoiselle Laurence Moclard de Torcy, dont il a eu un fils unique :
   A. Alfred d'Hébrard, né le 3 septembre 1832.

XIV. Antoine d'Hébrard, chef de sa branche, né le 14 août 1795, entra au

(1) La famille Duplessier est originaire de la Picardie, et s'est éteinte en 1831, par la mort d'Alexandre-César-Rémy Duplessier, comte de Lor.

service en 1812 dans la garde impériale, et passa officier dans cette garde en 1813. Il a fait quatre campagnes et a reçu trois blessures. Il a pris sa retraite le 4 décembre 1855, étant commandeur de la Légion-d'Honneur et colonel de gendarmerie. Il a épousé, en 1824, demoiselle Fany RICARD, issue d'une des plus anciennes familles du pays, dont il a un fils unique :

Charles-Auguste-Martial D'HÉBRARD, capitaine au régiment des guides de la garde impériale.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VEYRINAS.

Cette branche porte pour armes : *De gueules, au lion d'or, armé de sable, à la cotice de sable, chargée de trois étoiles d'or brochant.*

Sa filiation est établie à partir de :

I. Jean D'HÉBRARD, chevalier, mousquetaire du Roi, né le 14 avril 1621, qui a épousé noble demoiselle Françoise DE DOUHET. Il fit son testament le 22 octobre 1694, dans lequel il nomme son épouse et ses enfants, entre autres son fils aîné, qui suit.

II. Jacques D'HÉBRARD, chevalier, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Coislin, par brevet du 24 novembre 1691, eut pour fils :

III. Luc D'HÉBRARD, chevalier, seigneur de Veyrinas, marié : 1° le 10 août 1729, à Marie DE LOMÉNIE ; 2° le 31 décembre 1733, à Marie Jeanne DE BERNIS. Il a eu pour fils : André, qui suit ; et André, dont l'arttcle viendra.

IV. André D'HÉBRARD, chevalier, seigneur de Veyrinas, gendarme de la garde ordinaire du Roi, épousa, en 1764, Marie DE SANZILLON, fille de noble Antoine de Sanzillon, chevalier, et eut d'elle les enfants ci-après :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Autre Jean D'HÉBRARD (DE VEYRINAS, qui émigra et fut prisonnier en 1793, après avoir reçu seize coups de sabre. Il servait alors dans le régiment de Saxe (hussards); conduit à Lille et reconnu émigré, il fut fusillé au mois de nivose de l'an II ;
3° Jean-Baptiste-Féréol D'HÉBRARD DE VEYRINAS, qui, trop jeune pour émigrer, est passé à la Guadeloupe, où il fut préposé en chef de la direction des domaines du Roi et des contributions directes de l'île ;

4° Valérie d'Hébrard de Veyrinas, chevalier, servait dans les gardes-du-corps, compagnie de Gramont, à l'époque de la révolution. Il émigra, en 1791, avec son deuxième frère ; il fit avec distinction toutes les campagnes, soit dans les gardes-du-corps, à l'armée des princes, soit à l'armée de Condé, où il reçut une blessure grave à la main droite, au combat d'Ober-Kamlach. Rentré en France après le licenciement effectué en 1801, il épousa, l'année suivante, mademoiselle Cécile de Garreau, marquis de Garreau de la Seinie, chevalier de Saint-Louis, mort a l'armée de Condé, en Volhinie.

En 1814, il a rejoint les gardes-du-corps du Roi, et a été fait chevalier de Saint-Louis ; en 1815, il a suivi le Roi et commandé un détachement de gardes-du-corps à pied jusqu'à Béthune. Aussitôt le retour de Sa Majesté Louis XVIII, il s'est rendu à son corps ; en 1816, il a été mis a la retraite, avec le grade de chef d'escadron, et fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur, par ordonnance du Roi du 16 mai. Il a eu de son mariage :

A. Féréol d'Hébrard de Veyrinas ;
B. Antoine d'Hébrard de Veyrinas ;
C. Clarisse d'Hébrard de Veyrinas ;
D. Louise d'Hébrard de Veyrinas.

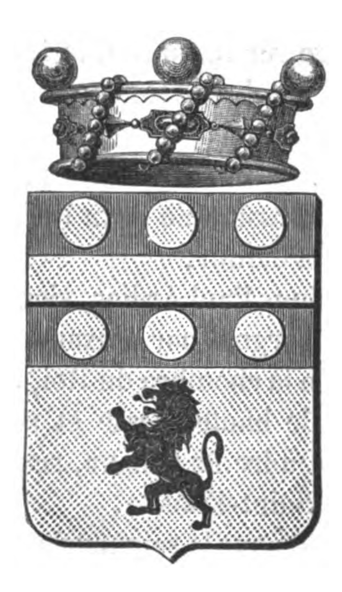
IV. André d'Hébrard de Veyrinas, deuxième fils du deuxième lit de Luc d'Hébrard, chevalier, seigneur de Veyrinas, servait dans les gardes du Roi. Il épousa, le 27 septembre 1779, Anne de Royère, fille de noble Hélie de Royère, chevalier, seigneur de Champvert, et de feue dame de David de Lastours. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, dans les gardes-du-corps, et les autres campagnes à l'armée de Condé, dans les chasseurs nobles. Il y obtint la croix de Saint-Louis, et mourut avant la rentrée du Roi en France, laissant un fils :

V. Claude d'Hébrard de Veyrinas, officier au 3e hussards le 20 mars 1815, qui alla rejoindre le roi à Gand. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, il a épousé, le 26 novembre 1818, mademoiselle Désirée Dommet de Vorges, fille de messire Dommet de Vorges, ci-devant conseiller au Parlement de Besançon.

DE GIRARD

AUVERGNE

BARONS DE ROCHEFORT; SEIGNEURS DE SAINTE-RADEGONDE, DE LA TOUR-VIDAL, DE LA PRUGNE, DE L'ESPINAY, DE LA RICHERIE, DE SAINT-PONS, DU ROZET, DE CHARBONNIERE, DE MONTRODEZ, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Coupé : au 1, de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de six besants du même, 3 en chef et 3 en pointe ; au 2, d'or, au lion de sable.* — COURONNE : *De baron.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



LA famille DE GIRARD est originaire de l'Auvergne, et a été annoblie par lettres patentes du roi Henri III, du mois de février 1583, confirmées par Henri IV, le 16 février 1598, en la personne de Pierre GIRARD, en considération des services qu'il avait rendus, en qualité de maître d'hôtel, sous quatre rois successivement. Elle s'est divisée en plusieurs rameaux, qui ont fourni, avant 1666, plusieurs personnages importants, parmi lesquels nous citerons un secrétaire du Roi, divers conseillers

d'Etat, un gentilhomme ordinaire de la Chambre, deux receveurs-généraux des finances, un maréchal de camp, gouverneur de la ville de Saint-Denis, un chevalier de l'ordre de Saint-Michel et plusieurs officiers de tous grades.

Cette maison s'est alliée aux familles les plus distinguées du royaume, parmi lesquelles nous citerons les noms de : Forget, du Floquet, du Fayet, d'Arnault, de Lespinay, de Foucault du Dognon, de Pâris, de Mauvisière-Castelnau, de Saint-Aignan, de Faultray, de Bouquet d'Espagny, de Saint-Martin, de Montanier, de Luzy, de Persigny, etc.

Parmi les titres originaux qui nous ont été représentés, nous citerons les suivants :

1° Acte de foi et hommage rendu au Roi, le 16 janvier 1618, par Jacob DE GIRARD, tant en son nom qu'en celui de ses deux fils, pour la terre et seigneurie des Forges;

2° Acte de partage fait pardevant les notaires royaux au Châtelet de Paris, le 19 janvier 1621, de la succession de Jean de Verton par Jacob DE GIRARD au nom de sa femme, fille du défunt;

3° Quittance donnée au sieur Paul Ardier, sieur de Beauregard, conseiller du Roi et trésorier de son épargne, par Alexandre DE GIRARD pour ses gages de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en l'année 1627;

4° Charte d'investiture de haute, basse et moyenne justice, donnée le 8 juillet 1669, au sieur Alexandre DE GIRARD, seigneur de Saint-Pons et de la Richerie, pour la terre de Saint-Pons.

5° Acte de foi et hommage pour la seigneurie de la Tour-Vidal fait au Roi, le 5 septembre 1670, par René DE GIRARD, fils du précédent;

6° Enfin, François DE GIRARD, écuyer, seigneur de la Prugne, rendit foi et hommage au Roi pour ladite seigneurie le 13 août 1673 et pour celle de Montrodez le 6 mai 1676.

La filiation authentique et suivie de cette famille s'établit sur titres originaux à partir de :

I. Pierre-Jacob DE GIRARD, écuyer, seigneur de l'Espinay, de Saint-Radegonde et de la Tour-Vidal, né vers 1540, qui était maître-d'hôtel du Roi et remplit cette charge successivement sous quatre monarques; en considération de ses longs et bons services tant à la guerre qu'ailleurs, il obtint des lettres d'anoblissement pour lui et sa postérité née et à naître en légitime mariage, et fut créé gentilhomme de la chambre du Roi et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il a épousé, le 8 mai 1593, noble demoiselle Françoise DE FORGET, qui le rendit père de cinq enfants, savoir :

1° Jacob DE GIRARD, écuyer, seigneur de Sainte-Radegonde, conseiller, secrétaire du Roi, marié vers 1620 à noble demoiselle Geneviève DE VERTON;
2° Pierre DE GIRARD, écuyer, seigneur de l'Espinay, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi et gouverneur de la ville de Saint-Denis, a eu d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu une fille :
   A. Marie DE GIRARD, mariée, au mois de mars 1640, au marquis DE CASTELNAU, maréchal de France, mort le 15 juillet 1658, enlevé trop tôt à son pays, après être arrivé au plus haut grade de l'armée (1);
3° Alexandre, qui continue la descendance;
4° Diane DE GIRARD, mariée à Louis DE PARIS, écuyer, seigneur de Guigny, gentilhomme attaché à la maison du Roi;
5° Suzanne DE GIRARD, épouse de noble Charles DE ROUSSEAU, seigneur de Villeroussin.

II. Alexandre DE GIRARD, écuyer, seigneur de Saint-Pons et de la Tour-Vidal, baron de Rochefort, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, a épousé, par contrat du 8 août 1626, noble demoiselle Françoise D'ARNAULT, qui l'a rendu père de deux fils :

1° Pierre, qui suit;
2° Réné DE GIRARD, chevalier, seigneur de la Tour-Vidal, maître d'hôtel ordinaire du Roi, ancien président et trésorier général de France, grand-voyer au bureau des finances, juge et directeur du domaine en la généralité d'Auvergne, qui rendit hommage au Roi, pour la seigneurie de la Tour-Vidal, le 5 septembre 1670. Il eut pour fils :
   A. Blaise DE GIRARD, chevalier, seigneur de la Tour-Vidal, qui acquit du sieur du Floquet de Réal la seigneurie de Réal, et rendit foi et hommage au Roi, pour ladite seigneurie, le 16 mai 1670.

III. Pierre DE GIRARD, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Pons, conseiller et secrétaire du Roi, a épousé, par contrat du 14 janvier 1693, noble demoiselle Claudine PELASSY DE LA TOUR. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

1° Antoine, qui suit;
2° François DE GIRARD, écuyer, seigneur de la Prugne et de Montrodez, dénommé dans deux actes de foi et hommage des 13 août 1673 et 6 mai 1676.

IV. Antoine DE GIRARD, écuyer, seigneur de Charbonnière et du Rozet, gentilhomme servant dans la maison militaire du Roi, a épousé, le 2 février 1728, noble demoiselle Claudine-Marie BOUQUET D'ESPAGNY, dont il eut deux fils :

1° Claude qui suit;
2° Louis-Charles-Antoine DE GIRARD, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin;

(1) Voyez : *Mémoires du marquis de Castelnau*, tome II.

V. Claude DE GIRARD DE CHARBONNIÈRE, écuyer, seigneur de la Fayolle, major au régiment d'Aunis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 3 février 1766, noble demoiselle Agathe DEFFÉRÉ, dont il eut plusieurs enfants :

1° Antoine-Louis GIRARD DE CHARBONNIÈRE, écuyer, sieur de la Fayolle, officier des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis, marié à demoiselle N... VERCHÈRE-CORSON, dont il eut :
  A. Louis GIRARD DE LA FAYOLLE, mort sans postérité;
  B. Hector GIRARD DE LA FAYOLLE, garde-du-corps du Roi, marié, en 1835, à sa cousine, mademoiselle Noémie GIRARD DE CHARBONNIÈRE, dont :
    AA. Léonie GIRARD DE LA FAYOLLE;
    BB. Pauline GIRARD DE LA FAYOLLE;
    CC. Eugénie GIRARD DE LA FAYOLLE;
  C. Amédée GIRARD DE LA FAYOLLE;
  D. Pauline GIRARD DE LA FAYOLLE, religieuse;
  E. Athénaïs GIRARD DE LA FAYOLLE;
2° Claude, qui suit;
3° N... GIRARD DE CHARBONNIÈRE, seigneur du Clodi, mort sans postérité;
4° Georges GIRARD DE CHARBONNIÈRE, seigneur de Gaudinière, marié à demoiselle Marie MARTIN, dont il a eu une fille :
  A. Elisa GIRARD DE GAUDINIÈRE, mariée à M. BOUQUET DES PINS;
5° Julie GIRARD DE CHARBONNIÈRE, mariée à Louis DE LUZY, marquis de Couzans (1);
6° Anne GIRARD DE CHARBONNIÈRE, mariée à Antoine-Henri DE FIALIN DE PERSIGNY (2);
7° Rosalie GIRARD DE CHARBONNIÈRE, femme de N... CLESLE-LAFONT;
8° Amélie GIRARD DE CHARBONNIÈRE, mariée à N... MOURIEZ DES GAYETS.

VI. Claude GIRARD DE CHARBONNIÈRE, IIe du nom, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honnenr, officier supérieur des gardes-du-corps, né le 11 mai 1772, a épousé, en 1804, mademoiselle Catherine DE SAINT-MARTIN. De ce mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Jacques-Antoine-Michel-Celcour, qui suit;
2° Victor GIRARD DE CHARBONNIÈRE, mort sans postérité;
3° Louis GIRARD DE CHARBONNIÈRE, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine dans la garde de Paris, marié à demoiselle Elina MALPEYRE;
4° Charles GIRARD DE CHARBONNIÈRE, mort sans avoir été marié;
5° Noémie GIRARD DE CHARBONNIÈRE, mariée à son cousin, Hector GIRARD DE LA FAYOLLE, (comme on l'a vu plus haut;
6° Louise GIRARD DE CHARBONNIÈRE.

VII. Jacques-Antoine-Michel-Celcour GIRARD DE CHARBONNIÈRE, colonel de gendarmerie, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres du Sauveur de Grèce, de Saint-Maurice et Lazare de Sardaigne, du Medjidié, décoré de la médaille de Crimée, grand-prévôt de l'armée pendant la guerre

(1) *Voyez* la notice de la famille DE LUZY, page 145 de ce volume.
(2) *Voyez* la notice de la famille DE PERSIGNY, dans le tome III de cet ouvrage, page 167.



d'Orient, est né le 14 mars 1808. Il a épousé, par contrat du 3 décembre 1833, mademoiselle Ambroise JUGE, dont il a un fils :

Victor-Celcour GIRARD DE CHARBONNIÈRE, né le 15 mars 1841.

BRANCHE CADETTE

V. Louis-Charles-Antoine DE GIRARD DE CHARBONNIÈRE, écuyer, seigneur du Rozet, de Douzon, etc., second fils d'Antoine, et de dame Claudine-Marie BOUQUET D'ESPAGNY, chevalier de Saint-Louis et capitaine des grenadiers royaux de la compagnie de Lanne, a épousé demoiselle Françoise DE MONTANIER, dont il eut quatre enfants :

1° Antoine GIRARD DU ROZET, marié à demoiselle N... O'FARRELL, mort sans postérité;
2° Claude, qui suit;
3° N... GIRARD DU ROZET, mort sans postérité;
4° Rosine GIRARD DU ROZET, mariee à M. BARBA DU CLOSEL.

VI. Claude GIRARD DE CHARBONNIÈRE, vicomte du Rozet, né le 21 août 1766, a épousé noble demoiselle PERRIN DE NOILLY, qui l'a rendu père de deux fils :

1° Pierre-Ernest, qui suit;
2° Claudius GIRARD DU ROZET, mort sans postérité.

VII. Pierre-Ernest GIRARD DE CHARBONNIÈRE, vicomte du Rozet, marié à demoiselle Catherine-Marie DU SAUSSOY, dont deux enfants :

1° Louis-Achille-Léo, qui suit;
2° Marie DU ROZET, née en septembre 1839.

VIII. Louis-Achille-Léo GIRARD DE CHARBONNIÈRE, vicomte du Rozet, chef de nom et d'armes de sa branche, né le 28 janvier 1832.

DE RIOUFFE DE THORENC

PROVENCE



Armes : *D'azur, au lion d'or, lampassé d'argent; au chef d'or, chargé de trois étoiles du champ.* — **Couronne** : *De marquis.* — **Supports** : *Deux lévriers.*



La famille de **RIOUFFE DE THORENC** est originaire de la Provence, et occupe un rang fort distingué dans la noblesse de cette province. Les services signalés que plusieurs de ses membres ont rendus au Roi lui ont valu des lettres patentes d'anoblissement, données à Marly au mois d'avril 1708 et enregistrées aux archives de la chambre des comptes à Aix (*Reg. Nox.*, fol. 236). Cette maison, qui a pris ses alliances parmi les familles les plus nobles et les plus anciennes de France, a eu l'honneur de fournir un chef d'escadre sous Louis XIV, plusieurs subdélégués de l'intendance de Provence, de nombreux officiers aux armées, un chevalier de l'Ordre du Roi, un chevalier de Malte, et enfin, plus récemment un baron de l'Empire.

Le premier auteur connu de cette famille est :

I. Antoine de Riouffe, écuyer, vivant vers 1650, qui a épousé noble demoiselle Honorade de Bremond, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

II. Jean de Riouffe, écuyer, seigneur de Thorenc, conseiller secrétaire du Roi, subdélégué de l'intendance de Provence dans la viguerie de Grasse, fut en outre commissaire royal de la marine et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ce fut lui qui obtint, en 1708, des lettres d'anoblissement rédigées dans les termes les plus flatteurs, dont voici un extrait :

« La présente faveur étant faite au sieur Jean de Riouffe, qui nous a utilement servi lors de l'entrée du duc de Savoie en Provence, et jusqu'à ce que son armée en ait été sortie : ayant envoyé de puissants secours sur le Var, et l'ennemi ayant pénétré dans le pays et formé le siége de Toulon, ledit sieur de Riouffe, par un zèle extraordinaire, aurait laissé sa maison et ses biens, ce qui lui aurait causé une perte de quarante mille livres, pour se rendre auprès du sieur comte de Grignan, lieutenant-général et commandant en Provence, et aurait assemblé par ses ordres, aux environs de Toulon, plus de cent compagnies de fusiliers et de travailleurs, qu'il aurait fait entrer dans cette place; ce qui aurait donné le temps de se saisir des hauteurs et de faire des retranchements avant l'attaque de l'armée ennemie, à l'arrivée de nos troupes; ce qui aurait été fait et exécuté dans cinq jours, avec une diligence incroyable; notre bien amé cousin, le maréchal de Tessé, le sieur comte de Grignan, et le sieur Lebret, intendant, nous auraient informé des soins, de la vigilance et de la conduite dudit sieur de Riouffe, en cette importante occasion, etc. »

Plus tard, il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Il avait épousé Jeanne de Riouffe, sa parente, de laquelle il laissa les enfants qui suivent :

1° Joseph de Riouffe de Thorenc, commissaire des guerres et de la marine, marié à noble demoiselle N... Boyer de Choisy, dont il eut un fils nommé Jean-Baptiste, mort sans postérité;
2° Jean-Charles, qui suit.

III. Jean-Charles de Riouffe de Thorenc, écuyer, fut, ainsi que son père, commissaire de la marine royale et subdélégué de l'intendance de Provence. Il a épousé, par contrat du 29 septembre 1744, noble demoiselle Marguerite de Féry, fille de Charles de Féry, ancien officier d'artillerie, et de feue dame Jeanne Escarras. De ce mariage sont issus trois enfants, savoir :

1° Marie-Joseph-Jean-Baptiste, qui suit;
2° Etienne DE RIOUFFE DE THORENC, entré dans les ordres, mort jeune;
3° Jean-Charles-Marguerite DE RIOUFFE DE THORENC, écuyer, commissaire de la marine, mort ne laissant que des filles.

IV. Marie-Joseph-Jean-Baptiste DE RIOUFFE DE THORENC, écuyer, né le 11 octobre 1750, fut baptisé le lendemain, et eut pour parrain messire Marie-Joseph-Jean-Baptiste de Montgrand de la Napoule, capitaine de dragons au régiment d'Aubigny, et pour marraine dame Honorée-Françoise de Riouffe d'Ainesy. Il est mort en 1812. Il avait épousé noble demoiselle Catherine DE VIAL, dont il eut les huit enfants ci-après :

1° Sébastien, dont l'article suit;
2° Michel-Hippolyte DE RIOUFFE DE THORENC, ancien garde-du-corps du Roi, chef de bataillon d'infanterie, chevalier de la Légion-d'Honneur; il a un fils nommé Victor, employé en Afrique dans la Trésorerie impériale;
3° Jacques DE RIOUFFE DE THORENC, officier d'infanterie lors de l'expédition d'Alger;
4° Joseph DE RIOUFFE DE THORENC, agent consulaire dans les provinces danubiennes;
5° Marie-Blanche DE RIOUFFE DE THORENC;
6° Bartholomée-Eugénie DE RIOUFFE DE THORENC;
7° Elisabeth DE RIOUFFE DE THORENC;
8° Marie-Blanche-Victoire DE RIOUFFE DE THORENC.

V. Sébastien, baron DE RIOUFFE DE THORENC, chef d'escadrons, commandant de place à Rocroi, reçu chevalier de Malte en 1823, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à Antibes le 7 août 1795. Entré fort jeune au service, le 17 mars 1810, dans le corps d'artillerie de la marine, il entra en campagne le 5 février 1813, alla rejoindre la grande armée, assista à la fameuse retraite de Moscou, et fut promu au grade de lieutenant en second le 25 avril de ladite année. Blessé d'un coup de feu à la main droite à la bataille de Lutzen, il rejoignit son corps avant la guérison de sa blessure, continua la campagne, et fut promu lieutenant en premier sur le champ de bataille, le 4 juin 1813, comme un des officiers de son régiment qui s'étaient le plus distingués dans cette terrible journée.

A la bataille de Leipsick, 13 octobre 1813, il reçut treize blessures, dont deux coups de feu très-graves, il n'avait alors que dix-sept ans; fait prisonnier le même jour, après avoir été laissé pendant cinq heures comme mort sur le champ de bataille, il fut emmené en Russie, d'où il ne revint qu'en juillet 1814, lors du rétablissement du roi Louis XVIII sur le trône de ses aïeux.

Lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe, le baron DE RIOUFFE DE THORENC, dont l'opinion prononcée pour la cause royale était connue, n'ayant pu obtenir de ses chefs la permission de rejoindre l'armée commandée par le

duc d'Angoulême, quitta son corps le 7 avril 1815, et se rendit à Marseille, où il s'est embarqué avec le marquis de Rivière, commissaire du Roi, et le général vicomte de Bruges, près duquel il demeura en qualité d'aide-de-camp. Ils partirent de Marseille, le 11 avril, sur un navire espagnol, et arrivèrent le 15 à Barcelonne, où le duc d'Angoulême l'attacha à son état-major. Après la chute de l'Empire, le baron DE THORENC fut envoyé en mission à Marseille, avec le lieutenant-général vicomte de Bruges, par le duc d'Angoulême, qui lui donna le commandement de plusieurs pièces de canon qu'il fit embarquer sur une frégate anglaise : le but de cette mission était de porter des armes aux habitants du Midi. En juillet 1815, il fut envoyé en estafette, par le lieutenant-général comte Partonnaux, auprès de S. A. R. le duc d'Angoulême, pour lui annoncer la pacification de toutes les villes de Provence. Le 26 juillet 1815, jour de son arrivée, ce prince, voulant le récompenser de ses services et de son dévouement à sa maison, le nomma capitaine, et, par ses ordres, il entra en cette qualité dans l'armée des chasseurs à cheval, puis dans celle des hussards. Il n'avait pas encore vingt ans accomplis.

En 1821, le baron DE THORENC, toujours honoré de la bienveillance du prince, qui, en récompense de ses bons et loyaux services, avait daigné faire placer son frère Michel-Hippolyte dans les gardes-du-corps du Roi, et son quatrième frère dans le collége royal d'Avignon, épousa, le 6 mai, avec le consentement de ce prince, qui daigna signer son contrat de mariage, mademoiselle DE BALSCHE, fille du comte de Balsche, ministre des finances en Moldavie.

En 1823, le baron DE THORENC se trouvait en Russie, lorsqu'il apprit par la voie des journaux qu'une armée française, commandée par le duc d'Angoulême, se disposait à entrer en Espagne; n'écoutant que son devoir, il revint en toute hâte en France pour mettre son épée au service de son pays. L'état-major du duc d'Angoulême se trouvant complet, il accepta en sa qualité de chevalier de Malte, la proposition qui lui fut faite, par le chapitre souverain de cet ordre, de partir en qualité de son ministre plénipotentiaire et d'aller faire l'offre à la régence d'Espagne d'un corps hyérosolomitain, dont le baron DE THORENC fut reconnu et nommé colonel.

Il déploya en cette occasion un zèle et une capacité exemplaires; il fit en outre de grands sacrifices pour le succès de sa mission, qu'il remplit au gré de ses commettants, et mérita de leur part un témoignage patent et des éloges les plus flatteurs. Divers journaux espagnols et français attestent encore la mission honorable du baron DE THORENC, tels que : *El Restaurador de Madrid*, du 9 septembre 1823; le *Journal de Paris*, du 24 septembre de la même année et autres.

Le baron DE THORENC, qui est veuf depuis 1831, n'a pas eu d'enfants de son mariage. Il est actuellement chef d'escadron et commandant de la place de Rocroi.

Une autre branche de cette maison subsiste encore de nos jours; elle a eu pour chef N... DE RIOUFFE DE THORENC, préfet de Nancy, créé baron de l'Empire et mort en 1813. Il a eu un fils qui est inspecteur-général des prisons.

DE MARGUENAT

CHAMPAGNE ET NORMANDIE

SEIGNEURS DE VAUBERCEY, DE PRUGNY, DE SAINT-PARRE, DE VILLEMORON ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois bandes d'or; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.*
COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



LACÉE, dès le XIVe siècle, au rang des maisons nobles de la Champagne, la maison DE MARGUENAT a été maintenue, en 1666, dans les prérogatives attachées à la noblesse d'ancienne extraction, et a prouvé sa filiation généalogique jusqu'en l'année 1518 (1).

Les membres de cette famille se sont distingués à toutes les époques par leurs services militaires ou civils, par leurs talents, par les emplois qu'ils ont occupés, soit dans l'armée ou la magistrature, et, enfin, par les alliances qu'ils ont contractées constamment avec les familles les plus distinguées de la noblesse.

La maison DE MARGUENAT a formé deux branches établies en Champagne et en Normandie, et a possédé dans ces deux provinces des seigneuries importantes.

Malgré la dispersion de ses archives à l'époque de la révolution, il lui reste encore suffisamment de titres originaux pour établir sa généalogie. Parmi les principaux qui nous ont été représentés, il y en a un fort important, tant à cause de son ancienneté que des qualités dont il fait mention.

C'est un mandement donné à Paris, au mois de juillet 1346, par Philippe VI, roi de France, au bailli et receveur de Sens, ou à leurs lieutenants, qui concède à ses amés et féaux Philippe et Andrieu MARGUENAT, écuyers, le droit de faire des coupes dans la forêt de Bièvre (*Original sur parchemin*).

Suivant le jugement de maintenue du mois de décembre 1668, rendu par Monseigneur de Caumartin, intendant de Champagne, la filiation authentique de la maison DE MARGUENAT s'établit, sur titres originaux, à partir de :

FILIATION

I. Jacques LE MARGUENAT, écuyer, seigneur de Vaubercey, de Prugny et de Saint-Parre, vivant en 1518, qui a épousé noble demoiselle Claudine DOZENAC, qui l'a rendu père de plusieurs enfants :

1° Jean LE MARGUENAT, seigneur de Prugny ;

(1) *Nobiliaire de Champagne*, Lainé, tome VI.

2° Nicolas, qui suit;
3° Edmonne LE MARGUENAT, mariée à noble Pierre NOEL, lieutenant général à Sézanne.

II. Nicolas LE MARGUENAT, écuyer, seigneur de Saint-Parre, conseiller du Roi, garde et conservateur des foires de Champagne et de Brie, rendit hommage au Roi, pour les fiefs qu'il tenait dans la province de Champagne, le 6 juin 1552. Il a épousé, en premières noces, noble demoiselle Louise BELIN, fille de Philippe Belin, lieutenant au présidial de Troyes; et, en deuxièmes noces, demoiselle Colette DROUOT. Du premier lit il eut :

1° Philippe, qui suit;
2° Noël DE MARGUENAT, seigneur de la Garde, capitaine entretenu à la suite du duc de Guise, mort sans avoir été marié;
8° Catherine DE MARGUENAT, mariée à Philippe DE PAMPELUNE, procureur du Roi.

III. Philippe DE MARGUENAT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Parre, fut commissaire extraordinaire des guerres, et signe en cette qualité une quittance de ses gages pour les mois d'octobre et novembre de l'année 1592, pour avoir fait les monstres et revues des gens de guerre tant à cheval qu'à pied, étant en garnison pour le service du Roi dans la ville et château d'Hervy (*Titre original*).

Il a épousé, par contrat du 3 avril 1589, reçu par Me Jacques Chaverot, notaire royal, noble demoiselle Geneviève DE LIVRON, fille de Jean-Nicolas de Livron, écuyer, seigneur de Passavant, et de dame Catherine-Isaure du Mesnil. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, l'aîné :

IV. Raoul-Nicolas DE MARGUENAT, écuyer, seigneur de Prugny et de Saint-Parre, nommé dans une transaction du 7 novembre 1621, passée avec les religieux d'une abbaye qui touchait à son domaine. Il eut pour fils :

1° Philippe, qui suit;
2° Nicolas DE MARGUENAT, seigneur de Guichaumont, a épousé noble demoiselle Antoinette DE HAULT;
3° Etienne DE MARGUENAT, seigneur de Courcelles, conseiller du Roi, maître des comptes à Paris.

V. Philippe DE MARGUENAT, écuyer, seigneur de Saint-Parre et en partie de Prugny, lieutenant d'une compagnie de chevaux-légers au régiment d'Etampes, ainsi qu'il appert de la montre et revue de cette compagnie faite par le sieur Le Coq, conseiller du Roi, commissaire extraordinaire des guerres, le vingt-septième jour de juillet 1654. Il figure dans un extrait du registre des baptêmes de l'église paroissiale de Vaude, diocèse de Troyes, en date du 20 avril

1660, comme parrain du sieur Philippe, fils d'Edme de Berey et de dame Elisabeth La Berge, sa femme (*Titre original*). Il a épousé noble demoiselle Antoinette DE LA CHAPELLE DE LA NOUE, dont il eut :

1° Pierre-Philibert, qui suit;
2° Thérèse DE MARGUENAT, mariée à Henri, marquis DE LAMBERT, dont une fille :
A. Thérèse DE LAMBERT, mariée, en 1704, à Louis DE BEAUPOIL, marquis de Saint-Aulaire (*Voy.* de Courcelles, tome II);
3° Antoinette DE MARGUENAT, mariée, le 5 mai 1695, à noble Louis-Armand DE LESPINASSE (*Voy.* la généalogie de cette famille, de Courcelles, tome II).

VI. Pierre-Philibert DE MARGUENAT, écuyer, seigneur de Villemoron, de Saint-Parre, de Prugny et autres lieux, capitaine des grenadiers royaux, a épousé noble demoiselle Claude LE PAULLE, qui l'a rendu père de :

VII. Messire Jacques-Philippe, comte DE MARGUENAT, seigneur de Villemoron et de Saint-Parre, né en 1741, qui entra au service fort jeune, et était, lors de son mariage, aide-major au régiment de Rouen. Il a épousé, le 20 avril 1774, demoiselle Marie-Anne-Victoire DENIER, morte en 1828. Lors de la célébration du mariage, faite en l'église paroissiale de Saint-Eustache de Paris, les époux ont déclaré reconnaître comme issu de leurs œuvres le fils qui suit.

Il avait été nommé successivement maréchal de camp et gouverneur de l'île de Tabago, par suite des brillants services qu'il avait rendus dans l'Inde, et avait été créé chevalier de Saint-Louis. Il est mort à Londres en 1794, pendant l'émigration.

VIII. Joseph-Marie-Xavier, comte DE MARGUENAT, né à Rouen, le 2 décembre 1765, fut baptisé le 4 suivant; il eut pour parrain messire Joseph-Nicolas-Xavier-Bacchus de Saint-Paul, ancien mousquetaire de la première compagnie de la garde du Roi, et pour marraine dame Marie de Potiers, femme du sieur Eutrope-Robert de Potiers, écuyer. Il a eu pour fils :

Entré à l'Ecole militaire de Brienne, il servit en qualité d'aide de camp de son père, avec le grade de lieutenant-colonel, jusqu'en 1793, et fut chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, en 1795, noble demoiselle Catherine-Marie-Cassandre DE LA MARTINIÈRE. A sa mort, arrivée en 1834, il laissa de son mariage :

1° Edouard, qui suit;
2° Julius RICHARDSON DE MARGUENAT, né le 21 août 1812, sortit de l'Ecole militaire de Saint-Cyr en 1832, puis fit les campagnes d'Afrique depuis l'année 1835 jusqu'en 1846. Nommé officier d'ordonnance de S. A. R. le duc d'Aumale, puis colonel du

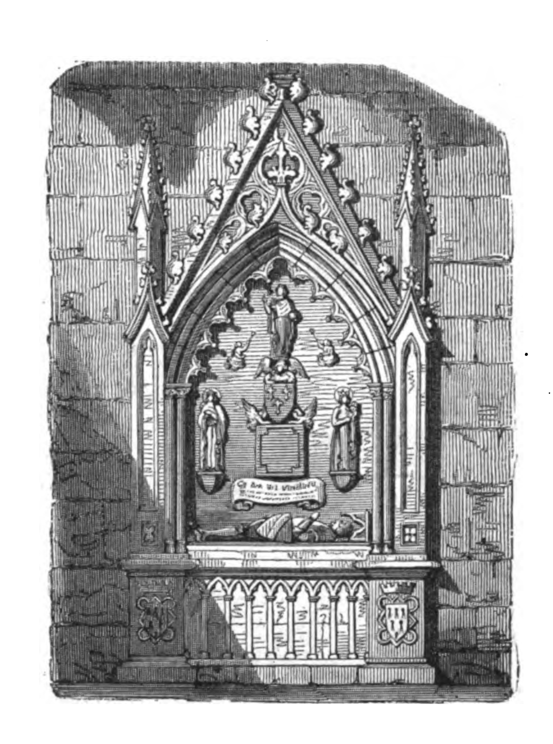
1er régiment d'infanterie légère, il fut fait général de brigade en 1854, et commande actuellement la subdivision des Ardennes. Il a épousé, le 14 juillet 1847, mademoiselle Géraldina-Hannah PUGET, dont il a une fille :

A. Julia-Marie DE MARGUENAT, née le 1er février 1854 ;

3° Louise-Julia DE MARGUENAT, née le 20 avril 1800, est décédée en 1838 ;

4° Françoise-Amélie DE MARGUENAT, née le 2 mai 1810, a épousé, en 1836, le baron Charles AYMÉ, fils du général de division du génie.

IX. Edouard, comte DE MARGUENAT, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 2 novembre 1797, a d'abord servi comme garde-du-corps du Roi, s'est retiré du service avec le grade d'officier supérieur de cavalerie et d'officier de la Légion-d'Honneur. Il est marié et n'a pas d'enfants.



DE ROUTIER

NORMANDIE ET ILE DE FRANCE

SEIGNEURS DE COURCELLES, DE METZ, DE BELLISLE, DE MAISONVILLE, DE TAINTOT, D'OISEMONT, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à trois sautoirs de gueules, alésés et rangés en fasce ; à la champagne d'or chargée de gueules* — L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.*



LA famille ROUTIER ou DE ROUTIER est fort ancienne en Normandie, et se trouve mentionnée dans les cartulaires de cette province dès le XIV[e] siècle.

Sa noblesse d'extraction est attestée par les procès-verbaux des recherches de la noblesse de la généralité de Rouen, de Neufchâtel et du Pont-de-l'Arche, où elle a toujours été maintenue au rang des gentilshommes de sa province.

Ses principales alliances ont été prises dans les premières familles nobles de la province, parmi lesquelles nous citerons celles de Hames, de Runes, de Boulainvilliers, de Sarcus, de Flavigny, Durufley, du Bergier de Salles, d'Irlande, de Patry, de Monchy, etc.

Les traditions, conservées d'âge en âge, donnent à penser que la famille ROUTIER, de Normandie, a formé une branche en Picardie, connue sous le nom de ROUTIER, seigneurs de Bernapré et d'Oisemont, en la province de Picardie, qui a été maintenue par l'intendant, M. de Bernage, le 28 novembre 1716, à laquelle appartenait Jean ROUTIER, écuyer, seigneur de Bernapré, archer des gardes du corps du roi et dont les armes sont : d'*azur, à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules et accompagnés de trois coquilles d'or.*

La famille ROUTIER, (de Normandie), a formé quatre branches principales issues de la même souche, savoir :

1° La branche mère des ROUTIER, seigneurs de Courcelles, qui a formé les suivantes, et a été maintenue dans sa noblesse d'extraction l'an 1668, en l'élection de Neufchâtel ;

2° La branche des ROUTIER, vicomtes du Pont-de-l'Arche, éteinte ;

3° Celle des ROUTIER DE MAISONVILLE, qui s'est continuée jusqu'à nos jours et qui est représentée par M. Ambroise-Eugène ROUTIER DE MAISONVILLE ;

4° Celle de ROUTIER, de l'Ile-de-France, que l'on croit éteinte également.

Dans ces diverses branches, les membres de cette famille se sont distingués par leurs services militaires, civils ou ecclésiastiques, leurs talents et les emplois qu'ils ont occupés.

Enfin, ils ont été maintenus dans leur noblesse par jugement rendu le 4 août 1668, en l'élection de Neufchâtel, par M. de la Galissonnière ; de plus ils ont fait enregistrer leurs armoiries telles qu'elles sont décrites en tête de la présente notice, à l'*Armorial général, registre de la généralité de Rouen*, folios 119 et 539.

Le plus ancien personnage connu de cette noble famille, celui dont l'existence est constatée authentiquement par les chartes conservées aux archives de la famille, est un ROUTIER qui fit, en 1350, une fondation de chapelle dans l'abbaye de Silly, près Argenton.

Le *Catalogue des rôles Normands* mentionne, en 1359, un Jean DE ROUTIER, clerc, se rendant au château de Somerton, avec un Palfroy et autres (T. II, p. 74), et en 1419, un Jean DE ROUTIER (Johannes Rotarii), qui occupait un canonicat dans l'église d'Evreux, t. I, f° 320.

En 1454, Jean ROUTIER faisait partie d'une montre de gens d'armes, tous gentilshommes, étant en garnison à Mantes, sous la conduite du noble messire Thomas How, chevalier, capitaine dudit lieu, laquelle fut reçue à Rouen, par-

devant les trésoriers et receveurs généraux de France et de Normandie (*Titre original aux archives de la famille.*)

En 1480, Jean ROUTIER était chapelain, profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et assistait en cette qualité au siége de Rhodes (Vertot, *Histoire de Malte*).

En 1591, Jacques ROUTIER était prêtre en la cathédrale d'Evreux.

La filiation de la famille s'établit d'une manière suivie et non interrompue à partir de Jean ROUTIER, qui suit :

FILIATION

I. Jean ROUTIER, seigneur de Courcelles, suivant le jugement de maintenue de 1668, eut pour fils :

II. Pierre ROUTIER, écuyer, seigneur de Courcelles, qui, le 26 janvier 1537, épousa noble Françoise DE HAMES, à Amiens, dont il eut le fils qui suit :

III. Charles ROUTIER, écuyer, seigneur de Courcelles, épousa, à Formerie, le 4 juin 1574, noble demoiselle Claude DE SARCUS, dont il eut :

IV. Louis ROUTIER, écuyer, seigneur de Courcelles, marié, le 20 janvier 1614, à noble demoiselle Françoise DE RUNES, qui le rendit père de :

V. Jean ROUTIER, seigneur de Courcelles et de Metz, marié à Chaumont, le 31 juin 1647, avec Françoise DE BOULAINVILLIERS. Ce fut lui qui fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. de La Galissonnière, du 4 août 1668. Jean ROUTIER demeurait alors à Ernemont-sur-Villette, canton de Gournay, arrondissement de Neufchâtel.

Suivant l'arrêt de maintenue ses armes étaient :

D'argent, à trois sautoirs de gueules alésés, rangés en fasce du même, à la champagne d'or, chargée de trois bandes de gueules.

Ces armoiries ont continué d'être portées par la branche DE ROUTIER DE MAISONVILLE, tandis que la branche des vicomtes du Pont-de-l'Arche en a adopté d'autres.

Du mariage de Jean ROUTIER et de Françoise DE BOULAINVILLIERS, sont nés les quatre enfants ci-après, lesquels sont rapportés avec leur père, dans le

jugement de maintenue du 4 août 1668. Ils allèrent tous se fixer dans la vicomté du Pont-de-l'Arche :

1° Pierre ROUTIER, seigneur de Courcelles, auteur de la branche des vicomtes DU PONT-DE-L'ARCHE, qui suit;
2° Charles ROUTIER, écuyer ;
3° Michel ROUTIER, écuyer, auteur de la branche DE PARIS ;
4° Jean ROUTIER, écuyer.

BRANCHE DES ROUTIER

VICOMTES DU PONT-DE-L'ARCHE.

VI. Pierre ROUTIER, écuyer, seigneur de Courcelles, auteur de la branche des vicomtes du Pont-de-l'Arche, fut maintenu dans sa noblesse en 1668, et laissa de son mariage quatre enfants, qui allèrent s'établir dans l'élection du Pont-de-l'Arche :

1° Jean ROUTIER, conseiller du Roi, vicomte du Pont-de-l'Arche, fit enregistrer ses armoiries, en 1696, à l'Armorial général de la généralité de Rouen, établi en vertu de l'édit du Roi. Il assista, en 1692, au mariage de messire Nicolas Langlois, sieur de Feucourt, conseiller du Roi, et de demoiselle Marguerite Auber, fille de noble Clément Auber, conseiller du Roi, président du grenier à sel du Pont-de-l'Arche. Il a épousé demoiselle Barbe AUBER, fille du sieur Clément Auber, dénommé ci-dessus. De ce mariage est issu :
   A. Marguerite ROUTIER, mariée, le 21 mai 1682, à messire Jean LE CORDIER, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection du Pont-de-l'Arche (copie collationnée authentique). Ainsi s'éteignit cette branche ;
2° Charles, dont l'article suit ;
3° Messire Jacques DE ROUTIER, prêtre-chanoine et chancelier de l'église primatiale de Notre-Dame de Rouen, en 1709, mort en juillet 1738 ;
4° Messire Alexandre DE ROUTIER, sieur de Bellisle, prêtre, prieur du Saint-Sacrement, ci-devant chanoine de l'église cathédrale d'Evreux, qui maria sa nièce lui-même dans l'église du Pont-de-l'Arche, en 1709.

VII. Charles ROUTIER, avocat au parlement de Rouen, conseiller du roi, puis assesseur rapporteur des défauts au siége et vicomté de ce lieu, en 1696. Il a épousé demoiselle Catherine BOURDON, fille de noble Jean Bourdon,

conseiller du roi, en l'élection du Pont-de-l'Arche. Il était mort en 1709, lors du mariage de ses deux filles. De son mariage sont issus les enfants ci-après :

1° Charles, qui suit ;
2° Alexandre DE ROUTIER, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur des aides et finances, auteur de la branche DE ROUTIER DE MAISONVILLE ;
3° Marguerite-Barbe ROUTIER, mariée, le 30 avril 1709, le même jour que sa sœur, à Alexandre FLAVIGNY, conseiller du Roi, et son ancien avocat au bailliage et vicomté de Pont-de-l'Arche. Ce mariage fut célébré du consentement du curé de la paroisse, par messire Jacques ROUTIER, prêtre-chanoine et chancelier de l'église primatiale de Notre-Dame de Rouen, son oncle (*Copie authentique collationnée*);
4° Jean-Claude ROUTIER, conseiller aux requêtes, à Rouen, en 1740 ;
5° Elisabeth ROUTIER, mariée, par dispenses de Monseigneur l'évêque d'Evreux, le 30 avril 1709, à Charles DURUFLEY, avocat, conseiller et procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Pont-de-l'Arche, fils de feu Pierre Durufley, avocat, conseiller du Roi, receveur des finances, et de dame Catherine Valet. Ce mariage fut célébré par son oncle messire Alexandre ROUTIER, sieur de Bellisle (Copie collationnée du contrat relevé sur les registres de la mairie).

VIII. Messire Charles ROUTIER, écuyer, conseiller du roi, avocat au parlement de Rouen, rapporteur des défauts en la vicomté de Pont-de-l'Arche, assista au mariage de ses sœurs le 30 avril 1709. D'une alliance inconnue, il eut trois enfants, savoir :

1° Jean-Baptiste, qui suit;
2° Nicolas ROUTIER DE TAINTOT ;
3° Marie-Catherine ROUTIER DE TAINTOT.

IX. Jean-Baptiste ROUTIER, écuyer, sieur de Taintot, garde du corps du Roi, figure dans une sentence du 30 janvier 1721. Il a épousé noble demoiselle Marie-Anne-Cécile-Henriette DE BON-DALLONS, dont il eut une fille :

Marie-Emilie-Euphrasie ROUTIER DE TAINTOT, née et baptisée en 1763. Elle eut pour parrain et marraine son oncle et sa tante, ainsi qu'il appert de son extrait de baptême authentique.

BRANCHE DES ROUTIER DE PARIS.

VI. Michel ROUTIER, écuyer, troisième fils de Jean-Nicolas et de Françoise de Boulainvilliers, né vers 1633, a épousé noble demoiselle Germaine LALLEMAND. Il figure dans un acte de mainlevée du 3 mars 1676 (Titre original aux archives de la famille). De son mariage sont nés les trois enfants ci-après :

1° Joseph, qui suit;
2° Augustin ROUTIER, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes assignées sur les aides et gabelles ;
3° Marie-Geneviève ROUTIER, mariée à messire Jean-Jacques DU BERGIER, écuyer, seigneur de Salles, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, morte le 24 janvier 1731 (*Mercure de France de juin* 1737).

VII. Joseph ROUTIER, écuyer, conseiller du Roi, trésorier, receveur général et payeur des rentes assignées sur les aides et Gabelles, a épousé, par contrat du 24 février 1709, demoiselle Marie OLIVE (Titre original aux archives de la famille).

On ignore leur postérité.

BRANCHE DES ROUTIER DE MAISONVILLE.

Il est à remarquer que cette branche a constamment porté les armes de la branche mère de la famille, tandis que la branche du Pont-de-l'Arche en a pris d'autres. Ces armes sont figurées en tête de la présente généalogie.

VIII. Alexandre ROUTIER, écuyer, conseiller du Roi et contrôleur des aides et finances, fils de Charles et de Catherine Bourdon, a épousé, en 1691,

demoiselle Louise **Patry**, d'une ancienne famille noble de Normandie, sœur de dame Marie Patry, qui fut mariée à messire Pierre-Paul d'Irlande, écuyer; elle est morte à l'âge de quarante-quatre ans, le 3 juillet 1716 et fut inhumée en l'église de Damville. De ce mariage sont nés deux fils :

1° Pierre-Alexandre, qui suit;
2° Pierre-Paul Routier, écuyer, né et baptisé le 25 avril 1716, par le curé de Damville, a eu pour parrain son oncle : Pierre-Paul d'Irlande, écuyer, seigneur de la Tillays. Il a épousé noble demoiselle Marie Malbranche, dont un fils :
A. Pierre-Paul Routier de Maisonville, avocat au parlement de Rouen.

IX. Pierre-Alexandre **Routier**, écuyer, sieur de Maisonville, signa avec son frère l'acte de décès de leur oncle maternel, Pierre-Paul d'Irlande, écuyer, sieur de la Tillays, mort le 20 février 1740. — Il est décédé le 14 janvier 1765, ayant eu de son mariage avec demoiselle Catherine-Françoise-Elisabeth **Martin**, les six enfants qui suivent :

1° Françoise-Elisabeth Routier de Maisonville, née le 5 mai 1740, morte jeune;
2° Alexandre-Pierre, qui suit;
3° Louise-Rose Routier de Maisonville;
4° Pierre-Alexandre Routier de Maisonville, né le 6 octobre 1743;
5° Louise Routier de Maisonville, née le 29 avril 1745;
6° Marie-Louise-Félicité Routier de Maisonville, née le 14 avril 1748.

X. Alexandre-Pierre **Routier de Maisonville**, né le 20 août 1741, a épousé: 1° demoiselle Françoise **Neveu**, et en deuxièmes noces, demoiselle Anne **Quéru**. — De ces deux alliances sont issus : du premier lit :

1° Louis-Pierre Routier de Maisonville, né le 23 janvier 1766, qui fut baptisé par son parent de la branche ainé, messire Alexandre de Routier, sieur de Bellisle, prieur du Saint-Sacrement, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Evreux (*Extrait de baptême authentique*);
2° Ambroise-Alexandre, qui suit;
3° Antoine Routier de Maisonville, prêtre, né le 3 avril 1768, mort en 1804;
4° Louise-Marie Routier de Maisonville, née le 12 août 1770;
5° Et trois autres filles mortes en bas âge.

XI. Ambroise-Alexandre **Routier de Maisonville**, né le 10 juillet 1767, fut maire de la commune de Damville (arrondissement d'Evreux). Il a épousé demoiselle Espérance-Adélaïde **Dehors**, de laquelle il eut :

1° Adélaïde-Espérance Routier de Maisonville, née en 1807, morte en bas âge;
2° Ambroise-Pierre-François, dont l'article suit;
3° Adélaïde-Désirée Routier de Maisonville.

XII. Ambroise-Pierre-François **Routier de Maisonville**, ancien maire

d'Authenay-Damville, est né le 2 août 1810, il a épousé, par contrat du 3 juin 1833, mademoiselle Louise-Thérèse PÉRINELLE, qui le rendit père de :

1° Ambroise-Eugène, qui suit ;
2° Adélaïde-Emma ROUTIER DE MAISONVILLE, né le 12 avril 1836.

XIII. Ambroise-Eugène ROUTIER DE MAISONVILLE, né le 6 mai 1834, a épousé, le 16 avril 1856, mademoiselle Rosalie-Justine DE MONCHY, fille de M. Camille de Monchy et de dame Marguerite de Monchy.

TABLE GÉNÉRALE

DES NOTICES ET GÉNÉALOGIES

CONTENUES DANS LE

CINQUIÈME VOLUME ET LES QUATRE VOLUMES PRÉCÉDENTS.

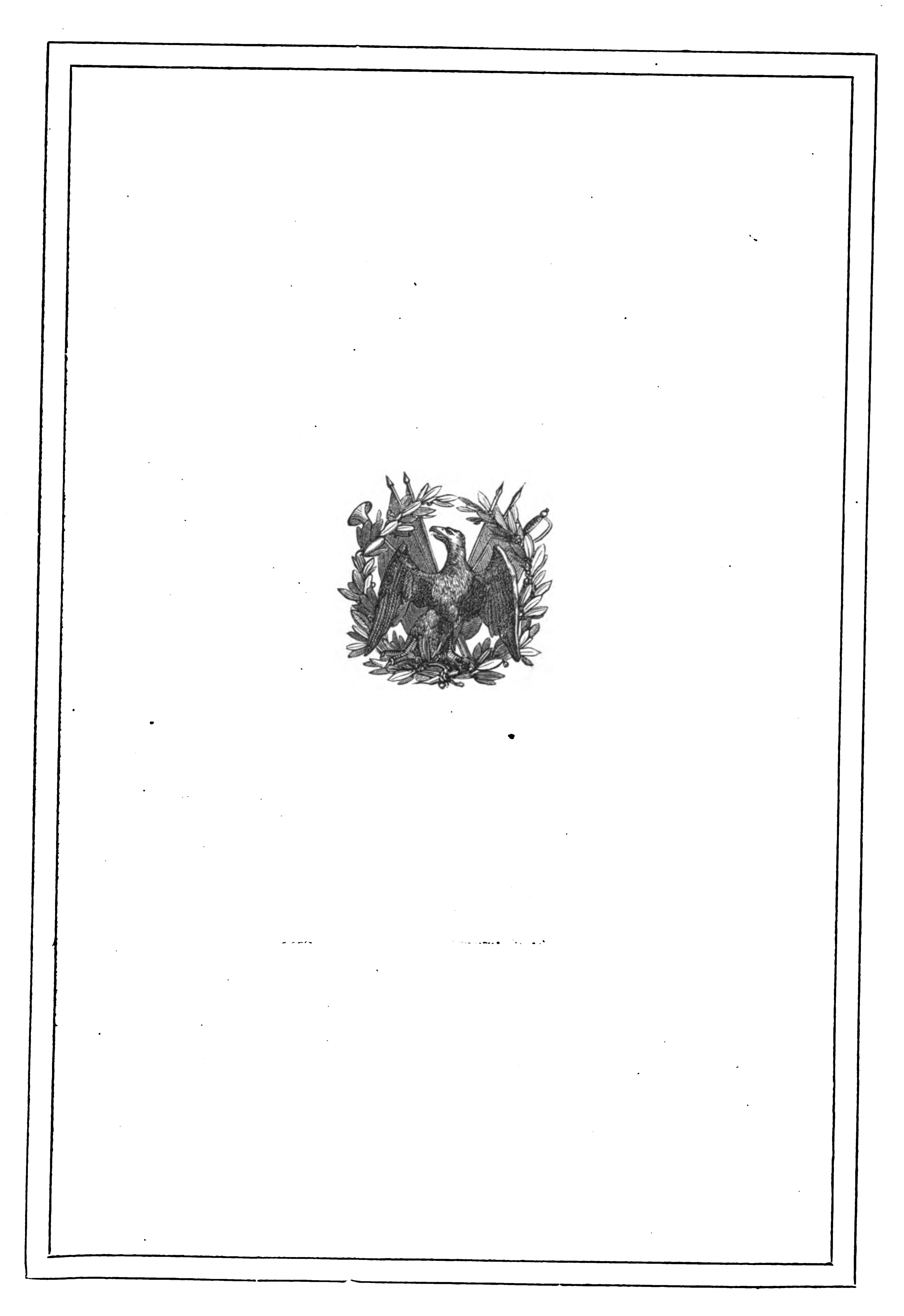


TABLE GÉNÉRALE

DES

NOMS DE FAMILLES

CONTENUS

DANS LE CINQUIÈME VOLUME

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'AUBUSSON ET KUGELMANN,
rue de la Grange-Batelière, 13.



